

First Session Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19 Première session de la quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

Proceedings of the Standing Senate Committee on Délibérations du Comité sénatorial permanent des

ABORIGINAL PEOPLES

PEUPLES AUTOCHTONES

Chair:
The HonourableLILLIAN EVA DYCK

Présidente : L'honorable LILLIAN EVA DYCK

Tuesday, April 9, 2019 Wednesday, April 10, 2019 Thursday, April 11, 2019 Le mardi 9 avril 2019 Le mercredi 10 avril 2019 Le jeudi 11 avril 2019

Issue No. 52

Fascicule nº 52

First, second and third meetings:

Subject matter of Bill C-92, An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families

Première, deuxième et troisième réunions :

Teneur du projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis

and

Sixth (final) meeting:

Subject matter of Bill C-91, An Act respecting Indigenous languages

et

Sixième (dernière) réunion :

Teneur du projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones

WITNESSES: (See back cover)

TÉMOINS : (Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Lillian Eva Dyck, Chair

The Honourable Scott Tannas, Deputy Chair

The Honourable Senators:

Christmas McInnis McPhedran Coyle * Day Ngo (or Mercer) Pate Doyle Patterson Francis Plett * Harder, P.C. Smith (or Bellemare) (or Martin) (or Mitchell) Woo

LaBoucane-Benson (or Saint-Germain)

Lovelace Nicholas

McCallum

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator McCallum replaced the Honourable Senator Sinclair (April 11, 2019).

The Honourable Senator Sinclair replaced the Honourable Senator McCallum (April 11, 2019).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Martin (April 11, 2019).

The Honourable Senator Francis replaced the Honourable Senator Griffin (April 11, 2019).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Patterson (April 10, 2019).

The Honourable Senator McCallum replaced the Honourable Senator Sinclair (April 10, 2019).

The Honourable Senator Sinclair replaced the Honourable Senator McCallum (April 9, 2019).

The Honourable Senator Griffin replaced the Honourable Senator Busson (April 9, 2019).

The Honourable Senator Busson replaced the Honourable Senator Francis (April 8, 2019).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES

Présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck Vice-président : L'honorable Scott Tannas

Les honorables sénateurs :

Christmas McInnis McPhedran Coyle * Day Ngo (ou Mercer) Pate Doyle Patterson Francis Plett * Harder, C.P. * Smith (ou Bellemare)

(ou Martin)

(ou Mitchell) * Woo

LaBoucane-Benson (ou Saint-Germain)

Lovelace Nicholas

McCallum

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice McCallum a remplacé l'honorable sénateur Sinclair (le 11 avril 2019).

L'honorable sénateur Sinclair a remplacé l'honorable sénatrice McCallum (le 11 avril 2019).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénatrice Martin (le 11 avril 2019).

L'honorable sénateur Francis a remplacé l'honorable sénatrice Griffin (le 11 avril 2019).

L'honorable sénatrice Martin a remplacé l'honorable sénateur Patterson (le 10 avril 2019).

L'honorable sénatrice McCallum a remplacé l'honorable sénateur Sinclair (le 10 avril 2019).

L'honorable sénateur Sinclair a remplacé l'honorable sénatrice McCallum (le 9 avril 2019).

L'honorable sénatrice Griffin a remplacé l'honorable sénatrice Busson (le 9 avril 2019).

L'honorable sénatrice Busson a remplacé l'honorable sénateur Francis (le 8 avril 2019).

Published by the Senate of Canada Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca Publié par le Sénat du Canada

Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, March 19, 2019:

The Honourable Senator Bellemare moved, seconded by the Honourable Senator Saint-Germain:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples be authorized to examine the subject matter of Bill C-92, An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families, introduced in the House of Commons on February 28, 2019, in advance of the said bill coming before the Senate.

The question being put on the motion, it was adopted.

ATTEST:

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Journaux du Sénat du mardi 19 mars 2019 :

L'honorable sénatrice Bellemare propose, appuyée par l'honorable sénatrice Saint-Germain,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner la teneur du projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis, déposé à la Chambre des communes le 28 février 2019, avant que ce projet de loi ne soit présenté au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ATTESTÉ :

Le greffier du Sénat intérimaire,

Richard Denis

Interim Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, April 9, 2019 (115)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 8 a.m., in room C128, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Busson, Christmas, Coyle, Doyle, Dyck, LaBoucane-Benson, McCallum, McPhedran, Pate and Tannas (10).

In attendance: Brittany Collier and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 19, 2019, the committee began its examination of the subject matter of Bill C-92, An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families.

WITNESSES:

Indigenous Services Canada:

Jean-François Tremblay, Deputy Minister;

Joanne Wilkinson, Assistant Deputy Minister, Child and Family Services Reform;

Isa Gros-Louis, Director General, Child and Family Services Reform.

Department of Justice Canada:

Laurie Sargent, Assistant Deputy Minister, Aboriginal Affairs Portfolio.

As an individual:

Cynthia Wesley-Esquimaux, Former Minister's Special Representative on Child Welfare.

First Nations Child and Family Caring Society of Canada:

Cindy Blackstock, Executive Director.

Assembly of First Nations:

Kevin Hart, Regional Chief;

Mary Ellen Turpel-Lafond, Senior Advisor.

Native Women's Association of Canada:

Francyne Joe, President;

Virginia Lomax, Legal Counsel;

Melissa Lambert-Tenasco, Policy Advisor.

Institute of Fiscal Studies and Democracy:

Kevin Page, President and CEO.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 9 avril 2019 (115)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 8 heures, dans la pièce C128 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Busson, Christmas, Coyle, Doyle, Dyck, LaBoucane-Benson, McCallum, McPhedran, Pate et Tannas (10).

Également présentes : Brittany Collier et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 19 mars 2019, le comité entreprend son étude de la teneur du projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

TÉMOINS :

Services aux Autochtones Canada:

Jean-François Tremblay, sous-ministre;

Joanne Wilkinson, sous-ministre adjointe, Direction générale de la réforme des services aux enfants et aux familles:

Isa Gros-Louis, directrice générale, Direction générale de la réforme des services aux enfants et aux familles.

Ministère de la Justice Canada :

Laurie Sargent, sous-ministre adjointe, Portefeuille des affaires autochtones.

À titre personnel :

Cynthia Wesley-Esquimaux, ancienne représentante spéciale de la ministre en matière de bien-être des enfants.

Société de soutien à l'enfance et aux familles des Premières Nations du Canada :

Cindy Blackstock, directrice exécutive.

Assemblée des Premières Nations :

Kevin Hart, chef régional;

Mary Ellen Turpel-Lafond, conseillère principale.

Association des femmes autochtones du Canada:

Francyne Joe, présidente;

Virginia Lomax, conseillère juridique;

Melissa Lambert-Tenasco, conseillère en politiques.

Institut des finances publiques et de la démocratie :

Kevin Page, président et premier dirigeant.

The chair made a statement.

Mr. Tremblay and Ms. Wesley-Esquimaux each made a statement and, together with Ms. Gros-Louis and Ms. Wilkinson, answered questions.

At 9 a.m., the committee suspended.

At 9:08 a.m., the committee resumed.

Ms. Blackstock made a statement and answered questions.

At 9:55 a.m., the committee suspended.

At 10:02 a.m., the committee resumed.

Ms. Joe and Mr. Page each made a statement and, together with Ms. Lomax, answered questions.

At 10:57 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, April 10, 2019 (116)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:45 p.m., in room C128, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Christmas, Coyle, Doyle, Dyck, Griffin, LaBoucane-Benson, Lovelace Nicholas, Martin, McCallum, McPhedran, Pate and Tannas (12)

In attendance: Brittany Collier and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 19, 2019, the committee continued its examination of the subject matter of Bill C-92, An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families.

WITNESSES:

Congress of Aboriginal Peoples:

Robert Bertrand, National Chief;

Lisa Cooper, Chief, Native Council of PEI and CAP Board Member.

National Association of Friendship Centres:

Jocelyn Formsma, Executive Director.

Assembly of Manitoba Chiefs:

Arlen Dumas, Grand Chief.

La présidente fait une déclaration.

M. Tremblay et Mme Wesley-Esquimaux font chacun une déclaration et, avec Mme Gros-Louis et Mme Wilkinson, répondent aux questions.

À 9 heures, la séance est suspendue.

À 9 h 8, la séance reprend.

Mme Blackstock fait une déclaration et répond aux questions.

À 9 h 55, la séance est suspendue.

À 10 h 2, la séance reprend.

Mme Joe et M. Page font chacun une déclaration et, avec Mme Lomax, répondent aux questions.

À 10 h 57, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 10 avril 2019 (116)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la pièce C128 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Christmas, Coyle, Doyle, Dyck, Griffin, LaBoucane-Benson, Lovelace Nicholas, Martin, McCallum, McPhedran, Pate et Tannas (12).

Également présentes : Brittany Collier et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 19 mars 2019, le comité poursuit son étude de la teneur du projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

TÉMOINS :

Congrès des peuples autochtones :

Robert Bertrand, chef national;

Lisa Cooper, chef du Conseil des Autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard et membre du conseil d'administration du CPA

Association nationale des centres d'amitié :

Jocelyn Formsma, directrice exécutive.

Assemblée des chefs du Manitoba :

Arlen Dumas, grand chef.

Association of Iroquois and Allied Indians:

Joel Abram, Grand Chief (by video conference).

Federation of Sovereign Indigenous Nations:

David Pratt, Vice Chief;

Raymond Shingoose, Director of Yorkton Tribal Council Child and Family Services;

Kyle Prettyshield, Health and Social Director.

The chair made a statement.

Mr. Bertrand and Ms. Formsma each made a statement and, together with Ms. Cooper, answered questions.

At 7:52 p.m., the committee suspended.

At 7:59 p.m., the committee resumed.

Mr. Dumas, Mr. Abram and Mr. Pratt each made a statement and, together with Mr. Shingoose and Mr. Prettyshield, answered questions.

At 9:08 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, April 11, 2019 (117)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 1:02 p.m., in room C128, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Christmas, Coyle, Dyck, LaBoucane-Benson, Lovelace Nicholas, McCallum, McPhedran, Pate and Tannas (9).

In attendance: Brittany Collier and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

The chair informed the committee of the unavoidable absence of herself later in the meeting, and of the unavoidable absence of the deputy chair. The clerk presided over the election of an acting chair.

The Honourable Senator Laboucane-Benson moved:

That the Honourable Senator Christmas be the acting chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

Association of Iroquois and Allied Indians:

Joel Abram, grand chef (par vidéoconférence).

Fédération des nations autochtones souveraines :

David Pratt, vice-chef;

Raymond Shingoose, directeur des services à l'enfance et à la famille du Conseil tribal de Yorkton;

Kyle Prettyshield, directeur de la santé et du secteur social.

La présidente fait une déclaration.

M. Bertrand et Mme Formsma font chacun une déclaration et, avec Mme Cooper, répondent aux questions.

À 19 h 52, la séance est suspendue.

À 19 h 59, la séance reprend.

M. Dumas, M. Abram et M. Pratt font chacun une déclaration et, avec M. Shingoose et M. Prettyshield, répondent aux questions.

À 21 h 8, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 11 avril 2019 (117)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 13 h 2, dans la pièce C128 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Christmas, Coyle, Dyck, LaBoucane-Benson, Lovelace Nicholas, McCallum, McPhedran, Pate et Tannas (9).

Également présentes : Brittany Collier et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

La présidente informe le comité de son absence forcée plus tard dans la réunion et de l'absence forcée du vice-président. La greffière préside à l'élection d'un président suppléant.

L'honorable sénatrice Laboucane-Benson propose :

Que l'honorable sénateur Christmas soit élu président suppléant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 19, 2019, the committee continued its examination of the subject matter of Bill C-92, An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families.

WITNESSES:

Anishinaabe Nation in Treaty #3:

Ogichidaa Francis Kavanaugh, Grand Chief.

Nlaka'pamux Nation Tribal Council:

Debbie Abbott, Executive Director;

Ardith Walkem, Barrister and Solicitor.

Atikamekw Nation Council:

Constant Awashish, Grand Chief, Chair of the Atikamekw Nation Council.

As an individual:

Mary-Ellen Turpel-Lafond, Director, Residential School History and Dialogue Centre, Professor of Law, University of British Columbia (by video conference).

The chair made a statement.

Mr. Kavanaugh, Ms. Abbott and Ms. Walkem each made a statement and answered question.

At 2:01 p.m., the committee suspended.

At 2:10 p.m., the committee resumed, the acting chair, the Honourable Senator Christmas, presiding.

Mr. Awashish and Ms. Turpel-Lafond each made a statement.

At 2:28 p.m., the chair, the Honourable Senator Dyck, took the chair.

At 3:15 p.m., the committee suspended.

At 3:21 p.m., the committee resumed in camera, pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 28, 2019, to continue its examination of the subject matter of Bill C-91, An Act respecting Indigenous languages. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 50.)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room for the in camera portion of the meeting.

It was agreed to permit audio-recording of the in camera portion of the meeting, and that one copy be kept with the clerk of the committee for consultation by committee members or staff present, and that the audio-recording be destroyed by the clerk Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 19 mars 2019, le comité poursuit son étude de la teneur du projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

TÉMOINS :

Nation Anishinaabe visée par le Traité nº 3 :

Ogichidaa Francis Kavanaugh, grand chef.

Nlaka'pamux Nation Tribal Council:

Debbie Abbott, directrice générale;

Ardith Walkem, avocate.

Conseil de la Nation Atikamekw:

Constant Awashish, grand chef, président du Conseil de la Nation Atikamekw.

À titre personnel:

Mary Ellen Turpel-Lafond, directrice, Residential School History and Dialogue Centre, professeure de droit, Université de la Colombie-Britannique (par vidéoconférence).

La présidente fait une déclaration.

M. Kavanaugh, Mme Abbott et Mme Walkem font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 14 h 1, la séance est suspendue.

À 14 h 10, la séance reprend, sous la présidence de l'honorable sénateur Christmas (*président suppléant*).

M. Awashish et Mme Turpel-Lafond font chacun une déclaration.

À 14 h 28, la présidente, l'honorable sénatrice Dyck, assume la présidence.

À 15 h 15, la séance est suspendue.

À 15 h 21, le comité reprend ses travaux à huis clos et, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 28 février 2019, poursuit son étude de la teneur du projet de loi C-91, Loi concernant les lois autochtones. (Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 50 des délibérations du comité.)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

Il est convenu de permettre l'enregistrement audio de la partie de la réunion tenue à huis clos, qu'une copie en soit conservée au bureau de la greffière pour consultation par les membres du comité ou du personnel présents, et que l'enregistrement audio

when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of the parliamentary session.

At 4:07 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

soit détruit par la greffière lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, mais au plus tard à la fin de la session parlementaire.

À 16 h 7, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité, Mireille K. Aubé Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, April 9, 2019

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 8 a.m. to study the subject matter of Bill C-92, An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families.

Senator Lillian Eva Dyck (Chair) in the chair.

[English]

The Chair: Good morning. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either here in the room, on television or listening via the web. I would like to acknowledge, for the sake of reconciliation, that we are meeting on the traditional unceded lands of the Algonquin peoples.

I am Lillian Dyck, from Saskatchewan, and I have the privilege of chairing this committee.

Today, we are starting our pre-study of Bill C-92, An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families.

Before we begin, I would like to invite my fellow senators to introduce themselves.

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

Senator Doyle: Norman Doyle, Newfoundland and Labrador.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Barren Lands First Nation, Manitoba region.

Senator McPhedran: Marilou McPhedran, Manitoba.

Senator Coyle: Mary Coyle, Nova Scotia.

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 territory, Alberta.

Senator Busson: Bev Busson, British Columbia.

The Chair: I would like to welcome to the committee this morning government officials from Indigenous Services Canada and the Department of Justice. From Indigenous Services Canada, we have Jean-François Tremblay, Deputy Minister; Joanne Wilkinson, Assistant Deputy Minister, Child and Family Services Reform Branch; Isa Gros-Louis, Director General, Child and Family Services Reform Branch. From the Department of Justice, we have Laurie Sargent, Assistant Deputy Minister, Aboriginal Affairs Portfolio.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 9 avril 2019

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 8 heures, pour étudier la teneur du projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

La sénatrice Lillian Eva Dyck (présidente) occupe le fauteuil.

[Traduction]

La présidente : Bonjour. Je souhaite la bienvenue à mes collègues sénateurs et aux membres du public qui suivent cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, que ce soit ici dans la salle, à la télévision ou sur le Web. Je tiens à souligner, au nom de la réconciliation, que nous nous réunissons sur les terres ancestrales non cédées du peuple algonquin.

Je m'appelle Lillian Dyck, je viens de la Saskatchewan et j'ai le privilège de présider ce comité.

Nous allons entamer notre étude préliminaire du projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Avant de commencer, j'invite mes collègues sénateurs à se présenter.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

Le sénateur Doyle : Norman Doyle, Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice McCallum: Mary Jane McCallum, Première Nation Barren Lands, région du Manitoba.

La sénatrice McPhedran: Marilou McPhedran, Manitoba.

La sénatrice Coyle : Mary Coyle, Nouvelle-Écosse.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, territoire visé par le Traité nº 6, Alberta.

La sénatrice Busson: Bev Busson, Colombie-Britannique.

La présidente : Je souhaite la bienvenue aux représentants de Services aux Autochtones Canada et du ministère de la Justice. De Services aux Autochtones Canada, nous accueillons: Jean-François Tremblay, sous-ministre; Joanne Wilkinson, sous-ministre adjointe, Direction générale de la réforme des services à l'enfance et à la famille; et Isa Gros-Louis, directrice générale, Direction générale de la réforme des services à l'enfance et à la famille. Du ministère de la Justice, nous accueillons Laurie Sargent, sous-ministre adjointe, Portefeuille des affaires autochtones.

Also joining us this morning is Ms. Cynthia Wesley-Esquimaux, formerly the Minister's Special Representative on Child Welfare.

Thank you all for taking the time to meet with us this morning. We will begin with opening remarks from the deputy minister, Mr. Tremblay.

Jean-François Tremblay, Deputy Minister, Indigenous Services Canada: Thank you. It's an honour to appear before you committee during this pre-study of Bill C-92.

[Translation]

As you know, the over-representation of First Nations, Inuit and Metis children in the child and family services system has been described as a humanitarian crisis. According to the 2016 Census data, Indigenous children represent 7.7 per cent of all children under the age of 15. However, they represent 52.2 per cent of children in care in private homes.

The current approach of Indigenous child and family services means that Indigenous children are too often separated from their families, communities, language and culture. Furthermore, the placement of Indigenous children into care is sometimes linked to poverty, intergenerational trauma or practices that don't always take Indigenous cultural perspectives into account.

In this context, the former Minister of Indigenous Services held an emergency meeting in January 2018 with Indigenous partners and her counterparts in the provinces and territories in order to discuss the situation.

[English]

At this meeting, the minister committed to six points of action to reduce the number of Indigenous children in care, including supporting communities to exercise jurisdictions over child and family services, and exploring the potential of co-developed federal child welfare legislation.

Before going into more detail about what the legislation proposes, I want to take a moment to emphasize that the bill we have before us today is the product of a broad and diverse engagement at all levels. Throughout the summer and fall 2018, over 65 engagement sessions were held with approximately 2,000 participants, including First Nations, Metis, Inuit, the provinces and the territories.

Mme Cynthia Wesley-Esquimaux, ancienne représentante spécialede la ministre en matière de bien-être des enfants, est également des nôtres.

Merci à chacun à vous d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer ce matin. Nous allons commencer par la déclaration préliminaire de M. Tremblay, le sous-ministre.

Jean-François Tremblay, sous-ministre, Services aux Autochtones Canada: Merci. C'est un honneur pour moi de m'adresser au Comité pendant son étude préliminaire du projet de loi C-92.

[Français]

Comme vous le savez, la surreprésentation des enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis au sein du système de services à l'enfance et à la famille a été décrite comme une crise humanitaire. Selon les données du recensement de 2016, les enfants autochtones représentent 7,7 p. 100 de tous les enfants de moins de 15 ans; par contre, ils représentent 52,2 p. 100 des enfants placés dans les familles d'accueil.

L'approche actuelle des services à l'enfance et à la famille autochtones consiste trop souvent à séparer les enfants autochtones de leur famille et de leur collectivité, et ainsi à les priver de leur langue et de leur culture. De plus, la prise en charge des enfants autochtones est parfois liée à la pauvreté, aux traumatismes intergénérationnels ou à des pratiques qui ne tiennent pas toujours compte des perspectives culturelles autochtones.

C'est donc dans ce contexte que l'ancienne ministre des Services aux Autochtones a tenu une réunion d'urgence en janvier 2018 avec des partenaires autochtones et ses homologues des provinces et des territoires afin de discuter de la situation.

[Traduction]

Lors de cette réunion, la ministre s'est engagée à prendre six mesures pour réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge, y compris aider les communautés à exercer leur compétence sur les services à l'enfance et à la famille, et explorer la possibilité d'élaborer conjointement une loi fédérale sur la protection de l'enfance.

Avant d'en dire davantage sur la visée du projet de loi, j'aimerais prendre un instant pour souligner que le projet de loi que nous avons devant nous aujourd'hui est le résultat d'une mobilisation large et diversifiée à tous les niveaux. Au cours de l'été et de l'automne 2018, plus de 65 séances de mobilisation ont été tenues avec environ 2 000 participants, y compris des représentants des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des provinces et territoires.

The recommendations we received on the context of the draft were carefully considered and integrated when possible. They helped inform the final version of the bill that was introduced in the House of Commons. Specifically, we heard from Indigenous partners that federal child and family services legislation needed to affirm the inherent rights of Indigenous people to exercise jurisdiction over child and family services and also establish national principles such as best interests of the child, cultural continuity and substantive equality to guide the interpretation and administration of the bill.

Bill C-92 is meant to enable a system shift from apprehension to prevention, with a priority given to services that promote preventive care and support families.

What does the bill aim to do? Let me explain. First, the bill clearly indicates that no Indigenous child should be apprehended solely on the basis and as a result of his or her socio-economic conditions or the state of health of the child's parents or caregiver. The bill seeks to keep families together through the prevention and immediate apprehension of a newborn child through a range of prenatal services and preventive care to support families at risk as long as the child remains safe. It also seeks to ensure that when apprehension is deemed in the best interests of the Indigenous child, priority is given to placement with the child's own family or community, and with or near the child's siblings.

An important aspect of the bill is that it would be flexible. It would not be a one-size-fits-all approach. The proposed pathways in this bill are meant to be tools for Indigenous groups and communities to transition to exercising jurisdiction over child and family services at a pace that works best for them. For Indigenous groups and communities who choose to do so, the exercise of jurisdiction could result in their child and family services law prevailing over federal, provincial and territorial laws.

[Translation]

If the bill passes, it will affirm what Indigenous people have been demanding for a long time. They want the affirmation of their inherent right to decide what's best for their children, families and communities.

[English]

The Government of Canada will continue to engage with Indigenous partners, provinces and territories during the transition and implementation phases. The implementation phase Les recommandations que nous avons reçues quant au contenu de l'ébauche du projet de loi ont été soigneusement étudiées et intégrées lorsque c'était possible. Elles ont orienté la rédaction de la version finale du projet de loi qui a été déposé à la Chambre des communes. Plus précisément, nous avons entendu de la part de partenaires autochtones que la loi fédérale sur les services à l'enfance et à la famille devait : affirmer le droit inhérent des peuples autochtones d'exercer leur compétence sur les services à l'enfance et à la famille; établir des principes nationaux tels que l'intérêt supérieur de l'enfant, la continuité culturelle et l'égalité réelle pour guider l'interprétation et l'administration du projet de loi.

Le projet de loi C-92 vise à permettre un passage vers un système axé sur la prévention plutôt que la prise en charge, en accordant la priorité aux services qui favorisent les soins préventifs pour soutenir les familles.

Que vise le projet de loi? Je m'explique. Premièrement, le projet de loi indique clairement qu'aucun enfant autochtone ne devrait être pris en charge sur la seule base ou par suite de ses conditions socioéconomiques, ou de l'état de santé du parent ou du responsable des soins de l'enfant. Le projet de loi cherche à maintenir les familles unies à l'aide d'une prévention de la prise en charge immédiate d'un nouveau-né, à l'aide d'un éventail de services prénataux et de soins préventifs pour soutenir les familles à risque, d'une assurance que, lorsqu'on estime que la prise en charge est dans l'intérêt supérieur d'un enfant autochtone, le placement de l'enfant se fera en priorité dans sa famille ou sa communauté, avec ses frères et sœurs ou près d'eux.

Un aspect important du projet de loi est qu'il est très souple; il ne se fonde pas sur une approche universelle. Les voies proposées dans ce projet de loi se veulent des outils pour que les groupes et communautés autochtones puissent faire une transition vers l'exercice de leur compétence en matière de services à l'enfance et à la famille au rythme qui leur convient le mieux. Pour les groupes et communautés autochtones qui choisissent de le faire, l'exercice de leur compétence pourrait faire en sorte que leur loi sur les services à l'enfance et à la famille l'emporte sur les lois fédérales, provinciales et territoriales.

[Français]

Si le projet de loi est adopté, il concrétisera ce que les Autochtones demandent depuis longtemps, soit d'affirmer leur compétence inhérente pour qu'ils puissent décider de ce qui convient le mieux à leurs enfants, à leurs familles et à leurs communautés.

[Traduction]

Le gouvernement du Canada continuera de collaborer avec les partenaires autochtones, les provinces et les territoires au cours des phases de transition et de mise en œuvre. La phase de mise of the proposed bill will be crucial to helping ensure a smooth transition. We do not want to dictate the way it's going to be done

Indigenous, provincial and territorial partners will be critical in helping shape approaches that best address their diverse needs and expectations. Over the coming months, Indigenous Services Canada will be exploring the creation of distinctions-based transition governance structures that would have representation from Indigenous partners, provinces and territories. The governance structure could, for example, examine issues of capacity and funding so that the bill could have the impact it needs.

Indigenous Services Canada also intends to keep working with partners to assess long-term needs and funding gaps. As the Minister of Indigenous Services said in the other place, "Time is of the essence." We have an opportunity before us to make an historic break from the past and focus on the safety and well-being of Indigenous children, youth and their families.

Thank you for your time. I am pleased, along with my colleagues, to answer your questions.

Cynthia Wesley-Esquimaux, Formerly Minister's Special Representative on Child Welfare, as an individual: Good morning, and thank you for the opportunity to come and speak to you.

As you have heard from the previous speaker, there are a lot of conversations that need to happen around this. I had the opportunity in 2016 to travel quite literally from coast to coast to coast to have conversations at the community level, the provincial level and sometimes at the federal level with different people who were obviously working in the field of child and family care. Based on what I heard across the country, I basically came up with some of those recommendations, but the conversation for me was about four outcomes. Certainly the jurisdiction and authority should be restored to First Nation communities so they have an opportunity to address the needs of their children directly.

Regarding the whole question of how funding was allocated to them, I heard a lot of different stories about how the money would come down and they don't get their hands on it at the community level, so they have no capacity to do the preventive work they would like to do. They would like to see that change so it's more flexible, and maybe see some block funding so they have the opportunity to start programming directly at the ground. It was a very important conversation.

The other one was the fact that the standards applied to them across the board are not reflective of the needs of the community and the families and where they are living.

en œuvre du projet de loi sera cruciale pour assurer une transition en douceur. Nous ne voulons pas imposer une façon de faire

Les partenaires autochtones, provinciaux et territoriaux joueront un rôle essentiel pour aider à définir les approches qui répondent le mieux à leurs divers besoins et attentes. Au cours des prochains mois, Services aux Autochtones Canada explorera la création de structures de gouvernance de transition fondées sur les distinctions qui compteront des représentants des partenaires autochtones, des provinces et des territoires. Une structure de gouvernance pourrait, par exemple, permettre d'examiner les questions liées à la capacité et au financement afin que le projet de loi ait les répercussions voulues.

Services aux Autochtones Canada compte également continuer de collaborer avec ses partenaires afin d'évaluer les besoins à long terme et les lacunes en ce qui concerne le financement. Comme le ministre des Services aux Autochtones l'a dit à l'autre chambre : « Le temps presse. » Nous nous trouvons devant une occasion historique de rompre avec le passé et de nous concentrer sur la sécurité et le mieux-être des enfants et des jeunes autochtones, et de leur famille.

Merci de votre temps. Il me fera plaisir, avec mes collègues, de répondre à vos questions.

Cynthia Wesley-Esquimaux, ancienne représentante spéciale de la ministre en matière de bien-être des enfants, à titre personnel: Bonjour, et merci de me donner l'occasion de m'adresser à vous.

Comme l'a dit l'intervenant précédent, nous allons devoir encore beaucoup parler de cette question. En 2016, j'ai eu l'occasion de véritablement traverser le pays et d'avoir des échanges, aux niveaux communautaire, provincial et parfois fédéral, avec différentes personnes qui travaillent bien sûr dans le domaine des soins à l'enfance et à la famille. C'est à partir des propos que j'ai recueillis que j'ai formulé certaines de ces recommandations, mais j'ai surtout retenu que les échanges se sont articulés autour de quatre thèmes. Il faudra évidemment redonner aux communautés des Premières Nations la compétence et l'autorité nécessaires pour qu'elles puissent répondre directement aux besoins de leurs enfants.

En ce qui concerne toute la question de l'attribution du financement, j'ai entendu beaucoup de choses différentes sur la diminution du financement et sur le fait que les communautés n'y ont pas accès, si bien qu'elles n'ont pas la capacité de faire le travail de prévention qu'elles souhaiteraient. Elles souhaitent un financement plus souple et peut-être global pour qu'il leur soit possible de lancer directement les programmes à leur niveau. Ces remarques sont très importantes.

Par ailleurs, les normes qui s'appliquent à ces communautés ne tiennent pas compte des besoins collectifs et de ceux des familles, ainsi que des lieux de vie. When I was up in Old Crow and in Natuashish and Sheshatshiu, the standards that are applied there are not fitting for the community. They don't have big houses. They don't have five bedrooms. They don't have a lot of capacity.

In fact, when I was in Natuashish, one of the teachers, her brother had one weekend where he was drinking. They took his two daughters away. She said, "I will take them." She doesn't drink, she has a home — all of the right things — and they said no. They lost those children for about five weeks. She said when they finally got them back, the children were only 7 and 9. They made her empty out her house so she could create two separate bedrooms and later learned that children can stay in the same room until they are 12 years old, and these were two little girls. The standards applied were totally inappropriate for the territory in which she was.

The other important thing is the whole question of provincial relationships and how the province has so much jurisdiction and authority over what happens with child welfare that it creates a real problem at the ground. What I heard a lot of was the significance of family community. I had young people say to me, "You took me from my mother. I have no family, no community, no language, no culture, nothing. Why didn't you just help my mother?"

It constantly came back to that conversation at the bottom where there is a generational impact. I am still dealing with people who are having their children taken away from them right at the hospital because they were at one point a ward, and now the assumption is that they are not going to be a fit parent.

I had one young woman say to me, "If they took me away from my mother because my mother was an unfit parent and put me in care, shouldn't I be a better parent?" rather than being treated as if they were a lesser parent. That is a real concern for a lot of people.

There is the question of addressing the relationship between social workers and the training they get, whether in the academic institutions or on the ground — social workers lying in wait. When I was in Natuashish, they said they wait with their lights going and the truck going, just waiting for somebody to make a wrong move so they can take their kids. There is this sense of terror. One woman was saying, "My daughter is pregnant, running from room to room. She is scared to have this child because she knows they are waiting to take this child away." And they get sent down to Newfoundland from that community. They have lost something like 65 of their children; so they're not doing well in the community because of those losses.

The social workers put these kids on — sometimes they are given medications that the parents have no control over. They get their kids back, and they say, "That's not my son." This is a different person they have sent back because of the

À Old Crow, à Natuashish et à Sheshatshiu, les normes qui sont appliquées ne conviennent pas à la communauté. Elles n'ont pas de grandes maisons. Elles n'ont pas cinq chambres à coucher. Leurs moyens sont limités.

En fait, lors de mon passage à Natuashish, le frère d'une enseignante avait passé la fin de semaine à boire et on lui avait retiré ses deux filles. L'enseignante aurait voulu s'en occuper. Elle ne boit pas, elle a une maison — elle fait tout bien — mais on n'a pas voulu les lui laisser. Les enfants ont donc été placées pendant environ cinq semaines. Elles n'avaient que 7 et 9 ans. Quand elles sont revenues, on a demandé à l'enseignante de vider sa maison pour faire faire deux chambres à coucher et on lui a ensuite précisé que même des filles ne pouvaient rester dans la même chambre jusqu'à 12 ans. Les normes appliquées étaient tout à fait inappropriées pour le territoire.

L'autre chose importante, c'est toute la question des relations provinciales et du fait que la province a tellement de compétence et de pouvoir sur ce qui se passe en matière de protection de l'enfance que cela crée un véritable problème sur le terrain. J'ai beaucoup entendu parler de l'importance de la cellule familiale. Des jeunes m'ont dit : « On m'a arraché à ma mère. Je n'ai pas de famille, pas de communauté, pas de langue, pas de culture, rien. Pourquoi n'a-t-on simplement pas aidé ma mère? »

Nous revenions constamment sur ce grief des gens qui sont au bas de l'échelle, où l'impact générationnel se fait sentir. Je continue d'avoir affaire à des parents à qui on a retiré les enfants à l'hôpital même où ils sont allés parce qu'on a présumé qu'ils n'étaient pas de bons parents.

Une jeune femme m'a dit un jour : « Si on m'a enlevée à ma mère pour me confier à la garde au motif qu'elle n'était pas capable de s'occuper de moi, ne devrais-je pas être considérée une bonne mère? » Or, elle était traitée comme si elle était une mère incompétente. Cela est très préoccupant pour beaucoup de gens.

Il y a la question de la formation des travailleurs sociaux, que ce soit dans les établissements d'enseignement ou sur le terrain, celle donnée aux futurs travailleurs sociaux. À Natuashish, on m'a dit que ces gens-là guettaient les résidants, attendant qu'ils allument les phares de leurs camions et qu'ils commettent une erreur pour emmener leurs enfants. C'est le règne de la terreur. Une femme a dit : « Ma fille est enceinte, elle s'arrache les cheveux. Elle a peur d'avoir cet enfant parce qu'elle sait qu'ils attendent pour venir le lui enlever. » Les enfants de cette communauté sont envoyés à Terre-Neuve. Quelque 65 enfants ont ainsi été enlevés aux parents, et la communauté va mal à cause de cela.

Les travailleurs sociaux donnent à ces enfants des médicaments sur lesquels les parents n'ont aucun contrôle. Quand ils récupèrent leurs enfants, ils ne les reconnaissent pas. Ils sont différents à cause des antidépresseurs qu'on leur a antidepressants that they were put on that nobody gave them permission to use. That's a very difficult piece as well.

There needs to be a "listening" to what the family and community want. We know that environment is everything. We are creating in Canada an environment in these communities that perpetuates the problems that these communities are suffering from. By constantly being wary of any outside supports or any kind of care, not being able to choose social workers that come into their communities, not being able to monitor what happens to their children after they are taken away from them, not knowing if they are ever going to have an opportunity to see those children again in their homes and families creates this feeling of great loss.

When we ask why they are using alcohol or substances to mitigate that pain, we should not be asking that. We should be saying, "How do we actually address the needs that these communities have?"

The other important thing was the conversation around youth. I had an opportunity to speak to a lot of youth across the country. They have some strong opinions about this whole process and what happens to them. I don't think we are listening to what they have to say because taking those kids away, they are the ones that are feeding our jails with the social services needs that are coming out of this, and we are not listening to what they have to say, inside and outside the system.

Some of the things they said were that they don't have any idea, in many instances, why they were taken. Nobody is telling them the reason we have taken you from your home is this. This one little eight-year-old kid who is living in a group home and has been there since he was five, just cried and said, "Why did they do this? I don't understand."

We are not listening to what they have to say. He needs his dad. There were children in these communities as young as three years old going to group homes, which is totally inappropriate. For any of you who have grandchildren or children that young, to put a three-year-old in a group home is absolutely ridiculous.

So the transitioning piece on the other end is really important to young people as well. We are not meeting the needs there either. They are given their \$1,200 when they turn 18 or 20 years old and are sent out to the street to get a life, and they are not prepared. A lot of the young people said the work they are doing is not effective and that there is not enough training for the people who are taking them into care to accommodate their needs into the future. And they are not getting parental care. They are getting a place to sleep maybe, and then they are being sent out without any knowledge. They don't get an opportunity to express their own emotions. They can't show anger or sadness because they will get moved if they are not cooperative or not being the nice kids that people want to take care of.

donnés sans l'autorisation de qui que ce soit. Voilà une autre pierre d'achoppement.

Il faut « écouter » ce que les familles et la communauté veulent. On sait que le milieu est tout. Au Canada, nous sommes en train de créer dans ces communautés des conditions qui perpétuent les problèmes existants. Les gens éprouvent un grand sentiment de perte parce qu'ils se méfient constamment de tout soutien extérieur ou de toute forme de soins, qu'ils n'ont pas leur mot à dire dans le choix des travailleurs sociaux, qu'ils ne peuvent pas surveiller ce qui arrive aux enfants qu'on leur a retirés, qu'ils ne savent pas s'ils auront un jour l'occasion de les revoir chez eux, dans leur famille.

Nous ne devrions pas leur demander pourquoi ils boivent ou se droguent pour calmer leur douleur. Nous devrions nous demander comment répondre aux besoins de ces communautés.

L'autre élément important concerne les jeunes. J'ai eu l'occasion de parler avec beaucoup d'entre eux partout au pays. Ils ont des opinions bien arrêtées sur tout ce processus et sur ce qui leur arrive. Je pense que nous n'écoutons pas ce qu'ils ont à dire parce que ce sont eux qui vont grossir les effectifs des prisons, sans parler des besoins en services sociaux qui en découlent. Nous ne les écoutons pas, pas plus à l'intérieur qu'à l'extérieur du système.

Ils m'ont dit être rarement mis au courant de la raison pour laquelle on les avait enlevés à leurs parents. Personne ne leur a dit pourquoi. Un petit enfant de huit ans qui vit dans un foyer collectif depuis l'âge de cinq ans m'a dit en pleurant : « Pourquoi ont-ils fait cela? Je ne comprends pas. »

Nous n'écoutons pas ce qu'ils ont à dire. Cet enfant a besoin de son père. Dans ces communautés, des enfants d'à peine trois ans se retrouvent dans des foyers collectifs, ce qui est tout à fait inapproprié. Ceux d'entre vous qui ont des petits-enfants ou des enfants aussi jeunes, trouveront certainement ridicule de mettre un enfant de trois ans dans ce genre de foyer.

La transition est aussi très importante pour les jeunes. Nous ne répondons pas non plus aux besoins sur ce plan-là. On leur donne 1 200 \$ lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ou de 20 ans et on les envoie dans la rue pour qu'ils puissent vivre, alors qu'ils n'y sont pas préparés. Beaucoup de jeunes condamnent la façon dont ils sont accompagnés et le manque de formation des gens qui les prennent en charge pour les préparer à l'avenir. De plus, ils ne reçoivent pas de soins parentaux. Ils ont peut-être un endroit où dormir, puis on les met dehors sans qu'ils aient acquis les compétences de vie. Ils n'ont pas l'occasion d'exprimer leurs propres émotions. Ils ne peuvent pas manifester de la colère ou de la tristesse parce qu'ils seront déplacés s'ils ne sont pas coopératifs ou s'ils ne sont pas les gentils enfants dont les gens veulent s'occuper.

When they come out of that system, they don't feel very nice. They don't feel like the conversations that they needed to happen have happened.

I talked to a lot of grandparents, and I felt that we have a really strong problem with ageism. Grandparents in many of these Indigenous communities are pretty spry, and they are willing to take their grandchildren. They were told by social workers, "You are too old; you can't have these kids." One guy said, "Look at me; do I look that old?" And yet he said he had had his grandchildren taken away from him.

I talked to a grandmother who had three of her grandchildren, and she was getting \$200 a month per child. She is on a fixed income. That is not really enough to accommodate the needs of children — food, clothing, books and all the things they need.

She went to the child care agency, and they said, "Well, if you sign them over, you could get \$1,200 a month per child," which makes a lot of sense. But they said, "If you sign them over, there is no guarantee that you will qualify to get these kids back because when you were 16, even though you are now 66, you had an infraction, and they will hold that against you; so there is a good chance you won't get these kids anyway."

Now what kind of choice is that to give a grandmother? She said I told them, "To hell with it; I will keep the kids. For \$200, I want my kids to stay in the community and family."

There were a lot of stories like that right across the board. We need to hear these stories at the ground.

They don't get the monies. If the kids leave the community, somebody who is taking those kids as foster kids, they get paid \$1,200 no matter who they are — Filipino, White — but if they try to keep them in the community and give them to kin, they don't get that kind of money. And they need to because there are no resources.

I talked to a woman who said that our people won't take these babies because a box of Pampers is \$85, and all we get is \$85 a week. That's it. Done. How are they supposed to feed this child and buy the formula? Of course, in remote communities, that is nearly impossible to do because of the cost of food. We are not doing a great job there.

We can make decisions about jurisdiction and authority and restoration, but if we don't put the dollars in the community — I'm not saying it should go necessarily to the agencies — but in

Quand ils sortent de ce système, ils ne se sentent pas très bien. Ils n'ont pas l'impression d'avoir appris tout ce qu'il leur faut savoir pour se débrouiller.

J'ai parlé à beaucoup de grands-parents, et j'ai eu l'impression que nous avions un très gros problème d'âgisme. Dans bon nombre de ces communautés autochtones, les grands-parents sont plutôt alertes et sont prêts à s'occuper de leurs petits-enfants. Cependant, ils se font dire par les travailleurs sociaux : « Vous êtes trop vieux; on ne peut pas vous confier ces enfants. » Un type m'a dit : « Regardez-moi, est-ce que je parais vieux? » Pourtant, on lui a retiré ses petits-enfants.

J'ai parlé à une grand-mère qui s'occupait de trois petitsenfants avec 200 \$ par mois par enfant. Elle a un revenu fixe. Ce n'est vraiment pas suffisant pour répondre aux besoins d'un enfant — nourriture, vêtements, achat de livres et tout ce dont ils ont besoin.

Elle s'est adressée à l'aide à l'enfance et s'est fait dire : « Eh bien, si vous signez, vous pourriez obtenir 1 200 \$ par mois par enfant », ce qui est très raisonnable. Puis ils ont rajouté : « Cependant, si vous les signez, rien ne garantit que vous serez admissible pour ravoir ces enfants, parce que, quand vous aviez 16 ans, vous avez commis une infraction qui sera retenue contre vous, même si vous en avez maintenant 66. Il y a donc de bonnes chances que vous n'ayez pas ces enfants de toute façon. »

Quel genre de choix donne-t-on à cette grand-mère que j'ai rencontrée et qui m'a dit : « Qu'ils aillent au diable, je vais garder les enfants. Pour 200 \$, je veux que mes enfants restent dans la communauté et dans la famille. »

Il y a eu beaucoup d'histoires de ce genre partout. Nous devons recueillir ces récits sur le terrain.

Ils ne voient pas la couleur du financement. Dans le cas des enfants qui quittent la communauté, les familles d'accueil perçoivent les 1 200 \$, peu importe si les parents d'accueil sont des Blancs ou des Philippins. En revanche, si on essaie de les maintenir dans la communauté et de les confier à leurs parents, ceux-ci ne reçoivent pas de telles sommes. Or, ils en auraient besoin parce qu'il n'y a pas de ressources.

J'ai parlé à une femme qui m'a dit que les gens de sa communauté ne veulent pas prendre de bébés parce qu'une boîte de Pampers coûte 85 \$ et que cela correspond à l'allocation hebdomadaire qu'ils pourraient toucher. C'est tout. Et voilà. Comment sont-ils dès lors censés nourrir l'enfant avec de la préparation pour nourrissons? C'est bien sûr quasiment impossible dans les communautés éloignées à cause du coût de la nourriture. Nous ne faisons du très bon travail sur ce plan.

Nous pouvons toujours prendre des décisions en matière de compétence, de pouvoir et de rétablissement, mais si nous n'investissons pas l'argent dans la collectivité — je ne dis pas que les fonds devraient nécessairement aller aux organismes —

communities where the families can put food in the fridge, we are going to continue to have these problems.

One of the communities in Saskatchewan said to me that they have the social workers come in. When the child is coming home for a visit for the weekend, the social workers arrive first, and they go right to the fridge and open the fridge door. If there is no food or what they deem as adequate food in the fridge, the parents are denied the right to see those children. I said, "What do you do?" They said, "As a community, we try to collect enough money that we can put food in the fridge so when the social worker comes to look in the fridge, the kids will have the opportunity to visit with their parents." So again, that's not right.

Provincial relations: I had an opportunity to speak to many of the ministries. I stopped in those different places. I had a conversation about that with the communities as well, and they are very clear who gets what and who has the power. The province has the power. In Saskatchewan, I was told by the ministry and some of the agencies, "Well, we don't have to give them more money because they give money back." When I asked the communities about that, they said, "Well, we give money back because the money comes down for very specific things. If we don't need it for that specific thing, we can't move it over to use it where we need it. We have to send it back. So it looks like we don't want the money, but we do." The rigidity around how these communities actually access funding is important, and we have to look at that.

Finally, there are the standards. We have to deal with those standards. We need a national standard that is strong and then drops down provincially because every province is very different. The families, the culture, the languages in those communities are very different. We need to ensure that we have the opportunity to honour that.

In conclusion, we get that money is important. Many of the communities said to me, "Look what we have been able to do with very little. Think about how well we would do if we had enough to do more."

Of all the places I went to, only one said, "Give the money to the agencies." They said, "Give the money to the communities, because that's where we need to do the community prevention work. We need to help our families be stronger. We want to be able to give the money to the agencies ourselves. We want to determine how that money is expended."

Everybody agreed that there is going to always be protection need; somewhere around 15 to 20 per cent of those dollars need to go to the agencies to do that. But they want the agencies to adjust their approach so it's not about apprehension; it's about

pour que les familles puissent remplir leur réfrigérateur, nous continuerons à avoir ces problèmes.

Dans une communauté de la Saskatchewan, on m'a expliqué ce que font les travailleurs sociaux. Quand les enfants rentrent chez eux pour la fin de semaine, les travailleurs sociaux sont déjà là. Ils vont directement voir ce qu'il y a dans le réfrigérateur. S'il n'y a pas de nourriture ou s'ils jugent qu'il n'y en a pas assez, ils interdisent aux parents d'accueillir leurs enfants. J'ai voulu savoir ce que font les gens, et l'on m'a répondu : « La communauté essaie de recueillir suffisamment d'argent pour pouvoir mettre de la nourriture dans le réfrigérateur des parents, de sorte que, lors de la visite du travailleur social, les enfants soient autorisés à rester chez leurs parents. » Cela non plus, ce n'est pas juste.

En ce qui a trait aux relations provinciales, j'ai eu l'occasion de parler aux représentants de nombreux ministères. Je me suis arrêtée à différents endroits. J'ai discuté de cela avec les collectivités également, et elles savent très bien qui obtient quoi et qui a les pouvoirs. C'est la province qui a les pouvoirs. En Saskatchewan, les représentants du ministère et de certains organismes m'ont dit : « Nous n'avons pas à leur donner plus d'argent parce qu'elles en redonnent. » Lorsque j'ai interrogé les collectivités à ce sujet, elles m'ont dit : « Nous redonnons de l'argent parce que les sommes qui nous sont versées sont destinées à des choses très précises. Si nous n'avons pas besoin de ces choses, nous ne pouvons pas utiliser l'argent ailleurs, là où nous en avons besoin. Nous devons le redonner. Nous avons donc l'air de ne pas vouloir d'argent, mais ce n'est pas vrai. » La rigidité qui entoure l'accès au financement pour ces collectivités est importante, et nous devons nous pencher là-dessus.

Enfin, il y a les normes. Nous devons nous occuper de ces normes. Nous avons besoin d'une norme nationale solide, qui est par la suite adaptée à l'échelle provinciale, parce que chaque province est très différente. Les familles, la culture et les langues de ces collectivités sont très différentes. Nous devons faire en sorte de pouvoir respecter cela.

Pour conclure, nous voyons que l'argent est important. Beaucoup de collectivités m'ont dit : « Regardez ce que nous avons pu faire avec très peu. Imaginez ce que nous ferions si nous en avions assez pour en faire plus. »

Parmi tous les endroits où je me suis rendue, il n'y en a qu'un seul où on m'a dit : « Donnez l'argent aux organismes. » Ailleurs, on m'a dit : « Donnez l'argent aux collectivités, parce que c'est à ce niveau que se fait le travail de prévention. Nous devons aider nos familles à être plus fortes. Nous voulons être en mesure de remettre nous-mêmes l'argent aux organismes. Nous voulons déterminer comment cet argent est dépensé. »

Tout le monde convient qu'il y aura toujours un besoin de protection; de 15 à 20 p. 100 environ de ces fonds devraient être versés aux organismes pour qu'ils s'acquittent de cette tâche. Toutefois, les collectivités veulent que les organismes adaptent

how much money these kids and their families get to keep, and how much work you are doing at the ground level with those families to ensure those kids have a safe place to live. It's also about having the resources to fix the doors, to put food in the fridge and to buy a proper mattress to ensure these kids have a safe environment to live in.

There is a lot of work to do. I don't see that, necessarily, creating more agencies — in fact, kids said to me, "We don't want more agencies or social workers. We want our families, culture and languages. That's what we want." If you are going to do anything across this country to ensure we have safety, that's where you need to put your attention. Thank you.

The Chair: Thank you.

We will now open the floor to questions from senators.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you. Thinking about what Cynthia shared with us, one of the pieces of this legislation I've been thinking a lot about is the best interests of the Indigenous child and how that is formulated. The primary consideration is the child's physical, emotional, psychological safety, security and well-being, and then factors after that. That could possibly lead to the status quo, because although in another part of the legislation children will not be apprehended because of poverty, the first piece is about physical, emotional and psychological safety, which can be very subjective at times.

I wonder if it wouldn't be worthwhile to have two pieces in the primary consideration: the well-being and safety, but also the child's connection to family, culture and community. That wouldn't preclude children from being apprehended from dangerous situations, but it would ensure that a child's safety as well as their connection is in the very first case plan or iteration of this.

In my province, knowing how judges make decisions, and even how day-to-day field staff make decisions, I worry that when we leave that as the only primary consideration, everything else seems secondary, and the status quo could be maintained.

The reality is that not every First Nation will be able to reclaim their jurisdiction the day after this bill passes. This is a process. For some nations, it will be five years. Their children will continue to be apprehended and placed in communities not of their own, because there is too much poverty to place children there. They probably won't be placed in kinship care because it isn't nearly as well organized. Clearly the foster parents have the

leur approche pour qu'elle ne soit pas fondée sur la prise en charge; il s'agit plutôt de déterminer combien d'argent ces enfants et leurs familles peuvent garder et quelle somme de travail est faite sur le terrain avec ces familles pour que ces enfants aient un endroit sûr où vivre. Il faut aussi avoir les ressources nécessaires pour réparer les portes, mettre de la nourriture dans le réfrigérateur et acheter des matelas adéquats pour que ces enfants puissent vivre en sécurité.

Il y a beaucoup de travail à faire. Je ne vois pas nécessairement comment la création d'un plus grand nombre d'organismes... En fait, des jeunes m'ont dit : « Nous ne voulons pas plus d'organismes ou de travailleurs sociaux. Nous voulons nos familles, notre culture et nos langues. C'est ce que nous voulons. » Si vous avez l'intention de faire quoi que ce soit à l'échelle du pays pour assurer la sécurité, je crois que c'est là que vous devez porter votre attention. Merci.

La présidente : Merci.

Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Merci. En ce qui concerne ce que Cynthia nous a dit, l'un des éléments du projet de loi auquel j'ai beaucoup réfléchi est celui de l'intérêt supérieur des enfants autochtones et de la façon dont il est formulé. La première considération est la sécurité et le bien-être physiques, affectifs et psychologiques de l'enfant, puis il y a les facteurs à prendre en compte. Cela pourrait mener au statu quo, car même si dans une autre partie du projet de loi, il est prévu que les enfants ne seront pas pris en charge pour des raisons de pauvreté, le premier aspect concerne la sécurité physique, affective et psychologique, des notions qui peuvent parfois être très subjectives.

Je me demande s'il ne vaudrait pas la peine qu'il y ait deux éléments dans les considérations premières, soit le bien-être et la sécurité, mais aussi le lien de l'enfant avec sa famille, sa culture et sa communauté. Cela n'empêcherait pas les enfants d'être pris en charge advenant des situations dangereuses, mais cela garantirait que la sécurité de l'enfant, ainsi que le lien que je viens de mentionner, fassent partie du tout premier plan d'intervention ou de la toute première version de ce plan.

Dans ma province, connaissant la façon dont les juges prennent leurs décisions, et même la façon dont le personnel sur le terrain prend des décisions au jour le jour, je crains que si cela constitue la seule considération première, tout le reste semble secondaire et le statu quo soit maintenu.

En réalité, ce ne sont pas toutes les Premières Nations qui pourront récupérer leurs pouvoirs le lendemain de l'adoption de ce projet de loi. On parle plutôt d'un processus. Pour certaines nations, ce sera cinq ans. Leurs enfants continueront d'être pris en charge et placés dans des collectivités qui ne sont pas les leurs, parce que ces dernières sont trop pauvres pour qu'on y place ces enfants. Ils ne seront probablement pas placés dans la

corner on all of the money and they have the lobby. They are the strongest organization for sure. They are probably going to be placed in foster care.

Is there any way we can consider having a two-pronged primary consideration that would really call to mind for every social worker that family connection, culture and community have to be part of the primary consideration? That would lead to better kinship care placements.

Ms. Wesley-Esquimaux: I really think you need to put that first, because you are right: It does look secondary.

We talked about a two-pronged approach for funding so that 20 per cent goes for protection and the rest goes to the community. You are going to continue to have poverty at the community level and people suffering if you keep taking their kids. I don't care how good the foster parents are. I was raised by two residential school survivors. I had to put up with the bingedrinking and sexual violence, all of that, and I'm sitting before you with a doctorate. People can survive those kinds of things. It's not that we want every kid to suffer.

But you are right that it's subjective. Maybe people would have looked at my family and said, "We have to take that kid out of there." It didn't happen, thankfully, and that's probably because we were living in a city as opposed to living on the reserve. If my mother had stayed on the reserve, I'm sure that would have been the result — or a residential school. I'm old enough for that to still have happened.

You need to put culture, family and resources to the family first. If you are going to pay the foster parents \$1,200 a day, or whatever you pay, them to look after kids, you are going to have to put that resource into the family.

Every community has people who provide safe houses. You are just not aware of it because you are looking at it from this broad range. So first, try to keep those kids in their communities and with their families.

Mr. Tremblay: It is a debate we had during all the engagement. We tried as much as possible to end up with something that would balance all of these interests together.

I would ask Isa to tell how you how we came to this and how we think, at the end, that we actually protect this aspect.

famille élargie parce que cette façon de faire n'est pas aussi bien organisée. De toute évidence, les familles d'accueil ont le monopole au chapitre de l'argent et du lobby. Il s'agit certainement de l'organisation la plus solide. C'est donc dire que les enfants seront probablement placés en famille d'accueil.

Y a-t-il une façon d'envisager une considération première à deux volets, qui permettrait réellement de rappeler à chaque travailleur social que le lien familial, la culture et la communauté doivent en faire partie? Cela mènerait à de meilleurs placements au sein de la famille élargie.

Mme Wesley-Esquimaux: Je pense vraiment que cela doit venir au premier plan, parce que vous avez raison, ces aspects semblent secondaires.

Nous avons parlé d'une approche de financement à deux volets pour que 20 p. 100 des fonds servent à la protection et que le reste aille à la collectivité. Il continuera d'y avoir de la pauvreté au niveau des collectivités et des gens qui souffriront si la prise en charge de leurs enfants se poursuit. Peu m'importe s'il s'agit d'une bonne famille d'accueil ou non. J'ai été élevée par deux survivants des pensionnats. J'ai dû endurer la consommation excessive d'alcool et la violence sexuelle, notamment, mais malgré cela, j'ai réussi à obtenir un doctorat. Les gens peuvent survivre à ce genre de choses. Nous ne voulons toutefois pas que tous les enfants souffrent.

Vous avez raison de dire que c'est subjectif. En regardant ma famille, les gens auraient peut-être dit : « Nous devons sortir cette enfant de là. » Heureusement, cela ne s'est pas produit, et c'est probablement parce que nous vivions en ville plutôt que dans la réserve. Si ma mère était demeurée dans la réserve, je suis certaine que cela se serait produit — ou un pensionnat. Je suis assez vieille pour que cela ait pu se produire.

Il faut donner la priorité à la culture, à la famille et aux ressources de la famille. Si les familles d'accueil doivent recevoir 1 200 \$ par jour, ou peu importe le montant que vous leur versez pour qu'elles s'occupent des enfants, vous allez devoir investir ces ressources dans les familles.

Dans chaque collectivité, on retrouve des gens qui fournissent des logements sûrs. Vous n'êtes tout simplement pas au courant de cela parce que vous examinez la question dans une perspective plus large. Donc, tout d'abord, il faut essayer de garder ces enfants dans leur collectivité et avec leur famille.

M. Tremblay: C'est une discussion que nous avons eue pendant tout le processus. Nous avons essayé, dans la mesure du possible, d'arriver à un équilibre entre tous ces intérêts.

Je demanderais à Isa de nous dire comment nous en sommes arrivés là et pourquoi nous croyons que cet aspect est protégé au bout du compte. Isa Gros-Louis, Director General, Child and Family Services Reform, Indigenous Services Canada: During the engagement session, we heard the concerns you are raising of trying to balance all of this in the legislation. I think that's why you find in the legislation the primary considerations at subclause 10(2), which you alluded to and which makes reference to physical, emotional and psychological safety.

Then, below, when considering those primary factors, we have factors listed that must be taken into consideration, including culture and family relationships. Those are by no means exhaustive, so First Nations or Indigenous communities developing their legislation can always build on those and add to them. This is a framework to guide provinces and territories until such time as Indigenous communities develop their own legislation. Then they can decide the most important criteria for them and add the desired emphasis to reflect in their own legislation.

Senator LaBoucane-Benson: I appreciate that. I know this is not an easy piece of this legislation, but once a nation takes jurisdiction, they are going to place children in their own community. The primary and what look like secondary factors are going to change because of what they see child and family services looks like.

This is for the provinces going forward. I fear this will maintain the status quo in many provinces, because they will say, "We already do this. We always consider the primary factor first and secondary factors after. But the primary factor is the very first one, and we need to apprehend."

If this is an instruction to provinces until the nations take jurisdiction, can we add to the primary factor the culture, family and community connection so that they are part of the primary piece for provincial workers?

In Alberta, for example, some nations are chomping at the bit. They were ready five years ago. But I also know some nations will take a lot longer to get to the point of having their own laws established. In the meantime, their children are still going to be an apprehended based on this "best interests of the child" version.

Senator Pate: Thank you all for presenting. My question focuses on funding. I have a question for Mr. Tremblay and Ms. Wesley-Esquimaux.

Mr. Tremblay, Bill C-92 contains no guaranteed funding to enable First Nations jurisdiction. Basically, there is a recognition of a call for funding in the non-binding preamble. First Nations have spent over a decade litigating this issue against Canada to Isa Gros-Louis, directrice générale, Direction générale de la réforme des services aux enfants et aux familles, Services aux Autochtones Canada: Au cours de la séance de consultation, nous avons entendu les préoccupations que vous avez soulevées au sujet de l'équilibre à établir dans le projet de loi. Je pense que c'est la raison pour laquelle les considérations premières se trouvent au paragraphe 10(2) du projet de loi, auquel vous avez fait allusion et qui concerne la sécurité physique, affective et psychologique.

Puis viennent les facteurs à considérer, notamment la culture et les relations familiales. Ces facteurs ne sont en aucun cas exhaustifs, ce qui fait que les Premières Nations ou les collectivités autochtones peuvent toujours s'en inspirer et y ajouter des éléments lorsqu'elles élaborent leurs lois. Il s'agit d'un cadre visant à guider les provinces et les territoires jusqu'à ce que les collectivités autochtones élaborent leurs propres lois. Elles peuvent alors décider des critères les plus importants pour elles et mettre l'accent sur ce qu'elles veulent dans leurs propres lois.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Je comprends cela. Je sais que ce n'est pas un aspect facile du projet de loi, mais lorsque les nations auront les pouvoirs, elles placeront les enfants dans leurs propres collectivités. Le facteur premier et les facteurs secondaires vont changer à cause de leur perception des services à l'enfance et à la famille.

Cela est destiné à guider les provinces pour l'avenir. Je crains toutefois que cela maintienne le statu quo dans de nombreuses provinces, où on dira : « Nous le faisons déjà. Nous tenons toujours compte du facteur premier au départ, puis des facteurs secondaires par la suite. Toutefois, le facteur premier a préséance, et nous devons assurer une prise en charge. »

S'il s'agit d'une instruction donnée aux provinces jusqu'à ce que les nations assument leurs pouvoirs, pouvons-nous ajouter la culture, la famille et le lien avec la collectivité au facteur premier, afin qu'ils fassent partie des considérations principales pour les travailleurs sociaux des provinces?

En Alberta, par exemple, certaines nations piaffent d'impatience. Elles étaient prêtes il y a cinq ans. Je sais aussi que certaines nations mettront beaucoup plus de temps à établir leurs propres lois. Entretemps, leurs enfants continueront d'être pris en charge en fonction de cette perception de l'« intérêt supérieur de l'enfant ».

La sénatrice Pate: Merci à tous pour vos exposés. J'aimerais parler du financement. J'ai une question pour M. Tremblay et pour Mme Wesley-Esquimaux.

Monsieur Tremblay, le projet de loi C-92 ne contient aucune garantie de financement pour permettre aux Premières Nations d'exercer leurs compétences. Essentiellement, le préambule non contraignant reconnaît la demande constante d'obtention d'un financement. Les Premières Nations ont passé plus d'une

get equitable child and family services. The case is still ongoing, as I'm sure you are aware.

Will your department accept changes to the text of the bill to provide a guarantee of funding that complies with a substantive equality and needs-based approach set out in the repeated orders of the Canadian Human Rights Tribunal? That's my first question

And Dr. Wesley-Esquimaux, thank you for all of your work. You mentioned looking at a proposal that agencies should get 15 to 20 per cent of the funding, but the Canadian Human Rights Tribunal has ordered double that amount of funding go to agencies since your 2016 review. I'm curious as to why you would propose reducing it back to 20 per cent, when they've already ordered double that.

Ms. Wesley-Esquimaux: I think it needs to be needs-based. Whatever that might be right now, that's fine. Actually, I was thinking more about the percentage of how much protection is required, not so much how much money. When you're taking kids out of their communities, how much of it is actually hardcore as in "We need to take this child out because this child's life is in danger," as opposed to "This family is struggling with poverty and addictions issues"? The balance there is what I was actually looking at, not the money.

I think money needs to be given that accommodates the needs of those communities and the needs of those agencies to do the best job possible.

Senator Pate: So you would be in agreement with the tribunal?

Ms. Wesley-Esquimaux: Absolutely, yes.

Senator Pate: Mr. Tremblay?

Mr. Tremblay: The legislation is not about money. It's about affirming the jurisdiction and also some principles and standards across the country.

It doesn't mean that money is not an issue and should not be discussed. It means that we have co-developed legislation with First Nations and Metis organizations. We try to use legislation as the best tool to achieve what legislation is good at achieving. In this case, it is recognition of jurisdiction, which was never done before, as well as national standards, which we think is actually very good progress.

The money was discussed, of course, during those discussions and will continue to be discussed. The First Nations system that you spoke about, you're right, the tribunal told us to fund décennie à plaider cette cause contre le Canada, en vue d'obtenir des services à l'enfance et à la famille équitables. Comme vous le savez sans doute, le dossier est toujours en suspens.

Votre ministère acceptera-t-il de modifier le texte du projet de loi, afin d'offrir une garantie de financement conforme à une approche fondée sur l'égalité réelle et les besoins, la même que celle qui est énoncée dans des ordonnances répétées du Tribunal canadien des droits de la personne? C'est ma première question.

Madame Wesley-Esquimaux, merci pour tout votre travail. Vous avez parlé d'une proposition selon laquelle les organismes devraient recevoir de 15 à 20 p. 100 du financement, mais le Tribunal canadien des droits de la personne a ordonné que ce montant soit doublé depuis l'examen que vous avez mené en 2016. Je suis curieuse de savoir pourquoi vous proposez de ramener la proportion à 20 p. 100, alors qu'il a déjà été ordonné de verser le double.

Mme Wesley-Esquimaux: Je pense que cela doit être fondé sur les besoins. Quel que soit le montant actuel, c'est très bien. En fait, je pensais davantage au pourcentage du point de vue de la protection requise, et non pas tant au montant d'argent. Lorsque vous retirez des enfants de leur collectivité, dans quelle mesure cela est-il fondé sur une affirmation aussi catégorique que : « Nous devons prendre cet enfant en charge parce que sa vie est en danger », par opposition à « Cette famille est aux prises avec des problèmes de pauvreté et de toxicomanie »? C'est d'équilibre que je veux parler, et non pas d'argent.

Je pense qu'il faut donner de l'argent pour répondre aux besoins de ces collectivités et de ces organismes, afin qu'ils puissent faire le meilleur travail possible.

La sénatrice Pate: Vous seriez donc d'accord avec le tribunal?

Mme Wesley-Esquimaux: Absolument, oui.

La sénatrice Pate : Monsieur Tremblay?

M. Tremblay: Le projet de loi ne porte pas sur l'argent. Il vise à confirmer les compétences, ainsi que certains principes et certaines normes à l'échelle du pays.

Cela ne veut pas dire que l'argent ne pose pas de problème et ne devrait pas faire l'objet de discussions. Cela signifie que nous avons élaboré conjointement des mesures législatives avec les organisations des Premières Nations et des Métis. Nous essayons d'utiliser les dispositions législatives comme le meilleur outil pour atteindre les objectifs qu'une loi est censée viser. Dans ce cas-ci, il s'agit de la reconnaissance des compétences, ce qui n'a jamais été fait auparavant, ainsi que des normes nationales, ce qui, à notre avis, représente un excellent progrès.

Il a été question d'argent, bien sûr, au cours de ces discussions, et il continuera d'en être ainsi. Vous aviez raison au sujet du système des Premières Nations dont vous avez parlé. En actuals. So we are now at a budget that is over \$1.1 billion. It was probably \$700,000 a few years ago. So we almost doubled the budget over the last few years, and it will continue to grow.

This money, as was mentioned, goes through the current system. So we need to work with First Nations, Inuit and Metis on which kind of system they want and how they want to change that system. There would be a discussion on that change that will include money, but we're not using the legislation as budget legislation, if you will. It is actually legislation focusing on what came out as a consensus, which was to address the issue that needed to be addressed for years, the issue of jurisdiction, and also making sure that the rights of the children were taken into account.

Joanne Wilkinson, Assistant Deputy Minister, Child and Family Services Reform, Indigenous Services Canada: I'll add one thing. As the deputy mentioned in his opening remarks, part of what we're looking at in terms of implementation and transition, and as Senator LaBoucane-Benson pointed out, is that it will be a longer transition in some places than others.

Part of what we're looking at with all of our partners now is what that transition governance looks like, whether it's a steering committee, working groups, those types of structures, to make sure those very important issues of funding, for example, can be addressed in a holistic way and in a distinctions-based way.

Senator Pate: Thank you very much for that.

As Dr. Wesley-Esquimaux has pointed out, the need for funding is primary. It will not be quite an empty gesture, but if you have the legislation in place, the jurisdiction, and have insufficient resources to actually implement it, then what guarantee is there for communities that in fact those resources will flow if you haven't accommodated up front for it in the legislation?

Mr. Tremblay: There is already an obligation for the federal government to fund the First Nations system at this stage. That's what we're doing for both intervention as well as for prevention now. We're doing it through agencies, as was mentioned. This commitment of continuing funding for the system is still there. The obligation and the decision of the tribunal are still there, so we will continue to do that. That's why the budget is growing.

This bill is more to shape a discussion that will change a framework in the system and have a discussion between the partners, which is also provinces, because as you know, it's First

effet, le tribunal nous a dit de financer les dépenses réelles. Nous avons donc maintenant un budget de plus de 1,1 milliard de dollars. Il se situait probablement à 700 000 \$ il y a quelques années. Nous avons donc presque doublé le budget au cours des dernières années, et celui-ci continuera d'augmenter.

Comme il a été mentionné, cet argent est géré par le système actuel. Nous devons donc travailler avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour déterminer quel genre de système ils souhaitent et comment ils veulent modifier le système en place. Une partie de la discussion concernant ce changement inclurait l'argent, mais nous n'utilisons pas le projet de loi comme une loi budgétaire, si vous voulez. Il s'agit en fait d'un projet de loi axé sur ce qui a fait l'objet d'un consensus, à savoir régler le problème qui aurait dû l'être depuis des années, la question des compétences, et veiller à ce que les droits des enfants soient pris en compte.

Joanne Wilkinson, sous-ministre adjointe, Direction générale de la réforme des services aux enfants et aux familles, Services aux Autochtones Canada: J'aimerais ajouter une chose. Comme le sous-ministre l'a mentionné dans sa déclaration préliminaire, et comme l'a souligné la sénatrice LaBoucane-Benson, une partie de la question en ce qui concerne la mise en œuvre et la transition, c'est que la transition sera plus longue à certains endroits que dans d'autres.

Une partie de ce que nous examinons actuellement avec tous nos partenaires, c'est ce à quoi ressemble cette gouvernance de transition, qu'il s'agisse d'un comité directeur, de groupes de travail, de ce genre de structures, afin de nous assurer que ces questions très importantes de financement, par exemple, puissent être abordées de façon holistique et en tenant compte des distinctions.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup.

Comme l'a souligné Mme Wesley-Esquimaux, le financement est primordial. Ce ne sera pas vraiment un geste vide de sens, mais si des dispositions législatives sont en place, de même que les pouvoirs, mais que les ressources sont insuffisantes pour la mise en œuvre, alors quelle garantie les collectivités ont-elles que ces ressources seront disponibles si rien n'a été prévu dans la loi?

M. Tremblay: Le gouvernement fédéral a déjà l'obligation de financer le système des Premières Nations. C'est ce que nous faisons à la fois pour les interventions et pour la prévention. Nous le faisons par l'entremise d'organismes, comme il a été mentionné. Cet engagement à continuer de financer le système existe toujours. L'obligation et la décision du tribunal sont toujours là, alors nous continuerons de le faire. C'est pourquoi le budget augmente.

Ce projet de loi vise plutôt à orienter la discussion qui permettra de modifier le cadre du système et qui fournira aux partenaires l'occasion d'échanger, les partenaires comprenant Nations, Inuit and Metis and it's on and off reserve. So it's all the partners sitting at the table and having a discussion, place by place, and asking, "How do we better organize this system?"

Will there be a discussion on the resources? Of course there will be a discussion. However, at this stage, we didn't feel it was a necessarily part of this legislation. It's a discussion that will continue, but I think if you look at the budget of my department in terms of First Nations Child and Family Services, it has increased quite significantly and will likely continue for the next few years.

Senator Pate: It just seems unfortunate to potentially invite another tribunal ruling rather than address it up front.

Mr. Tremblay: I don't know. As we said, we're are paying actuals for both prevention and for interventions. In addition, the tribunal signalled that we need to reform the system and that's what this legislation is opening up. It's a door to reform the system.

As was mentioned before, there's no one-size-fits-all system. Some First Nations are quite happy and may decide to work with the agency they have at the moment. Some may decide they will work with the provincial system. Some may decide they will take only prevention. I don't know that, and I should not impose it. We need to have those discussions to say exactly what will happen.

This legislation is not fixing everything. This legislation is more a starting point. It's opening a door that was not open before to make sure that we have a discussion where First Nations, Inuit and Metis have a word to say because they have a jurisdiction and can affirm that jurisdiction.

Of course, money is part of this equation, but it's not the only issue. Apprehension costs a lot of money at the moment, and it's not necessarily producing the results.

Senator McPhedran: Thank you, everybody, for being here with us today.

My question is to you, Ms. Wesley-Esquimaux. Can you help us better understand — at least help me understand — the current situation with your mandate and this proposed legislation?

Ms. Wesley-Esquimaux: I don't have a mandate at this moment, so I'm coming in as a former Minister's Special Representative to have a conversation about my conversations

aussi les provinces, parce que, comme vous le savez, il s'agit des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui vivent dans les réserves et hors réserve. Ce sont donc tous les partenaires qui sont assis à la table et qui discutent de la façon de mieux organiser ce système, un endroit à la fois.

Y aura-t-il une discussion sur les ressources? Évidemment. Toutefois, à ce stade-ci, nous ne pensions pas que cela devait nécessairement faire partie de ce projet de loi. C'est une discussion qui va se poursuivre, mais je pense que si vous regardez le budget de mon ministère pour ce qui est des services de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations, vous verrez qu'il a augmenté de façon assez importante et qu'il continuera probablement de le faire au cours des prochaines années.

La sénatrice Pate: Il me semble tout simplement malheureux d'inviter un autre tribunal à rendre une décision au lieu d'aborder le problème de front.

M. Tremblay: Je ne sais pas. Comme nous l'avons dit, nous payons les coûts réels de la prévention et des interventions. De plus, le tribunal a indiqué qu'il fallait réformer le système, et c'est ce que le projet de loi propose. Cela ouvre la porte à la réforme du système.

Comme on l'a déjà dit, il n'y a pas de système universel. Certaines Premières Nations sont très satisfaites de leur situation et pourraient décider de travailler avec l'organisme actuellement en place. Certaines décideront peut-être de travailler avec le système provincial. Certaines pourraient décider de s'occuper uniquement de prévention. Je ne sais pas, et je ne veux rien imposer. Nous devons avoir ces discussions pour savoir exactement ce qui va se passer.

Ce projet de loi ne règle pas tout. Il constitue davantage un point de départ. Il ouvre des possibilités qui n'existaient pas auparavant, afin de nous assurer d'avoir une discussion où les Premières Nations, les Inuits et les Métis ont leur mot à dire parce qu'ils ont des compétences et peuvent les faire valoir.

Bien sûr, l'argent fait partie de l'équation, mais ce n'est pas le seul problème. À l'heure actuelle, la prise en charge coûte très cher et ne donne pas nécessairement les résultats escomptés.

La sénatrice McPhedran: Merci à tous d'être ici avec nous aujourd'hui.

Ma question s'adresse à vous, madame Wesley-Esquimaux. Pouvez-vous nous aider à mieux comprendre — ou du moins m'aider à comprendre — la situation actuelle compte tenu de votre mandat et de ce projet de loi?

Mme Wesley-Esquimaux : Je n'ai pas de mandat à l'heure actuelle. Je suis donc là en tant qu'ancienne représentante spéciale de la ministre pour discuter des conversations que j'ai

across Canada. But, of course, I'm always very interested in what's going on.

I live in Georgina Island First Nation, and we have our own child welfare agency. It's brand new, and it's practising Indigenous social work. Actually, our social worker has won an award.

We don't let kids go out of our community. When we have a situation in our community, we go and ask the family what they need. If the mother is drinking, we ask her what's happening in her life, and we help her so that the kids stay in the community. That's the approach. That's what we're looking for here, and that's what he's saying.

This opens the door. The resources are flowing out there. Some of those provinces shared how many resources they get on an annual basis, and they're holding pretty tight to it. I understand that, but if we loosen the grips and ensure the families themselves get the resources at the ground level, I know there will be a difference. You will see a happier community. We don't lose our kids because we take a different approach.

Senator McCallum: Thank you for your presentations. It's good to see you this morning.

I have a lot of concern about this bill. I'm from Manitoba. The previous minister, Jane Philpott, had a memorandum of understanding with the Assembly of Manitoba Chiefs. When they were given the resources, they made their own Bringing our Children Home Act, and the then minister announced it was going to be a pan-Canadian model and that she had an agreement with AFN.

The concern in Manitoba is the strong input from the province. We have the highest rate of children across Canada. She called it a humanitarian crisis. Cindy Blackstock has said, "If this proposed legislation affirms First Nations jurisdiction, respects diversity among First Nations," — yet there's a pan-Canadian model; the two don't meet — "protects the safety and well-being of First Nations children and families," which it doesn't, "and embeds a statutory funding base, then it has a foundation for success."

Do you agree with that statement or not? If you do, I honestly want some kind of affirmation that the status quo is not going to continue to exist in Manitoba and that somehow you need to work with the Manitoba chiefs to iron this out.

Mr. Tremblay: The legislation is not imposing a model across Canada. The legislation is saying that you can go and take your jurisdiction. So the Assembly of Manitoba Chiefs (AMC) can go ahead and continue to work on their legislation. They will

partout au Canada. Bien sûr, je suis toujours très intéressée par ce qui se passe.

Je vis dans la Première Nation de Georgina Island, et nous avons notre propre organisme de protection de l'enfance. C'est tout nouveau, et on y pratique le travail social autochtone. En fait, notre travailleuse sociale a remporté un prix.

Nous ne laissons pas les enfants quitter notre collectivité. Lorsqu'un problème se pose dans notre collectivité, nous allons demander à la famille concernée ce dont elle a besoin. Si la mère boit, nous lui demandons ce qui se passe dans sa vie et nous l'aidons pour que ses enfants demeurent dans la collectivité. C'est l'approche que nous avons adoptée. C'est ce que nous voulons, et cela correspond à ce qu'il dit.

Cela ouvre la porte. Il ne manque pas de ressources. Certaines provinces ont indiqué le niveau de ressources qu'elles obtiennent chaque année, et elles tiennent les cordons de la bourse serrés. Je comprends cela, mais si nous assouplissons les règles et veillons à ce que les familles proprement dites obtiennent les ressources sur le terrain, je sais que cela fera une différence. Cela donnera une communauté plus heureuse. Nous ne perdrons pas nos enfants parce que nous avons adopté une approche différente.

La sénatrice McCallum: Merci de vos exposés. Je suis heureuse de vous voir ici ce matin.

Ce projet de loi me préoccupe beaucoup. Je viens du Manitoba. L'ancienne ministre, Jane Philpott, avait conclu un protocole d'entente avec l'Assemblée des chefs du Manitoba. Lorsqu'on leur a donné les ressources, ils ont adopté leur propre Bringing our Children Home Act, et la ministre avait annoncé qu'il s'agirait d'un modèle pancanadien et qu'elle avait une entente avec l'Assemblée des Premières Nations.

Ce qui est préoccupant au Manitoba, c'est le niveau d'intervention de la province. Le taux d'enfants touchés y est le plus élevé au Canada. Elle a parlé de crise humanitaire. Cindy Blackstock a dit : « Si ce projet de loi confirme la compétence des Premières Nations, respecte la diversité parmi les Premières Nations » — pourtant, il existe un modèle pancanadien, et les deux ne coïncident pas —, « protège la sécurité et le bien-être des enfants et des familles des Premières Nations », ce qu'il ne fait pas, « et intègre un financement de base prévu par la loi, il a tout pour réussir ».

Êtes-vous d'accord ou non avec cette affirmation? Si c'est le cas, je veux qu'on me dise sincèrement que le statu quo n'existera plus au Manitoba et qu'il faut, d'une façon ou d'une autre, travailler avec les chefs du Manitoba pour régler le problème.

M. Tremblay: Le projet de loi n'impose pas de modèle à l'échelle du Canada. Il dit que les compétences peuvent être assumées par les collectivités. L'Assemblée des chefs du Manitoba (ACM) peut donc aller de l'avant et continuer à

get our support and we will be partners at the table. I hope others will also be partners.

This is not legislation where we're trying to say this is the system in which you're going to operate over the next years. There are some amendments there and national standards that were mentioned to protect the kids against what's going on at the moment, including in your province, sometimes.

But part of this legislation also says that you have jurisdiction and you can take it. We encourage you to go with coordination agreements with other levels of jurisdiction, but if the other levels of jurisdiction are not necessarily operating in good faith, you can actually self-declare your legislation.

It's not an easy process, but it was probably harder before this legislation. This legislation is opening the way to do that.

If you look at recent Canadian history when we tried to legislate on First Nation issues, we tried to legislate a one-size-fits-all approach and it didn't work too well most of the time. But there were times when what we did was legislation that we called opting in and opting out, where First Nations can actually decide whether they will take it or not. That's what we did, for example, in the First Nations Lands Management Act.

This piece of legislation is a bit like that one. It's basically saying that you have jurisdiction. It's your inherent right under section 35, and we use section 91(24) of the Constitution to confirm that through legislation, but you go at your pace. You don't have an obligation to take it, but you have the capacity.

I know there's tension with the AMC, but I think it can be resolved because this is not their legislation versus ours. It's actually their legislation in the end.

Ms. Wesley-Esquimaux: I agree. I heard from a lot of people across the country, chiefs included, and I met with many of the elders as well. There has to be recognition that there's a lot of diversity across the country. Some of those communities were absolutely ready. They had been working on it for 25 years and were ready to go, and I think there was recognition that those people will be able to be first out of the gate, or however you want to say it.

I agree that if they're going to do the legislation and you're going to restore jurisdictional authority, you better ensure that the dollars follow and they don't get stuck at the provincial level. That's probably the biggest issue I heard right across the

élaborer sa législation. Elle obtiendra notre appui et nous serons des partenaires à la table. J'espère que d'autres emboîteront le pas aussi.

Ce n'est pas un projet de loi qui vise à imposer le système dans lequel vous allez fonctionner au cours des prochaines années. Il y a des modifications et certaines normes nationales qui y sont mentionnées, afin de protéger les enfants dans le contexte de ce qui se passe actuellement, y compris dans votre province parfois.

Toutefois, une partie du projet de loi dit aussi que vous avez les pouvoirs et que vous pouvez vous en prévaloir. Nous vous encourageons à conclure des ententes de coordination avec d'autres ordres de gouvernement, mais si ceux-ci ne sont pas de bonne foi, vous pouvez établir vos propres lois.

Ce n'est pas un processus facile, mais la situation était probablement plus difficile avant l'adoption de ce projet de loi. Le projet de loi permet de faire cela.

Si vous regardez l'histoire récente du Canada, lorsque nous avons essayé de légiférer sur les questions touchant les Premières Nations, nous avons tenté de le faire en adoptant une approche universelle, mais cela n'a pas très bien fonctionné la plupart du temps. Il y a eu des fois où nous avons adopté des dispositions législatives comportant des options de participer ou non, grâce auxquelles les Premières Nations ont pu décider si elles y adhéraient ou non. C'est ce que nous avons fait, par exemple, dans la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations.

Le présent projet de loi s'apparente un peu à celui-là. Cela revient à dire que vous avez les pouvoirs. C'est votre droit inhérent en vertu de l'article 35, et nous utilisons le paragraphe 91(24) de la Constitution pour le confirmer par voie législative, mais vous pouvez le faire à votre rythme. Vous n'avez pas l'obligation de le faire, mais vous avez la possibilité.

Je sais qu'il y a des tensions avec l'ACM, mais je pense que cela peut être réglé parce que ce n'est pas une question de confrontation entre sa loi et la nôtre. C'est sa loi qui prévaut au bout du compte.

Mme Wesley-Esquimaux: Je suis d'accord. J'ai entendu beaucoup de gens, y compris des chefs, et j'ai aussi rencontré de nombreux aînés. Il faut reconnaître qu'il y a beaucoup de diversité au pays. Certaines de ces collectivités étaient tout à fait prêtes. Elles y travaillaient depuis 25 ans et elles étaient prêtes à aller de l'avant, et je pense qu'il a été reconnu que ces gens pourront être les premiers, pour ainsi dire.

Selon moi, si l'on veut faire adopter le projet de loi et rétablir les compétences, il faut s'assurer que l'argent suit et qu'il n'est pas bloqué à l'échelon provincial. C'est probablement le plus gros problème dont j'ai entendu parler d'un bout à l'autre du country, that the province is holding tight to the millions of dollars they get on an annual basis. When I was up in the Yukon, they said they hired nine social workers. That money was supposed to go directly to the communities. They said, "We're taking care of it," and showed me their new models from Australia. I asked if it had occurred to them that the Gwich'in people have their own models, and I said, "Why don't you ask them about their way?" So, you're absolutely correct that we have a lot of work to do.

In many instances, the political levels are also in the way with our own people. It's not necessarily just the Province of Manitoba or the Province of Saskatchewan. There are also political agencies and organizations that want a piece of this.

My feeling is you had better go directly to the community because that's where those kids live. That's where the grandmas, families, culture and language and everything else is, and we have to go there to make sure they have the resources to get well, get healthy and raise those kids themselves.

Senator McCallum: Thank you.

Senator Coyle: Thank you all for your presentations this morning. We're just starting to really understand what this legislation is and what it isn't. I appreciate that, as has been said, it's the opening of a door that has been asked to be open for quite some time and is largely focused on jurisdiction.

One of the things that I'm learning from my colleague and from what you're saying is the very different capacities and possibly even interests in taking on this responsibility in different communities and different jurisdictions.

As the door opens, what is happening to help those communities that do have the desire to build their capacity and develop their own models, as you have said, so that they are in a position, if we look five years out from now, that the gap isn't so large between those who were ready five years ago and those who may take some time to get there?

Ms. Wesley-Esquimaux: I had a lot of conversations about this. One of the things I said was the strength of the minister's argument for wherever we go is the strength of your own argument. You have work to do at the community level. You're right that a lot of them were not ready and had not done the costing or the asset mapping in their own communities to understand who they have in their communities to actually call upon. One of the recommendations from me was that they need to speak to the local colleges and universities and people that can do this work with them without a huge cost or maybe no cost at

pays, à savoir que les provinces s'accrochent aux millions de dollars qu'elles reçoivent chaque année. Lorsque j'étais au Yukon, on m'a dit qu'on avait embauché neuf travailleurs sociaux. Cet argent devait aller directement aux collectivités. On m'a dit qu'on s'en occupait et on m'a montré les nouveaux modèles australiens. J'ai demandé à ces gens s'il leur était venu à l'esprit que les Gwich'in avaient leurs propres modèles, et je leur ai dit : « Pourquoi ne leur demandez-vous pas leur façon de faire? » Vous avez donc tout à fait raison de dire que nous avons beaucoup de travail devant nous.

Dans bien des cas, les intervenants politiques font aussi obstacle à notre peuple. Ce n'est pas nécessairement seulement la province du Manitoba ou la province de la Saskatchewan. Il y a aussi des organismes et des organisations politiques qui veulent leur part du gâteau.

J'ai l'impression que vous feriez mieux de vous adresser directement aux collectivités, parce que c'est là que vivent ces enfants. C'est là que se trouvent les grands-mères, les familles, la culture, la langue et tout le reste, et c'est là que nous devons aller pour nous assurer qu'elles ont les ressources nécessaires pour se rétablir, être en santé et élever elles-mêmes ces enfants.

La sénatrice McCallum: Merci.

La sénatrice Coyle: Merci à tous pour vos exposés de ce matin. Nous commençons tout juste à vraiment comprendre ce que contient ce projet de loi et ce qu'il ne contient pas. Je constate, comme on l'a dit, que des possibilités sont offertes, comme cela était demandé depuis un certain temps, et que l'accent est mis pour une large part sur les pouvoirs.

L'une des choses que j'apprends de ma collègue et de ce que vous dites, ce sont les grandes différences dans les capacités, et peut-être même dans l'intérêt, à l'égard de cette responsabilité dans les différentes collectivités et administrations.

À mesure que des possibilités s'offrent, que fait-on pour aider les collectivités qui souhaitent renforcer leurs capacités et élaborer leurs propres modèles, comme vous l'avez dit, afin qu'elles soient en mesure, dans cinq ans, de constater que l'écart n'est pas si grand entre celles qui étaient prêtes il y a cinq ans et celles à qui il a fallu un certain temps pour y arriver?

Mme Wesley-Esquimaux: J'ai eu beaucoup de conversations à ce sujet. L'une des choses que j'ai dites, c'est que la force de l'argumentation de la ministre en ce qui a trait à l'orientation que nous allons prendre est à la base de votre propre argument. Il y a du travail à faire à l'échelle locale. Vous avez raison de dire qu'un grand nombre d'entre elles ne sont pas prêtes et n'ont pas calculé les coûts, ni répertorié les actifs dans leur propre collectivité pour comprendre à qui elles peuvent faire appel. L'une des recommandations que j'ai faites, c'est qu'elles consultent les collèges et universités locaux et les gens qui peuvent faire ce travail avec elles, sans qu'il leur en coûte très

all so they can start to lay the foundation for the capacity they need to build.

They need to start to connect with each other. Many of the communities were working together kind of unofficially to help each other.

As a country, we make a lot of errors. There was one situation where there was a very strong agency and a very weak agency. Rather than helping that weak agency come up, they took the money from the strong agency and gave it to the weak agency. I thought, "Well, that was smart; now you have two weak agencies."

We don't really think about the implications of our actions, but the communities themselves are acutely aware. We have to get over this idea that the communities themselves don't have capacity and that there are not intelligent people living there who can do this work. There are, but in many ways their hands are tied because they don't have the authority and jurisdiction and the resources to accommodate what they want to do.

So go to the communities. We need to spend more time there than we do looking afar and thinking that we have the answers to what their dilemmas are. We don't; they do. I heard it strongly across the country: Have faith. They have the ability.

Senator Coyle: They may need some support to get there.

Ms. Wesley-Esquimaux: They may need support and they should accept it.

Mr. Tremblay: I think they need support, you're right. That would be a discussion in the transition and that would be the opportunity to have discussions about this. How do we support communities and nations, and how do we help them to actually take jurisdiction? We need to see what the supply and demand is in that context.

In the meantime, we have around \$100 million per year that we use for projects in child family services that are related to initiatives around jurisdiction. There is some funding that we're using.

In Minister Bennett's department, there is a negotiation table on self-government, for example. In a lot of those tables, more and more, actually, given the fact we give a lot of attention to this file, many First Nations and Indigenous groups come to the table and want to talk about CFS. So they have a process there.

cher ou peut-être même sans qu'il leur en coûte quoi que ce soit, afin de commencer à jeter les bases de la capacité dont elles ont besoin

Elles doivent commencer à établir des liens entre elles. Bon nombre de collectivités l'ont déjà fait officieusement dans le but de s'entraider.

Nous faisons beaucoup d'erreurs au pays. Je pense à ce cas d'un organisme très solide et d'un organisme très faible. Au lieu d'aider cet organisme faible à s'en sortir, on a pris l'argent de l'organisme solide et on l'a donné à l'organisme faible. Je me suis dit : « Eh bien, c'est intelligent; vous avez maintenant deux organismes faibles. »

Nous ne réfléchissons pas vraiment aux conséquences de nos actions, mais les communautés elles-mêmes sont très conscientes. Nous devons cesser de penser que les collectivités proprement dites n'ont pas la capacité et qu'il n'y a pas de gens intelligents qui y vivent et qui peuvent faire ce travail. Il y en a, mais à bien des égards, ils ont les mains liées parce qu'ils n'ont pas l'autorité, les pouvoirs et les ressources nécessaires pour faire ce qu'ils veulent faire.

Il faut donc aller dans les collectivités. Nous devons y passer plus de temps, plutôt que de penser que nous pouvons, de loin, résoudre leurs dilemmes. Nous n'avons pas les réponses, mais elles les ont. C'est ce que j'ai entendu partout au pays : ayez confiance. Elles ont la capacité nécessaire.

La sénatrice Coyle : Elles ont peut-être besoin d'aide pour y arriver.

Mme Wesley-Esquimaux : Elles ont peut-être besoin de soutien et elles devraient l'accepter.

M. Tremblay: Je pense qu'elles ont besoin de soutien, vous avez raison. Cela devrait être abordé pendant la transition, et ce serait l'occasion d'avoir des discussions à ce sujet. Comment pouvons-nous soutenir les collectivités et les nations et comment pouvons-nous les aider à exercer leurs compétences? Il faut voir quelle est l'offre et la demande dans ce contexte.

Entretemps, nous avons environ 100 millions de dollars par année que nous utilisons pour des projets de services à l'enfance et à la famille qui sont liés à des initiatives relevant des pouvoirs. Certains fonds sont utilisés à cette fin.

Au sein du ministère de la ministre Bennett, il y a une table de négociation sur l'autonomie gouvernementale, par exemple. Dans bon nombre de ces cas, de plus en plus, en fait, étant donné que nous accordons beaucoup d'attention à ce dossier, les Premières Nations et les groupes autochtones viennent à la table et veulent parler des services à l'enfance et à la famille. Il y a donc un processus en place.

We also have a tripartite table that we try to nurture at the provincial and regional level to support the communities.

Is it enough? We'll see. But, yes, there is an intention to support communities and nations at their pace, as we mentioned before. The question is how best to do it, to be honest.

As was said, some of them are already pushing and doing some work, and in some cases we already support them financially.

Senator Christmas: Thank you very much for being here. This day has been a long time coming, so it's great to have this bill in front of us.

Perhaps I wasn't looking in the right place, but I was searching in the bill for the words "distinctions-based approach." I didn't find it, but Mr. Tremblay, you mentioned in your remarks that your department will be exploring the creation of distinctions-based transition governance structures.

Can you describe how the bill is distinctions-based both in its development and its implementation? Can you also tell us how the bill will address unique challenges that urban-based Indigenous families face?

Mr. Tremblay: The bill doesn't say "distinctions-based." I think we say First Nations, Inuit and Metis. We name them, which I think is a more elegant way of saying that.

It would be distinctions-based but not just First Nations, Inuit and Metis, because First Nations are not all the same. They are also different among themselves. They have different needs and different ambitions.

It will be distinctions-based because, as I said, this is legislation that even if it provides some national standards and a national framework, it is based on the fact it is a more bottom-up approach. It's the communities and nations that will understand what they want, and they will come to that table and talk with other jurisdictions on this. That's the way we see it as distinctions-based.

We expect in the process when we co-develop, we work with the three national Indigenous associations, as you know. They were at the launch when the minister tabled the legislation, and the three of them talked about a good co-development process. It shows we've been working with the three groups. Nous avons également une table tripartite que nous essayons de maintenir aux échelons provincial et régional pour appuyer les collectivités.

Est-ce suffisant? Nous verrons. Oui, il y a une intention de soutenir les collectivités et les nations en respectant leur rythme, comme nous l'avons déjà mentionné. Pour être honnête, la question est de savoir quelle est la meilleure façon de procéder.

Comme on l'a dit, certaines d'entre elles exercent déjà des pressions et font déjà du travail, et dans certains cas, nous les appuyons déjà financièrement.

Le sénateur Christmas: Merci beaucoup de votre présence. Il a fallu beaucoup de temps avant que ce projet de loi nous soit renvoyé.

Je n'ai peut-être pas cherché au bon endroit, mais je n'ai pas trouvé dans le projet de loi les mots « approche fondée sur les distinctions ». Toutefois, monsieur Tremblay, vous avez mentionné dans votre exposé que votre ministère allait explorer la possibilité de créer des structures de gouvernance de transition fondées sur les distinctions.

Pouvez-vous expliquer comment le projet de loi tient compte des distinctions, tant dans son élaboration que dans sa mise en œuvre? Pouvez-vous également nous dire comment le projet de loi permettra de relever les défis uniques auxquels font face les familles autochtones vivant en milieu urbain?

M. Tremblay: Le projet de loi ne dit pas « fondée sur les distinctions ». On y fait plutôt mention, je crois, des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Nous les nommons, ce qui me semble être une façon plus élégante de parler des distinctions.

On tiendra compte des distinctions, mais pas seulement pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis, parce que les Premières Nations ne sont pas toutes identiques. Elles sont différentes les unes des autres. Elles ont des ambitions et des besoins différents.

Il y aura des distinctions parce que, comme je l'ai dit, il s'agit d'un projet de loi qui, même s'il prévoit des normes nationales et un cadre national, est fondé sur une approche plus ascendante. Ce sont les collectivités et les nations qui définiront ce qu'elles veulent et qui viendront à la table discuter avec d'autres administrations à ce sujet. C'est ainsi que nous voyons les choses en ce qui a trait aux distinctions.

Nous nous attendons à collaborer avec les trois associations autochtones nationales, comme vous le savez. Elles étaient là lorsque la ministre a déposé le projet de loi, et les trois ont parlé d'un bon processus de développement conjoint. Cela montre que nous collaborons avec les trois groupes.

We also had opportunities where the three groups worked together with us. It was not just separate First Nation, Inuit and Metis. There were discussions among themselves.

When you talk about children and families, to be honest, there were a lot of pointed comments between the different groups. It's more in the way they want to address it that it will be different. I think that's where we're going now. Now that we have opened that door, it's for them to design the way they want this to happen. That's where we're going to see the distinction happening.

We also had discussions with them on how the transition is going to be distinctions-based, because it is different. We fund the federal fund, as you know, the First Nation services, and other services are funded by provinces. In some cases, we go through the provinces. So there are different situations across the country that will need to be taken into account.

The Inuit are under land claims agreements, and they have, in many aspects, a government or organization in place that they manage already. So it is a different complexity.

I will not reduce it just to a distinction of First Nations, Inuit and Metis. It will also be different across the country: North versus South versus ambitions and what they want. That's the reach because the culture is so diverse.

Senator Christmas: I'm grateful that a distinctions-based approach goes right down to the tribal and community levels, but in situations where urban areas have become a blending pot of so many different Indigenous people, how do you apply a distinction-based approach in an urban area?

Mr. Tremblay: It will be an interesting puzzle, but it's not without precedent. Francophones, for example, have their own schools in other provinces where they don't necessarily have the majority of the population. You can imagine some services offered to Indigenous people in urban areas who are Cree. If they are outside of their community, the services could be different.

They may also, through their legislation, establish standards that would apply to anyone dealing with kids who are part of their community. Because it's federal legislation, they would have the capacity to do that.

For example, if you are a Cree community in northern Quebec and your families are down south, and you have legislation or law saying that for Cree kids this is how you will do that or that you want this to be done, there will be a capacity to say that people have to respect that legislation. At the moment, they have

Nous avons également eu l'occasion de travailler de concert avec les trois groupes. Il ne s'agissait pas seulement des Premières Nations, des Inuits et des Métis pris séparément. Des discussions ont aussi eu lieu entre eux.

Lorsque vous parlez des enfants et des familles, pour être honnête, il y a eu beaucoup de commentaires formulés entre les différents groupes. C'est plutôt dans la façon dont ils veulent aborder la question que ce sera différent. Je pense que c'est ce vers quoi nous allons maintenant. Maintenant que cette porte est ouverte, c'est à eux de concevoir la façon dont ils veulent que cela se fasse. C'est là que les distinctions vont se faire.

Nous avons également discuté avec eux de la façon dont la transition sera fondée sur les distinctions, parce que les situations diffèrent. À l'heure actuelle, comme vous le savez, les services aux Premières Nations sont financés par le gouvernement fédéral et d'autres services sont financés par les provinces. Dans certains cas, nous passons par les provinces. Il y a donc différentes situations au pays dont il faudra tenir compte.

Les Inuits sont visés par des accords sur les revendications territoriales et ils ont, à bien des égards, un gouvernement ou une organisation qu'ils gèrent déjà. La complexité est donc différente.

Je ne vais pas réduire cela à une simple distinction entre les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Il y aura aussi des différences à l'échelle du pays : entre le Nord et le Sud, par rapport à leurs ambitions et à ce qu'ils veulent. C'est ce qui se produit parce que la culture est très diversifiée.

Le sénateur Christmas: Je me réjouis qu'une approche fondée sur les distinctions s'applique jusqu'au niveau des bandes et des collectivités, mais dans le contexte des régions urbaines, où l'on retrouve tant d'Autochtones différents, comment peut-on appliquer une telle approche?

M. Tremblay: Ce sera un casse-tête intéressant, mais il y a des précédents. Les francophones, par exemple, ont leurs propres écoles dans d'autres provinces où ils ne constituent pas nécessairement la majorité de la population. Vous pouvez imaginer certains services offerts aux Autochtones cris en milieu urbain. S'ils sont à l'extérieur de leur collectivité, les services pourraient être différents.

Ils peuvent aussi, par l'entremise de leurs lois, établir des normes qui s'appliqueraient à quiconque s'occupe d'enfants qui font partie de leur collectivité. Comme il s'agit d'une loi fédérale, ils auraient la capacité de le faire.

Par exemple, dans le cas d'une collectivité crie établie dans le nord du Québec, mais dont certaines familles vivent dans le sud, si vous avez une loi qui dit que pour les enfants cris, les choses vont se faire de telle façon, il sera possible de faire respecter cette loi par les gens. À l'heure actuelle, c'est la norme nationale qui doit être respectée, mais si la norme prend la forme d'une loi

to respect the national standard, but if the standard is now a law from in a community or nation, it will have to be respected.

Senator Christmas: For example, in Ottawa we have a large Inuit community. Are you saying that you're still able to apply a distinctions-based approach in a large urban area where a lot of Inuit live?

Mr. Tremblay: If organizations together, or one of them, decided that for their citizens, wherever they are, we have to respect that foster care, adoption, should be with families and the culture should be respected, and all those conditions are there, that will have to be respected. That's why it's important for jurisdictions to work together, to be honest.

There is also a limit to this, which is your capacity to enforce sometimes, but the possibility is there, for sure.

Senator Christmas: Thank you.

Senator Tannas: That was going to be my question, but I have one more for Dr. Wesley-Esquimaux.

Do you envision that at the community level the organization would be a department or a subsidiary of chief and council, or do you see more something that's stand-alone? Non-Indigenous people might think of a school board or some other body. How do you see that organizing itself?

Ms. Wesley-Esquimaux: To be honest, I saw it organizing itself in all of those ways, depending on the communities themselves. Some, the chief and council or representative of the chief and council, attended and said, "We're going to work with our families to do this." Others, they already have stand-alone situations set up. Some of them have safe housing that is run and organized by people in the community and that's all they do.

There are a lot of different approaches, as we've already said this morning. Many of them said, "We have urban dwellers, and as far as we're concerned, no matter where they are, they are our members. Even if they're two provinces over, we're going to deal with their needs. So we will expand this out nationally. It's not going to be just local work that we do."

He's right. There are going to be many different approaches, but I think you have to listen hard to what the communities themselves and the people who represent children in those communities say. They know what they're doing. They have been very successful in many instances.

émanant d'une collectivité ou d'une nation, c'est elle qui devra être respectée.

Le sénateur Christmas: Par exemple, à Ottawa, nous avons une grande communauté inuite. Êtes-vous en train de dire qu'il est toujours possible d'appliquer une approche fondée sur les distinctions dans une grande région urbaine où vivent beaucoup d'Inuits?

M. Tremblay: Si les organisations décidaient ensemble ou séparément que, pour leurs citoyens, où qu'ils soient, il faut respecter le placement en famille d'accueil et l'adoption dans la famille élargie, de même que la culture, et si toutes les conditions sont réunies, il faudra les respecter. C'est pourquoi il est important que les administrations travaillent ensemble, pour être honnêtes.

Il y a aussi une limite à cela, c'est-à-dire la capacité d'appliquer la loi parfois, mais c'est certainement possible.

Le sénateur Christmas: Merci.

Le sénateur Tannas: C'était ma question, mais j'en ai une autre pour Mme Wesley-Esquimaux.

Au niveau des collectivités, l'organisation serait-elle un service ou une entité liée au chef et au conseil, ou croyez-vous qu'il s'agirait plutôt d'une organisation autonome? Cela pourrait s'apparenter à une commission scolaire ou à un autre organisme de ce genre chez les non-Autochtones. Comment pensez-vous que cela pourrait s'organiser?

Mme Wesley-Esquimaux: Honnêtement, j'ai vu tous ces modes d'organisation, dépendant des collectivités. Dans certaines, le chef et le conseil ou le représentant du chef et du conseil, étaient présents et ont dit : « Nous allons travailler avec nos familles pour faire cela. » Dans d'autres, il existe déjà des entités autonomes. Certaines d'entre elles ont des logements sûrs qui sont gérés et organisés par des gens de la collectivité, et c'est tout ce qu'elles font.

Il y a beaucoup d'approches différentes, comme nous l'avons déjà dit ce matin. De nombreuses collectivités nous ont dit : « Nous avons des membres qui vivent en ville et, en ce qui nous concerne, peu importe où ils se trouvent, ce sont nos membres. Même s'ils se trouvent deux provinces plus loin, nous allons répondre à leurs besoins. Nous allons donc élargir cela à l'échelle nationale. Notre travail ne se fera pas seulement à l'échelle locale. »

Il a raison. Il y aura de nombreuses approches différentes, mais je pense qu'il faut écouter attentivement ce que les collectivités elles-mêmes et les gens qui représentent les enfants dans ces collectivités disent. Ils savent ce qu'ils font. Ils ont connu beaucoup de succès dans bien des cas.

It's our interference that creates the problems, when we come in and think we have all the answers, or the social workers tell people what to do. It's quite often very much against what the community itself would do if given the opportunity to make those decisions on their own.

Senator Tannas: Can you see good examples of communities that are able to do that consulting within themselves? We're all mindful that in most cases, more than half of the community doesn't live in the community; they live away from the community. How does that work?

Ms. Wesley-Esquimaux: I saw a lot of very good examples, some of which I challenged. Some I said, "You have a great team, but they look like they're close to retirement. Then what are you going to do? Are you succession planning this? Do you understand this is something that needs to continue?"

They don't necessarily have the resources to do the succession planning that would make sense. Again, they're held back. I think when they ask for help, we need to give them the help they ask for, not what we think they need. That's going to make all the difference when it comes down to what happens with this.

I can tell you there's a generation of children who are now young adults and adults who are saying, "Enough." These are the kids who are standing up and saying, "We know exactly what needs to happen, because we've been through the system. We are the system. We were raised there."

These are the kids you guys should be speaking to because they will tell you unequivocally what happens, and what the foster parents need, and what they need for those transitions. Some of them are exceptionally healthy given the stuff that they went through, and they are going to be a force to be reckoned with.

We have a lot of work to do. They will help you if you let them. The communities that are struggling, we need to help them. We have had a lot of conversations with them about the kinds of steps that they need to take, and I think we need to trust that process and give them what they ask for, not what we think they need.

Senator Tannas: Thank you.

Senator LaBoucane-Benson: I come from a court worker background. We have many instances of grandparents, aunts and uncles who want access to their kids who are under PGO, and there's no real mechanism for that to happen.

C'est notre ingérence qui crée les problèmes, c'est-à-dire lorsque nous arrivons et que nous pensons avoir toutes les réponses, ou lorsque les travailleurs sociaux disent aux gens quoi faire. Cela va très souvent à l'encontre de ce que ferait la collectivité si on lui donnait la possibilité de prendre ses propres décisions.

Le sénateur Tannas: Avez-vous vu de bons exemples de collectivités qui sont en mesure de mener elles-mêmes ces consultations? Nous sommes tous conscients du fait que, dans la plupart des cas, plus de la moitié des membres ne vivent pas dans la collectivité; ils vivent loin de la collectivité. Comment cela fonctionne-t-il?

Mme Wesley-Esquimaux: J'ai vu beaucoup de très bons exemples, dont quelques-uns que j'ai remis en question. J'ai dit à certains: « Vous avez une excellente équipe, mais les gens qui en font partie semblent proches de la retraite. Alors, qu'allezvous faire? Est-ce que vous planifiez la relève? Comprenez-vous que c'est quelque chose qui doit continuer? »

Les ressources nécessaires ne sont pas nécessairement toujours là pour planifier la relève. Encore une fois, je crois qu'ils ont des contraintes. Je pense que lorsqu'ils demandent de l'aide, nous devons leur donner l'aide qu'ils demandent et non pas ce dont nous pensons qu'ils ont besoin. Cela va faire toute la différence en fin de compte.

Je peux vous dire qu'il y a une génération d'enfants qui sont maintenant de jeunes adultes et des adultes et qui disent : « Assez. » Ce sont ces jeunes qui se lèvent et disent : « Nous savons exactement ce qu'il faut faire, parce que nous sommes issus de ce système. Nous faisons partie du système parce que nous y avons grandi. »

C'est à eux que vous devriez vous adresser parce qu'ils vous diront sans équivoque ce qui se passe, ce dont les familles d'accueil ont besoin et ce qui est nécessaire pour ces transitions. Certains d'entre eux s'en tirent exceptionnellement bien compte tenu de ce qu'ils ont vécu, et ils seront une force qu'il ne faut pas sous-estimer.

Nous avons beaucoup de travail à faire. Ils vous aideront si vous le leur permettez. Nous devons aider les collectivités en difficulté. Nous avons eu beaucoup de discussions avec eux au sujet des mesures qu'ils doivent prendre, et je pense que nous devons faire confiance à ce processus et leur donner ce qu'ils demandent, et non pas ce dont nous pensons qu'ils ont besoin.

Le sénateur Tannas : Merci.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Je viens du milieu de l'assistance parajudiciaire. Nous observons de nombreux cas de grands-parents, de tantes et d'oncles qui veulent entrer en contact avec leurs enfants qui sont visés par une ordonnance de tutelle parentale, et il n'y a pas vraiment de mécanisme pour cela.

This is an aspirational piece of legislation, but the reality is we have thousands of Indigenous kids who are under permanent guardianship and need access. Do you see an opportunity for a legal access order so that a grandparent can go to a court worker — there are court workers across this country — and say, "I want a legal access order to see my grandchild"? Do you think this legislation will provide that? If not, can we?

Ms. Gros-Louis: In this legislation, there are a couple of ways that can happen. I'm trying to find the section but I can't. In here there's a requirement for reassessment.

It is 16. This requirement will be started on a regular basis but can also be made at the demand of a family member to be returned to the family. It could be to one of the parents or to an extended family member.

We also have the possibility for a child's parent or a caregiver to make an application and to have access to the child. There are a couple of possibilities in this legislation for members of the family to have access and care for the child.

Ms. Wesley-Esquimaux: If I can add to that, I spoke to a lot of young people. There are also young people in care who said, "We need the opportunity to make a decision in our own lives. Sometimes we don't want to see a parent or we don't want to be returned, and nobody listens to us." There are two sides to that. There are two sides to virtually everything we're talking about, so you need to keep that in mind.

Senator LaBoucane-Benson: Under the equality section, it does say that the child has a voice. I can't remember what the wording is, so I agree with you, totally.

The Chair: Thank you very much. We are out of time. I would like to thank our panel members for appearing. Thank you very much for your presentations, and thank you, senators, for the questions.

With regard to our second panel, we had planned on having two witnesses this morning. One of the flights was cancelled, so we are not sure if the other person is coming. However, we are very pleased that we have before us, from the First Nations Child and Family Caring Society of Canada, Dr. Cindy Blackstock, Executive Director, as well as Spirit Bear.

Cindy Blackstock, Executive Director, First Nations Child and Family Caring Society of Canada: Very good morning to you and many thanks for this great opportunity for Spirit Bear and me to be here. Spirit Bear represents all of the children —

Il s'agit d'une mesure législative ambitieuse, mais en réalité, des milliers d'enfants autochtones sont sous tutelle permanente et doivent être accessibles. Croyez-vous qu'il serait possible d'obtenir un droit de visite légal pour qu'un grand-parent puisse s'adresser à un travailleur social auprès des tribunaux — il y a des travailleurs sociaux auprès des tribunaux partout au pays — et dire : « Je veux obtenir une ordonnance consacrant mon droit de visite légal pour voir mon petit-enfant? » Pensez-vous que ce projet de loi le permettra? Sinon, est-ce possible?

Mme Gros-Louis : Dans ce projet de loi, on trouve quelques moyens de procéder. J'essaie de trouver la disposition en question, mais je n'y arrive pas. Il y a ici une exigence de réévaluation.

C'est à l'article 16. Cette exigence sera mise en place de façon régulière, mais elle peut aussi répondre à la demande d'un membre de la famille pour que l'enfant soit renvoyé dans sa famille. Il pourrait s'agir d'un des parents ou d'un membre de la famille élargie.

Il est aussi possible pour le parent ou le gardien d'un enfant de présenter une demande de droit de visite. Le projet de loi offre quelques possibilités aux membres de la famille d'avoir un droit de visite de l'enfant et de s'en occuper.

Mme Wesley-Esquimaux : Si je peux ajouter quelque chose, j'ai parlé à beaucoup de jeunes. Il y a aussi des jeunes pris en charge qui ont dit : « Nous devons avoir la possibilité de prendre une décision dans notre propre vie. Parfois, nous ne voulons pas voir un parent ou nous ne voulons pas être renvoyés dans notre famille, et personne ne nous écoute. » Il faut voir les deux côtés de la médaille, dans presque tout ce dont nous parlons, et il ne faut pas l'oublier.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Dans l'article sur l'égalité, on dit que l'enfant a une voix au chapitre. Je ne me souviens pas du libellé exact, mais je suis tout à fait d'accord avec vous.

La présidente : Merci beaucoup. Le temps est écoulé. Je tiens à remercier nos témoins d'être venus. Merci beaucoup de vos exposés et merci, honorables sénatrices et sénateurs, de vos questions.

En ce qui concerne notre deuxième groupe de témoins, nous avions prévu d'entendre deux témoins ce matin. Comme l'un des vols a été annulé, nous ne savons pas si l'autre personne pourra être présente. Toutefois, nous sommes très heureux d'accueillir, de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, Cindy Blackstock, directrice exécutive, ainsi que Spirit Bear.

Cindy Blackstock, directrice exécutive, Société de soutien à l'enfance et aux familles des Premières Nations du Canada : Bonjour à vous et merci beaucoup de nous recevoir, Spirit Bear et moi. Spirit Bear représente tous les enfants — les enfants des

the First Nations children, the Metis children, Inuit children and also the non-Indigenous children who are growing up right now, wanting to see a country where no child is left behind, where every child is honoured for being distinct, for being who they are, and for a generation of children who never have to fight to be treated equally by the Canadian government.

I want to recognize the unceded Algonquin territory and to call to your attention, senators, that we have provided some materials in advance. One is a copy of the Spirit Bear Plan, which is to address all inequalities in First Nations children's services. The second is a black-line version, because we have identified some shortcomings in a briefing note that you have where we think there could be improvements to Bill C-92. The black-line version is our beginning of a suggestion of a solution.

I want to be clear that the Caring Society takes the view we are not here to be right. We are here to do right. So the wording in the black-line version can be improved. We certainly welcome that. In fact, we will be shortly providing the committee with improvements suggested by the Chiefs of Ontario and the Innu Nation. I apologize that we weren't able to get the material to you before my presentation today, but they will be forthcoming within the next 24 hours.

Native American legal scholar Robert Williams says that at its core, colonialism embodies the "savage" and the "civilized" dichotomy, where colonial countries like Canada have deemed themselves the civilized and deemed First Nations peoples, Metis and Inuit peoples as savage. This has enabled those who deem themselves civilized to legitimize immoral and illegal actions towards our peoples for generations. This has led to the taking of lands, the leaking of resources and the taking of our children. Language has been used by colonial governments such as these steps were in the public interest, or they were in fact in the best interests of Indigenous peoples that we did these things. It is a danger of cloaking injustice in benevolence that is one of the characteristics of a savage and civilized dichotomy.

This extends to Canada's relationship with First Nations' children. Despite some positive examples and some improvements and many pronouncements over the last decades, it continues to manifest itself in the federal relationship with First Nations' children.

I'm going to focus my comments on First Nations' children because I expect you will have more able witnesses to speak about the Inuit and Metis example. Premières Nations, les enfants métis, les enfants inuits et aussi les enfants non autochtones qui grandissent en ce moment, et qui veulent vivre dans un pays où aucun enfant n'est laissé pour compte, où l'on tient compte de ce qui distingue chaque enfant, de ce qu'il est et pour qu'une génération d'enfants n'aient jamais à se battre pour être traités sur un pied d'égalité par le gouvernement canadien.

Je tiens à souligner que nous nous trouvons actuellement sur un territoire algonquin non cédé et à préciser, honorables sénatrices et sénateurs, que nous avons fourni certains documents à l'avance. L'un d'eux est une copie du plan de Spirit Bear, qui vise à éliminer toutes les inégalités dans les services à l'enfance des Premières Nations. Le deuxième est une version annotée, parce que nous avons relevé certaines lacunes dans une note d'information que vous avez et dans laquelle nous pensons que des améliorations pourraient être apportées au projet de loi C-92. La version annotée est notre suggestion de solution.

Je tiens à préciser que nous, de la société, ne sommes pas ici pour avoir raison à tout prix. Nous sommes ici pour bien faire les choses. La version annotée peut elle-même être améliorée. Nous serions heureux qu'elle le soit. En fait, nous fournirons sous peu au comité les améliorations proposées par les chefs de l'Ontario et la nation innue. Je suis désolé que nous n'ayons pas pu vous faire parvenir les documents avant mon exposé d'aujourd'hui, mais ils vous parviendront d'ici 24 heures.

Le juriste américain autochtone Robert Williams affirme que, fondamentalement, le colonialisme incarne la dichotomie entre le « sauvage » et le « civilisé », des pays coloniaux comme le Canada se considérant comme les peuples civilisés et voyant les peuples des Premières Nations, les Métis et les Inuits comme des sauvages. Cela a permis à ceux qui se considèrent civilisés de légitimer pendant des générations des actions immorales et illégales envers nos peuples. Cela a mené à l'appropriation des terres et des ressources, et à l'exploitation de nos enfants. Les gouvernements coloniaux ont soutenu que ces mesures étaient dans l'intérêt public, ou qu'elles étaient en fait dans l'intérêt des peuples autochtones. C'est le danger qui consiste à dissimuler l'injustice dans la bienveillance qui caractérise la dichotomie entre le sauvage et le civilisé.

Cette dichotomie s'étend à la relation du Canada avec les enfants des Premières Nations. Malgré certains exemples positifs, certaines améliorations et de nombreuses déclarations au cours des dernières décennies, elle continue de se manifester dans la relation du gouvernement fédéral avec les enfants des Premières Nations.

Je vais axer mes commentaires sur les enfants des Premières Nations parce que je m'attends à ce que vous ayez des témoins mieux placés que moi pour parler de l'expérience des Inuits et des Métis. It manifests in the federal satisfaction with mediocrity for our kids. In public policy, where better is possible, it is heard in the use of government phrases like "first steps" or "don't miss this window of opportunity" or "we are making progress" or "be patient," while First Nations' children face dramatic and profound inequalities in the provision of public services by the federal government.

There is never an answer about why First Nations' children should be patient under some circumstances, and why their families should be patient under such circumstances. There is historical amnesia to the point that Canada has known about the inequalities for First Nations' children for at least 112 years. So surely the notion of "first steps" and "we are making progress" should not be satisfactory to anyone in this country.

Substantive equality that takes full account of their unique histories, their circumstances, the historical disadvantage and the importance of their culture and their distinct rights as Indigenous children should be a floor for reconciliation. It is not actual reconciliation because we don't frame that as the basic meeting of human rights as reconciliation for any other child in the country.

Bill C-92 is an important step in its aim. Over 20 years ago, I was among those who sat at the Joint National Policy Review for the Assembly of First Nations. At the time, I was a child protection worker, working with the Squamish First Nation in British Columbia. Our first recommendation out of that report, which was co-developed by the federal government, was the affirmation of First Nations jurisdiction, because I and others around that table firmly believed that putting decision-making back in the hands of communities was really important to do. But that call was distinctions-based and it was also for First Nations legislation.

We also included recommendations to deal with the funding issues, and as we see this come to fruition, I regret to say that I think there are significant deficiencies in Bill C-92, particularly as it will be played out on the ground for children. Some of you have seen the review by five leading Indigenous law professors for the Yellowhead Institute, which is an Indigenous think tank, on Bill C-92, where the highest grade they give this particular bill on five different dimensions is a C.

I teach university, and I'm telling you that would not be a very satisfactory grade for someone who wants to pursue a successful academic career. However, I don't want that to dissuade us. I want you to do something unusual in this committee because business as usual has resulted in a circumstance for First

Cela se manifeste dans la façon dont le gouvernement fédéral se satisfait de la médiocrité pour nos enfants. Dans le domaine des politiques publiques, là où il est possible de faire mieux, le gouvernement parle de « premiers pas » ou d'« occasions à ne pas manquer », des « progrès réalisés » ou « de patience », alors que les enfants des Premières Nations font face à des inégalités graves et profondes dans la prestation des services publics par le gouvernement fédéral.

On ne précise jamais pourquoi les enfants des Premières Nations devraient être patients dans certaines circonstances et pourquoi leur famille devrait l'être dans de telles circonstances. Il y a une amnésie historique au point où le Canada est au courant des inégalités pour les enfants des Premières Nations depuis au moins 112 ans. Il est donc certain que les messages de « premiers pas » et des « progrès réalisés » ne devraient satisfaire personne dans ce pays.

L'égalité réelle qui tient pleinement compte de leur histoire unique, de leur situation, du désavantage historique et de l'importance de leur culture et de leurs droits distincts à titre d'enfants autochtones doit être à la base de la réconciliation. Il ne s'agit pas d'une véritable réconciliation parce que nous ne considérons pas que le respect fondamental des droits de la personne comme une marque de réconciliation pour tout autre enfant au pays.

Le projet de loi C-92 représente une étape importante dans l'atteinte de cet objectif. Il y a plus de 20 ans, j'étais parmi ceux qui ont participé à l'Examen conjoint de la politique nationale pour l'Assemblée des Premières Nations. À l'époque, j'étais travailleuse de la protection de l'enfance pour la Première Nation première Squamish, Colombie-Britannique. Notre en recommandation tirée de ce rapport, qui a été élaboré conjointement avec le gouvernement fédéral, affirmait la compétence des Premières Nations, parce que moi-même et d'autres autour de cette table avions l'intime conviction qu'il était primordial de remettre le processus décisionnel entre les mains des collectivités. Cet appel était fondé sur des distinctions et concernait aussi la législation des Premières Nations.

Nous avons également formulé des recommandations pour régler les problèmes de financement et, au fur et à mesure que le projet de loi C-92 se concrétisera, j'ai le regret de dire qu'il comporte des lacunes importantes, surtout en ce qui concerne les enfants. Certains d'entre vous ont vu l'examen du projet de loi C-92 par cinq éminents professeurs de droit autochtones au nom du Yellowhead Institute, un groupe de réflexion autochtone, où la note la plus élevée qu'ils accordent à ce projet de loi sous cinq volets différents est un C.

J'enseigne à l'université, et je peux vous dire que ce ne serait même pas la note de passage pour quelqu'un qui veut poursuivre des études universitaires. Cependant, je ne veux pas que cela nous empêche de progresser. Je veux que vous fassiez quelque chose d'inhabituel au sein de ce comité parce que si nous Nations' children that has resulted in prime ministerial apologies. I want you to have the courage to do the substantive amendments that are required.

I'm going to start off with a couple of notions. One is that I reject the false dichotomy that funding and jurisdiction are separate. Jurisdiction is essential as an inherent right of First Nations. Funding enables the expression of that inherent right. So for the federal government to suggest that the inherent right of affirming First Nations jurisdiction is somehow separate from funding is an invitation to a path that you should not go down.

We have seen in the bill, as Senator Pate pointed out in the first round of questioning, the preamble recognizes a call for funding. That is all it does. I have spent, along with the Assembly of First Nations, over 12 years in front of the Canadian Human Rights Tribunal trying to argue for equitable funding for First Nations children and the full and proper implementation of Jordan's Principle. That litigation is still going on. The decision was made in January of 2016, and the tribunal substantiated the complaint and ordered Canada to immediately cease its discriminatory behaviour. Seven orders have followed.

In Bill C-92, the department invites First Nations to discuss funding in the collaboration agreements where you are supposed to reach an agreement on funding within a one-year period, and if you do not reach a funding agreement or a collaboration agreement where funding is discussed, then your law takes effect anyway. How are you possibly going to give effect to that law if you don't have available funding?

We are not asking Canada to put a dollar figure in this bill. To do so would be ill-advised. We want Canada to enshrine the well-researched and considered principles of funding that the Canadian Human Rights Tribunal has deemed necessary after studying this question for nearly a decade.

Those principles are that there needs to be substantive equality. That means that it's not just the same level of funding non-Indigenous children get. It's additional funding. Because non-Indigenous children have not suffered residential schools, they have not suffered the profound discrimination in public services, and there will be more investment in order to achieve the same outcome. The needs of the children and families need to be considered. The best interests of the child, but framed within the United Nations Convention on the Rights of the Child General Comment on what that means for Indigenous children, needs to be considered. The child's cultural needs need to be considered. We need to take account of the community's unique

procédons comme à l'habitude, les enfants des Premières Nations se retrouveront encore dans une situation où le premier ministre devra présenter des excuses. Je veux que vous ayez le courage de proposer les amendements de fond qui s'imposent.

Je vais commencer par quelques notions. Premièrement, je rejette la fausse dichotomie selon laquelle le financement et la compétence constituent deux choses distinctes. La compétence est essentielle à titre de droit intrinsèque des Premières Nations. Le financement permet l'expression de ce droit intrinsèque. Donc, le fait que le gouvernement fédéral laisse entendre que le droit intrinsèque d'affirmation de la compétence des Premières Nations est en quelque sorte distinct du financement constitue une invitation sur une voie qu'il ne faut pas emprunter.

Comme la sénatrice Pate l'a fait remarquer au cours de la première série de questions, le préambule du projet de loi reconnaît la demande constante d'obtention d'un financement, et c'est tout. Avec l'Assemblée des Premières Nations, j'ai passé plus de 12 ans devant le Tribunal canadien des droits de la personne à essayer de faire valoir l'équité du financement pour les enfants des Premières Nations et la mise en œuvre complète et adéquate du principe de Jordan. Ces démarches sont toujours en cours. La décision a été rendue en janvier 2016, et le tribunal a corroboré la plainte et ordonné au Canada de mettre immédiatement fin à son comportement discriminatoire. Sept ordonnances ont suivi.

Dans le projet de loi C-92, le ministère invite les Premières Nations à discuter du financement dans les ententes de collaboration dans le cadre desquelles il faut conclure une entente de financement dans un délai d'un an, et s'il n'y a pas d'entente de financement ou d'entente de collaboration où il est question du financement, la loi entre en vigueur de toute façon. Comment allez-vous appliquer cette loi si vous n'avez pas les fonds nécessaires?

Nous ne demandons pas au Canada d'inscrire un montant dans ce projet de loi. Il serait malavisé de le faire. Nous voulons que le Canada inscrive dans la loi les principes de financement bien documentés et réfléchis que le Tribunal canadien des droits de la personne a jugés nécessaires après avoir étudié cette question pendant près d'une décennie.

Ces principes préconisent qu'il y ait une égalité réelle. Cela signifie qu'il s'agit non seulement du même niveau de financement accordé aux enfants non autochtones, mais d'un financement supplémentaire. Parce que les enfants non autochtones n'ont pas souffert des pensionnats, ils n'ont pas subi la profonde discrimination dans les services publics, et parce que les enfants autochtones auront besoin de plus d'investissements pour en arriver au même résultat. Il faut tenir compte des besoins des enfants et des familles. Il faut tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, mais dans le contexte de l'Observation générale de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies sur ce que cela signifie pour les enfants

circumstances, including things like remoteness or whether the child resides in an urban centre.

Those are things that Canada should be putting in the binding text. We have provided wording for that to provide more guarantees and assurances to First Nations families that this bill does not end up being a paper tiger.

On the issue of jurisdiction, we adopt the views of the Yellowhead Institute in this regard. We also want to point out for the committee a couple of other areas where we don't have clarity. One is, which court is going to review this act? There is no language in this bill about whether it's the provincial courts, the federal court, or what training will be provided to the judiciary. Many courts across Canada are just beginning to provide training for the judiciary, legal counsel and others who are representing First Nations, Inuit and Metis families. But this will add another particular layer, and the bill is absent about this, so I see some trouble about jurisdictions. The first question will be: Which court is actually going to hear conflicts arising from this bill? Given that vulnerable children's well-being is at stake, we can't waste time with that kind of lack of jurisdictional clarity, so I would really recommend that something be put in there.

There is also a lot of vagueness around what is an "Indigenous governing body." When I read the first draft of the bill, I didn't know what that was and how those were determined. Now, I appreciate that there needs to be some flexibility because in some First Nation communities there are their traditional governance systems, and in others there are elected band councils. In some places, there is a combination of those. I think there is an opportunity to work with First Nations to hone down specifically what these groups are, because I can see a lot of potential there for jurisdictional quagmires as groups argue over who has a legitimate say and who is the Indigenous body.

Because I want to give time to my colleagues and also respond to some of your questions, I want to move quickly to some of the practice considerations in this piece.

One of the things I found is that Canada has adopted a very narrow definition of child and family services. It doesn't include post-majority care. Post-majority care for children who have been in care and are now young adults is part of most provincial statutes, but it's absent in this particular piece. There is no reference to guardianship. There is no reference to adoption. How are we to forestall the tragedy of the Sixties Scoop if First

autochtones. Il faut tenir compte des besoins culturels de l'enfant. Nous devons tenir compte de la situation particulière de la collectivité, y compris l'éloignement ou le fait que l'enfant réside dans un centre urbain.

Ce sont des choses que le Canada doit inclure dans le texte exécutoire. Nous avons proposé un libellé pour donner plus de garanties aux familles des Premières Nations que ce projet de loi ne sera pas de la poudre aux yeux.

En ce qui concerne la question de la compétence, nous adoptons le point de vue du Yellowhead Institute. Nous voulons également signaler au comité quelques autres points qui manquent de clarté. Premièrement, quel tribunal va examiner cette loi? Rien dans le projet de loi ne précise s'il s'agit des tribunaux provinciaux ou de la Cour fédérale, ni quelle formation sera offerte à la magistrature. De nombreux tribunaux au Canada commencent tout juste à offrir de la formation à la magistrature, aux avocats et aux autres personnes qui représentent les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Cela va ajouter une autre couche à la formation requise, et il n'en est pas question dans le projet de loi, alors j'entrevois des problèmes en ce qui concerne de la compétence. La première question consistera à déterminer quel tribunal sera saisi des différends découlant de ce projet de loi? Étant donné que le bien-être d'enfants vulnérables est en jeu, comme nous ne pouvons pas perdre de temps avec des imprécisions de ce genre en matière de compétence, je recommande vraiment d'apporter des précisions à ce sujet.

Il y a aussi beaucoup de flou autour de ce qu'est un « corps dirigeant autochtone ». Lorsque j'ai lu la première ébauche du projet de loi, je ne savais pas de quoi il s'agissait et comment on en était arrivé à cette détermination. Maintenant, je comprends qu'il faut une certaine souplesse parce que dans certaines collectivités des Premières Nations, il y a des systèmes de gouvernance traditionnels, et dans d'autres, il y a des conseils de bande élus. À certains endroits, il y a une combinaison des deux. Je pense qu'il y a lieu de travailler avec les Premières Nations pour préciser en quoi consistent ces groupes, parce que je crains beaucoup les risques de bourbier juridictionnel si des groupes se mettent à se disputer pour déterminer qui a un droit de parole légitime et qui est le véritable corps dirigeant autochtone.

Comme je veux laisser du temps à mes collègues et répondre à certaines de vos questions, j'aimerais passer rapidement à certaines des considérations liées à la pratique.

L'une des choses que j'ai constatées, c'est que le Canada a adopté une définition très étroite des services à l'enfance et à la famille. Cela n'inclut pas les soins après la majorité. Les soins dispensés après la majorité aux enfants qui ont été pris en charge et qui sont maintenant de jeunes adultes sont visés par la plupart des lois provinciales, mais ils sont absents dans ce projet de loi. Il n'y a aucune référence à la tutelle ou à l'adoption. Comment pouvons-nous prévenir la tragédie de la rafle des années 1960 si

Nations don't have any kind of jurisdiction over adoption? That doesn't make any sense.

The other piece that I want to draw to senators' attention is that we, at the Caring Society, have gone to First Nations and help them reimagine a vision of a healthy child and family, because they had those visions but they were disrupted by colonialism. So we have something called the Touchstones of Hope where we invite community members to re-establish that. When they do, they come to really appreciate that their laws aren't segmented the way Western laws are. There is no education act or child welfare act in most cases. It is a whole approach to children and families nested within community, across time and space, formed by ancestors and projecting forward to future generations. I'm not sure how Bill C-92 allows for that to happen.

One of the key areas where I think there are sufficient problems in the funding relates to this idea of vision. Although the bill includes recognition that children shouldn't be removed for socio-economic circumstances, what the bill does not acknowledge is that is not new. That already exists in every provincial legislation. You cannot remove a child because of poverty. But Canada is not imposing on itself any positive obligation to deal with the housing crisis in First Nations communities. It is not imposing any positive obligation to deal with water issues, or all the other inequalities in education, early childhood and maternal health. Unless they do that by adopting the Spirit Bear Plan, then that is another false promise, because poverty is continuing to be an undercurrent in the removal of children. In dealing with the inequalities, those are important to the realization of this more holistic vision about what children are. I'm hoping the wording in Bill C-92 doesn't restrict that holistic vision and that the funding provisions would be broad enough to impact those other areas of services that really touch on the health of families.

There is nothing in here on national data collection. We appreciate the OCAP principles (ownership, control, access and possession). We believe that First Nations should be in possession of their own data, have access to their own data, but there is no question that it is very helpful to have a national sense of what is happening to children and their families. We are, to my knowledge, the only Western country in the world that does not have a national data collection system. Often, I hear excuses: "Well, we are a federalist country; it's complicated. We have 13 provinces and territories; we have First Nations operating child welfare agencies for over 40 years." But that's really not an excuse. The United States, which has a national government and 50 U.S. states as well as a very rich diversity of Native

les Premières Nations n'ont aucune compétence en matière d'adoption? Cela n'a aucun sens.

L'autre élément que je tiens à signaler aux sénateurs, c'est que nous, à la Société, nous sommes allés voir les peuples des Premières Nations pour les aider à réinventer leur vision d'un enfant et d'une famille en santé, parce qu'ils avaient ces visions, mais qu'elles ont été perturbées par le colonialisme. Il y a donc ce que nous appelons le programme Touchstones of Hope, où nous invitons les membres de la collectivité à rétablir cette vision. Lorsqu'ils le font, ils comprennent vraiment que leurs lois ne sont pas segmentées comme les lois occidentales. Dans la plupart des cas, il n'y a pas de loi sur l'éducation ni de loi sur la protection de l'enfance. Il s'agit d'une approche globale à l'égard des enfants et des familles vivant au sein de la collectivité, dans le temps et l'espace, inspirée par les ancêtres et projetée vers les générations futures. Je ne sais pas comment le projet de loi C-92 pourrait en tenir compte.

L'un des principaux secteurs où il y a selon moi suffisamment de problèmes de financement concerne cette idée de vision. Même si le projet de loi reconnaît que les enfants ne devraient pas être retirés de leur famille pour des raisons socioéconomiques, ce que le projet de loi ne reconnaît pas, c'est que cette précision n'a rien de nouveau. Elle existe déjà dans toutes les lois provinciales. On ne peut pas enlever un enfant à sa famille en raison de la pauvreté. Le Canada ne s'impose pas une obligation positive de régler la crise du logement dans les communautés des Premières Nations. Il ne s'impose aucune obligation positive de s'attaquer aux problèmes de l'eau, ni à toutes les autres inégalités dans les domaines de l'éducation, de la petite enfance et de la santé maternelle. Tant que le Canada ne fera pas cela en adoptant le plan de Spirit Bear, de tels projets de loi ne seront que d'autres fausses promesses, parce que la pauvreté demeure un facteur sous-jacent du retrait des enfants. Lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux inégalités, il est important de concevoir une vision plus holistique de ce que sont les enfants. J'espère que le libellé du projet de loi C-92 ne restreindra pas cette vision holistique et que les dispositions de financement seront suffisamment larges pour avoir une incidence sur les autres secteurs de services qui touchent vraiment la santé des familles.

Il n'y a rien ici sur la collecte de données nationales. Nous apprécions les principes PCAP (propriété, contrôle, accès et possession). Nous croyons que les Premières Nations devraient avoir leurs propres données, avoir accès à leurs propres données, mais il ne fait aucun doute qu'il est très utile d'avoir une idée à l'échelle nationale de ce qui arrive aux enfants et à leur famille. À ma connaissance, nous sommes le seul pays occidental au monde à ne pas avoir de système national de collecte de données. J'entends souvent l'excuse selon laquelle nous sommes une fédération, et que c'est compliqué, parce que notre pays compte 13 provinces et territoires, et des Premières Nations qui opèrent des organismes de protection de l'enfance depuis plus de 40 ans. Cela n'est pas une excuse valable. Les États-Unis, qui ont un

American, Native Alaskan and Native Hawaiian cultures, has managed to create not one but two national data collection strategies for children. We need that information here in Canada. I think it is a criminal injustice in many ways that we cannot even tell you today with any accuracy how many kids are in care in the country, let alone how well those children are doing across the trajectory of their life. I think that is very important as well as having strategic support in place for the communities to inform the development of their laws and institutions and to ensure the operation of those laws and institutions in ways that meet the needs of their particular communities and, in broader strokes, the interdependence of First Nations across the country.

My first recommendation is that Canada adopt the Spirit Bear Plan. I think that's the floor to successful implementation of this particular piece of legislation. If you put self-determination on top of inequality, it is not going to realize the dreams of healthy families that this bill tries to promote.

The second is to take a look at our black-line version. I want to recognize the contributions of Mary Teegee and Paul Seaman in this particular creation of the black-line version. Take a look at those proposals in the specific modifications of wording. I didn't want to come here and just outline the problems. We wanted to propose specific wording that might help assist the senators in making improvements.

Ensure that the principles for the Canadian Human Rights Tribunal funding provisions are included in the binding text; again, it is substantive equality, needs-based, culturally based and reflective of the distinct community needs.

Canada has to connect to a very clear and open process for the development of regulations. I mean no disrespect, senators, but no one at Indigenous affairs headquarters has a social work degree. No one has ever practised with communities. I worked with front-line child protection for 13 years, I have been doing this for 35. I have a PhD in social work and I am not qualified to sit and write regulations on my own. It requires the real input of a whole array of some of the best thinkers — elders, knowledge keepers, youth-in-care, child welfare experts, lawyers. And make it a transparent process so that people can feed into that process of regulation development.

This bill, as it stands, is so deficient that if the idea is to firewall it by having a regulation system, then you need to shore up how those regulations are formulated.

gouvernement fédéral et comptent 50 États, ainsi qu'une très riche diversité de cultures amérindiennes, d'Alaska et d'Hawaï, ont réussi à créer non pas une, mais deux stratégies nationales de collecte de données relatives aux enfants. Nous avons besoin de cette information ici au Canada. Je pense qu'il s'agit d'une injustice criminelle à bien des égards que nous ne puissions même pas vous dire aujourd'hui avec exactitude combien d'enfants sont pris en charge au pays, sans parler de la façon dont ces enfants se débrouillent ensuite tout au long de leur vie. Je pense que c'est très important, en plus d'avoir un soutien stratégique en place pour permettre aux collectivités d'éclairer l'élaboration de leurs lois et de leurs institutions et d'assurer le fonctionnement de ces lois et de ces institutions de manière à répondre aux besoins de leurs collectivités particulières et, de façon plus générale, à l'interdépendance des Premières Nations partout au pays.

Ma première recommandation est que le Canada adopte le plan de Spirit Bear. Je pense que c'est la base d'une mise en œuvre réussie de ce projet de loi. Si on ajoute l'autodétermination à l'inégalité, on ne réalisera pas les rêves de familles en santé que ce projet de loi vise à promouvoir.

La deuxième consiste à jeter un coup d'œil à notre version annotée. Je tiens à souligner la contribution de Mary Teegee et de Paul Seaman à la création de cette version. Examinez les propositions de modifications précises du libellé. Je ne voulais pas venir ici simplement pour exposer les problèmes. Nous voulions proposer un libellé précis qui pourrait aider les sénatrices et les sénateurs à apporter des améliorations.

Veillez à ce que les principes des dispositions de financement du Tribunal canadien des droits de la personne soient inclus dans le texte exécutoire; encore une fois, il s'agit d'égalité réelle, fondée sur les besoins, tenant compte de la culture et reflétant les besoins distincts de la collectivité.

Le Canada doit établir un processus très clair et ouvert pour l'élaboration de règlements. Je ne veux pas vous manquer de respect, honorables sénatrices et sénateurs, mais personne à l'administration centrale des Affaires autochtones n'a de diplôme en travail social. Personne n'a jamais pratiqué auprès des communautés. J'ai travaillé à la protection de l'enfance en première ligne pendant 13 ans, et je fais ce travail depuis 35 ans. J'ai un doctorat en travail social, mais je n'ai pas les compétences requises pour rédiger moi-même des règlements. Il faut l'apport réel de toute une gamme de penseurs — des aînés, des gardiens du savoir, des jeunes pris en charge, des spécialistes de la protection de l'enfance, des avocats. Il faut que ce soit un processus transparent pour que les gens puissent contribuer à ce processus d'élaboration de règlements.

Si le projet de loi, dans sa forme actuelle, est tellement déficient que l'objectif consiste à le doter d'un mur coupe-feu en établissant un système de réglementation, il faut renforcer la façon dont ces règlements sont formulés. Clarify which court is going to be dealing with the jurisdiction. I would recommend that Canada work with First Nations agencies — and we have been doing this work for 40 years — to run through different fact scenarios of actual cases to see how this would work on the ground. That includes the important issue about First Nation persons who live in urban centres.

One of the ways agencies have resolved that, by the way, is many agencies are proximal to those urban centres. Let me give you one example. If we look at Kahnawá:ke, their child welfare agency is right there in Montreal. They can easily service First Nations members in their local area. Other agencies have also asked for an extension of their mandates off reserve. Then they could enter into reciprocal agreements, like Native Child and Family Services of Toronto, which has established good working relationships with First Nations from where those children come and, indeed, Inuit and Metis children. There can be reciprocal arrangements between those different child-serving organizations, because it is vital that we pay absolute attention to the many children who are First Nations, Inuit and Metis living in urban centres. They deserve the same quality of culturally based care that other kids on reserve have.

I think I will end it there because I want to take full advantage of your questions.

The Chair: Thank you.

Senator McCallum: Thank you for your presentation. You have raised so many good points.

What will happen if this bill remains as is, and would you support it? Why or why not?

Ms. Blackstock: If it remains as it is, then my worry is that the fate of First Nations, Inuit and Metis children is, again, subject to political priorities about what gets funded and what's in the regulations.

We're coming up against an election. I have seen a lot of governments throughout my years, and I know the reality that this may be a priority for now but may not be a priority for tomorrow

I think First Nations, Inuit and Metis children deserve more guarantees in this bill, particularly around funding and respect for their distinct cultures and languages. I'm afraid that if it goes through as it is, there will be a number of legal challenges to this bill that will tie it up in the courts and won't allow First Nations communities to move forward with the help they need.

Précisez quel tribunal s'occupera de la compétence. Je recommanderais que le Canada collabore avec des organismes des Premières Nations — nous faisons ce travail depuis 40 ans — pour examiner différents scénarios factuels de cas réels afin de voir comment cela s'appliquerait sur le terrain. Cela comprend l'importante question des membres des Premières Nations qui vivent dans les centres urbains.

L'une des façons dont les organismes ont résolu ce problème, soit dit en passant, consiste pour de nombreux organismes à s'installer à proximité de ces centres urbains. Je vais vous donner un exemple. Si nous regardons Kahnawá:ke, leur organisme de protection de l'enfance est situé à Montréal. Ils peuvent facilement servir les membres des Premières Nations dans leur région. D'autres organismes ont également demandé une prolongation de leur mandat à l'extérieur des réserves. Ils pourraient ensuite conclure des ententes de réciprocité, comme le Native Child and Family Services de Toronto, qui a établi de bonnes relations de travail avec les Premières Nations d'où viennent les enfants, ainsi que les enfants inuits et métis. Il peut y avoir des ententes de réciprocité entre ces différents organismes d'aide à l'enfance, parce qu'il est essentiel que nous accordions une attention absolue aux nombreux enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui vivent dans les centres urbains. Ils méritent la même qualité de soins culturellement adaptés que les autres enfants dans les réserves.

Je vais devoir m'arrêter ici parce que j'aimerais avoir du temps pour répondre à vos questions.

La présidente : Merci.

La sénatrice McCallum : Merci de votre exposé. Vous avez soulevé tellement de bons points.

Qu'arrivera-t-il si ce projet de loi demeure tel quel, et l'appuierez-vous? Pourquoi ou pourquoi pas?

Mme Blackstock : Si le projet de loi reste tel quel, je crains que le sort des enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis soit, encore une fois, assujetti aux priorités politiques concernant ce qui est financé et ce qui est prévu dans le règlement.

Il y aura bientôt des élections. J'ai vu beaucoup de gouvernements au fil des ans, et je sais que c'est peut-être une priorité pour l'instant, mais peut-être pas pour demain.

Je pense que les enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis méritent plus de garanties dans ce projet de loi, surtout en ce qui concerne le financement et le respect de leurs cultures et de leurs langues distinctes. Je crains que si le projet de loi est adopté dans sa forme actuelle, il y aura un certain nombre de contestations judiciaires qui engorgeront les tribunaux et qui ne permettront pas aux communautés des Premières Nations d'obtenir l'aide dont elles ont besoin.

In terms of supporting it or not, I believe First Nations are in the best position to make that decision. My job is not to support it or not support it. My job is to provide, as best I can, a review of it and point out its strengths, like the cultural continuity provisions, but also being realistic about the conditions it needs in order to be successful.

Senator McCallum: So what you recommended here are the ones that we need to consider?

Ms. Blackstock: There's a black-line version that accompanies the act. It was going to be translated. The briefing sheet you have there outlines some of the issues, and then the black-line version contains our proposed solutions of wording.

Senator McCallum: That will be good.

Ms. Blackstock: Thank you, senator.

The Chair: For clarification, Dr. Blackstock, you will be sending that to us?

Ms. Blackstock: It has already been sent to the committee clerk. It's being translated. I will also send you my speaking notes, if you wish. I only have them in English, but I will be happy to send them along later.

The Chair: Is the Spirit Bear plan that you referred to in the black-line version?

Ms. Blackstock: No, that's an additional document that, to my knowledge, we haven't provided, but we will provide it. It is available in French and English, and we will provide it.

Very quickly, it asks the Parliamentary Budget Officer to cost out the inequalities in First Nations childrens' services and come up with something like the Marshall Plan after the Second World War to eradicate it.

Then there's a second part, which is to actually have an independent 360 review of the Indigenous Services and Crown Relations department. In 153 years, there has never been an independent evaluation of those departments to be able to identify what stops them from doing better for First Nations children when they know better. That's the second part of the plan. I'll make sure to get that to you this afternoon.

The Chair: Thank you.

Senator Pate: Thank you, Dr. Blackstock, for all of your work and for joining us today.

Pour ce qui est de notre appui ou non, je crois que les Premières Nations sont les mieux placées pour prendre cette décision. Ce n'est pas à moi de dire si nous appuierons ou non le projet de loi. Mon travail consiste à examiner le projet de loi au meilleur de mes capacités et à souligner ses points forts, comme les dispositions relatives à la continuité culturelle, mais aussi à être réaliste quant aux conditions dont il doit être assorti pour réussir.

La sénatrice McCallum: Donc, les modifications que vous recommandez ici sont celles que nous devons examiner?

Mme Blackstock : Il y a une version annotée qui accompagne la loi. Elle devait être traduite. La fiche d'information que vous avez ici présente certains des problèmes, et la version annotée précise le libellé que nous proposons.

La sénatrice McCallum : Ce sera bien.

Mme Blackstock: Merci, sénatrice.

La présidente : À titre de précision, madame Blackstock, vous allez nous envoyer tout cela?

Mme Blackstock: Tout a déjà été envoyé à la greffière du comité, et les documents sont en cours de traduction. Je vous ferai également parvenir mes notes d'allocution, si vous le souhaitez. Je ne les ai qu'en anglais, mais je serai heureuse de les envoyer aussi plus tard.

La présidente : Le plan de Spirit Bear dont vous avez parlé est-il expliqué dans la version annotée?

Mme Blackstock : Non, c'est un document supplémentaire que nous n'avons pas fourni, à ma connaissance, mais que nous allons fournir. Il est disponible en français et en anglais, et nous allons vous le fournir.

Très rapidement, on y demande au directeur parlementaire du budget d'établir le coût des inégalités dans les services aux enfants des Premières Nations et de produire un rapport en vue de leur élimination, un peu comme le plan Marshall, qui avait été proposé après la Seconde Guerre mondiale.

Il y a ensuite une deuxième partie, qui consiste à effectuer un examen indépendant tous azimuts des ministères des Services aux Autochtones et des Relations Couronne-Autochtones. En 153 ans, il n'y a jamais eu d'évaluation indépendante de ces ministères pour déterminer ce qui les empêche de faire mieux pour les enfants des Premières Nations, malgré l'information dont ils disposent. C'est la deuxième partie du plan. Je vais m'assurer de vous le faire parvenir cet après-midi.

La présidente : Merci.

La sénatrice Pate: Merci, madame Blackstock, de tout le travail que vous faites et de votre témoignage d'aujourd'hui.

I want to go back to the issue of which courts would address issues and what your thoughts are in terms of how this bill would intersect with Bill C-78, which is the changes to the Divorce Act that are currently before us as well. That bill proposes changes around how decisions will be made about where children are placed and family arrangements. I haven't seen any analysis that looks at how the two of these will intersect. I don't know if you have or if you have any thoughts on that. If not, what do you suggest we do about it?

Ms. Blackstock: It's an important question. I understand that there is a bill being tabled by the New Democratic Party in the House of Commons on a children's commissioner. There are a number of intersecting bills.

Importantly, Bill C-262 deals with UNDRIP, and we feel that UNDRIP provides a solid foundation for Bill C-92. It needs to be strengthened, but it provides a foundation.

I know that Ardith Walkem, who is legal counsel in British Columbia, has done good analysis on the Divorce Act and the matrimonial property piece. She has begun to do some important thinking about how these two bills intersect. You may want to contact her to see what her analysis of it is.

I think the court issue is also alive there because there are emergency protection orders, as I understand, in that particular legislation. It's not clear, at least to a reader like myself, which court one would go to in order to get that protection order. We've heard various views from lawyers about this regarding Bill C-92. Some people say it's obvious. It's not obvious to me and it's not obvious to many other legal counsel I spoke to about which court would take it, because the federal government, as I understand it, cannot just impose this on provincial courts. There have to be agreements with provincial courts to do this.

There's also no real anticipation of how to support First Nations-based judicial systems, which I think is something that many First Nations would like to see. That's not anticipated in this act. If it were to go to Federal Court, the Federal Court does not have any experience with child and family services models.

There are lots of questions about this. I think if you're able to call the people who authored that Yellowhead Institute report, I think they may have more to offer on that than I do.

Senator Pate: One of the points you raised was the Parliamentary Budget Officer. Has there not been a costing of the Spirit Bear Plan?

J'aimerais revenir à la question des tribunaux qui se pencheraient sur ces questions et à ce que vous pensez des recoupements de ce projet de loi avec le projet de loi C-78, c'est-à-dire les modifications apportées à la Loi sur le divorce, dont nous sommes également saisis. Ce dernier projet de loi propose des changements quant à la façon dont les décisions seront prises concernant l'endroit où les enfants seront placés et les arrangements familiaux. Je n'ai vu aucune analyse qui montre comment les deux projets de loi vont se recouper. Avez-vous des idées à ce sujet? Sinon, que suggérez-vous que nous fassions à ce sujet?

Mme Blackstock : C'est une question importante. Je crois savoir que le Nouveau Parti démocratique a déposé à la Chambre des communes un projet de loi sur un éventuel commissaire à l'enfance. Il y a un certain nombre de projets de loi qui se recoupent en la matière.

Fait important, le projet de loi C-262 traite de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et nous estimons que cette dernière constitue une base solide pour le projet de loi C-92. Il faut néanmoins renforcer cette base.

Je sais qu'Ardith Walkem, qui est avocate en Colombie-Britannique, a fait une bonne analyse de la Loi sur le divorce et de la question des biens matrimoniaux. Elle a entamé une importante réflexion sur les recoupements entre ces deux projets de loi. Vous pourriez peut-être communiquer avec elle pour savoir ce qu'elle en pense.

Je pense que la question des tribunaux est également en jeu dans ce dossier parce que cette loi, si j'ai bien compris, prévoit des ordonnances de protection d'urgence. Ce n'est pas clair, du moins pour une lectrice comme moi, à quel tribunal il faut s'adresser pour obtenir cette ordonnance de protection. Nous avons entendu diverses opinions d'avocats à ce sujet en ce qui a trait au projet de loi C-92. Certains disent que c'est évident. Ce n'est pas évident pour moi, ni pour beaucoup d'autres avocatsconseils à qui j'ai parlé, parce que le gouvernement fédéral, si je comprends bien, ne peut pas tout simplement imposer cela aux tribunaux provinciaux. Pour ce faire, il doit conclure des ententes avec les tribunaux provinciaux.

Il n'y a rien non plus de prévu quant à la façon d'appuyer les systèmes judiciaires des Premières Nations, ce que beaucoup de Premières Nations aimeraient voir. Il n'y a rien de prévu dans cette loi à ce sujet. Si un tel dossier devait aboutir devant la Cour fédérale, celle-ci n'a aucune expérience des modèles de services à l'enfance et à la famille.

Il y a beaucoup de questions à ce sujet. Je pense que si vous pouviez appeler les auteurs du rapport du Yellowhead Institute, ils pourraient vous en apprendre davantage.

La sénatrice Pate: Vous avez notamment parlé du directeur parlementaire du budget. Les coûts du plan de Spirit Bear n'ontils pas été établis? **Ms. Blackstock:** No, there has not. The PBO has done good work on costing out First Nation education gaps, water gaps and schools, but we're asking for something holistic across all those programs so we can finally have a comprehensive plan that puts all these inequalities behind these children and families forever. That has never been done.

Senator Pate: Would it be your recommendation that we ask for that?

Ms. Blackstock: Yes, and view that as an essential platform for the success of this legislation.

For First Nations children, we know that they're 12 times more likely to go into child welfare care because of poverty, poor housing and addictions fuelled by mental health. If you don't accompany equitable child welfare funding, which we are beginning to make happen at the tribunal, with investments in these other areas, then families will not have that same opportunity to meaningfully improve their situation and reduce the risk that the family is placed in.

Senator Pate: Thank you.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you very much for your presentation.

When you bring up the courts, I know that Alberta is contemplating placing all family law matters in the Court of Queen's Bench, which is good in some ways. Any conflicts being taken care of in the Court of Queen's Bench in Alberta makes sense, too, if that's where family law is going to land.

I have so many questions for you. I've been going back and forth on which question I'm going to ask.

One of the things I was really interested in is the active efforts in the child welfare legislation in the United States. In the active efforts, they talk about preserving the Indigenous family. It's one of the principles that really guides the work there. They have to prove that they've done everything they can to preserve that family unit before a child is apprehended and placed in another family.

I've been thinking about the three guiding principles in this piece of legislation — best interests of the child, cultural continuity and substantive equality, which are important — but without something like active efforts that says we need to see proof that everything was done to preserve the child's place in

Mme Blackstock: Non, ils ne l'ont pas été. Le directeur parlementaire du budget a fait du bon travail pour ce qui est d'établir le coût des lacunes en matière d'éducation, en matière d'eau potable et d'éducation dans les Premières Nations, mais nous demandons l'adoption d'une approche globale pour tous ces programmes afin que nous puissions enfin avoir un plan complet qui met fin pour toujours à toutes ces inégalités pour ces enfants et ces familles. Cela n'a jamais été fait.

La sénatrice Pate: Recommanderiez-vous que nous demandions cela?

Mme Blackstock : Oui, et vous pouvez considérer cela comme une plateforme essentielle pour le succès de ce projet de loi.

Nous savons que les enfants des Premières Nations sont 12 fois plus susceptibles d'être pris en charge par les services de protection de l'enfance en raison de la pauvreté, de logements insalubres et de dépendances aggravées par des problèmes de santé mentale. Si le financement équitable de la protection de l'enfance, que nous commençons à obtenir par la voie des tribunaux, n'est pas assorti d'investissements dans ces autres aspects, les familles n'auront pas la même possibilité d'améliorer leur situation de façon significative et de réduire le risque auquel elles sont exposées.

La sénatrice Pate: Merci.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci beaucoup de votre exposé.

Lorsque vous parlez des tribunaux, je sais que l'Alberta envisage de soumettre toutes les questions de droit de la famille à la Cour du Banc de la Reine, ce qui est une bonne chose à certains égards. Il est également logique que les conflits soient réglés par la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta, si c'est là que doivent se régler les questions de droit de la famille.

J'ai tellement de questions à vous poser que je ne sais plus par où commencer.

L'une des choses qui m'intéressent vraiment, ce sont les efforts déployés dans le cadre des lois sur la protection de l'enfance aux États-Unis. Dans leurs efforts actifs, les responsables américains parlent de protection des familles autochtones. C'est l'un des principes qui oriente véritablement les travaux menés là-bas. Aux États-Unis, il faut prouver que tout a été fait pour préserver cette unité familiale avant qu'un enfant soit retiré de son milieu familial pour être placé dans une autre famille.

J'ai réfléchi aux trois principes directeurs de ce projet de loi — l'intérêt de l'enfant, la continuité culturelle et l'égalité réelle, qui sont importants —, mais sans le déploiement d'efforts actifs visant à prouver que tout a été fait pour préserver la place de l'enfant dans sa famille, il y aurait matière à poursuite en

that family, then there would be a legal case against placement into non-Indigenous foster care. What do you think about that idea of active efforts?

Ms. Blackstock: It actually already exists in most provincial legislation. There are already placement primacy principles that require that.

I'm not sure this is wording as strong as I've seen in other provincial statutes. It worries me a bit. This is also the same issue with these socio-economic issues. You can say, "We're not going to remove because of poverty, but if we do remove, we're going to place with family." However, unless you ensure that family has a proper house that's not filled with black mould, then that's not going to change anything. You quickly go through that list because the family does not have the capacity, not because they're choosing not to, but because socio-economic conditions have put them in that situation. You have to move down the list.

The other thing this bill does not contemplate is if there is a non-Aboriginal parent. It says placement with family, but it doesn't provide any safeguards. If the child goes to a non-Indigenous parent, what provisions are in place to safeguard the child's culture? In our black-line version, we actually put in some safeguards for that child's connection to culture and community.

I would say to you that the problem isn't in the legislation so much; it's in the lack of resources for families to be able to give that meaning. That again brings us back to the funding issue for support for families, for families' representation and the representation of children themselves to have a voice in these proceedings.

Senator LaBoucane-Benson: And it's not even just housing and clean drinking water. At a First Nation near where I live, the roads are so bad for six months of the year that unless you have a four-by-four with a big lift kit, you can't get in and out of the reserve. It's even the quality of the roads in the community that means their kids get apprehended if the social worker can get in to apprehend the kids.

Senator McPhedran: Thank you, as always, for being with us, Dr. Blackstock. I want to zero in on proposed sections 22 and 23 of the bill. I'm sorry that I don't have access to the blackline, so I need to ask this question. It's probably answered in that document, but we haven't seen it.

You and your colleagues who have analyzed the bill around federal and provincial laws and state that while on first reading it may appear that First Nations laws are given supremacy so long as they conform to the Canadian Human Rights Act and the justice contre le placement d'un enfant dans un foyer d'accueil non autochtone. Que pensez-vous de cette idée d'efforts actifs?

Mme Blackstock : En fait, cette exigence figure déjà dans la plupart des lois provinciales. Il existe déjà des principes de primauté du placement qui exigent cette preuve.

Je ne suis pas sûre que ce libellé soit aussi fort que dans d'autres lois provinciales. Cela m'inquiète un peu. C'est la même chose pour les questions socio-économiques. Vous pouvez dire : « Nous n'allons pas les retirer de leur famille à cause de la pauvreté, mais si nous le faisons, nous allons les placer dans une bonne famille. » Toutefois, à moins de s'assurer que la famille en question habite une maison convenable qui n'est pas remplie de moisissures, rien ne changera pour l'enfant. Vous passez rapidement en revue cette liste parce que la famille n'a pas la capacité de garder l'enfant, non pas par choix, mais parce que les conditions socio-économiques l'ont placée dans cette situation. Vous devez regarder plus bas sur la liste.

L'autre chose que ce projet de loi ne prévoit pas, c'est la possibilité que l'un des parents ne soit pas autochtone. On parle de placement dans une famille, mais il n'y a pas de mesures de protection. Si l'enfant est confié à un parent non autochtone, quelles dispositions sont en place pour protéger la culture de l'enfant? Dans notre version annotée, nous avons mis en place des mesures de protection pour conserver le lien de l'enfant avec sa culture et sa communauté.

Je vous dirais que le problème n'est pas tant dans la loi, mais plutôt dans le manque de ressources qui permettraient aux familles de lui donner ce sens. Cela nous ramène encore une fois à la question du financement du soutien aux familles, de la représentation des familles et de la représentation des enfants eux-mêmes dans ces instances.

La sénatrice LaBoucane-Benson: On ne parle pas seulement ici de logements et d'eau potable. Dans une Première Nation près de chez moi, les routes sont tellement mauvaises pendant six mois de l'année qu'à moins d'avoir un véhicule toutterrain muni d'un treuil de remorquage, il est impossible d'entrer dans la réserve ou d'en sortir. Il est même difficile pour un travailleur social de se rendre dans une communauté pour retirer un enfant de sa famille, ne serait-ce qu'en raison du piètre état des routes.

La sénatrice McPhedran: Merci, comme toujours, d'être parmi nous, madame Blackstock. J'aimerais me concentrer sur les articles 22 e 23 du projet de loi. Je suis désolée de ne pas avoir accès à la version annotée, car la réponse à ma question s'y trouve probablement, mais je vous la pose quand même.

Vous et vos collègues, après avoir analysé le projet de loi sous l'angle des lois fédérales et provinciales existantes, avez déclaré que, même si, à l'étape de la première lecture, il peut sembler que les lois des Premières Nations ont préséance dans la mesure

Constitution Act, section 23 enables First Nations laws to be infringed upon if there's a determination that a provision is not in the best interests of the child. While safety of children should be safeguarded, the First Nations draft offers improved wording in that regard.

Am I correct that you don't want to see a deletion but a major amendment to these two sections, and we will see what that is when we get the document?

Ms. Blackstock: Yes.

Senator McPhedran: Second, I immediately perked up when you talked about an independent evaluation. I think no one is going to argue with that as a principle, but as far as I know, once we get into that territory in a government context, we're looking at the Auditor General of Canada. Is this something that you would like to see parliamentarians take the initiative on, to invite or request that the Auditor General of Canada do an independent evaluation?

Ms. Blackstock: It's an interesting question. The Auditor General actually is currently completing a review on Child and Family Services, but their mandate is different than what I think we envision in the Spirit Bear Plan.

We would like to see an independent panel of experts that includes stakeholders who are normally engaging as service recipients, if you like, in a nation-to-nation capacity with Canada, and that they guide a skilled evaluation team to actually go in to INAC and take an independent look at it. That's in order to identify the colonial vestiges that are getting in the way of achieving the best results for families and children.

That's different than the Auditor General, where the Auditor General has certain parameters in terms of what he would review. They're not really empowered to go in there and look at culture.

Although, I want to recognize the former and late Auditor General Michael Ferguson who did identify the issue of public service culture as being one of the key issues that he felt was a barrier to the implementation of the many recommendations the Auditor General had made regarding improvements to services for First Nations peoples.

Senator Christmas: Good to see you again, Dr. Blackstock, and it's good to see Spirit Bear again. He's looking really good these days.

Ms. Blackstock: I know. For an elder, he's getting along.

où elles sont conformes à la Loi canadienne sur les droits de la personne et à la Loi constitutionnelle, l'article 23 permet d'enfreindre les lois des Premières Nations s'il est déterminé qu'une disposition n'est pas dans l'intérêt de l'enfant. Même si la sécurité des enfants doit être protégée, le projet de loi des Premières Nations renferme un libellé amélioré à cet égard.

Ai-je raison de dire que vous ne voulez pas que ces deux articles soient supprimés, mais que l'on y apporte plutôt une modification majeure, dont nous prendrons connaissance lorsque nous aurons le document?

Mme Blackstock: C'est exact.

La sénatrice McPhedran: Deuxièmement, j'ai été immédiatement interpellée lorsque vous avez parlé d'une évaluation indépendante. Je pense que personne ne contestera ce principe, mais à ma connaissance, une fois que nous nous engageons dans cette voie dans un contexte gouvernemental, nous devons nous tourner vers le vérificateur général du Canada. Aimeriez-vous que les parlementaires prennent l'initiative de demander au vérificateur général du Canada de mener une évaluation indépendante, ou de l'inviter à le faire?

Mme Blackstock : C'est une question intéressante. En fait, le vérificateur général est en train de terminer un examen des services à l'enfance et à la famille, mais son mandat est différent de ce que nous envisageons dans le plan de Spirit Bear.

Nous aimerions qu'il y ait un groupe d'experts indépendants comprenant des intervenants qui sont normalement des bénéficiaires de services, si vous voulez, dans le cadre d'une relation de nation à nation avec le Canada, et qu'ils guident une équipe d'évaluation compétente qui se rendrait à Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) afin de se pencher sur la question de façon indépendante. Cet exercice viserait à cerner les vestiges de l'ère coloniale qui empêchent d'obtenir les meilleurs résultats pour les familles et les enfants.

Ce n'est pas la même chose que le vérificateur général, qui a certains paramètres à respecter. Le vérificateur n'a pas vraiment le pouvoir d'aller sur place et d'examiner la culture.

Je tiens toutefois à souligner que l'ex-vérificateur général, le regretté Michael Ferguson, a indiqué que la culture de la fonction publique était l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre des nombreuses recommandations du vérificateur général concernant l'amélioration des services offerts aux Premières Nations.

Le sénateur Christmas: Je suis heureux de vous revoir, madame Blackstock, et de revoir Spirit Bear. Il a l'air très bien ces jours-ci.

Mme Blackstock : Je sais. Pour un aîné, il se porte plutôt bien.

Senator Christmas: Thank you for being here today to share your experience and insight.

Thank you for your life's work of advocating for children in care. It's deeply appreciated. My wife and I have cared for many children for many years, both kinship and legal. We have foster children, and we have adopted children. Unfortunately, I have grandchildren who have gone through both provincial child care systems and First Nation care systems.

What I really want to focus on is child care in urban areas. Unfortunately, I know of individuals, including my extended family, who have really struggled with non-Indigenous child care agencies in urban areas. It's horrible.

I was intrigued by your comments about how care can be provided to First Nations children in urban areas. I know you had a few passing remarks about reciprocal agreements, but can you take a few moments to elaborate on how distinctions-based care can be implemented in urban areas?

Ms. Blackstock: It's an important question that requires more than a conversation with just me. What we've envisioned and had conversations about over the many years of doing reviews with the department is that we already have over 105 First Nations agencies in existence that have been operating for 40 years or more. We need to recognize that that the capacity is already there.

Also, although they often get critiqued, they are actually about 50 per cent less likely to remove a child than non-Aboriginal agencies because they know about the extended family system. Despite the dramatic underfunding, they're doing culturally based practice. They have much more sensitivity to that. They're doing good work, and I'm hoping with the additional funding they're getting from the tribunal that they will do even better.

There are a couple of ways this can work. One is extending the mandate off reserve. Something we asked the department to do was to ensure they have funding to extend their mandate off reserve. The department refused to do that in their last round of terms and authorities that were just renewed this last year, for reasons that aren't satisfactory to me.

The second way this can be done is in an advisory capacity with another urban Indigenous organization delivering services. You can use something like telehealth, except it can be "tele-elder" or "tele-family." These pieces of technology make it possible to bring culture and language to children in an urban setting and connect them with extended family and even, indeed, to the land itself.

Le sénateur Christmas: Merci d'être ici aujourd'hui pour nous faire part de votre expérience et de vos idées.

Je vous remercie de défendre les intérêts des enfants pris en charge. C'est très apprécié. Ma femme et moi avons pris soin de nombreux enfants pendant de nombreuses années, tant comme parents que sur le plan juridique. Nous avons gardé des enfants en famille d'accueil et nous avons adopté des enfants. Malheureusement, j'ai des petits-enfants qui sont passés à la fois par les systèmes provinciaux de garde d'enfants et les systèmes de garde des Premières Nations.

Ce sur quoi je veux vraiment me concentrer, ce sont les enfants pris en charge en milieu urbain. Malheureusement, je connais des gens, y compris des membres de ma famille élargie, qui ont vraiment eu de la difficulté avec des organismes de garde d'enfants non autochtones en milieu urbain. C'est horrible.

J'ai été intrigué par vos commentaires sur la façon dont on peut prendre soin des enfants des Premières Nations en milieu urbain. Je sais que vous avez fait quelques remarques en passant au sujet des accords de réciprocité, mais pouvez-vous prendre quelques instants pour expliquer comment des soins fondés sur les distinctions peuvent être mis en œuvre en milieu urbain?

Mme Blackstock: C'est une question importante qui ne sera pas réglée dans le cadre d'une simple conversation entre nous. Ce que nous avons constaté et ce dont nous avons discuté au cours des nombreuses années d'examen avec le ministère, c'est que nous avons déjà plus de 105 organismes des Premières Nations qui existent depuis 40 ans ou plus. Nous devons reconnaître que la capacité existe déjà.

De plus, même s'ils sont souvent critiqués, ces organismes sont en fait environ 50 p. 100 moins susceptibles de retirer un enfant de sa famille que les organismes non autochtones parce qu'ils connaissent le système de la famille élargie. Malgré leur sous-financement considérable, ils connaissent la culture à fond, et ils y sont beaucoup plus sensibles. Ils font du bon travail, et j'espère qu'avec le financement supplémentaire qu'ils obtiennent par la voie des tribunaux, ils feront encore mieux.

Il y a plusieurs façons de procéder. L'une consiste à élargir le mandat à l'extérieur des réserves. Nous avons demandé au ministère de s'assurer que ces organismes disposent des fonds nécessaires pour s'acquitter de leur mandat à l'extérieur des réserves. Le ministère a refusé de le faire lors de la dernière série de mandats et d'autorisations qui ont été renouvelés l'an dernier, pour des raisons qui ne me satisfont pas.

L'autre moyen de s'y prendre serait de conseiller une autre organisation autochtone urbaine chargée d'offrir des services. On pourrait se servir, par exemple, de la télésanté, sauf qu'on parlerait de « télé-aînés » ou de « télé-famille ». Ces éléments technologiques permettent d'apporter leur culture et leur langue aux enfants vivant en milieu urbain et de les relier à la famille élargie et même, en fait, au territoire.

Another piece that we're hoping to see is funding for reunification of children back to their communities. So if you're based in Toronto, there would be a family reunification program based in your nation that would assist you, even if you've never grown up in that community — maybe your parents or you were dislocated as a result of the Sixties Scoop — to be able to build a relationship back to your community, visit those communities and build relationships with your extended families and nation. From there, one could be able to continue that relationship using a combination of in-person visits as well as technology.

All of these things are wonderful possibilities. They're definitely pragmatically available to all of us, as we've seen through the different types of innovations that have been made around language and telehealth, except maybe now we're going to create "tele-elder" or maybe even "tele-bear."

Senator Christmas: I'm trying to summarize your approach. Instead of having provincial agencies continue to occupy the field, you're saying that we have 105 Indigenous child welfare agencies. Give them the capacity, the mandate and the ability to provide those levels of service and care within urban areas. Is that correct?

Ms. Blackstock: Yes. Extend their mandates on and off reserve. And where it's not possible, where there isn't a First Nations agency proximal to a major urban centre, work with the host First Nation and other Indigenous communities who populate that area to create an agency or mechanism to service the community members living in that area. Then you need accountability mechanisms back to that child's community of origin. It would be building off of the Native Child and Family Services model, with some adaptations. I think that would work.

Senator Christmas: Thank you, Dr. Blackstock.

Senator Tannas: Thank you for being here, Dr. Blackstock.

Were you consulted in a way that you felt was sufficient in the drafting of the bill? Did you participate? Were you one of the 2,000 participants that shaped this bill?

Ms. Blackstock: Not in any substantial way. Most of my shaping of the bill was through the tribunal — ongoing hearings are how I've been doing it.

I have said to the government, "You use the word 'engagement.' What does that mean?" I don't know what "engagement" means.

Nous espérons aussi que des fonds seront consacrés au retour des enfants dans leurs communautés. Par exemple, si vous habitez Toronto, il y aurait un programme de réunification de la famille, dans votre nation, qui vous aiderait, même si vous n'avez jamais grandi dans cette communauté — peut-être vos parents ou vous avez été séparés à la suite de la rafle des années 1960 —, à renouer des relations avec votre communauté, à vous rendre sur place et à y nouer des relations avec votre famille élargie et avec votre nation. Par la suite, ces relations pourraient être entretenues grâce, à la fois, à des visites en personne et à des moyens de communication technologiques.

Ce sont de merveilleuses possibilités. Il est clair qu'elles sont accessibles à tous sur le plan pratique, comme nous l'avons constaté grâce aux différents types d'innovations dans les domaines de la langue et de la télésanté, excepté, peut-être, que nous allons maintenant créer « télé-aînés » ou peut-être même « télé-ourson ».

Le sénateur Christmas: Je vais essayer de résumer votre point de vue. Plutôt que de continuer à faire intervenir les organismes provinciaux, vous proposez de faire appel aux 105 organismes autochtones de protection de l'enfance. Qu'on leur donne les moyens, le mandat et la capacité à fournir ces niveaux de services et de soins dans les régions urbaines. C'est bien cela?

Mme Blackstock: Oui. Il faudrait élargir leur mandat à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. Là où ce ne sera pas possible, s'il n'y a pas d'organisme autochtone à proximité d'un grand centre urbain, il faudrait travailler avec la Première Nation hôte et d'autres communautés autochtones de la région pour créer un organisme ou un mécanisme permettant d'offrir des services aux membres de la communauté qui vivent dans cette région. Il faudrait aussi un système de reddition de comptes à l'intention de la communauté d'origine de l'enfant. Il s'inspirerait du modèle des Services à l'enfance et à la famille autochtones, avec certaines adaptations. Je pense que cela fonctionnerait.

Le sénateur Christmas: Merci, madame Blackstock.

Le sénateur Tannas : Merci d'être parmi nous, madame Blackstock.

Est-ce que vous estimez qu'on vous a suffisamment consultée dans le cadre de l'élaboration du projet de loi? Avez-vous participé? Est-ce que vous faisiez partie des 2 000 personnes qui ont participé à l'élaboration de ce projet de loi?

Mme Blackstock : Pas de façon substantielle. J'ai surtout participé par le biais du tribunal — les audiences en cours sont la façon dont je le fais.

J'ai dit au gouvernement : « Vous utilisez le mot "participation", mais qu'est-ce que cela veut dire? » Je ne sais pas ce que recouvre le mot « participation ».

Senator Tannas: It could mean they wrote you a letter, right?

Ms. Blackstock: I don't know.

I do know what "consultation" means under UNDRIP. But they've been clear in saying that they're engaging and not consulting.

When I have seen and spoken to people where they've done presentations, the issue of funding has come up routinely for First Nations across Canada. First Nations are very aware that without adequate funding they're not going to be able to implement their jurisdiction. Yet that continues to be rebuffed in the versions of the bill.

When I saw a draft of the bill, provided feedback and, like many others, echoed the need for funding, that didn't appear in the next draft. The actual decision-making about what went into the bill was done by the government itself. It did not include any First Nations or, to my knowledge, Metis or Inuit people in the drafting of the bill, nor did they allow us to see a second draft of the bill in order to be assured that some of the major elements that we felt were preconditions for success were integrated. I know they say it was co-developed, but that was not my experience of it.

Senator Tannas: As an observation, it's amazing here in Canada how we go back and forth between governments that want all the symbolism and glory without any of the hard work, and governments that see and understand the hard work and decide that it's too much. Wouldn't it be wonderful if we ever found a government that saw the importance of it and was prepared to do the hard work to actually get something that made sense? It's frustrating.

I wanted to ask you about funding. My understanding is that we're going to hear from Mr. Page, who did a costing on your behalf or in collaboration with you.

Ms. Blackstock: Yes.

Senator Tannas: You're suggesting that we put — I don't know what you would call it — a shotgun clause into the bill that says as communities develop, the funding would be there to an amount that would be equal to some calculation that takes into account things like residential schools and so on. It wouldn't just take an Alberta kid and an Alberta Indigenous kid, take that average, apply it over here and be done. There would actually be some calculation, perhaps along the lines of what Mr. Page has done, that would determine what "equal" is, so it would be truly equal.

Le sénateur Tannas : Cela pourrait vouloir dire qu'ils vous ont écrit une lettre, n'est-ce pas?

Mme Blackstock: Je ne sais pas.

Je sais ce que signifie le mot « consultation » dans la DNUDPA. Cependant, on nous a dit clairement qu'il s'agissait de participation et non de consultation.

Les gens qui ont témoigné et à qui j'ai parlé ont systématiquement soulevé la question du financement dans toutes les Premières Nations du Canada. Les Premières Nations savent très bien que, sans ressources financières suffisantes, elles ne seront pas en mesure d'exercer leur compétence. Cela continue d'être réfuté dans les versions du projet de loi.

Quand j'ai pris connaissance d'une ébauche du projet de loi, que j'y ai réagi et que, comme bien d'autres, j'ai rappelé qu'il fallait des ressources financières, on n'en a pas tenu compte dans la version suivante. C'est le gouvernement seul qui a décidé du contenu du projet de loi. Il n'a pas tenu compte de l'avis des Premières Nations ni, à ma connaissance, de l'avis des Métis ou des Inuits dans la rédaction du projet de loi, et il ne nous a pas permis de voir une deuxième ébauche du projet de loi pour nous assurer que certains des principaux éléments qui nous semblaient être des conditions préalables au succès de ce projet y avaient été intégrés. Je sais qu'on dit que le projet de loi est le fruit d'une collaboration, mais ce n'est pas ce que j'ai constaté.

Le sénateur Tannas: À titre indicatif, je dois dire qu'il est étonnant de voir, ici au Canada, des gouvernements successifs vouloir tout le symbolisme et toute la gloire sans s'atteler au travail ardu qu'il y a lieu de faire, aussi bien que des gouvernements qui voient et comprennent le travail ardu qu'il y a à faire, mais qui estiment que c'est trop demander. Ne serait-ce pas merveilleux qu'un jour un gouvernement reconnaisse l'importance de cet enjeu et soit prêt à travailler dur pour obtenir quelque chose de valable? C'est désolant.

Je voulais vous poser une question au sujet du financement. Je crois savoir que nous allons entendre M. Page, qui a évalué les coûts en votre nom ou en collaboration avec vous.

Mme Blackstock: Oui.

Le sénateur Tannas: Vous proposez d'ajouter dans le projet de loi une — je ne sais pas comment vous l'appelleriez — une disposition coercitive prévoyant que, à mesure que les communautés se développeront, le financement sera à hauteur d'un montant tenant compte, par exemple, des pensionnats et ainsi de suite. Il ne suffirait pas de faire la moyenne entre un enfant de l'Alberta et un enfant autochtone de l'Alberta et de l'appliquer ici pour que les jeux soient faits. Il faudrait, en fait, procéder à certains calculs, peut-être dans le sens de ce que M. Page a fait, pour déterminer ce qui serait « égal », pour que ce soit vraiment égal.

Then we would say, in our amendment or our suggestion, that if a funding agreement can't be negotiated, this would automatically become the funding agreement within a year. Is that right? Is that what you were suggesting?

Ms. Blackstock: What we're asking for is an ingraining of funding principles.

You're quite right to point out the good work done by Kevin Page on the IFSD report. That was based on 2017-18 data. It's important for the committee to know that they found shortfalls in agencies even there. Two thirds of them weren't able to provide their staff with provincially comparable salaries, for example.

Now, the 2018 order by the tribunals improved some of that a bit, but I think when Mr. Page appears, he's going to tell you that they're recommending a second phase of research be done.

I can say that the National Advisory Committee for First Nations Child and Family Services has given its full support for that second phase of research. The consultation committee on child welfare, composed of the parties from the tribunal, has consented to the second phase of that research, but Canada has not agreed to fund that second phase.

We feel that is essential to informing this longer-term approach, not just with child and family service agencies, but this broader question not about a formula, but what some of the approaches of funding are. What are the approaches and principles of funding in order to support First Nations to develop and operate their own laws and institutions regarding children and families? Both those pieces are necessary.

Senator Tannas: Just so you know, it may turn out — because we've been down this road before in the Senate — that we're not allowed to mess around with amendments on funding or money. We're not allowed to do that. We'll have a look and see if there's some loophole in this case, but I doubt there is.

When we turn our minds, then, to the fact that we're not going to be able to help you out on funding, should we pass this bill?

Ms. Blackstock: I can't say one way or the other, because I know there are some First Nations who support it going through as it is. I really want to respect the role of rights holders in having that conversation with you.

Dans notre amendement ou notre proposition, nous dirions donc que, si une entente de financement ne peut pas être négociée, cela deviendrait automatiquement l'entente de financement dans un délai d'un an. C'est bien cela? C'est bien ce que vous proposez?

Mme Blackstock : Ce que nous demandons, c'est l'insertion de principes de financement.

Vous avez tout à fait raison de souligner la qualité du travail de Kevin Page dans le rapport de l'Institut des finances publiques et de la démocratie (IFPD). C'était basé sur les données de 2017-2018. Il est important que le comité sache que, là aussi, il a constaté des lacunes dans les organismes. Par exemple, les deux tiers d'entre eux n'étaient pas en mesure d'offrir à leur personnel des salaires comparables à ceux des provinces.

L'ordonnance rendue par les tribunaux en 2018 a un peu amélioré la situation, mais je pense que, quand M. Page comparaîtra, il vous dira qu'on recommande une deuxième étape de recherche.

Je peux vous dire que le Comité consultatif national sur les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations appuie entièrement ce point de vue. Le comité de consultation sur la protection de l'enfance, composé des parties au tribunal, a consenti à cette deuxième étape, mais le Canada n'a pas accepté de la financer.

Nous estimons que c'est essentiel pour alimenter cette perspective à long terme, non seulement dans le but d'aider les organismes de services à l'enfance et à la famille, mais aussi de s'interroger plus généralement non pas sur une formule, mais sur certains principes de financement. Quels sont les principes et les modes de financement qui permettront d'aider les Premières Nations à élaborer et à appliquer leurs propres lois et institutions concernant les enfants et les familles? Ces deux éléments sont nécessaires.

Le sénateur Tannas: À titre d'information, il se peut — parce que nous sommes déjà passés par là au Sénat — que nous ne soyons pas autorisés à nous mêler des amendements concernant le financement ou l'argent. Nous n'en avons pas le droit. Nous allons voir s'il y a une échappatoire dans ce cas, mais j'en doute.

Donc, compte tenu du fait que nous ne pourrons pas vous aider sur le plan du financement, est-ce que nous devrions quand même adopter ce projet de loi?

Mme Blackstock : Je ne peux pas me prononcer dans un sens ou dans l'autre, parce que je sais qu'il y a des Premières Nations qui appuient l'adoption de ce projet de loi dans sa forme actuelle. Je tiens à respecter le rôle des titulaires de droits dans ce débat avec vous.

I can only say, in my experience, if I was put in this Faustian bargain of choosing jurisdiction over funding, I think I'd go for the money because it's harder to get.

Senator Tannas: Thank you.

The Chair: Thank you. We've come to the end of our time. On behalf of the committee, I would like to thank Dr. Blackstock and Spirit Bear for being with us this morning.

For our next panel, the committee is pleased to welcome from the Native Women's Association, Francyne Joe, President; Virginia Lomax, Legal Counsel; and Melissa Lambert-Tenasco, Policy Advisor. And from the Institute of Fiscal Studies and Democracy, we have Kevin Page, President and CEO.

Thank you for taking the time to appear before us this morning. We will begin with opening remarks from Ms. Joe, followed by Mr. Page.

The floor is yours, Ms. Joe.

Francyne Joe, President, Native Women's Association of Canada: Thank you. [Indigenous language spoken].

Good morning, Madam Chair, senators and colleagues. Thank you for inviting me here today to testify on Bill C-92, An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families. I'm a member of the Shackan First Nation, located south of Merritt, British Columbia. I acknowledge that we gather on the unceded and unsurrendered traditional territory of the Algonquin people. I use "she" and "her" pronouns.

Since 1974, NWAC has represented the collective voices of Indigenous women, girls and gender-diverse people of First Nations, on and off reserve, both status and non-status, disenfranchised Metis and Inuit.

NWAC recognizes that Bill C-92 is an important bill. More children are in foster care now than were ever in residential schools, demonstrating that colonial erosion of Indigenous family units and communities is still the status quo in Canada. We have long known that immediate steps must be taken in order to put power back where it belongs: with Indigenous nations and families.

Today, I will highlight our concerns regarding the implementation of Bill C-92. Many of the implementations could have been avoided with the inclusion of Indigenous women's voices in the drafting of the bill. This bill was not co-drafted with Indigenous women.

Tout ce que je peux dire, c'est que, si je me fie à mon expérience, si j'étais placée devant cette situation faustienne, à choisir entre la compétence et le financement, je crois que je choisirais l'argent parce que c'est plus difficile à obtenir.

Le sénateur Tannas : Merci.

La présidente : Merci. Nous avons terminé. Au nom du comité, je tiens à remercier Mme Blackstock et Spirit Bear d'être venus nous voir ce matin.

Dans le groupe de témoins suivant, le comité est heureux d'accueillir Francyne Joe, présidente de l'Association des femmes autochtones, Virginia Lomax, conseillère juridique, et Melissa Lambert-Tenasco, conseillère en politiques. Nous accueillons également Kevin Page, président et premier dirigeant de l'Institut des finances publiques et de la démocratie.

Merci d'avoir pris le temps de venir nous parler ce matin. Nous allons commencer par la déclaration préliminaire de Mme Joe, qui sera suivie de celle de M. Page.

Vous avez la parole, madame Joe.

Francyne Joe, présidente, Association des femmes autochtones du Canada: Merci. [Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.]

Bonjour, madame la présidente, honorables sénateurs et chers collègues. Je vous remercie de m'avoir invitée à me prononcer sur le projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Je suis membre de la Première Nation Shackan, située au sud de Merritt, en Colombie-Britannique. Nous nous réunissons ici sur le territoire traditionnel non cédé et non abandonné du peuple algonquin. J'utiliserai le féminin.

Depuis 1974, l'AFAC est la voix collective des femmes, des filles et des personnes non binaires des Premières Nations, vivant dans les réserves et hors réserve, qu'elles soient inscrites ou non, ou métisses et inuites privées de leurs droits.

L'AFAC reconnaît que le projet de loi C-92 est important. Il y a aujourd'hui plus d'enfants en famille d'accueil qu'il n'y en a jamais eu dans les pensionnats, et cela prouve que l'érosion coloniale des unités familiales et collectives autochtones se poursuit au Canada. Nous savons depuis longtemps qu'il faut prendre des mesures immédiates pour redonner le pouvoir à qui de droit, à savoir les nations et les familles autochtones.

Aujourd'hui, je vais parler de nos préoccupations concernant la mise en œuvre du projet de loi C-92. On aurait pu éviter beaucoup de mises en œuvre successives si les femmes autochtones avaient eu leur mot à dire dans la rédaction du projet de loi. Ce projet de loi n'a pas été rédigé en collaboration avec les femmes autochtones.

The first limitation is the ambiguity in the definitions, particularly the definition of "Indigenous governing body" in clause 1. This definition is overly broad because it states that "a council, government or other entity" makes up an Indigenous governing body, but it gives no clear direction on how to determine what council, what government or what other entity is authorized to represent an Indigenous community. This is problematic because the definition could even encompass national Indigenous organizations or future incorporated bodies rather than local governments.

This is further confused by the vague use of the word "authorized." NWAC is concerned that Western laws and Indigenous laws may be in conflict with one another when granting authority to a particular government, with no clear method for resolution. If the final decision belongs to be the minister, then this bill does not respect the inherent jurisdiction of Indigenous peoples and will simply be another extension of power of the agent.

Second, there is no clear indication of how Indigenous governing bodies will be funded. There is no guaranteed level or structure of funding in this legislation, despite the fact that the preamble recognizes the call for funding in a sustainable and predictable way. Without clear, stable, structured funding required by law, the aims stated in the preamble are lost.

Many communities have long suffered from chronic underfunding. Communities cannot rely on unwritten promises of funding when it comes to caring for children and families. We can only assume that the federal government intends to deal with this in the contribution agreements, but this also is not made clear in the bill, which means no future government representatives would be held or bound to that intention.

This funding cannot be structured like contribution agreements, which would still amount to federal and provincial governments controlling the ways in which Indigenous governing bodies use the money. This is not self-government.

Bill C-92 requires a clear inclusion of funding structures that will directly benefit children, families and the communities in which they reside, whether on or off reserve, urban, rural or remote. Stable funding promotes Indigenous self-government.

The last concern I will share is the protection of the privacy of Indigenous children and their families. Subclause 12(1) requires notice of the measures being taken to be given to the Indigenous governing body. Based on the ambiguous definition I discussed earlier, this could mean delivering information about a child and their family to a corporation, an NIO or a band council, where

La première limite est l'ambiguïté des définitions, notamment celle de « corps dirigeant autochtone » à l'article premier. Cette définition est trop générale parce qu'elle prévoit qu'« un conseil, gouvernement ou autre entité » constitue un corps dirigeant autochtone, mais elle ne donne aucune directive claire sur la façon de déterminer quel conseil, quel gouvernement ou quelle autre entité serait autorisé à représenter une communauté autochtone. Cela pose problème parce que la définition pourrait aussi bien englober des organisations autochtones nationales ou de futurs organismes constitués en personne morale plutôt que des administrations locales.

L'emploi vague du mot « autorisé » ajoute à la confusion. L'AFAC craint que les lois occidentales et les lois autochtones entrent en conflit si l'on accorde des pouvoirs à un gouvernement en particulier sans prévoir de mode de règlement clair. Si la décision finale appartient au ministre, ce projet de loi ne respecte pas la compétence inhérente des Autochtones, et il s'agira simplement d'une autre extension du pouvoir de l'intermédiaire.

Deuxièmement, on ne trouve aucune indication claire de la façon dont les corps dirigeants autochtones seront financés. Il n'y a ni niveau ni structure de financement garantis, bien qu'on admette, dans le préambule, le besoin d'un financement durable et prévisible. Faute de financement clair, stable et structuré, comme le prévoit la loi, les objectifs énoncés dans le préambule sont nuls et non avenus.

Beaucoup de communautés souffrent depuis longtemps d'un sous-financement chronique. On ne peut pas compter sur des promesses non écrites quand il s'agit de s'occuper des enfants et des familles. On doit se contenter de supposer que le gouvernement fédéral a bien l'intention d'aborder cette question dans les accords de contribution, mais ce n'est pas non plus précisé dans le projet de loi, de sorte qu'aucun représentant futur du gouvernement ne sera tenu de respecter cette intention.

Ce financement ne peut pas être structuré comme les accords de contribution, parce que cela reviendrait à laisser aux gouvernements fédéral et provinciaux le contrôle de l'utilisation de cet argent par les corps dirigeants autochtones. Ce n'est pas cela, l'autonomie gouvernementale.

Le projet de loi C-92 prévoit clairement des structures de financement qui profiteront directement aux enfants, aux familles et aux communautés dans lesquelles ils résident, dans les réserves ou hors réserve, ou en milieu urbain, rural ou éloigné. Un financement stable favorise effectivement l'autonomie gouvernementale des Autochtones.

J'aimerais enfin parler de la protection de la vie privée des enfants autochtones et de leurs familles. Selon le paragraphe 12(1), le corps dirigeant autochtone doit être avisé des mesures importantes. Selon la définition ambiguë dont j'ai parlé tout à l'heure, il pourrait s'agir de fournir des renseignements sur un enfant et sa famille à une société, à un

there is a possibility of lateral violence or discrimination against the child or family.

We recognize that subclause 12(2) has been added to the bill and is an improvement to the original text of the bill, intended to protect private information. However, we also recognize that there is still a risk of identification, particularly in smaller communities. We have similar concerns about clause 28 regarding collection, retention, disclosure and use of information respecting services. This clause needs the same protection as clause 12.

We raise these concerns because we know our children deserve the absolute best we can give them. We understand that this bill is a vital change to the way the system works right now, but we also need to ensure that bill contains the necessary amendments to truly protect Indigenous children and to truly respect inherent jurisdiction and self-government. Let us continue to work together as equal partners to change child and family services for Indigenous children and families for the better and for the good. [Indigenous language spoken]. Thank you.

Kevin Page, President and CEO, Institute of Fiscal Studies and Democracy: Madam Chair and honourable members of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, thank you for your invitation. It is an honour to be here with you today. Your willingness and efforts to examine the subject matter of Bill C-92, An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families, in advance of the bill coming before the Senate is commendable and much appreciated.

I will make a few remarks on the financial aspects of the bill. The remarks reflect analysis undertaken by the Institute of Fiscal Studies and Democracy at the request of the Assembly of First Nations and with the National Advisory Committee on First Nations Child and Family Services. This work was led by Dr. Helaina Gaspard, who is here with me today.

IFSD's report found that the structure of the system is broken. The costs are going up in a system that does not produce good results. First Nations people represent just under 3 per cent of the total Canadian population, yet First Nations' children make up 35 per cent of those in care.

The policy direction of Bill C-92 is positive, as it emphasizes the place and role of preventative Indigenous community-based care for children and families. There is, however, an obvious problem. Bill C-92 outlines principles for the provision of organisme non autochtone (ONA) ou à un conseil de bande, quand il y a risque de violence latérale ou de discrimination à l'égard de l'enfant ou de la famille.

Nous sommes conscientes que le paragraphe 12(2) a été ajouté au projet de loi et qu'il constitue, par rapport au texte original, une amélioration visant à protéger les renseignements personnels. Cependant, nous savons aussi qu'il y a toujours un risque d'identification, surtout dans les petites communautés. Nous nous inquiétons également de l'article 28, qui porte sur la collecte, la conservation, la communication et l'utilisation de renseignements sur les utilisateurs des services. Cet article a besoin de la même protection que l'article 12.

Nous soulevons ces questions parce que nous savons que nos enfants méritent tout ce que nous pouvons leur donner. Nous sommes conscientes que ce projet de loi transforme profondément le fonctionnement actuel du système, mais nous devons aussi veiller à ce qu'il contienne les modifications nécessaires pour vraiment protéger les enfants autochtones et respecter véritablement la compétence inhérente et l'autonomie gouvernementale des Autochtones. Continuons de travailler ensemble, entre partenaires égaux, pour améliorer les services à l'enfance et à la famille pour le bien des enfants et des familles autochtones. [Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.] Merci.

Kevin Page, président et premier dirigeant, Institut des finances publiques et de la démocratie : Madame la présidente, honorables membres du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, je vous remercie de votre invitation. C'est un honneur d'être parmi vous aujourd'hui. Je vous félicite et vous suis reconnaissant de votre détermination à examiner le contenu du projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis, avant que le Sénat n'en soit saisi.

Je ferai quelques observations sur les aspects financiers du projet de loi. Ces observations traduisent l'analyse effectuée par l'Institut des finances publiques et de la démocratie à la demande de l'Assemblée des Premières Nations et du Comité consultatif national sur les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Ce travail a été réalisé par Mme Helaina Gaspard, qui m'accompagne aujourd'hui.

Le rapport de l'IFPD révèle que la structure du système est défaillante. Les coûts continuent d'augmenter dans un système qui ne produit pas de bons résultats. Les membres des Premières Nations représentent un peu moins de 3 p. 100 de la population canadienne, et pourtant les enfants des Premières Nations représentent 35 p. 100 des enfants pris en charge.

L'orientation stratégique du projet de loi C-92 est positive, car elle met l'accent sur la place et le rôle des soins communautaires préventifs destinés aux enfants et aux familles autochtones. Il y a cependant un problème évident. Le projet de loi C-92 énonce les services, but it does not connect jurisdiction with the requisite resources.

I have two points to make regarding the financial aspects of Bill C-92.

One, a fourth principle is needed to budget for well-being. There should be a commitment to include performance budgeting. By that I mean that funding is allocated to ensure progress against measurable outcomes in the bill.

Indicators of well-being include measurable results such as meeting physical, psycho-sociological developmental goals, opportunities to learn Indigenous languages, and having feelings of belonging, instead of a focus on measuring just the number of times a child moves in care, which does not help us understand if a child is thriving.

Similarly, language on the funding in the preamble with respect to predictable, stable, sustainable, needs-based and consistent with the principle of substantive equality should be defined in a way that facilitates information-gathering — clauses 27 to 30 — and accountability — clause 31.

Two, we need to adjust substantive equality for alignment to outcomes. The bill references a series of rights to promote substantive equality, but how substantive equality will be measured is undefined. Rights are important; outcomes are equally important.

The preamble of Bill C-92 highlights the commitment of the Government of Canada to support the dignity and well-being of Indigenous children, youth, families and communities. Consideration should be given to revising Bill C-92 so that the principle of substantive equality — clause 9(3) — is amended to include measurable outcomes of well-being.

The gap in Bill C-92 with respect to resourcing, new policy directions and First Nations, Metis, and Inuit children, youth and families raises a concern. Government and policy-makers are looking to extend jurisdiction but without commensurate resources. There is talk of substantive equality but no measurable outcomes or funding to achieve them. The evidence from across the world demonstrates that the return on spending on essential programs is substantially more than the cost of implementing them.

I thank you for your attention and look forward to your questions.

The Deputy Chair: Thank you very much.

principes régissant la prestation des services, mais il ne lie pas la compétence aux ressources nécessaires.

J'ai deux choses à dire au sujet des aspects financiers du projet de loi C-92.

Premièrement, il faut un quatrième principe pour établir le budget du bien-être. On a besoin d'un engagement à inclure la budgétisation au rendement. Je veux dire par là que les fonds doivent être attribués dans le but d'obtenir des progrès évalués en fonction des résultats mesurables prévus dans le projet de loi.

Les indicateurs du bien-être doivent comprendre des résultats mesurables, comme la concrétisation d'objectifs de développement physique et psychosociologique, la possibilité d'apprendre des langues autochtones, et le développement du sentiment d'appartenance, plutôt que le nombre de fois qu'un enfant est pris en charge, ce qui ne nous aide pas à comprendre si un enfant s'épanouit.

De même, le libellé du préambule concernant le financement prévisible, stable, durable, fondé sur les besoins et conforme au principe de l'égalité réelle devrait être défini de manière à faciliter la collecte de renseignements — les articles 27 à 30 — et la reddition de comptes — l'article.

Deuxièmement, nous devons adapter l'égalité réelle pour l'aligner sur les résultats. Le projet de loi renvoie à une série de droits visant à promouvoir l'égalité réelle, mais la façon dont l'égalité réelle sera mesurée n'est pas définie. Les droits sont importants, mais les résultats aussi.

Le préambule du projet de loi C-92 souligne l'engagement du gouvernement du Canada à promouvoir la dignité et le bien-être des enfants, des jeunes, des familles et des communautés autochtones. Il faudrait envisager de réviser le projet de loi C-92 pour y modifier le principe de l'égalité réelle — paragraphe 9(3) — en y incluant des résultats mesurables au regard du bien-être.

Les lacunes du projet de loi C-92 concernant les ressources, les nouvelles orientations stratégiques, et les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Métis et des Inuits sont préoccupantes. Le gouvernement et les décideurs veulent élargir la compétence autochtone sans prévoir de ressources à hauteur de cet objectif. On parle d'égalité réelle, mais pas de résultats mesurables ni de financement pour la concrétiser. Les données recueillies dans le monde entier montrent que le rendement des dépenses consacrées aux programmes essentiels est nettement supérieur au coût de leur mise en œuvre.

Je vous remercie de votre attention et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le vice-président : Merci beaucoup.

Senator Busson: Mr. Page, you talked about the need to have measurable outcomes in order to gauge the success of Bill C-92. Could you give me an idea of what measurable outcomes you think would be valid and credible in dealing with that issue?

Mr. Page: Thank you for your question. Right now the focus in the funding formula is that funding is really provided when children are put in care. It certainly incentivizes. In many cases, it doesn't give people much choice, in a very stretched system, to put children into care.

If we started tracking indicators of well-being, there is a range of indicators that I alluded to in my opening remarks, such as health, emotional strength, stability, literacy in their own languages and numeracy. If we shift the focus to where we want children to thrive, as opposed to putting children in care, and started measuring those outcomes and provided resources that were targeted and tracked according to whether or not we were achieving those outcomes and adjusted those resources, I think we would have more success than we have seen today.

Senator Busson: Thank you.

Senator LaBoucane-Benson: Good morning, and thank you very much for your presentations.

My questions are for Mr. Page. The first one is about measurable outcomes. Many people don't realize that the only money that ever flowed to First Nations for children's services, if they did have an agreement, was around apprehension. There was an incentive to apprehend because that was the only way you could get paid.

I think the idea of measurable outcomes probably goes to defining "prevention." They talk about preventive services, but I don't feel like there's a good definition of "prevention."

Would you say that further defining "prevention" would give rise to measurable outcomes if we do a good job of that?

Mr. Page: Yes. There are some positive aspects in this bill with respect to the way it highlights prevention and prenatal care. It makes reference to funding for those types of services that are preventive in nature or prenatal in nature, which actually should supercede other types of expenditures, but your point is right. We are good in non-Indigenous society at deciding which indicators we think are important. Governments will say that it's important that we grow the economy, increase the employment rate and reduce the poverty rate, but the way you juxtapose it in First Nations communities, it is the exact opposite.

La sénatrice Busson: Monsieur Page, vous avez dit qu'on a besoin de résultats mesurables pour évaluer le succès du projet de loi C-92. Pourriez-vous me donner une idée des critères qui, selon vous, seraient valables et crédibles à cet égard?

M. Page: Je vous remercie de votre question. À l'heure actuelle, la formule de financement met l'accent sur le fait que les fonds sont effectivement versés quand les enfants sont pris en charge. C'est bien sûr un incitatif. Bien souvent, cela ne donne pas d'autre alternative, dans un système aux limites de sa capacité, que de placer les enfants en famille d'accueil.

Si nous commencions à suivre les indicateurs de bien-être... Il y a un éventail d'indicateurs auxquels j'ai fait allusion dans ma déclaration préliminaire, comme la santé, la force émotionnelle, la stabilité, la littératie dans la langue maternelle, et la numératie. Intéressons-nous aux éléments d'épanouissement des enfants, plutôt qu'à leur placement en famille d'accueil. Si nous commençons à mesurer ces résultats et à fournir des ressources ciblées et suivies en fonction de la concrétisation de ces résultats et si nous adaptons ces ressources au fur et à mesure, je pense que nous aurons plus de succès que ce que nous obtenons en ce moment.

La sénatrice Busson: Merci.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Bonjour, et merci beaucoup pour vos exposés.

Mes questions s'adressent à M. Page. La première concerne les résultats mesurables. Bien des gens ne se rendent pas compte que le seul argent qui ait jamais été versé aux Premières Nations pour les services à l'enfance, si elles avaient une entente, était destiné à la prise en charge. Il y avait une incitation à la prise en charge parce que c'était le seul moyen d'être payé.

Je pense que l'idée de résultats mesurables dépend de la définition de « prévention ». On parle de services de prévention, mais je n'ai pas l'impression qu'on a bien défini ce qu'on entend par ce mot.

Diriez-vous qu'une définition plus précise du mot « prévention » donnerait lieu à des résultats mesurables si nous faisions du bon travail à cet égard?

M. Page: Oui. Il y a des aspects encourageants dans ce projet de loi en ce qu'il met l'accent sur la prévention et les soins prénataux. Il parle de financer des services d'ordre préventif ou prénatal, qui devraient en fait l'emporter sur d'autres types de dépenses, mais vous avez raison. Nous sommes bons dans la société non autochtone pour décider quels indicateurs importent à nos yeux. Pour les gouvernements, il importe de faire croître l'économie, d'augmenter le taux d'emploi et de réduire le taux de pauvreté, mais lorsqu'on transpose cela dans les collectivités des Premières Nations, c'est tout le contraire.

When we did the study looking at First Nations agencies that provide child and family services, we found that very little money is actually spent on prevention. In fact, we struggled to even find a workable definition of what this work would mean. I know when we speak to people in the agencies, they know what it entails. It's getting to families before the crisis emerges. So it's dealing with those issues in a pre-emptive way.

When we look at the funding provided in the 105 communities that Dr. Blackstock talked about, we were able to survey close to 80 of them. There were definitely a few that spent a fair bit of their money on prevention, but by and large, most of them did not have the resources to deal with it.

Again, it's positive that the act talks about shifting a focus toward prevention. I agree with you that it's not properly defined. There are people that can define that work in agencies, people like Dr. Blackstock and others. It's definitely a positive way forward, to shift the focus from protection to children thriving.

Senator LaBoucane-Benson: How would you link jurisdiction to funding? Dr. Blackstock did talk about the fact that they are not separate, that the funding is the expression of jurisdiction. How would you link those things together in this bill?

I'm asking for your direction on amendments in the spaces where they talk about jurisdiction, to have that funding piece that comes right after or in the same clause.

Mr. Page: There should be a definition on jurisdiction, obviously. In the work that we did with Dr. Gaspard, we asked, "Can we define a resourcing model that goes with that jurisdiction?"

If there are new communities that want to take on this type of jurisdiction that are not currently doing it, we should define it and they should be resourced accordingly. We should have something that looks like a workable, feasible model for all agencies. I think we have a rough sense of what that looks like now from working with many of these communities.

Yes, we are missing a definition.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you.

Senator Pate: Thank you very much to all of you for all the work you do and your presentations here today.

Following up on the last question of Senator LaBoucane-Benson, one of the issues that comes up for us, and Senator Tannas raised it with our last witnesses, is when we start to make amendments that look like they are addressing funding, there are limitations on what the Senate can do.

Lors de notre étude sur les organismes des Premières Nations qui offrent des services à l'enfance et à la famille, nous avons constaté qu'ils consacrent très peu d'argent à la prévention. D'ailleurs, nous avons essayé de trouver ne serait-ce qu'une définition praticable de ce que ce travail impliquerait. Lorsque nous parlons aux gens des organismes, eux savent ce que cela implique. C'est d'intervenir auprès des familles avant que la crise éclate, d'agir en amont pour régler ces problèmes.

À propos du financement accordé dans les 105 collectivités dont parlait Mme Blackstock, nous avons pu sonder près de 80 d'entre elles. Il y en avait quelques-unes qui affectaient une bonne partie de leur argent à la prévention, mais dans l'ensemble, la plupart n'avaient pas les ressources nécessaires pour s'en occuper.

Encore une fois, il est bon que la loi mette l'accent sur la prévention. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'elle n'est pas bien définie. Il y a des gens des organismes qui sont en mesure de la définir, comme Mme Blackstock et d'autres. C'est un progrès, en tout cas, de passer de la protection à l'épanouissement des enfants.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Quel lien faites-vous entre compétence et financement? Mme Blackstock a bien dit qu'ils ne sont pas distincts, que le financement est l'expression de la compétence. Comment feriez-vous le lien entre ces éléments dans le projet de loi?

Je vous demande votre avis sur des amendements aux endroits où il est question de compétence, pour que l'élément de financement vienne tout de suite après ou dans le même article.

M. Page: Il devrait y avoir une définition de « compétence », évidemment. Dans l'analyse effectuée avec Mme Gaspard, nous demandions justement: « Pouvons-nous définir un modèle d'allocation de ressources qui va avec cette compétence? »

S'il y a de nouvelles collectivités qui veulent assumer ce genre de compétence et qui ne le font pas actuellement, nous devrions définir en quoi cela consiste et leur allouer les ressources. Nous devrions avoir quelque chose comme un modèle praticable pour tous les organismes. Nous en avons déjà une bonne idée, à force de travailler avec ces collectivités.

Oui, il nous manque une définition.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Merci.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup à vous tous pour tout le travail que vous faites et pour vos exposés d'aujourd'hui.

Pour faire suite à la dernière question de la sénatrice LaBoucane-Benson, un des problèmes que nous avons — et le sénateur Tannas l'a soulevé avec nos derniers témoins —, c'est que lorsque nous commençons à faire des amendements qui ont l'air de toucher au financement, il y a des limites à ce que le Sénat peut faire.

How would you see making these amendments? I like the way, Mr. Page, that you have linked them to substantive equality, but that would require that the government would have to implement funding arrangements that would be out of the scope of the Senate to make.

Mr. Page: Senator, I applaud that the committee is prestudying this before the bill is actually here.

The bill lays out three principles. The first principle is the best interests of the child; second, cultural continuity; third, substantive equality. As noted, we are missing — and it's probably obvious to all of you who are reading this — a fourth principle that deals with budgeting for well-being, so a fourth principle that deals with resourcing.

The language in the bill that deals with financing is pretty much limited to the preamble, which doesn't give it much force, I think many lawyers would argue. That language doesn't go beyond. I'll read it to you:

And whereas the Government of Canada acknowledges the ongoing call for funding for child and family services....

It goes on to lay out a number of principles after that.

So I think there is a fourth principle to cover a big gap, one that deals just with resourcing. In the context of where Dr. Blackstock and others are going, again shifting the focus from putting kids in care to having children thrive, it lays out how that resourcing will take place.

For substantive equality, we have a number of subclause from (a) to (e) that talk about the rights of children, the rights of family members, the rights of Indigenous governing bodies, the gap-related issues from Jordan's Principle. We should be breaking out what is missing here in this principle. The language in the preamble, what does it mean for these new jurisdictions that will take on the provision of these services? What does it mean they are going to get predictable funding? What does it mean it is going to be stable, sustainable, needs-based or consistent with the principles of standard? That needs to be defined in the subsections of this principle that is missing here.

Resources need to move based on these measurable outcomes that experts like Dr. Blackstock and Indigenous people will define for us. We should be tracking that on a semiannual basis to make sure there is progress.

When there is no progress, we may need additional resources to improve these outcomes. In the context of all the research that has been done in Canada and around the world, the socioeconomic impact of a dollar spent on a child, the return on that Comment envisagez-vous ces amendements? J'aime le lien que vous avez fait, monsieur Page, avec l'égalité réelle, mais il faudrait pour cela que le gouvernement mette en œuvre des ententes de financement qui ne seraient pas du ressort du Sénat.

M. Page : Madame la sénatrice, je me réjouis que le comité se penche là-dessus pendant qu'on est encore au stade de l'étude préliminaire.

Le projet de loi énonce trois principes : l'intérêt de l'enfant, la continuité culturelle et l'égalité réelle. Comme on l'a dit, il nous manque — c'est sans doute évident pour vous tous qui lisez cela — un quatrième principe qui consisterait à budgéter en fonction de ce bien-être que nous visons.

Le financement n'est mentionné pour ainsi dire que dans le préambule du projet de loi, ce qui ne lui donne pas beaucoup de force, comme le diraient de nombreux avocats. Cela ne va pas plus loin que cela. Je vous lis le passage :

Attendu que le gouvernement du Canada reconnaît la demande constante d'obtention d'un financement pour les services à l'enfance et à la famille [...]

On énonce ensuite un certain nombre de principes.

Donc, je pense qu'il faut un quatrième principe pour combler une énorme lacune, un principe portant uniquement sur l'allocation de ressources. Suivant la ligne de pensée de Mme Blackstock et d'autres avec elle, qui met l'accent sur l'épanouissement des enfants plutôt que sur leur prise en charge, on décrit comment se fera cette allocation de ressources.

À propos de l'égalité réelle, nous avons un certain nombre de paragraphes, de a) jusqu'à e), qui traitent des droits des enfants, des droits des membres de la famille, des droits des corps dirigeants autochtones, des lacunes dues aux conflits de compétence visés par le principe de Jordan. Nous devrions énumérer ce qui manque ici dans ce principe. Le libellé du préambule, qu'est-ce que cela veut dire pour les nouvelles instances qui se chargeront d'offrir les services? Qu'est-ce que cela veut dire, obtenir un financement prévisible? Qu'est-ce qu'on entend par un financement stable, durable, fondé sur les besoins ou conforme aux principes de la norme? Il faut clarifier dans les paragraphes de ce principe ce qui manque ici.

Les ressources doivent être affectées en fonction des résultats mesurables que des experts comme Mme Blackstock et les Autochtones définiront pour nous. Nous devrions faire un suivi semestriel pour nous assurer qu'il y a des progrès.

En l'absence de progrès, nous pourrions avoir besoin de ressources supplémentaires pour améliorer les résultats. D'après toutes les études qui ont été menées au Canada et ailleurs dans le monde, l'impact socioéconomique d'un dollar investi dans un

investment is considerable, many fold. This is not an area where government should be underspending when you are dealing with children and families in crisis.

Senator McCallum: Thank you for your presentations. I want to go back to the lack of inclusion of women in this bill. There is very little mention. Women are essentially silenced in this bill, and they are so critical to raising their children. That is women's sacred responsibility. There is no inclusion of women in determining the focus and direction of this bill. What would you suggest to bring human rights issues to raising children and providing focus and direction?

Ms. Joe: You are absolutely right. We received this bill, I believe, 36 hours after the announcement, so we had no input or engagement into the construction of this bill. We had 36 hours to analyze the legislation and provide that input to the minister.

When it's such an important issue, we shouldn't be rushed for something so important. When it is dealing with our children, you are right. Even if you are not a birth mother, you are an auntie or cousin, and you look after all the children in your community. For further input, we need to be consulted more.

I'm not sure, Virginia, if you have further comments.

Virginia Lomax, Legal Counsel, Native Women's Association of Canada: You are absolutely right in that plainly looking at the language of this bill, it is clear there is no gender-based analysis whatsoever. It is clear that the voices of women who experience discrimination have not been included in the language of this bill.

Francyne spoke earlier to the definition of "Indigenous governing body" in this bill. When we look at this definition, it has no gender-based lens. Is this a presumption that it will fall to chief and council to be this group? Or to an NIO? It is not clear.

Regardless of who that Indigenous governing body would be, there is historical discrimination against women in these spaces and many others. Women and children need to know this bill is going to be safe for them. It's even unclear who might have authority to pass legislation on their behalf. The people who might be able to pass legislation on their behalf are the people who could potentially have been discriminating against them in their communities. We know that Indigenous women are likely to have experienced discrimination under the Indian Act, and that is a big reason why a lot of women and their children may gain non-status in this country. We know the legacy of that discrimination is enduring and creating a lot of complications for women, even being on reserve. Those are people who have been discriminated against who are likely to be excluded from a benefit of this bill.

enfant, le rendement de cet investissement est considérable, multiplié bien des fois. Le sous-financement n'a pas sa place ici, car nous avons affaire à des enfants et des familles en crise.

La sénatrice McCallum: Merci pour vos exposés. Je veux revenir au manque d'inclusion des femmes dans ce projet de loi. On en parle très peu. Les femmes sont pratiquement réduites au silence. Pourtant, elles jouent un rôle essentiel dans l'éducation des enfants. C'est le devoir sacré des femmes. Les femmes n'ont pas leur mot à dire sur l'objet et l'orientation de ce projet de loi. Comment pourrait-on faire peser ici les droits de la personne en matière d'éducation des enfants?

Mme Joe: Vous avez tout à fait raison. Nous avons reçu ce projet de loi, je crois, 36 heures après l'annonce, de sorte que nous n'avons pris aucune part à son élaboration. Nous avons eu 36 heures pour l'analyser et faire part de nos commentaires au ministre.

Sur une question aussi importante, on ne devrait pas tant nous presser de réagir. Lorsqu'il s'agit de nos enfants, vous avez raison. Même si on n'est pas une mère biologique, on peut être une tante ou une cousine et s'occuper de tous les enfants de la communauté. Pour contribuer davantage, nous devons être consultées davantage.

Je ne sais pas, Virginia, si vous avez d'autres commentaires.

Virginia Lomax, conseillère juridique, Association des femmes autochtones du Canada: Vous avez tout à fait raison de dire qu'en lisant ce projet de loi, on voit bien qu'il n'y a pas eu d'analyse différenciée selon les sexes. Il est clair que les voix des femmes victimes de discrimination ne sont pas prises en compte dans le libellé de ce projet de loi.

Francyne a parlé plus tôt de la définition de « corps dirigeant autochtone » dans le projet de loi. Cette définition ne distingue aucunement entre les sexes. Est-ce qu'on présume que ce sera le chef et le conseil? Est-ce que ce sera un organisme non autochtone? Ce n'est pas clair.

Quel que soit ce corps dirigeant autochtone, il y a une discrimination de longue date envers les femmes dans ces endroits et dans bien d'autres. Les femmes et les enfants ont besoin de savoir que ce projet de loi va les protéger. On ne sait même pas qui aurait le pouvoir d'adopter des lois en leur nom. Ce pourrait même être des personnes qui ont fait de la discrimination contre elles dans leur collectivité. Nous savons que des femmes autochtones ont pu être victimes de discrimination en vertu de la Loi sur les Indiens, et cela explique en grande partie pourquoi beaucoup d'entre elles et leurs enfants sont devenus des Indiens non inscrits dans notre pays. Nous savons que cette discrimination persiste et qu'elle crée beaucoup de complications pour les femmes, même dans les réserves. Elles ont subi de la discrimination et elles risquent d'être exclues des bienfaits de ce projet de loi.

That is a big problem we have identified with some of the language in this bill. It's very clear that it needed to have a much stronger outreach to Indigenous women, not just those on reserve, but also those who live off reserve, and to Metis and Inuit women who might have different realities for their governance structures. It's not clear in this bill that any of those women or their children who might have had experience with child and family services were included.

Senator McCallum: Will you send recommendations or amendments for this?

Ms. Joe: Most definitely.

Senator McCallum: I want to go back to the issue of substantive equality. I was looking at what you had said about predictable, stable funding. With substantive equality, it's achieved through equal access, equal opportunity and, more important, provision of services and benefits.

When you have substantive equality, it's a relationship between groups. In this case, the law refers to "Indigenous" and "other children." Is there data on those two groups, which I don't think there is? How can you measure to ensure that you are accomplishing substantive equality?

Mr. Page: Senator, thank you for your question. Issues of equality are difficult for philosophers and for economists. In the context of principle number three, substantive equality, again, it's very rights-based in this context. I think that it ignores outcomes.

I think one of the reasons we have this bill is because the government realizes it has failed Indigenous children and families in terms of the number of kids in care and those suffering from various medical ailments, addictions and mental health issues. To the extent we have data that compares Indigenous and non-Indigenous children, there are gaps.

If we feel this principle on substantive equality needs to go beyond results and needs to talk about outcomes, the language in there and the way the outcomes are defined need to be described in a way that makes sense for First Nations people.

I wouldn't feel comfortable, as a non-Indigenous person, telling them what equality is. First Nations people have a different sense of how this could be measured.

What is substantive and what is equality has to come from First Nations people and how they will measure it. Connections to the languages and land that Dr. Blackstock talks about, like the Spirit Bear and spirituality, is extremely important. These could be highlighted in terms of mental health as well.

C'est une grave lacune que nous avons relevée dans le libellé du projet de loi. Il est évident qu'il fallait consulter bien davantage les femmes autochtones, non seulement dans les réserves, mais aussi hors des réserves, et aussi les femmes métisses et inuites qui vivent peut-être autre chose dans leurs structures de gouvernance. Il n'est pas clair que ces femmes ou leurs enfants qui ont peut-être eu affaire aux services à l'enfance et à la famille ont été inclus.

La sénatrice McCallum : Allez-vous envoyer des recommandations ou des amendements à ce sujet?

Mme Joe: Absolument.

La sénatrice McCallum: J'aimerais revenir à la question de l'égalité réelle. Je réfléchissais à ce que vous aviez dit au sujet d'un financement prévisible et stable. L'égalité réelle passe par l'égalité d'accès, l'égalité des chances et, surtout, la fourniture de services et de prestations.

Une relation d'égalité réelle se mesure entre des groupes. En l'occurrence, la loi parle des « enfants autochtones » et des « autres enfants ». Existe-t-il des données sur ces deux groupes, ce dont je doute? Comment fait-on pour mesurer si on atteint l'égalité réelle?

M. Page: Je vous remercie de votre question, sénatrice. Les questions d'égalité sont difficiles pour les philosophes et les économistes. Ici comme principe numéro trois, l'égalité réelle repose essentiellement sur des droits. Je pense que ce n'est pas une affaire de résultats.

Une des raisons pour lesquelles nous avons ce projet de loi, c'est que le gouvernement se rend compte qu'il a manqué son coup avec les enfants et les familles autochtones, quand on voit le nombre d'enfants pris en charge et tous ceux qui souffrent de divers problèmes médicaux, de toxicomanie et de troubles de santé mentale. Dans les données que nous avons pour comparer les enfants autochtones et non autochtones, on relève des écarts.

Si le principe de l'égalité réelle doit aller plus loin et s'appliquer à des résultats, il faut que le libellé de la loi et la façon dont on définit les résultats soient porteurs de sens pour les Premières Nations.

En tant que non-Autochtone, je serais mal à l'aise de leur dire ce qu'est l'égalité. Les gens des Premières Nations ont leur propre idée de la façon de mesurer cela.

C'est à eux de nous dire ce qu'il faut entendre par « réelle » et par « égalité » et comment ils vont le mesurer. Les liens avec la terre et les langues ancestrales dont parle Mme Blackstock, comme le Spirit Bear et la spiritualité, sont extrêmement importants. On pourrait également les mettre en évidence sur le plan de la santé mentale.

I don't think this is something you necessarily see on a balance sheet, with Indigenous on one side and non-Indigenous on the other.

Again, the concept of a gap has been there since the Kelowna Accord. We know the gaps exist. But again ultimately how we target them, even in this clause with respect to outcomes, needs to be First-Nations-led, I believe.

Senator Tannas: Mr. Page, I appreciate what you said, and I'm interested in the substantive equality. Unfortunately, I don't think it's going to be up to the Indigenous governments to set the amounts that the Canadian government is going to give them. I don't think there is a world in which that exists. So, we need to figure out a formula or mechanism by which we could bind the government, morally or legally, to develop dollars.

As you were talking, I wondered if this is a role in which the PBO could play an important part — officer of Parliament, theoretically separate from the government. We could do research for a mechanism that we could suggest be inserted that would do this, because we heard from Dr. Blackstock that this is the hard work that isn't getting done and that needs to get done in order for it to be anything more than a last-minute win before the election, a symbolic win.

If we were to say that substantive equality should drive the funding, and that could be determined every four years with a study by the PBO, this would give us a handle to grab onto that would, at a minimum, have a government explaining why they're not doing that and having a PBO with the ability to wave a flag to say that it's not being done. Is there anything that you think might make sense?

Mr. Page: In terms of what might make sense, I agree a lot with what you are saying — setting targets that are aligned to indicators of well-being, not just children in care, and reviewing these targets on an annual basis, maybe not even four or five years, just tracking it on an annual basis and having independent oversight. It could be somebody like the Parliamentary Budget Officer or another independent group that's assessing whether or not indicators such as program changes, a shift in jurisdictions and adequate resource application are moving in the right direction. I think that's absolutely necessary, actually. To me, honestly, senator, that would make a lot of sense.

Senator Tannas: Would you give us a hand when we go to put something together on this?

Mr. Page: Absolutely.

Senator Tannas: Thank you.

The Chair: I will ask a follow-up question with regard to that.

À mon avis, ce n'est pas quelque chose qu'on voit nécessairement dans un bilan, avec les Autochtones d'un côté et les non-Autochtones de l'autre.

La notion d'écart existe depuis l'Accord de Kelowna. Nous savons qu'il y a des écarts. Toutefois, la façon de les cibler, au bout du compte, même dans cet article à propos des résultats, cela doit venir des Premières Nations, je crois.

Le sénateur Tannas: Monsieur Page, je comprends ce que vous dites, et je m'intéresse à l'égalité réelle. Malheureusement, je ne crois pas qu'il reviendra aux gouvernements autochtones de fixer les montants que le gouvernement canadien leur donnera. Je ne pense pas qu'il y ait un monde où cela existe. Nous devons donc trouver une formule ou un mécanisme par lequel nous pourrions obliger le gouvernement, moralement ou légalement, à délier les cordons de sa bourse.

Pendant que vous parliez, je me demandais s'il n'y aurait pas là un rôle pour le directeur parlementaire du budget, un agent du Parlement, théoriquement séparé du gouvernement. Nous pourrions rechercher un mécanisme qui nous permettrait de faire cela, parce que Mme Blackstock a bien dit que c'est ce travail-là qui est difficile, qui ne se fait pas et qu'il faut faire pour que ce soit plus qu'une victoire de dernière minute avant les élections, une victoire symbolique.

Si nous disions que l'égalité réelle devrait déterminer le financement, et que ce serait mesuré tous les quatre ans dans une étude du DPB, nous aurions alors un levier qui permettrait, à tout le moins, de demander au gouvernement pourquoi il ne fait pas telle chose et au directeur parlementaire du budget (DPB) de signaler que telle chose n'est pas faite. Selon vous, y a-t-il là matière à réflexion?

M. Page: Je suis bien d'accord avec ce que vous dites: établir des cibles correspondant à des indicateurs de bien-être, pas seulement le nombre d'enfants pris en charge, et revoir ces cibles sur une base annuelle, peut-être même pas aux quatre ou cinq ans, juste faire un suivi annuel et avoir un regard indépendant. Ce pourrait être celui du DPB ou d'un autre groupe indépendant qui évalue si, oui ou non, des indicateurs comme des changements de programme, un changement de compétences et l'affectation des ressources vont dans la bonne direction. Je pense que c'est absolument nécessaire, en fait. À vrai dire, sénateur, cela me semble tout à fait logique.

Le sénateur Tannas : Nous donneriez-vous un coup de main lorsque nous préparerons quelque chose à ce sujet?

M. Page: Absolument.

Le sénateur Tannas : Merci.

La présidente : Je vais poser une question qui fait suite à

Years ago, this committee was studying education and the funding gaps in education in the public school system versus the funding on reserve. I don't know whether the committee found it out, but certainly one of the things that I found out when talking to one of the former premiers of Saskatchewan was that the provincial funding formula for education took into account the kinds of things we're talking about today, for example, remoteness of the school. In northern Saskatchewan, you need more funding to pay for schools and materials, that kind of thing. It's more than just the number of students. It would be related to curriculum, so French schools, for example, receive additional funding for teaching the French language. It's a formula rather than just straight numbers of students.

Are you aware of those kinds of formulas that could be applied to child and family services funding? Do you think that kind of formula-based funding would be a way forward?

Mr. Page: Thank you, chair. I think there are possibilities to develop formulas that can get at many of the issues you talked about.

I think, as Dr. Blackstock has raised over and over again at the Canadian Human Rights Tribunal, there's a need at least in the short term to establish an appropriate baseline. I think Senator McCallum's point was that it's not a baseline that says we will spend an equal amount on Indigenous and non-Indigenous children, which is sometimes the case in educational funding. Rather, make sure that we will provide adequate funding that deals with issues of protection, prevention and prenatal care in a better way and that we're providing resources to help these children thrive in a better way.

Once that baseline is established jurisdiction by jurisdiction, I think we can then give meaning to some of the language in the preamble that needs to be put into the text of this document. What is needs-based? If some communities and jurisdictions are dealing with a different range of physical and emotional health issues or language issues so that more money needs to be spent, it could be adjusted.

In the context of your point about remoteness, where some communities don't have road access and there's a higher cost to provide these sorts of services in those jurisdictions, then formulas would definitely be very useful in adjusting it.

Another thing that's definitely missing in this area, once we get the baseline, we need to make sure that demographics and inflation are compensated for. As Dr. Blackstock said earlier, when we surveyed First Nations child and welfare agencies, 60 per cent couldn't pay anywhere near provincial salaries. Again, establishing that appropriate baseline and then adjusting for demographics, inflation, remoteness and allowing these jurisdictions to move money around from protection to

Il y a des années, ce comité étudiait les écarts de financement de l'éducation entre le système scolaire public et les réserves. Je ne sais pas s'il a trouvé quelque chose, mais une des choses que j'ai constatées en parlant avec un ancien premier ministre de la Saskatchewan, c'est que la formule de financement provinciale pour l'éducation tenait compte du genre de choses dont nous parlons aujourd'hui, par exemple, l'éloignement des écoles. Dans le Nord de la Saskatchewan, il faut plus de fonds pour les écoles et le matériel, ce genre de choses. Il ne s'agit pas seulement du nombre d'étudiants. C'est lié au programme d'études, donc les écoles françaises, par exemple, reçoivent des fonds supplémentaires pour l'enseignement de la langue française. C'est une formule qui va plus loin que le simple nombre d'étudiants.

Connaissez-vous des formules de ce genre qui pourraient s'appliquer au financement des services à l'enfance et à la famille? Pensez-vous qu'un financement de ce genre serait une façon de progresser?

M. Page : Merci, madame la présidente. Je pense qu'il est possible d'élaborer des formules pour régler bon nombre des problèmes dont vous avez parlé.

Comme Mme Blackstock l'a dit à maintes reprises devant le Tribunal canadien des droits de la personne, il faut à tout le moins, à court terme, établir une base de référence appropriée. Comme le disait a sénatrice McCallum, je pense, ce n'est pas une référence qui dit que nous allons dépenser un montant égal pour les enfants autochtones et non autochtones, comme cela arrive parfois dans le financement de l'éducation. Assurons-nous plutôt de fournir un financement qui permette de mieux gérer les enjeux de protection, de prévention et de soins prénataux, et de fournir des ressources pour aider ces enfants à mieux s'épanouir.

Une fois cette base de référence établie dans chaque administration, je pense que nous pourrons alors donner un sens à certains passages du préambule qui doivent figurer dans le texte de ce document. C'est quoi au juste un financement fondé sur les besoins? Si des collectivités et des administrations sont aux prises avec une gamme différente de problèmes de santé physique et affective ou de problèmes linguistiques auxquels il faut consacrer plus d'argent, il y aura moyen de s'ajuster.

Quant à ce que vous dites à propos de l'éloignement, que certaines collectivités n'ont pas d'accès routier et qu'il en coûte plus cher d'y offrir des services, il serait certainement très utile d'avoir des formules pour ajuster le financement.

Une autre chose qui manque vraiment ici, une fois que nous aurons les données de référence, c'est qu'il faudra compenser pour la croissance démographique et l'inflation. Comme Mme Blackstock l'a dit tout à l'heure, 60 p. 100 des organismes d'aide à l'enfance et de bien-être des Premières Nations que nous avons sondés n'avaient pas les moyens de payer les salaires pratiqués dans leur province, loin de là. Encore une fois, établir une base de référence appropriée, tenir compte de la

prevention and including prenatal care, so they have this flexibility, I think there's definitely a formula there. But as Dr. Blackstock said over and over again, we need to establish appropriate baselines.

In our studies, there were gaps in wages, capital and IT resources. These are simple comparisons we can make with other organizations. Again, we can close it up in terms of establishing appropriate baselines. We can come up with escalators that protect Indigenous communities in the future.

Senator Tannas: So an amendment that talks specifically to the collection of data would be in order to help further develop the funding formula. If we leaned on the PBO in the early stages to provide an outside assessment and definition of what equality looks like, what it is in real dollar terms, but also data that would allow analysis and improvement to happen, that would be a very important component. Is that right?

Mr. Page: Absolutely, senator. Thank you. There are resources that will be required to deal with those information demands.

I think there has been progress in First Nation communities in generating data. We talk about nation-to-nation relationships. I've avoided talking about some of the data issues and tried to focus my remarks more on the financial issues.

In our own experience in generating data for the work we did for the AFN and the national advisory committee, we found that it's not hard to get data if you're working through people like Dr. Blackstock. Our sense was that trust is broken, and Dr. Blackstock talked about this. I think the public service is struggling now in dealing with First Nations communities.

Putting the reasons for that aside, I think this data needs to be generated by First Nations, indicators they see and that they will measure. They will prepare their reports. These reports should be used to adjust funding for these communities in a way that, going back to the preamble, is predictable, stable and sustainable — not sustainable for the federal government but for First Nations communities — and is truly needs-based. In terms of substantive equality, it's not just rights-based but also outcomes.

Senator Tannas: Could Statistics Canada in a joint effort with Indigenous governments work together as opposed to a new set of folks in the Indigenous affairs army? Would it make more sense to do something with experts in collecting data and the

démographie, de l'inflation, de l'éloignement et permettre aux administrations de transférer de l'argent de la protection vers la prévention, et inclure les soins prénataux, pour qu'elles aient cette latitude, je pense que nous tenons là une formule. Comme Mme Blackstock l'a répété maintes fois, il faut de bonnes bases de référence.

Nos études ont révélé des écarts dans les salaires, les ressources en capital et les ressources en TI. Ce sont des comparaisons simples que nous pouvons faire avec d'autres organismes. Nous pouvons établir de bonnes bases de référence. Nous pouvons trouver des formules d'indexation qui protégeront les collectivités autochtones à l'avenir.

Le sénateur Tannas: Donc, un amendement portant expressément sur la collecte de données aiderait à élaborer davantage la formule de financement. Si nous comptions sur le DPB dès les premières étapes pour fournir une évaluation externe et une définition de ce à quoi ressemble l'égalité, en dollars réels, mais aussi des données qui favoriseraient l'analyse et l'amélioration, ce serait un élément très important. C'est bien cela?

M. Page: Tout à fait, sénateur. Merci. Il faudra des ressources aussi pour répondre à ces besoins d'information.

Je pense que les collectivités des Premières Nations ont fait des progrès dans la production de données. Nous parlons de relations de nation à nation. J'ai évité d'aborder certains enjeux relatifs aux données et j'ai essayé de me concentrer davantage sur les enjeux financiers.

En produisant nous-mêmes des données lors des travaux que nous avons faits pour l'APN et le comité consultatif national, nous avons constaté qu'il n'est pas difficile d'obtenir des données lorsqu'on passe par des gens comme Mme Blackstock. Nous avions l'impression que le lien de confiance était brisé, Mme Blackstock en a d'ailleurs parlé. Je pense que la fonction publique a du mal maintenant à traiter avec les collectivités des Premières Nations.

Mis à part les raisons, je pense que ces données doivent être produites par les Premières Nations, des indicateurs qu'elles voient et qu'elles vont mesurer. C'est à partir de rapports préparés par elles qu'on ajusterait le financement afin qu'il soit, pour revenir au préambule, prévisible, stable et durable — non pas durable pour le gouvernement fédéral, mais pour les collectivités des Premières Nations — et vraiment fondé sur les besoins. Pour ce qui est de l'égalité réelle, elle ne repose pas seulement sur les droits, mais aussi sur les résultats.

Le sénateur Tannas: Pourrait-on amener Statistique Canada à travailler de concert avec les gouvernements autochtones, au lieu d'avoir un nouveau groupe de personnes pigées dans l'armée des affaires autochtones? Ne serait-il pas plus logique de réunir des experts en collecte de données avec ceux qui ont les données,

experts that have the data, working together and skipping the folks that we've heard are the problem?

Mr. Page: I also have the honour of sitting on a panel that was set up by a former minister of Indigenous Services Canada that deals with new fiscal relations. I've had the opportunity to meet some of the people enhancing the capacity to generate statistics on the First Nations side.

My sense is there's a lot of capacity. As we look to the future and talk about nation-to-nation relationships with First Nations people, I think there could be a First Nations chief statistician. We could have a Chief Statistician for Canada and a chief statistician for First Nations.

Given the nature of the data we're talking about and the way it needs to be collected — and I know Dr. Gaspard is a big believer of this — we can't wait five years. She would push us to start seeing this data quarterly and semiannually to adjust funding so we're dealing with these crises before they get too big and the damage is being done to children.

Senator Tannas: Thank you.

Senator Coyle: Following on this line of discussion, having heard from our previous panel representative, Dr. Blackstock, about the need for kind of a Marshall Plan here, let's get serious and not accept mediocrity anymore. You are looking at a budget for well-being and indicators of measurable outcomes of well-being. We're talking about all of these things.

Well-being doesn't come solely from this piece of legislation or from child or family welfare interventions. It comes from a whole variety of places. If you're doing a Marshall Plan, it includes Indigenous languages and a whole variety of education, economic development and other inputs required in a Marshall Plan-type of instrument, which then is put in place with measurable outcomes largely determined by the people who want to see those sorts of outcomes themselves.

What I'm trying to figure out in this big conversation we're having here — and I think it's an important one — is we've got a bill here that has lofty ambitions around prevention, yet it and the funding that may be associated with it will not be the sole instrument to achieve those outcomes from prevention.

I guess what I'm trying to say as we're talking about baseline data and following up data collection on a national level, I would hate to see us lose the big picture that Dr. Blackstock challenged us to look at. At the same time, we have legislation in front of us that we need to address and fit into a much bigger picture, which I think is also something that you're talking about. Could either of you speak to this?

et de se passer des gens dont on nous a dit qu'ils posaient problème?

M. Page: J'ai aussi l'honneur de siéger à un comité mis sur pied par une ancienne ministre des Services aux Autochtones pour s'occuper des nouvelles relations financières. J'ai eu l'occasion de rencontrer certaines des personnes qui renforcent la capacité de produire des statistiques chez les Premières Nations.

J'ai l'impression que cette capacité est considérable. Pour l'avenir et dans l'esprit des relations de nation à nation avec les peuples autochtones, je pense qu'il pourrait y avoir un statisticien en chef des Premières Nations. Nous pourrions avoir un statisticien en chef pour le Canada et un statisticien en chef pour les Premières Nations.

Étant donné la nature des données dont nous parlons et la façon dont elles doivent être recueillies — et je sais que Mme Gaspard y croit beaucoup —, nous ne pouvons pas attendre cinq ans. Elle-même nous pousserait à regarder ces données chaque trimestre et chaque semestre pour ajuster le financement de manière à pouvoir désamorcer les crises avant qu'elles ne prennent trop d'ampleur et qu'on cause du tort à des enfants.

Le sénateur Tannas : Merci.

La sénatrice Coyle: Dans le même ordre d'idées, après avoir entendu le témoignage de Mme Blackstock, du groupe précédent, sur la nécessité de l'équivalent d'un plan Marshall, soyons sérieux et n'acceptons plus la médiocrité. Il s'agit ici d'un budget pour le bien-être et d'indicateurs de résultats mesurables du bien-être. Il s'agit de tout cela.

Le bien-être ne tient pas uniquement à ce projet de loi ou aux interventions des services à l'enfance ou à la famille. Il tient à toutes sortes de choses. Si on lance un plan Marshall, il doit comprendre les langues autochtones et tous les éléments qu'exige un instrument de cette envergure en éducation, en développement économique et dans d'autres secteurs, puis on le met en place avec des résultats mesurables déterminés en grande partie par les gens mêmes qui veulent voir ces types de résultats.

Ce que j'essaie de comprendre dans cette grande discussion que nous avons ici — et je pense qu'elle est importante —, c'est que nous avons un projet de loi avec de nobles ambitions en matière de prévention, et pourtant, lui et le financement qui irait avec ne sont pas le seul moyen d'atteindre ces résultats par la prévention.

Ce que j'essaie de dire, je suppose, puisque nous parlons de données de référence et de données de suivi à recueillir à l'échelle nationale, c'est que je détesterais nous voir perdre de vue le portrait global que Mme Blackstock nous invite à regarder. En même temps, nous avons devant nous un projet de loi que nous devons examiner et faire entrer dans un portrait beaucoup plus grand, et c'est aussi de cela que vous parlez, je crois. L'un ou l'une d'entre vous pourrait-il nous en parler?

Ms. Joe: When I was listening to the last question posed to Dr. Blackstock about support for this bill, we know that it's not a perfect bill, but we cannot continue to do this injustice to our children. As much as I despair sometimes when discussing funding formulas, there are so many variables for formulas that aren't always recognizing the issues that the child needs. It's not just location and geography. It's some of the health needs. So many of our children are unfortunately suspect to parents who have had issues with drugs and alcohol.

When I look at this bill, I think what we need to do is move forward with it, understand there are issues with it and take some steps to address these issues in a timely manner. I think it's clear we need to have a certain time frame and come back to it to make sure the bill improves. If there's ever a bill that's perfect, I hope to be a part of that bill.

In the end, as my colleague mentioned, I'd rather put money towards being proactive for a child, because I think the benefits at the end of the day — or when the child becomes an adult — will multiply immensely. Thank you.

Mr. Page: Senator, I could echo what Francyne said about there being no perfect bill. I think it would be hard to argue against some of these principles, like the best interests of the child, cultural continuity and substantive equality that includes rights but also outcomes.

This bill, should it see the light of day and be passed, if it's not consistent with the vision that Dr. Blackstock and others have talked about, I would have major problems with it. I think a bill that totally ignores the issue of resourcing in this context, given the disparities that exist across these indicators of well-being, is bothersome for me as somebody that has spent nearly my entire career in those central agencies and as a Parliamentary Budget Officer. I don't see how we can move the yardsticks if we don't resource this.

What's behind the very vision that Dr. Blackstock talks about is moving some of the focus away from protection, which we've seen in existing models, to something where we want children to thrive. I could get excited about that. I'm not an Indigenous person, but I can empathize with what families go through. I have addiction in my family. I have had suicide in my family. I have lost a son to an addiction issue. I can go on and on. I grew up in Thunder Bay. I see what's going on there. If we don't help these people, God help us. So, I can get behind Dr. Blackstock's vision.

Senator Christmas: I have a comment on the previous conversation, but I also have a question for Ms. Joe.

Mme Joe: En écoutant la dernière question posée à Mme Blackstock au sujet de l'appui à ce projet de loi, je me disais: nous savons qu'il n'est pas parfait, mais nous ne pouvons pas laisser aller cette injustice commise envers nos enfants. Même si je désespère parfois à discuter de formules de financement, il y a tellement de variables qui ne tiennent pas toujours compte des besoins de l'enfant. Il ne s'agit pas seulement d'emplacement et de géographie. Il s'agit de besoins en matière de santé. Nous soupçonnons malheureusement qu'un grand nombre de nos enfants sont issus de parents qui ont eu des problèmes de drogue et d'alcool.

Lorsque je regarde ce projet de loi, je pense que nous devons aller de l'avant, comprendre qu'il y a des aspects qui posent problème et prendre des mesures pour les régler en temps opportun. Il est clair pour moi que nous aurons besoin d'y revenir au bout d'un certain temps pour nous assurer qu'il se bonifie. Si jamais il y a un projet de loi parfait, j'espère que j'y aurai mis la main.

En définitive, comme mon collègue l'a mentionné, je préfère investir de manière proactive dans l'avenir d'un enfant, parce que les avantages au bout du compte — ou lorsque l'enfant deviendra adulte — se multiplieront énormément. Merci.

M. Page: Madame la sénatrice, je pourrais dire moi aussi comme Francyne qu'il n'y a pas de projet de loi parfait. Je pense qu'il serait difficile de s'élever contre des principes comme l'intérêt de l'enfant, la continuité culturelle et une égalité réelle faite de droits, mais aussi de résultats.

Si ce projet de loi devait voir le jour et être adopté, et qu'il n'était pas conforme à la vision que Mme Blackstock et d'autres nous ont exposée, j'aurais de sérieuses réserves. Je pense qu'un projet de loi qui passe entièrement sous silence la question des ressources dans un tel contexte, vu les écarts que révèlent tous les indicateurs de bien-être, me dérange parce que j'ai passé presque toute ma carrière au sein de ces organismes centraux et à titre de directeur parlementaire du budget. Je ne vois pas comment nous pourrons faire avancer les choses si nous n'y consacrons pas de ressources.

Ce qui sous-tend cette vision dont parle Mme Blackstock, c'est l'idée de s'éloigner de la protection, qui est courante dans les modèles actuels, pour aller vers autre chose où les enfants puissent s'épanouir. Je pourrais m'enthousiasmer pour cela. Je ne suis pas autochtone, mais je peux comprendre ce que vivent les familles. Il y a de la dépendance dans ma famille. Il y a eu un suicide dans ma famille. J'ai perdu un fils à cause de la toxicomanie. Je pourrais continuer encore longtemps. J'ai grandi à Thunder Bay. Je vois ce qui se passe. Si nous n'aidons pas ces gens, que Dieu nous vienne en aide. Alors, je me range volontiers à la vision de Mme Blackstock.

Le sénateur Christmas: J'ai un commentaire à propos de la conversation qui précède, mais aussi une question pour Mme Joe.

Dr. Blackstock mentioned a need for a national data collection system for children in care. With the discussion that Senator Tannas just had, I wonder if one of the things we should consider is establishing a position of chief statistician for First Nations children in care. Again, it's just a passing thought.

Ms. Joe, I noted the fourth "whereas" in the preamble. It says:

Whereas Parliament recognizes the disruption that Indigenous women and girls have experienced in their lives in relation to child and family services systems and the importance of supporting Indigenous women and girls in overcoming their historical disadvantage

Was NWAC engaged in the development of that paragraph? And has there been any indication as to how the government plans to overcome those historical disadvantages?

Ms. Lomax: There was a small engagement process. The process through which NWAC was engaged is the one that Ms. Joe described. We were given the bill, and within approximately 36 hours we had a meeting where we provided suggestions. I don't know if that particular paragraph would have been based on anything we said, but that's unclear to me.

I know that even in just the couple of hours that we met, we were able to bring up some important points. For example, if you look to clause 12 of this legislation as it is, we highlighted the need for protection of children's privacy. That was something that hadn't existed in the bill previously. If that's what you can get within just a couple of hours of engaging with a few people, imagine the benefit that this bill could see from meaningful consultation and engagement with Indigenous women and Indigenous youth.

I'd like to speak, if I could, briefly to the national data collection and the need for disaggregated data collection, and how important that can be for people who experience multiple forms of marginalization and the differences in service gaps that would be experienced even between different Indigenous children. Gaps in services are experienced differently by two-spirited and LGBTQ youth than other youth. Disaggregated data that will demonstrate where gaps in services exist and how they can be improved is something we want to support.

Ms. Joe: As mentioned, we had the legislation passed to us and we had about 36 hours to go over it, and our board of directors had about six hours to go through it on a weekend. It might have been eight hours. But that comes to the question that was raised previously: How do you define engagement? I've been told that there have been sessions where lunch meetings were held, and that was considered engagement. I don't think the women actually understood what was happening and what the purpose of this engagement was.

Mme Blackstock a mentionné la nécessité d'un système national de collecte de données sur les enfants pris en charge. Compte tenu de l'échange que le sénateur Tannas vient d'avoir, je me demande si nous ne devrions pas envisager de créer un poste de statisticien en chef pour les enfants des Premières Nations pris en charge. Ce n'est qu'une réflexion en passant.

Madame Joe, j'ai noté le quatrième « attendu que » dans le préambule. On dit :

Attendu que le Parlement reconnaît les bouleversements subis par les femmes et les filles autochtones en lien avec les systèmes de services à l'enfance et à la famille et l'importance de les aider à surmonter les désavantages historiques auxquels elles sont confrontées [...]

L'AFAC a-t-elle participé à l'élaboration de ce passage? Estce qu'on a une idée de la façon dont le gouvernement entend surmonter ces désavantages historiques?

Mme Lomax: Il y a eu une modeste démarche de consultation auprès de l'AFAC, celle que Mme Joe a décrite. On nous a remis le projet de loi et, en l'espace d'environ 36 heures, nous avons tenu une réunion où nous avons fait des suggestions. Je ne sais pas si ce passage repose sur quoi que ce soit que nous avons dit, ce n'est pas clair pour moi.

Je sais que, même dans les quelques heures que nous avons passées en réunion, nous avons pu soulever des points importants. Par exemple, à l'article 12 du projet de loi dans sa forme actuelle, c'est nous qui avons souligné la nécessité de protéger la vie privée des enfants. Ce n'était pas là auparavant. Si on peut aboutir à cela en quelques heures de consultation auprès d'une poignée de personnes, imaginez les bienfaits que pourrait apporter à ce projet de loi une consultation en bonne et due forme des femmes et des jeunes autochtones.

J'aimerais parler brièvement, si vous me le permettez, de la collecte de données nationales et de la nécessité d'avoir des données désagrégées, de l'importance que cela peut avoir pour les personnes victimes de multiples formes de marginalisation et du vécu propre à différents enfants autochtones. Le manque de services est vécu différemment par les jeunes bispirituels et LGBTQ et par les autres jeunes. Nous sommes en faveur de données désagrégées qui montreront où il y a des lacunes dans les services et comment elles peuvent être comblées.

Mme Joe: Effectivement, on nous a remis le projet de loi et nous avons eu environ 36 heures pour l'examiner, puis notre conseil d'administration a eu environ six heures pour passer au travers durant une fin de semaine, à moins que ce ne soit huit heures. Cela nous ramène à la question soulevée précédemment : qu'est-ce qu'on entend par consultation? On m'a dit qu'il y avait eu des séances lors de déjeuners-causeries, et que c'était censé tenir lieu de consultations. Je ne pense pas que les femmes aient vraiment compris ce qui se passait et quel était l'objet de ces « consultations ».

I think whenever we do true consultation, it needs to be clear what we're discussing, why we're discussing it and who's participating. Thank you.

Senator McCallum: I want to speak about the social determinants of health. First of all, when I said there was a relationship with substantive equality, I took it from the bill, and it's comparing First Nations with other children. That's where I got it from. I just wanted that on the record.

When I look at the social determinants of health, we have to be really careful how we define poverty. As a child growing up, we went hungry. We were in a one-room cabin. It was warm, it was safe and I was loved. To me it wasn't poverty, though people may see it like that.

Then I was forced to go into residential school and we had sewage. We had separate beds and food, but it was very violent and abusive. That's where I learned violence. To me, that is poverty. So we have to define the language we use here and be careful not to say that our people are poor. They're not poor. They're rich.

How will this bill be impacted by the social determinants of health when these determinants fall outside the jurisdiction of this bill, and yet the social determinants remain the major impediment towards moving to *miyo-pimâtisiwin*, which is living a good life, self-government and self-determination? How can you resolve these big issues that are driving this force when this bill is coming in and doesn't have the ability to look at housing, employment or colonization through residential schools, and all those oppressive policies that still exist in the Indian Act? How can the bill move forward despite all of this stuff?

Ms. Joe: Thank you, senator. In the area of jurisdiction, I agree that when it comes to children, there needs to be more focus on the services for the child and the protection. This bill does focus a lot on the protection. I think we need to make sure that at the end of the day, any of our children are first being given the services they need, be it federal, provincial or local government.

I also fully agree with your definition of poverty. There's financial poverty. I also didn't realize how poor I was until I moved to a larger city. I thought a \$19 family allowance was pretty good back in the 1970s. But I was also loved. We grew up in a small ranching community. From what I know of what my family went through in residential school, that was emotional deprivation and a different form of poverty more devastating than financial poverty. You can work harder to get yourself out of financial poverty.

Je pense que dans une consultation digne de ce nom, on sait exactement de quoi on discute, pourquoi on en discute et qui y participe. Merci.

La sénatrice McCallum: Je veux parler des déterminants sociaux de la santé. D'abord, lorsque j'ai dit qu'il y avait un lien avec l'égalité réelle, c'était tiré du projet de loi, où on compare les enfants des Premières Nations et les autres. C'est là que je l'ai pris. Voilà, je voulais juste que cela figure au compte rendu.

Au sujet des déterminants sociaux de la santé, il faut être très prudent quand on cherche à définir la pauvreté. Quand nous étions enfants, nous avions faim. Nous vivions dans une cabane d'une seule pièce. Il faisait chaud, c'était sécuritaire et j'étais aimée. Pour moi, ce n'était pas de la pauvreté, alors que bien des gens le verraient ainsi.

Ensuite, j'ai été obligée d'aller au pensionnat, où nous avions des égouts, des lits séparés et de la nourriture, mais aussi beaucoup de violence. C'est là que j'ai appris la violence. C'est cela pour moi, la pauvreté. Il faut donc bien choisir les mots à employer ici et faire attention de ne pas dire que nos gens sont pauvres. Ils ne sont pas pauvres. Ils sont riches.

Comment ce projet de loi sera-t-il touché par les déterminants sociaux de la santé alors que ces déterminants échappent à sa portée et qu'ils demeurent pourtant le principal obstacle sur la voie de *miyo-pimâtisiwin*, c'est-à-dire une vie agréable, l'autonomie gouvernementale et l'autodétermination? Comment peut-on résoudre les grands problèmes qui sont à l'origine de ce projet de loi alors qu'il ne touche même pas au logement, à l'emploi ou à la colonisation par les pensionnats et à toutes ces politiques oppressives qui persistent dans la Loi sur les Indiens? Comment le projet de loi peut-il aller de l'avant malgré tout cela?

Mme Joe: Merci, madame la sénatrice. En matière de compétences, je suis d'accord pour dire que dans l'intérêt des enfants, il faut insister davantage sur les services à l'enfance et la protection. Ce projet de loi insiste beaucoup sur la protection. Nous devons nous assurer qu'au bout du compte, nos enfants reçoivent d'abord les services dont ils ont besoin, que ce soit à l'échelon fédéral, provincial ou local.

J'approuve aussi entièrement votre définition de la pauvreté. Il y a la pauvreté financière. Je ne savais pas non plus à quel point j'étais pauvre jusqu'à ce que je déménage dans une grande ville. Je trouvais qu'une allocation familiale de 19 \$, c'était plutôt bien dans les années 1970. Pourtant, j'étais aussi aimée. Nous avons grandi dans une petite collectivité d'éleveurs. Ce que je retiens de ce que ma famille a vécu dans les pensionnats, c'est la carence affective et une forme différente de pauvreté plus dévastatrice que la pauvreté financière. En travaillant plus fort, on peut se sortir de la pauvreté financière.

But for jurisdiction, I think we need to consider that we need to have processes in place to be proactive, and we need to ensure that we're focused on the services for the child.

I hope that answers your question.

Mr. Page: Senator, it would be a major gap if somehow we couldn't see social determinants in this legislation. Again, there are parts of this bill that deal with preventive care. One of the senators mentioned that we don't necessarily define prevention in a way that a lot of First Nations people would see themselves in this current draft, but I think you highlighted issues like housing, education and water. These sorts of things are very important in terms of making sure those basic conditions are there and families are in a position to support their children. It talks about prenatal care, socio-economic conditions.

I wouldn't disagree. I think I share some of your history. I grew up in a house my dad built. We hunted and fished. Most of the food we ate came from the garden or from animals. It's not hard for somebody like me to look at the data and see what kind of incomes First Nations communities have available and how they relate to poverty lines and the gaps that exist. Even to raise those First Nations communities to the poverty line is in the hundreds of millions of dollars.

We have a government that's talking about strengthening the middle class. If we wanted to strengthen First Nations incomes to get them to a point close to the median income, you're talking about billions of dollars.

I think you're absolutely right. When we come down to definitions and social determinants, it should be done completely in a First Nations context, including substantive equality. I think we should recognize that the challenges we're facing when dealing with resources, from the studies that have been done not just for Indigenous people, issues of poverty are a major headwind to making progress in terms of improving childhood well-being.

I think there are gaps, but we should talk about them in a context that resonates for First Nations people in terms of what those objectives should be and how big those gaps actually are.

The Chair: Thank you. We've come to the end of our time. On behalf of the committee, I would like to thank our presenters this morning.

(The committee adjourned.)

Pour ce qui est des compétences, je pense que nous devons songer à mettre en place des mécanismes qui nous permettent d'être proactifs, et nous assurer de mettre l'accent sur les services à l'enfance.

J'espère que cela répond à votre question.

M. Page: Madame la sénatrice, ce serait une grave lacune si le projet de loi passait à côté des déterminants sociaux. Certaines parties du projet de loi portent sur les soins préventifs. Une de vos collègues a mentionné que notre définition de la prévention ne correspondait pas nécessairement à celle que beaucoup de gens des Premières Nations verraient dans la version actuelle du projet de loi, mais je crois que vous avez relevé des questions comme le logement, l'éducation et l'eau potable. Il est très important de s'assurer qu'on respecte ces conditions de base et que les familles sont en mesure de subvenir aux besoins de leurs enfants. On parle de soins prénataux, de conditions socioéconomiques.

Je ne dirais pas non. Je pense que nos histoires se rejoignent en partie. J'ai grandi dans une maison que mon père avait construite. Nous allions à la chasse et à la pêche. La nourriture que nous mangions provenait en majeure partie du jardin ou des animaux. Il n'est pas difficile pour quelqu'un comme moi de regarder les données et de voir quel genre de revenus gagnent les collectivités des Premières Nations, où elles se situent par rapport aux seuils de pauvreté et quels sont les écarts. Ne seraitce que pour les élever jusqu'aux seuils de pauvreté, il faudrait des centaines de millions de dollars.

Nous avons un gouvernement qui parle d'enrichir la classe moyenne. Si on voulait augmenter les revenus des Premières Nations pour les rapprocher du revenu médian, on parlerait de milliards de dollars.

Je pense que vous avez tout à fait raison. En ce qui concerne les définitions et les déterminants sociaux, il faudrait que ce soit établi entièrement dans un contexte de Premières Nations, y compris l'égalité réelle. Nous devrions reconnaître que les difficultés qui surgissent lorsque se pose la question des ressources, d'après les études qui ont été menées non seulement pour les Autochtones, que les problèmes de pauvreté font lourdement obstacle à l'amélioration du bien-être des enfants.

Il y a des lacunes, mais nous devrions les aborder dans un contexte qui interpelle les Premières Nations quant à la nature de ces objectifs et à l'ampleur de ces lacunes.

La présidente : Merci. Notre temps est écoulé. Au nom du comité, je tiens à remercier nos témoins de ce matin.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 10, 2019

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:45 p.m. to study the subject matter of Bill C-92, An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families.

Senator Lillian Eva Dyck (Chair) in the chair.

[English]

The Chair: Good evening. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either here in the room, on television or listening via the web.

I would like to acknowledge for the sake of reconciliation that we are meeting on the traditional, unceded lands of the Algonquin Peoples. My name is Lillian Dyck from Saskatchewan, and I have the privilege and honour of chairing this committee.

Tonight, we are continuing our pre-study of Bill C-92, An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families. Before we begin, I would invite my fellow senators to introduce themselves, starting on my left.

Senator Lovelace Nicholas: Sandra Lovelace Nicholas, New Brunswick.

Senator Pate: Kim Pate, Ontario.

Senator Christmas: Dan Christmas, Nova Scotia.

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 territory, Alberta.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Treaty 10 territory, Manitoba region.

Senator Coyle: Mary Coyle, Nova Scotia.

Senator Griffin: Diane Griffin, Prince Edward Island.

Senator Doyle: Norman Doyle, Newfoundland and Labrador.

Senator Tannas: Scott Tannas, from Alberta.

The Chair: Thank you, senators.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 10 avril 2019

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, pour examiner la teneur du projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations des Inuits et des Métis.

La sénatrice Lillian Eva Dyck (présidente) occupe le fauteuil.

[Traduction]

La présidente : Bonsoir. Je tiens à remercier tous les sénateurs ainsi que les membres du public qui regardent la présente réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, que ce soit, ici, dans la salle, à la télévision ou sur le web.

Je tiens à reconnaître, par souci de réconciliation, que nous nous réunissons sur des terres traditionnelles non cédées des peuples algonquins. Je m'appelle Lillian Dyck et je viens de la Saskatchewan. J'ai le privilège et l'honneur d'être présidente du comité

Ce soir, nous poursuivons notre étude préalable du projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Avant de commencer, je vais demander à mes collègues sénateurs de se présenter en commençant à ma gauche.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Sandra Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Pate: Kim Pate, de l'Ontario.

Le sénateur Christmas: Dan Christmas de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, du territoire visé par le Traité nº 6, en Alberta.

La sénatrice McCallum: Mary Jane McCallum, du territoire visé par le Traité n° 10, de la région du Manitoba.

La sénatrice Coyle: Mary Coyle, Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Griffin: Diane Griffin, Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Doyle: Norman Doyle, Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La présidente : Merci.

I would like to welcome to the committee this evening, from the Congress of Aboriginal Peoples, Robert Bertrand, National Chief; and Lisa Cooper, Chief, Native Council of PEI and CAP Board Member; and from the National Association of Friendship Centres, Jocelyn Formsma, Executive Director. Thank you for taking the time to meet with us this evening.

Robert Bertrand, National Chief, Congress of Aboriginal Peoples: Good evening, senators, representatives and guests. I am National Chief Robert Bertrand of the Congress of Aboriginal Peoples, and with me I have president and chief of the Native Council of P.E.I., Lisa Cooper. I am pleased to be with you today and wish to acknowledge that we are on the traditional and unceded territory of the Algonquin peoples and their descendants. Thank you for the invitation to be part of this pre-study on Bill C-92, An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families.

Honourable senators, we have grave concerns with this legislation because CAP was specifically excluded in the government's co-development of the bill with only three national Indigenous organizations. This legislation fails to meet the specific needs of the off-reserve and urban Indigenous peoples and further marginalizes our constituency.

For over 48 years, CAP has been advocating for the rights and needs of off-reserve status and non-status Indians, Metis people across Canada, and Inuit of southern Labrador, the majority of whom live in urban, rural, or remote areas. CAP's vision is that all Indigenous peoples in Canada should experience the highest quality of life, through the rebuilding of nations. All Indigenous citizens have the right to be treated with respect, dignity, integrity and equality. We must keep this vision paramount for our Indigenous children and youth.

Our concerns with the bill include a lack of recognition of non-status and Metis children and families as Indigenous peoples, a lack of dedicated funding to meet current gaps for offreserve, non-status and Metis populations, and a failure to address the barriers experienced by these families in accessing needed services.

The 2016 *Daniels* decision by the Supreme Court of Canada confirmed the federal responsibility to legislate for and fiduciary duty to the Metis and non-status peoples. With legislation like this, the government is continuing to act in denial. Where is the honour of the Crown?

Je tiens maintenant à souhaiter la bienvenue à la réunion du comité ce soir à Robert Bertrand, chef national du Congrès des peuples autochtones, et à Lisa Cooper, chef du Conseil des Autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard et membre du conseil d'administration du CPA, ainsi qu'à Jocelyn Formsma, directrice exécutive de l'Association nationale des centres d'amitié. Merci d'avoir pris le temps de vous joindre à nous ce soir.

Robert Bertrand, chef national, Congrès des peuples autochtones: Bonsoir, sénateurs, représentants et invités. Je suis le chef national Robert Bertrand du Congrès des peuples autochtones. Je suis accompagné de la présidente et chef du Conseil des Autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard, Lisa Cooper. Je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui et je tiens à souligner que nous nous rencontrons sur le territoire traditionnel non cédé des peuples algonquins et de leurs descendants. Merci de m'avoir lancé l'invitation de participer à l'étude préalable du projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Chers sénateurs, nous sommes extrêmement préoccupés par ce projet de loi parce que le CPA a été spécifiquement exclu du processus de co-élaboration du projet de loi avec le gouvernement, processus auquel ont participé seulement trois organisations autochtones nationales. Ce projet de loi ne répond pas aux besoins précis des Autochtones qui demeurent à l'extérieur des réserves et en zone urbaine et marginalise encore plus nos membres.

Depuis plus de 48 ans, le CPA défend les droits et fait connaître les besoins des Indiens inscrits et non inscrits à l'extérieur des réserves, des Métis partout au Canada et des Inuits du Sud du Labrador, dont la plupart vivent dans des régions urbaines, rurales ou éloignées. La vision du CPA, c'est que tous les Autochtones du Canada devraient bénéficier de la meilleure qualité de vie possible, grâce au processus de reconstruction des nations. Tous les citoyens autochtones ont le droit d'être traités avec respect, dignité, intégrité et qualité. Il faut continuer de faire passer cette vision en premier pour les enfants et les jeunes Autochtones.

Nos préoccupations relativement au projet de loi incluent l'absence de reconnaissance des enfants et des familles métis non inscrits en tant qu'Autochtones, l'absence de fonds spéciaux pour combler les lacunes des populations à l'extérieur des réserves, non inscrites et métisses et le fait qu'on ne s'attaque pas aux obstacles auxquels ces familles sont confrontées lorsqu'elles veulent avoir accès à des services.

En 2016, dans l'arrêt *Daniels*, la Cour suprême du Canada a confirmé la responsabilité fédérale d'adopter des lois ainsi que de s'acquitter de son obligation fiduciaire à l'égard des Métis et des Indiens non inscrits. Avec un projet de loi comme celui-ci, le gouvernement continue d'être dans le déni. Où est l'honneur de la Couronne?

We have provided a detailed written submission for your consideration that I understand will be circulated later on. CAP would be happy to answer your questions on this submission, but first I would like to turn the floor over to Chief Cooper to discuss concerns and recommendations from the grassroots community. *Meegwetch*. Thank you.

Lisa Cooper, Chief, Native Council of PEI and CAP Board Member, Congress of Aboriginal Peoples: Thank you, my name is Lisa Cooper, present Chief of the Native Council of Prince Edward Island. I would like to thank you for having me here to speak on behalf of the Native Council in my community.

I do have things written down here, but I would like to speak from the heart. One of the things that Chief Bertrand talked about was families accessing needs, specifically the off-reserve. I want to give you a couple of examples.

My mother is a residential school survivor, was removed from the home when she was 6, had tuberculosis and spent a year in the infirmary. Her siblings were removed as well. Those that could not and were too young to go to the residential school were put in the orphanage on Price Edward Island because my grandmother had tuberculosis. From that day forward, at the age of six, there was a disconnect from our community, from her family, siblings, mother, father, brother, sisters, aunts, uncles and extended family.

I do not know what it's like to live on reserve. I was never born on the reserve. I was never raised on the reserve. I am that ripple effect of the next generation. My kids do not know what it's like to live on a reserve, nor does my granddaughter, yet we are all Indians. I myself gained status back under Bill C-31, and my kids gained it under *McIvor*, and my granddaughter will have it under *Descheneaux*, but we do not share the history of the reserve, and I think that's important for the senators to know.

We, the native councils across Canada and CAP, are creations of the Indian Act. We were created like one family that was united at one point, but we weren't allowed to gather politically, but we did. Through that political gathering, our voices were heard, but we recognize within ourselves and in our communities that there was a different need for those that lived on reserve and for those that lived off reserve. So we broke into two organizations, and it was the AFN, which is now the AFN, and the Congress of Aboriginal Peoples.

Nous avons présenté un mémoire détaillé à votre intention, et je crois savoir qu'il sera distribué plus tard. Le CPA sera heureux de répondre à vos questions relativement au mémoire, mais, pour commencer, je veux céder la parole à la chef Cooper, qui discutera des préoccupations et des recommandations venant des membres de la communauté sur le terrain. *Meegwetch*. Merci.

Lisa Cooper, Chef du Conseil des Autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard et membre du conseil d'administration du CPA, Congrès des peuples autochtones : Merci. Je m'appelle Lisa Cooper. Je suis la chef actuelle du Conseil des Autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard. Je tiens à vous remercier de m'accueillir ici pour parler au nom du Conseil des Autochtones de ma collectivité.

J'ai écrit certaines choses, mais je veux vous parler avec mon cœur. L'une des choses dont le chef Bertrand a parlé, ce sont les familles qui ont des besoins à combler, surtout à l'extérieur des réserves. Je veux vous donner deux ou trois exemples.

Ma mère est une survivante des pensionnats. Elle a été enlevée à sa famille lorsqu'elle avait 6 ans. Elle a eu la tuberculose et elle a passé une année à l'infirmerie. Ses frères et sœurs ont aussi été enlevés. Ceux qui ne pouvaient pas et qui étaient trop jeunes pour aller dans les pensionnats ont été envoyés dans des orphelinats de l'Île-du-Prince-Édouard parce que ma grand-mère avait la tuberculose. Dès l'âge de 6 ans, ma mère a été déconnectée de notre communauté, de sa famille, de ses frères et sœurs, de sa mère, de son père de ses tantes, ses oncles et tous les membres de sa famille élargie.

Je ne sais pas ce que c'est que de vivre dans une réserve. Je ne suis pas née dans une réserve. Je n'ai jamais grandi dans une réserve. Je suis un domino de la génération suivante. Mes enfants ne savent pas ce que c'est non plus que de vivre dans une réserve, pas plus que ma petite-fille, mais nous sommes tous des Indiens. Pour ma part, j'ai retrouvé mon statut grâce au projet de loi C-31, et mes enfants l'ont obtenu grâce à la décision *McIvor* tandis que ma petite-fille l'aura en vertu de la décision *Descheneaux*, mais nous ne partageons pas l'histoire des gens des réserves, et je crois que c'est important que les sénateurs le sachent.

Nous tous, les conseils des Autochtones partout au Canada et le CPA, sommes des créations de la Loi sur les Indiens. Nous avons été créés comme une famille qui était unie à un moment donné. On ne nous permettait pas de nous réunir politiquement, mais nous l'avons fait. Grâce à cette réunification politique, nos voix ont été entendues, mais nous avons constaté en nous-mêmes et dans nos collectivités que les besoins étaient différents entre ceux qui vivent dans les réserves et ceux qui vivent à l'extérieur des réserves. Par conséquent, nous avons créé deux organisations, il y a eu l'APN — ce qui est maintenant l'APN — et le Congrès des peuples autochtones.

My history lies with the Congress of Aboriginal Peoples. My mother proudly held the position of vice-president with the native council, and that's what I was raised with, the native council. I was raised in a dysfunctional family, because that's what the residential school left my mother. That's the legacy that was left, and it's a legacy that would have been left with me had I not turned to the native council and had the native council not been there for me to help provide me with housing, affordable housing that I could afford, and programs and services that I could access as a mother, a young single mother. If it had not been that, I would not be here with a masters in education. If it had not been for the native council, my children would not have had the education that they received.

What I see this bill doing is denying us the continued support that our community needs. We have a program called Strengthening Aboriginal Families Effectively. It's project funding. It's not guaranteed. I have one more year of funding. In that program, we help families who are at risking their kids in care, but we don't know when they're going to care because we're not at that table because they don't recognize us as a duty to consult. Where is the honour of the Crown when it comes to our children, that we can't be at the table to determine and help put input into policies that are affecting my community directly?

So if this goes the way it does, using the term "First Nations," you are excluding us. *Daniels* said we are Indians. We are section 35. I am a section 35 and my kids. If this goes through the way it does, I fear that the majority of those that *Daniels* spoke about, that are the most impoverished, will continue to be the most impoverished. We cannot come out alone. We need your help and the government's help to raise the water so that we all are raised and we can all move forward in a healthy community. Thank you.

Jocelyn Formsma, Executive Director, National Association of Friendship Centres:

[Editor's Note: Ms. Formsma spoke in her Indigenous language.]

I am from the Moose Cree First Nation, and I currently serve as the executive director of the National Association of Friendship Centres. Thank you so much for the invitation today to speak to this bill.

Just a bit about my background and where I'm coming from in making my comments: For about the last 15 years, I've worked on Indigenous youth engagement, Indigenous children's rights and assisted with co-authoring the *the Touchstones of Hope, Reconciliation in Child Welfare*. I've worked for the Caring

Mon histoire relève du Congrès des peuples autochtones. Ma mère a occupé fièrement le poste de vice-présidente au sein du Conseil des Autochtones, et c'est avec cela que j'ai grandi, le Conseil des Autochtones. J'ai grandi dans une famille dysfonctionnelle, parce que c'est ce que le pensionnat a légué à ma mère. C'est l'héritage qui est resté, et cet héritage aurait été le mien si je ne m'étais pas tournée vers le Conseil des Autochtones et si le Conseil des Autochtones n'avait pas été là pour m'aider en me fournissant un logement, un logement abordable que je peux me payer ainsi que des programmes et des services auxquels je pouvais avoir accès en tant que mère, que jeune mère célibataire. N'eût été cela, je n'aurais jamais fait une maîtrise en éducation. Sans le Conseil des Autochtones, mes enfants n'auraient pas eu l'éducation qu'ils ont reçue.

Ce projet de loi, j'estime qu'il nous refuse le soutien continu dont nos collectivités ont besoin. Nous avons un programme qui concerne le renforcement efficace des familles autochtones. C'est du financement de projet. Ce n'est pas garanti. Il me reste une année de financement. Dans le cadre de ce programme, nous aidons les familles qui risquent de perdre leurs enfants, mais nous ne savons pas quand les enfants partiront, parce que nous ne sommes pas là durant les discussions, vu qu'on ne reconnaît pas à notre endroit une obligation de consulter. Où est l'honneur de la Couronne lorsqu'il est question de nos enfants si nous ne pouvons pas être là lorsqu'on détermine ces choses et si nous ne pouvons pas participer à l'élaboration des politiques qui ont une incidence directe sur ma communauté?

Par conséquent, si les choses vont comme prévu, en utilisant le terme Premières Nations, vous nous excluez. Dans la décision *Daniels*, il a été dit que nous étions des Indiens. Nous sommes visés par l'article 35. Je le suis, et mes enfants aussi. Si les choses se passent comme prévu, je crains que la majorité de ceux dont parlait la décision *Daniels*, ceux qui vivent le plus dans la pauvreté, continueront de vivre ainsi. Nous ne pouvons pas nous en sortir seuls. Nous avons besoin de votre aide et de l'aide du gouvernement, parce que quand l'eau monte, tous les bateaux montent, et nous pouvons tous aller de l'avant afin de vivre au sein d'une communauté saine. Merci.

Jocelyn Formsma, directrice exécutive, Association nationale des centres d'amitié :

[Mme Formsma parle dans sa langue autochtone.]

Je viens de la Moose Cree First Nation, et je suis actuellement directrice exécutive de l'Association nationale des centres d'amitié. Merci beaucoup de m'avoir invitée aujourd'hui à parler du projet de loi.

Je vais commencer par un peu de contexte afin que vous sachiez de quel point de vue je formule mes commentaires : depuis environ 15 ans, j'œuvre dans le domaine de la mobilisation des jeunes Autochtones, de la protection des droits des enfants autochtones et j'ai coécrit *Reconciliation in Child*

Society for a number of years, and I've been a board member of the National Indian Child Welfare Association for the last 12 years in the United States and assisted with their international advocacy work on trying to instill regulations under the Indian Child Welfare Act with the Committee on the Elimination of Racial Discrimination.

I'm very thankful that you are all very much aware of the work of friendship centres. I want to provide you today with an overview of how friendship centres have been engaged in child family services, our perspective on the bill and how we think it might affect Indigenous people who are living in urban settings.

I do have a short discussion paper that has been prepared, but it's not translated, so we'll work to get that translated and make sure that we provide those comments to you so that you have them. In my verbal submission, I will speak a little bit about the experiences under the Indian Child Welfare Act, but they're not in the discussion paper. So if there's anything you have questions on, I can send you those resources that I'm relying on later.

I think that the work of friendship centres and child family services is largely unrecognized, and I couldn't even say to what extent I even know that friendship centres are engaged. We do provide a wide range of prevention services — we know that prenatal services, parental supports, child supports, programs that help keep families together and care for their children and assist parents to get their children back if they've been apprehended. I know friendship centres have developed cultural competency curriculum for foster parents and they provide essential cultural programming for children living in care. Foster parents/adoptive parents often use friendship programming for their children or child to have access to culture and community.

Friendship centres are often the sites of supervised visits for children who are in care, and sometimes unfortunately have been the sites of apprehension. Friendship centres are left to both serve the child but also the parent who is relying on this community resource. Friendship centres have also been called upon by child and family service agencies to assist in interventions. The examples that I was able to collect in the short time period is that, for example, for a child in care who had been hospitalized, the service agencies called the friendship centre to assist to provide service to that child while hospitalized; and for a woman who was fleeing violence not directly engaged with child welfare, but an example of some of the prevention services.

Welfare: Touchstones of Hope. J'ai travaillé pour la Société de soutien pendant un certain nombre d'années, et je suis membre du conseil de la National Indian Child Welfare Association depuis 12 ans aux États-Unis. J'ai entre autres aidé cette association dans le cadre de ses travaux de défense des droits à l'échelle internationale pour assurer la mise en place d'une réglementation en vertu de la Indian Child Welfare Act auprès du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

Je suis très reconnaissante que vous connaissiez tous beaucoup le travail des centres d'amitié. Je tiens à vous donner aujourd'hui un aperçu de la façon dont les centres d'amitié participent à la prestation des services pour la famille et les enfants, de notre point de vue sur le projet de loi et de la façon dont nous estimons qu'il pourrait influer sur les Autochtones qui vivent en zone urbaine.

J'ai un court document de travail qui a été préparé, mais il n'est pas traduit, alors nous allons nous assurer de le traduire afin que vous ayez accès à ces commentaires. Dans ma déclaration, je vais vous parler rapidement des expériences en vertu de la Indian Child Welfare Act, mais ce n'est pas quelque chose qui est abordé dans le document de travail. Par conséquent, si vous avez des questions, je pourrai vous envoyer plus tard les ressources sur lesquelles je m'appuie.

Selon moi, le travail des centres d'amitié et des services à l'enfance et à la famille sont en grande partie non reconnus, et je ne pourrais même pas vous dire dans quelle mesure je sais que les centres d'amitié sont mobilisés à cet égard. Nous fournissons un large éventail de services de prévention — ça, nous le savons — de services prénataux, de soutien pour les parents, de soutien pour les enfants, de programmes qui aident à garder les familles ensemble et à assurer la prestation des soins pour les enfants en plus d'aider les parents à récupérer leurs enfants une fois que ceux-ci leur ont été enlevés. Je sais que les centres d'amitié ont mis au point un programme sur les compétences culturelles à l'intention des parents d'accueil et qu'ils fournissent des programmes culturels essentiels aux enfants qui vivent en foyer d'accueil. Les parents d'accueil et parents adoptifs utilisent souvent les programmes des centres d'amitié avec leurs enfants ou de façon à ce que leur enfant ait accès à leur culture et leur communauté.

Les centres d'amitié sont souvent utilisés pour des visites supervisées des enfants qui sont pris en charge et, parfois, malheureusement, ce sont aussi des sites où des enfants sont enlevés. Les centres d'amitié doivent à la fois servir les enfants, mais aussi les parents qui se tournent vers cette ressource communautaire. Les agences de services à l'enfance et aux familles ont aussi demandé aux centres d'amitié de les aider dans le cadre d'interventions. Parmi les exemples que j'ai réussi à trouver dans le peu de temps que j'ai eu, mentionnons un enfant pris en charge qui avait été hospitalisé, et les agences de service ont appelé le centre d'amitié pour aider à fournir des services à cet enfant hospitalisé. Mentionnons aussi une femme qui fuyait

We also learn that some friendship centres are providing aftercare supports for youth who are leaving care.

On the bill, we do not see on its surface the explicit consideration for urban Indigenous children, youth and families and communities. We believe that the definitions are broad enough that arguments can be made for those inclusions, but we just want to flag that, and we fear that without explicit inclusion, it also allows for passive exclusion.

The lack of clarity was an issue that plagued the proper implementation of the Indian Child Welfare Act, and I'll just call it ICWA for short, in the U.S. for decades. The result was inconsistent application of ICWA across many jurisdictions, tribal, non-tribunal, government, state, federal courts, which actually did not result in benefits for American Indian Alaskan native children, families and communities. Those were challenges for quite some time.

There were ICWA guidelines, or what we would call regulations, that dictated federal expectations on the implementation of ICWA. They were initially developed in 1979, which was a year after the bill was passed, and no other regulations were passed until 2015, which was 36 years later. Some of the issues that needed to be updated in those guidelines were notice; active efforts; when does ICWA apply; how guidelines interact between federal and state laws; who decides who is an American Indian, Alaska native child; rights of the tribe to intervene; placement preferences and alternatives when preferred placements aren't available; interstate matters, so a child who is part of a tribe but was apprehended or was living in another state; issues around termination of parental rights; transfers to tribal court; emergency removal; qualified expert witnesses; voluntary proceedings; petitions to invalidate a hearing; rights of adult adoptees to their files; requirements of state to send information to the Bureau of Indian Affairs; and state requirements of maintenance of records.

I raise these flags because I think we can learn from what has happened in these jurisdictions, with the expectation that we can avoid some of those similar issues in the implementation of this act.

In the case of urban Indigenous children who are non-status, non-beneficiary Inuit, Inuit living in the South, or Metis who are living away from their homelands, we don't see the la violence — et il n'y a pas de lien direct avec la protection de l'enfance —, mais c'est tout de même un exemple des services de prévention. Nous apprenons aussi que certains centres d'amitié fournissent des services de soutien aux jeunes qui quittent une situation de placement.

Pour ce qui est du projet de loi, à première vue, nous ne voyons aucune prise en considération explicite des enfants, des jeunes, des familles et des collectivités autochtones en milieu urbain. Nous croyons que les définitions sont si générales qu'on pourrait faire valoir qu'ils sont inclus, mais nous voulions le souligner, et nous craignons que, sans inclusion explicite, nous risquions aussi l'exclusion par défaut.

Le manque de clarté est l'un des problèmes qui a miné la mise en œuvre appropriée de la Indian Child Welfare Act — je l'appellerai l'ICWA pour abréger — aux États-Unis pendant des décennies. Cela a entraîné une application non uniforme de l'ICWA d'une administration à l'autre entre des gouvernements tribaux et non tribaux, les États, les tribunaux fédéraux, et, en fait, tout ça n'a pas été avantageux pour les enfants amérindiens natifs de l'Alaska, leur famille et leur collectivité. Il y a eu des problèmes pendant assez longtemps.

Des lignes directrices liées à l'ICWA, ou ce que nous appellerions des règlements, définissaient les attentes fédérales relativement à la mise en œuvre de l'ICWA. Ces lignes directrices ont été élaborées initialement en 1979, soit une année après l'adoption du projet de loi, et aucun autre règlement n'a été adopté avant 2015, soit 36 ans plus tard. Certains des problèmes qu'il fallait régler grâce à une mise à jour des lignes directrices avaient trait aux avis, aux efforts actifs, aux situations où l'ICWA s'applique, à la façon dont les lignes directrices s'appliquent relativement à l'interaction avec les lois fédérales et étatiques, à l'instance qui décide qui est un Amérindien ou un enfant natif de l'Alaska, aux droits d'intervention des tribus, aux préférences en matière de placement et aux solutions de rechange lorsque de tels placements ne sont pas possibles, aux enjeux entre États — on parle ici d'un enfant faisant partie d'une tribu, mais qui a été arrêté ou qui vivait dans un autre État —, aux enjeux liés à la déchéance de l'autorité parentale, aux transferts vers les tribunaux tribaux, aux retraits d'urgence, aux témoins experts, aux procédures volontaires, aux pétitions visant à invalider une audience, aux droits des enfants adoptés devenus adultes d'avoir accès à leur dossier, aux exigences imposées à un État d'envoyer de l'information au Bureau of Indian Affairs et à l'exigence des États en matière de conservation des registres.

Je mentionne tout ça parce que, selon moi, nous pouvons apprendre de ce qui s'est produit dans ces administrations, l'attente étant qu'on puisse éviter certains problèmes similaires au moment de la mise en œuvre de la loi.

En ce qui concerne les enfants autochtones en milieu urbain qui sont des Indiens non inscrits, des Inuits non bénéficiaires et des Inuits qui vivent dans le Sud ou encore les Métis qui vivent acknowledgment of who might have the ability to have jurisdiction, and we don't see who could or would identify to claim these children as members of their community, outside of First Nations with their own membership code that identify members outside of the Indian Act recognition or establish urban Indigenous communities.

We echo the concerns other witnesses have made around funding and data collection. These are the key drivers for success in the provision of any effective services. ICWA has been in existence for 40 years and does not provide explicit funding. It does allow for the jurisdiction, but not the funding. The challenge for tribes has been to ensure they are providing the full range of child and family services as per their jurisdiction but without the resources to be able to enact the full range of services they would like to be providing.

Further, although there are data collection requirements in ICWA, regulations under what are called the Adoption and Foster Care Analysis Reporting System did not include ICWA elements until 2016. Prior to this, there was no comprehensive data collection system that measured state ICWA implementation at the federal level.

I wanted to provide those brief remarks. We trust our submissions will inform your work, and we look forward to any questions. Thank you.

The Chair: Thank you very much. The floor is now open to questions from senators.

Senator LaBoucane-Benson: Good evening. Thank you very much for being here.

I hear the issue with the definitions of who falls under this bill. When I look in the definition section, I see, Ms. Cooper, what you're saying about Indigenous being described as First Nations, Inuk or Metis. I also see Indigenous people as meaning assigned by the definition in section 35, which, if we look at that, the specific wording is "includes the Indian, Inuit and Metis peoples of Canada."

I'm really interested in making sure that we get it right. Do you think that with those two — on the one hand, calling "First Nations," but when you go to the "Indigenous peoples" definition, it does hearken to section 35, which is specifically "Indian." I think that is what you were saying.

loin de leur patrie, nous ne voyons aucune reconnaissance de l'entité qui pourrait être compétente, et nous ne voyons pas qui pourrait confirmer l'affirmation que ces enfants sont des membres de leur communauté, à part les Premières Nations qui possèdent leur propre code d'appartenance pour identifier les membres non reconnus par la Loi sur les Indiens ou pour établir des communautés autochtones urbaines.

Nous voulons nous faire l'écho des préoccupations des autres témoins au sujet du financement et de la collecte de données. Ce sont des facteurs clés de la prestation fructueuse de services efficaces. L'ICWA existe depuis 40 ans et ne prévoit pas explicitement un financement. Elle donne la compétence, mais pas le financement. Les défis pour les tribus ont consisté à s'assurer de fournir l'ensemble des services à l'enfance et à la famille conformément à leur compétence, mais sans disposer des ressources leur permettant d'offrir toute la gamme des services qu'ils souhaiteraient bien fournir.

De plus, même s'il y a des exigences en matière de collecte de données dans l'ICWA, la réglementation relevant de ce qu'on appelle l'Adoption and Foster Care Analysis Reporting System n'a pas inclus d'élément lié à l'ICWA avant 2016. Avant, il n'y avait aucun système complet de collecte de données permettant de mesurer l'état de la mise en œuvre de l'ICWA à l'échelon fédéral.

Je voulais donc formuler ces brefs commentaires à votre intention. Nous croyons que notre mémoire vous informera de notre travail, et nous serons heureux de répondre à vos questions. Merci.

La présidente : Merci beaucoup. Les sénateurs pourront maintenant poser des questions.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Bonsoir. Merci beaucoup d'être des nôtres.

Je comprends le problème lié aux définitions permettant de déterminer qui est visé par le projet de loi ou non. Lorsque je regarde la section des définitions, je vois, madame Cooper, ce que vous dites au sujet du fait que les Autochtones sont décrits comme étant les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Je constate aussi qu'on entend par Autochtones la définition prévue à l'article 35 dont, si on l'examine, le libellé précis est le suivant : « s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada ».

Je veux vraiment qu'on s'assure de bien faire les choses. Croyez-vous que, avec ces deux choses... D'un côté, le fait qu'on parle des « Premières Nations », mais, d'un autre côté, lorsqu'on regarde la définition de « peuples autochtones », on renvoie à l'article 35, qui mentionne précisément les « Indiens ». Je crois que c'est ce que vous disiez.

Ms. Cooper: Thank you for the question. Absolutely. In Prince Edward Island, there is a consultation document called the consultation with the Mi'kmaq community on Prince Edward Island, and it's in the child protection act as well. If a child goes into care, it's the First Nations bands that they call. What if the child lives off reserve or resided off reserve? According to the act, they still notify the band. So we may not know a child is in care until we hear from the community or they come and access our programs or services. I fear that when they start with this "First Nations," right away, "First Nations," to me, is on reserve.

Senator LaBoucane-Benson: There is a problem with the legal definition, you're saying?

Ms. Cooper: Absolutely. Because if you look at part of the document disclosure in the *Daniels* trial, the 1972 Confidential Memorandum to Cabinet showed that Canada was well aware that Metis and non-status Indians are far more exposed to discrimination and other social disabilities. It is true to say that, in the absence of federal initiatives — which is what you're deciding here — in this field, they are the most disadvantaged of all Canadian citizens. So the term "First Nations" is being used against us.

We signed the CAP-Canada Political Accord with the federal government, recognizing that PTOs — provincial-territorial organizations like ours — are rights holders. We do have rights within our communities, section 35 rights. That's what's happening. There seems to be a struggle between: Are you 91(24) or are you section 35?

My argument is that *Daniels* says it doesn't matter. We're still a federal fiduciary responsibility, but we're lacking funding and commitment because of these terms that government is playing, like "First Nations." The Constitution is clear: Indians, Inuit and Metis. It doesn't say AFN, MNC and ITK, but that's the way it's being used. It's being used against us.

Senator LaBoucane-Benson: There is a section in this bill that talks about children getting access to services, whether

Mme Cooper: Merci de poser la question. Absolument. À l'Île-du-Prince-Édouard, il y a un document de consultation sur le processus de consultation avec la communauté micmaque de l'Île-du-Prince-Édouard, et c'est dans la loi sur la protection de l'enfance, aussi. Si un enfant est pris en charge, ce sont les bandes des Premières Nations qu'on appelle. Qu'arrive-t-il si l'enfant vit ou qu'il résidait à l'extérieur d'une réserve? Selon la loi, il faut tout de même informer la bande. Par conséquent, on peut ne pas savoir qu'un enfant est pris en charge avant qu'on l'apprenne de la communauté ou que les gens aient accès à nos programmes ou à nos services. Je crains que, lorsqu'on commence par cette idée de « Première Nation », immédiatement, eh bien, pour moi, cette expression renvoie à ceux qui vivent dans les réserves.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Vous dites qu'il y a un problème lié à la définition juridique?

Mme Cooper: Absolument. Si on regarde certains des documents communiqués dans le cadre du procès *Daniels*, le mémoire au Cabinet confidentiel de 1972 révélait que le Canada savait très bien que les Métis et les Indiens non inscrits étaient beaucoup plus exposés à la discrimination et à d'autres troubles sociaux. On peut dire sans se tromper que, en l'absence d'une initiative fédérale — c'est ce que vous étudiez ici — dans ce domaine, ils sont les citoyens canadiens les plus désavantagés. Par conséquent, l'expression « Première Nation » est utilisée contre nous.

Nous avons signé l'Accord politique entre les Premières Nations et la Couronne fédérale qui reconnaît les organisations provinciales-territoriales comme les nôtres en tant que détenteurs de droits. Nous avons des droits au sein de nos collectivités, des droits issus de l'article 35. C'est ce qui se produit. Il semble y avoir un conflit entre deux choses : êtes-vous visé par le paragraphe 91(24) ou l'article 35?

Mon argument, c'est que l'arrêt *Daniels* précise que ce n'est pas important. Nous continuons d'être visés par une responsabilité fiduciaire fédérale, mais on manque de financement et d'engagement en raison des termes que le gouvernement utilise, comme « Première Nation ». La Constitution est claire : les Indiens, les Inuits et les Métis. Ça ne dit pas l'Assemblée des Premières Nations (APN), le Ralliament national des Métis (RNM) ou le Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), mais c'est ainsi qu'on l'utilise. On l'utilise contre nous.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Il y a un article dans le projet de loi qui parle des enfants qui peuvent avoir accès aux they're on reserve or not, but what you're saying is that's probably not strong enough and we need a clarifying statement.

Ms. Cooper: Currently on Prince Edward Island there is the Mi'kmaq Confederacy that has family pride. The Mi'kmaq Confederacy represents two First Nations bands, and they cannot service off reserve. They don't service off reserve. For me, that's sad. What happens is that if you live on reserve, then as soon as your child is at risk of going into care, they're there to help you keep the child at home. But once your child is in care, the confederacy comes in and starts finding these programs or services, recommendations. When the child is returned home, they're gone.

There's no proactive follow-through unless you live on reserve. For most of the families that are at risk and that live off reserve, there is a lot of resentment there because it's like you missed the bus. "When I went to you for help because I'm off reserve status or non-status or Metis, you couldn't service me. So why are you here now? Are you going to be here after?" The answer is no. So we scoop them up, and we do so willingly, because we have a 40-year history. We're talking three generations of families that we can help. We're hoping this terminology is changed to continue that hard work and some of the work that we heard across the table.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you.

Senator Coyle: Thank you all for being here and, to some of you, for returning to our committee.

You've raised very critical issues, the first about the fact that there was no consultation at all and no role in the codevelopment of this bill, which is very disappointing to hear.

We've heard from other witnesses. I'm now trying to, in my own mind, formulate what the ecosystem that's going to support the healthy development of children and families in the future looks like, that would be then supported by this bill, which largely lays out, as we've been told by the government, jurisdictional clarity and mechanisms.

We talk about jurisdiction and about that ecosystem of support. You were saying that in your case, Chief Cooper and Chief Bertrand, across the groups you work with, there are patchworks of support programs that have worked quite well, none of which have been well supported themselves. It would be good to know what is there and what your advice is in terms of

services qu'ils vivent dans des réserves ou non, mais ce que vous dites, c'est que ce n'est probablement pas assez et qu'il faut une déclaration pour préciser tout ça.

Mme Cooper: Actuellement, à l'Île-du-Prince-Édouard, il y a la Confédération des Mi'kmaq qui offre un programme lié à la fierté familiale. La Confédération des Mi'kmaq représente deux bandes des Premières Nations, et les services ne peuvent pas être offerts à l'extérieur des réserves. On n'offre pas de services à l'extérieur des réserves. Pour moi, c'est malheureux. Ce qui se produit, c'est que si une personne vit dans une réserve, dès que son enfant risque d'être pris en charge, les responsables du programme sont là pour aider cette personne à garder son enfant chez elle. Cependant, une fois que l'enfant est pris en charge, la confédération vient et commence à trouver des programmes et des services. Elle formule des recommandations. Lorsque l'enfant revient à la maison, le soutien prend fin.

Il n'y a pas de suivi proactif sauf si la personne vit dans une réserve. Pour la plupart des familles qui sont à risque et qui vivent à l'extérieur des réserves, il y a beaucoup de ressentiment, parce que c'est un peu comme manquer l'autobus : « Lorsque je me suis tournée vers toi pour obtenir de l'aide parce que je ne vis pas sur une réserve ou que je suis un Indien non inscrit ou un Métis, tu n'as pas pu me fournir de services. Alors pourquoi estu là maintenant? Seras-tu ici après? » La réponse, c'est non. Alors, on les ramasse, et nous le faisons volontiers, en raison de nos antécédents des 40 dernières années. On parle de trois générations de familles que nous pouvons aider. Nous espérons que la terminologie sera modifiée afin que l'on puisse poursuivre ce dur travail et certaines des choses dont on entend parler autour de la table.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Merci.

La sénatrice Coyle : Merci à vous tous d'être là et merci à certains d'entre vous d'être de retour devant le comité.

Vous avez soulevé des enjeux vraiment importants; le premier concerne le fait qu'il n'y a pas eu de consultation du tout et que vous n'avez pas eu de rôle à jouer dans le processus de co-élaboration du projet de loi, ce qui est très décevant.

Nous avons entendu d'autres témoins. J'essaie maintenant, par moi-même, de définir l'écosystème qui soutiendra le développement sain des enfants et des familles à l'avenir. Je veux savoir à quoi ça ressemblera, ce qui serait ensuite soutenu par le projet de loi, qui est décrit de façon générale, comme le gouvernement nous l'a dit, une certaine clarté au sujet des sphères de compétence et des mécanismes connexes.

Nous parlons de compétence et de l'écosystème de soutien. Vous dites que, dans votre cas, chef Cooper et chef Bertrand, au sein des groupes auprès desquels vous travaillez, il y a un ensemble disparate de programmes de soutien qui ont fonctionné assez bien, mais aucun d'eux n'a été bien soutenu. Ce serait bien de savoir ce qui existe et de connaître vos conseils relativement à

both the jurisdictional aspect, how that should relate to this bill, and what makes sense practically once this bill is in force in terms of the channelling and linking of those resources to institutions and others.

If I could carry this question also to Ms. Formsma, we've heard about urban-based Indigenous peoples from all the various categories that are meant to be covered by this bill, and we've heard about the potential part of the model being the jurisdictions, which would be home communities or home territories that would not just have responsibility on those territories or in those nations but actually wherever their members are. We're talking about some who don't fit in those and about some who do, and some being captured in the urban areas but somehow linked back to their place of origin. Could you speak a bit to that and how that might work and whether there would be gaps in that we need to be conscious of? Also, would you mind answering my first question about your reality?

Ms. Cooper: The reality is jurisdictional dispute has always been — that's why we were in court for 16 years. Who services the non-status, the Metis and Inuit that live off reserve? It is being done by patchwork. Now, where *Daniels*, you start seeing some of the talk about the First Nation bands now wanting to service the off reserve and go into that area.

For my community, that will be difficult because the trust isn't there. The trust is just not there when a community has been disconnected for generations — three or four generations. For us, we partner with the Mi'kmaq Family Resource Centre, which is part of the AWA, Aboriginal Women's Association, group on P.E.I. It's a partnership and collaboration.

Mental health, addictions and child welfare don't end on the reserve or remain on the reserve when they leave. They need to go somewhere where they are getting the support. These children need to continue the support. With our program, we do a lot of the same things the Friendship Centre does. We get referrals from Child and Family Services and we do cultural competency training, but we're finding a lot of the non-Indigenous foster families don't seem to be interested in that. I don't know if it is the colonial mindset: If we keep them away from that community, they will not be influenced by alcohol or drugs. That's not a reality. The reality is that you need to keep the child connected to the community, but in a healthy way. You have to do it with healthy programming, traditional dancing and the medicines. You have to abstain from drugs and alcohol for four days before you drum. That's what keeps our community

l'aspect des sphères de compétence — de quelle façon tout ça devrait être lié au projet de loi —, et ce qui est logique concrètement une fois le projet de loi en vigueur pour aiguiller ces ressources et les relier aux institutions et à d'autres intervenants.

Si je peux aussi poser une question, madame Formsma... Nous avons entendu parler d'Autochtones qui vivent en ville appartenant à l'ensemble des catégories censées être visées par le projet de loi, et nous avons entendu parler du rôle potentiel des administrations dans le modèle : les communautés ou les territoires d'origine assumeraient une responsabilité non seulement sur leur territoire ou au sein des nations, mais partout où se trouvent leurs membres, en fait. Nous parlons de ceux qui n'ont pas leur place dans tout ça et d'autres qui ont leur place et d'autres encore qui se trouvent dans les zones urbaines, mais dont on peut retracer d'une façon ou d'une autre le lieu d'origine. Pouvez-vous nous parler de tout ça et nous préciser de quelle façon le système pourrait fonctionner et s'il y a des lacunes dont nous devons être conscients? Aussi, pouvez-vous répondre à ma première question sur votre réalité?

Mme Cooper: La réalité, c'est que les conflits liés à la compétence ont toujours existé: c'est la raison pour laquelle nous étions devant le tribunal pendant 16 ans. Qui offre des services aux Indiens non inscrits, aux Métis et aux Inuits qui vivent à l'extérieur des réserves? Ces services ont été offerts par une diversité d'intervenants. Maintenant, grâce à l'arrêt Daniels, on commence à entendre parler du fait que les bandes des Premières Nations veulent fournir des services à l'extérieur des réserves et aller dans ces endroits.

Pour ce qui est de ma communauté, ce sera difficile parce que la confiance n'est pas là. La confiance n'est tout simplement pas au rendez-vous lorsqu'une communauté a été déconnectée depuis des générations, trois ou quatre générations. Dans notre cas, nous créons un partenariat avec le centre de ressources à l'intention des familles micmaques, qui fait partie de l'AWA, l'Aboriginal Women Association de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est un partenariat axé sur la collaboration.

La santé mentale, la toxicomanie, et la protection de l'enfance, ce sont des choses qui ne s'arrêtent pas à la limite de la réserve. Ce ne sont pas des problèmes qui restent dans la réserve lorsque les gens partent. Les gens doivent aller à un endroit où ils auront du soutien. Ces enfants doivent continuer d'être soutenus. Grâce à notre programme, nous faisons beaucoup des mêmes choses que font les centres d'amitié. Les services à l'enfance et à la famille nous envoient des gens, et nous offrons des formations sur les compétences culturelles. Nous constatons toutefois que bon nombre de familles d'accueil non autochtones ne s'intéressent pas beaucoup à tout ça. Je ne sais pas si c'est en raison d'un état d'esprit colonial : si on les garde loin de leur communauté, ils ne seront pas influencés par l'alcool ou les drogues. Ce n'est pas vrai. La réalité, c'est qu'il faut que l'enfant reste rattaché à sa communauté, mais d'une façon saine. Il faut le

healthy. The extended family — by keeping our kids away from us and in child welfare, it's almost like the Sixties Scoop all over again. They're coming back culture shocked into our community. We need a way that we're all in this together and all a rising tide. It's not the pocket funding — but not giving us where we're fighting each other, either.

Senator Coyle: Could you speak to that?

Ms. Cooper: Government created this monster and this beast with the Indian Act. We wouldn't be here with Bill S-3 if government didn't try to determine who an Indian was and where an Indian belonged. My life has been around politics and watching my mother fight for Bill C-31, for *McIvor* and for *Descheneaux*. Now I'm here hoping I won't pass this on to my children who are into the politics. My son is in the national youth with the Congress of Aboriginal Peoples. I don't want this to be another discussion 20 years from now, where we're saying, "Stop the discrimination. Recognize the Congress of the Aboriginal Peoples. We have a 40-year history. We are a creation of the Indian Act. You can't just ignore us. We're not going anywhere."

Senator Coyle: We have the *Daniels* decision.

Ms. Cooper: Let's use it. We have *Daniels* and the TRC call 66 to action with permanent youth funding. We have the UNDRIP. I know it's not legislated yet, but it's representation by choice, free and prior consent.

We have the information, but it's not only that. We can reach the people you guys can't. We have done study after study after study, and unless you work the front line, you're not going to reach them. You do a general study, like we tried — a community mapping — and according to my community mapping, zero people suffer from addictions. Yet I run an Aboriginal mental health and addictions program and I know there are 40 clients. Why is that not showing up? Because they're not going to go online and click a button. You will not find them there.

faire grâce à des programmes sains, des danses traditionnelles et des produits médicinaux. Il faut s'abstenir de consommer de la drogue ou de l'alcool pendant quatre jours avant de pouvoir jouer du tambour. C'est ainsi qu'on garde notre communauté en santé. La famille élargie... En nous enlevant nos enfants et en les confiant à la protection de l'enfance, c'est un peu comme si la rafle des années 1960 recommençait. Les jeunes reviennent dans notre communauté après avoir vécu un choc culturel. Il faut trouver une façon de faire tout ça ensemble, d'aider tout le monde à s'élever. Ce n'est pas une question de source de financement... Toutefois, il faut nous fournir des fonds de façon à ce que nous n'ayons pas non plus à lutter les uns contre les autres.

La sénatrice Coyle : Pouvez-vous nous parler de ça?

Mme Cooper: Le gouvernement a créé ce monstre et cette bête avec la Loi sur les Indiens. Nous ne serions pas où nous sommes avec le projet de loi S-3 si le gouvernement n'avait pas tenté de déterminer qui est un Indien et quelle est sa place. Ma vie a été construite autour de la politique, et j'ai vu ma mère se battre pour le projet de loi C-31, pour les affaires McIvor et Descheneaux. J'espère maintenant ne pas transmettre cela à mes enfants qui font de la politique. Mon fils siège au Conseil national des jeunes du Congrès des peuples autochtones. Je ne veux pas qu'on ait dans 20 ans une autre discussion, où nous dirons: « Cessez la discrimination. Reconnaissez le Congrès des peuples autochtones. Notre histoire est longue de 40 ans. Nous sommes une création de la Loi sur les Indiens. Vous ne pouvez pas juste nous ignorer. Nous n'irons nulle part. »

La sénatrice Coyle: Nous avons l'arrêt Daniels.

Mme Cooper: Utilisons-le. Nous avons l'arrêt *Daniels* et l'appel à l'action 66 de la Commission de vérité et réconciliation, avec un financement permanent pour les jeunes. Nous avons la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Je sais qu'elle n'a pas encore fait l'objet d'une loi, mais il s'agit d'une représentation au moyen d'un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Nous détenons les renseignements, mais ce n'est pas que ça. Nous pouvons joindre les gens que vous n'arrivez pas à joindre. Nous avons mené une étude après l'autre, et à moins que vous ne travailliez sur la première ligne, vous ne réussirez pas à les joindre. Vous pouvez effectuer une étude générale, comme ce que nous avons tenté de faire — l'établissement d'un profil des collectivités — et, d'après le profil de ma collectivité, personne ne souffre de dépendance. Pourtant, je dirige un programme de toxicomanie et de santé mentale des Autochtones et je sais qu'il compte 40 clients. Pourquoi cela n'apparaît-il pas? Parce qu'ils n'iront pas en ligne cliquer sur un bouton. Vous ne les y verrez pas.

It's the same with our youth. How many children are in care? Do all the studies you want, and you will not find the answers unless you reach to organizations such as ours. We can give you the stats. But we can also give them the programs and services they need, with your support. The bands won't find them. You guys won't find them. We will.

Mr. Bertrand: I would like to add that the people CAP represents were called the forgotten people. I thought that with the *Daniels* decision, all these wrongs would be rectified. Unfortunately, they have not.

I look at this bill, and it says, for the benefit of Indigenous children, including First Nations, Inuit and Metis nation children. That's fine for the Metis nation in Manitoba. What about the non-status Indians who live in the Maritimes, Quebec and Ontario? They're forgotten with this legislation. That's why we thought it important that we come here and bring these facts to you. You are the people who can rectify these challenges, if you will.

Senator Coyle: Thank you.

Ms. Formsma: My experience in working with Indigenous communities and within Friendship Centres for quite a number of years is that when we talk about urban Indigenous communities, the sense is that people end up lumping Indigenous peoples as some sort of pan-Aboriginal group. But when you're actually living in those communities — and I've lived in a number of them, some up in northern Ontario and then in larger centres in southern Ontario — we kind of connect with each other through our diaspora. We recognize that we are from somewhere. We are Cree, Ojibway, Inuit or Cree-Metis from Alberta, as examples. We don't tend to come together and be like, "We're all urban Indigenous." We recognize that we do come from somewhere, and we have those connections to back home.

When we're talking about urban Indigenous communities, it is people who have come together from other places to create something for themselves within those urban centres and to create community and have access to culture. Through that coming together, we have created organizations like Friendship Centres and other urban Indigenous organizations that also fill other roles within those communities.

In terms of the identity piece, we're flagging it because it's what we see. The people coming into our centres are asking those questions, so we're amplifying the voices.

C'est la même chose avec nos jeunes. Combien y a-t-il d'enfants pris en charge? Faites toutes les études que vous voulez, mais vous ne trouverez pas les réponses, à moins que vous ne communiquiez avec des organisations comme la nôtre. Nous pouvons vous fournir les statistiques. Nous pouvons aussi leur fournir les programmes et les services dont ils ont besoin, avec votre soutien. Les bandes ne les trouveront pas, et vous ne les trouverez pas; mais nous y parviendrons.

M. Bertrand: J'aimerais ajouter que les gens que le CPA représente étaient surnommés les « peuples oubliés ». Je croyais que tous ces torts pourraient être rectifiés avec l'arrêt *Daniels*. Malheureusement, cela n'a pas été le cas.

Je regarde ce projet de loi, et l'on dit ceci : pour le bien des enfants autochtones, notamment ceux d'entre eux qui sont issus d'une Première Nation, qui sont des Inuits ou qui sont issus de la nation métisse. C'est bien pour la nation métisse au Manitoba, mais qu'en est-il des Indiens non inscrits qui vivent dans les Maritimes, au Québec et en Ontario? Le projet de loi les a oubliés. C'est pourquoi nous nous sommes dit qu'il serait important que nous venions ici et vous présentions ces faits. Vous êtes les personnes à même de remédier à ces problèmes, si vous voulez.

La sénatrice Coyle : Merci.

Mme Formsma : J'ai travaillé auprès de collectivités autochtones et au sein de centres d'amitié pendant un bon nombre d'années. Je sais que, lorsque nous parlons de collectivités autochtones en milieu urbain, on a l'impression que les gens finissent par regrouper les populations autochtones dans un certain type de groupe panautochtone. Toutefois, lorsque vous vivez réellement dans ces collectivités — et j'ai vécu dans un certain nombre d'entre elles, dont certaines dans le Nord de l'Ontario, puis dans de grands centres du Sud de l'Ontario —, nous tissons en quelque sorte des liens entre nous grâce à notre diaspora. Nous reconnaissons que nous venons de quelque part. Nous sommes des Cris, des Ojibway, des Inuits ou des Cris-Métis de l'Alberta, à titre d'exemple. Ce n'est pas dans notre habitude de nous rassembler et de dire : « Nous sommes tous des Autochtones de régions urbaines. » Nous reconnaissons que nous venons bel et bien de quelque part et nous avons ces liens avec notre lieu d'origine.

Lorsqu'il est question des collectivités autochtones en milieu urbain, il s'agit de gens issus d'autres lieux qui se sont réunis pour créer quelque chose pour eux-mêmes dans ces centres urbains et pour créer une communauté et avoir accès à la culture. Grâce à cette réunion, nous avons créé des organisations comme les centres d'amitié et d'autres organisations autochtones en milieu urbain qui jouent également d'autres rôles au sein de ces collectivités.

Pour ce qui est de l'aspect identitaire, nous le signalons, car c'est ce que nous voyons. Les gens qui viennent dans nos centres posent ces questions, et nous amplifions donc les voix.

I also recognize and I see Raymond Shingoose sitting over on the other side, someone who has done amazing work and for whom I have such respect — on the Child and Family Service agencies also being an agency that's Indigenous-owned and -operated but not necessarily a direct extension of First Nations governments. They are a bit of an arm's length.

I'm drawing on this because of comments made yesterday about them extending the mandates off reserve. That's an expression of jurisdiction. We're not allowing them to express it beyond a certain boundary at this point. If it makes sense, why wouldn't we do it? At the end of the day, we have to look at what makes sense for the communities that are being served and what makes sense for the children in those communities.

I'm glad to see the broadness within the bill, but I also flag that there needs to be some expression of intent of Parliament, whether that's within the regulations that will be developed — I'm looking to the example in the U.S. — and if those expressions and the intent are not made clear, it could leave the interpretations actually against Indigenous families and children. That's what has happened with ICWA. I don't want to see it too prescriptive, but at the same time, if there isn't acknowledgment about the urban communities, I fear they might just be left out of the jurisdictions, and then these First Nations, Metis and Inuit children are kind of left to be served by the mainstream provincial service agencies. A lot of research has been done to show they have not been as effective as they could have been.

I hope I answered your question.

Senator Christmas: Thank you for being here with us, Chief Bertrand and Ms. Formsma. It seems we're always calling upon you to provide your perspectives and opinions on different issues.

I would like to shift the conversation. Many of us around this table, especially some of the Indigenous members, are acutely aware of the representation issues that Canada has. I don't want to minimize that or be perceived as skipping over that, but I want to dig deeper on the whole issue of care that urban Indigenous children are currently receiving. Could you help all of us here get a better understanding of the needs and challenges that Indigenous children living in urban areas are facing today? Some of us are familiar with some of the Indigenous child care agencies that operate within reserves, but I wonder about the care that urban Indigenous children currently receive. I assume that the families who have Indigenous children in care fall under the jurisdiction of provincial child care agencies. I'm trying to get my head around how this piece of legislation could change

Je reconnais et je vois aussi Raymond Shingoose qui est assis de l'autre côté, quelqu'un qui a fait du travail incroyable et pour qui j'ai un énorme respect — dans des organismes de Services à l'enfance et à la famille, qui est aussi un organisme détenu et exploité par des Autochtones, mais qui n'est pas nécessairement un prolongement direct des gouvernements des Premières Nations. Ils sont un peu plus indépendants.

Si j'en parle, c'est en raison de commentaires formulés hier concernant le fait qu'ils élargissent les mandats en dehors des réserves. C'est une expression de compétence. Nous ne leur permettons pas de l'étendre au-delà d'une certaine frontière en ce moment. Si c'est logique, pourquoi ne le ferions-nous pas? Au final, nous devons regarder ce qui est logique pour les collectivités qui sont servies et ce qui l'est pour les enfants de ces collectivités.

Je suis heureuse de voir la vaste portée du projet de loi, mais je signale aussi qu'il doit y avoir une certaine expression de l'intention du législateur, que ce soit au sein des règlements qui seront élaborés — je prends l'exemple des États-Unis —, et si ces expressions et l'intention ne sont pas clairement définies, cela laisserait libre cours à des interprétations qui vont en fait à l'encontre des familles et des enfants autochtones. C'est ce qui s'est produit avec l'Indian Child Welfare Act. Je ne veux pas que le projet de loi soit trop prescriptif, mais en même temps, s'il n'y a pas de reconnaissance des collectivités urbaines, je crains qu'elles ne soient tout simplement écartées des sphères de compétence, puis ces enfants qui sont issus d'une Première Nation, qui sont des Inuits ou qui sont issus de la nation métisse n'ont pas d'autre choix que d'être servis par les organismes de services provinciaux généraux. Beaucoup de recherches ont été effectuées pour démontrer qu'ils n'ont pas été aussi efficaces qu'ils auraient pu l'être.

J'espère avoir répondu à votre question.

Le sénateur Christmas: Merci d'être de votre présence, chef Bertrand et madame Formsma. Il semble que nous soyons toujours en train de vous solliciter pour obtenir vos points de vue et vos opinions sur des enjeux différents.

J'aimerais passer à un autre sujet. Nombre d'entre nous autour de la table, particulièrement certains des membres autochtones, sont parfaitement conscients des problèmes de représentation du Canada. Je ne veux pas les minimiser ou donner l'impression que je passe par-dessus, mais j'aimerais approfondir davantage toute la question des soins que les enfants autochtones en milieu urbain reçoivent actuellement. Pourriez-vous aider chacun d'entre nous ici à mieux comprendre les besoins des enfants autochtones des régions urbaines et les difficultés qu'ils vivent aujourd'hui? Certains d'entre nous connaissent quelques-uns des organismes d'aide à l'enfance autochtones qui exercent des activités dans les réserves, mais je me questionne au sujet des soins que les enfants autochtones en milieu urbain reçoivent actuellement. Je présume que les familles dont certains des

things to enable urban Indigenous children to have their needs met. Can you paint a picture for us of the challenges that urban Indigenous children face today, especially those children who may be in care or about to go in care?

Ms. Formsma: The identity piece is huge to those children, especially the ones in care. Some of the issues can be alleviated just by having cross-jurisdictional plans, whether it is cross-jurisdictional plans amongst First Nations who are creating their own laws and asserting their jurisdiction, between provinces and those kinds of things. We know so many of the identities aren't just one thing. I know Cree Inuit. I know Metis who are also Ojibway. I know an Ojibway, a Cree, who is also Oji-Cree. Those identities become so mixed that sometimes even identifying, "Well, who do I belong to? Where do I belong? Who is going to claim me?" becomes a threshold issue in some respects. If we're talking about jurisdiction, and we have agencies or governments that will become involved, at some point they might come up against each other. It's not necessarily a bad thing. I'm saying we have to make plans for those things.

From my perspective, a lot of the systemic issues will help alleviate that. A lot of the reasons why people are coming into the cities in the first place is because they are not able to access adequate, appropriate health care within their communities. They are not able to access adequate, appropriate housing. If we were able to alleviate those issues within the community, that would help stem people who feel like they are forced to leave for education or those other systemic issues that exist within the community.

As those who live in urban environments, we feel those connections to back home, and we do what we can to help, but at the end of the day, it becomes challenging when we're so far from home, and how do we connect, how do we help, how do we alleviate some of those things?

Coming from a service delivery perspective, urban agencies like Friendship Centres, we're already doing the work, and I think part of it is we have to make an awareness to folks to what extent we're doing the work and in what ways so people have an awareness of our capacity and then look to us, if it makes sense, as a partner, so that if we don't have to recreate this institution or these services because we can partner with an agency that is already established in the community and knows the community well, then we can build stronger relationships. I'm not saying

enfants autochtones sont pris en charge relèvent de la compétence des organismes provinciaux d'aide à l'enfance. J'essaie de bien comprendre comment ce texte de loi pourrait changer les choses afin que l'on puisse répondre aux besoins des enfants autochtones en milieu urbain. Pourriez-vous brosser pour nous un portrait des difficultés auxquelles les enfants autochtones en milieu urbain font face aujourd'hui, particulièrement ces enfants qui sont peut-être pris en charge ou sur le point de l'être?

Mme Formsma: Le volet identitaire est énorme pour ces enfants, particulièrement ceux qui sont pris en charge. Certains des problèmes peuvent être atténués, juste si l'on a des plans intergouvernementaux, que ce soient intergouvernementaux entre les Premières Nations qui créent leurs propres lois et affirment leur compétence, ou entre les provinces et ces types de choses. Nous savons qu'un très grand nombre des identités ne tiennent pas à une seule chose. Je connais des Cris inuits. Je connais des Métis qui sont aussi ojibway. Je connais un Ojibway, un Cri, qui est aussi ojibwaycri. Ces identités se mélangent à un tel point que, parfois, le seul fait de le reconnaître « Eh bien, à qui est-ce que j'appartiens? Quelle est ma place? Qui va me réclamer? » devient une question préliminaire. Si nous parlons de compétence et que des organismes ou des gouvernements viennent jouer un rôle, à un certain moment, ils pourraient s'affronter les uns les autres. Ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose. Je dis que nous devons dresser des plans pour ces choses.

De mon point de vue, beaucoup des enjeux systémiques aideront à atténuer cela. Souvent, les gens viennent dans les villes en tout premier lieu, parce qu'ils n'arrivent pas à accéder à des soins de santé adéquats et appropriés dans leur collectivité. Ils n'arrivent pas à accéder à un logement adéquat et approprié. Si nous étions en mesure d'atténuer ces problèmes au sein de la collectivité, cela aiderait à diminuer le nombre de gens qui se sentent forcés de partir pour aller étudier ou à faire disparaître ces autres problèmes systémiques qui existent au sein de la collectivité.

À l'instar de ceux qui vivent en milieu urbain, nous ressentons ces liens avec notre lieu d'origine et nous faisons ce que nous pouvons pour aider, mais au final, il devient difficile de le faire quand nous sommes très loin de la maison; nous nous demandons comment tisser des liens, comment aider et comment atténuer une partie de ces choses.

Si l'on examine les choses du point de vue de la prestation des services, des organismes en milieu urbain comme les centres d'amitié, nous faisons déjà le travail. Je crois que, en partie, nous devons renseigner les gens quant à l'importance du travail que nous faisons et des moyens que nous employons, de sorte qu'ils comprennent notre capacité puis se tournent vers nous, si c'est logique, comme partenaire; si nous n'avons pas besoin de recréer cette institution ou ces services, car nous pouvons nous associer à un organisme qui est déjà établi dans la collectivité et qui la

that should be the case across the board. It has to make sense for the community's needs.

Does that help with some of those questions?

Senator Christmas: I hear you saying that, right now, in urban areas, friendship centres are already providing some services and that you're doing your best to work with others to provide enhanced or better services to urban areas.

Ms. Formsma: Yes. If you look at Ottawa as an example, there is a partnership amongst the Indigenous urban-based organizations to try to fill the gaps for Indigenous children who are living here. You have the Odawa Native Friendship Centre, but you also have the Makonsag Head Start program and the TI that provides services to Inuit. I can't remember how many organizations there are, but they, together, do create the wraparound supports for Indigenous children within the community. If they get one coming to their doors and are saying, "We're probably not the best suited to provide the services to this child," they work with their partners within the community to try to get those needs met for both the child and the family themselves. They are working with external partners, with CFS agencies, school boards and other education organizations to wrap around those services for those children, but with the recognition that each of these children is unique. They're not just an Aboriginal child or Indigenous child. Well, this child is coming from an Algonquin community, and this child is coming from up North from an Inuit community. There is an acknowledgment of the diversity of Indigenous peoples within those urban settings as the services are being provided.

Ms. Cooper: Some of the challenges are it's difficult accessing extended Indigenous families when you're in care. Most of the families are non-Aboriginal foster families, so they are non-Indigenous families, and that itself is an issue. One of the things that we find is, it's unfortunate, but a lot of our Aboriginal community members have probably been involved in child protection at some point in time in their own life, so they're shy and mistrusting of the system. You're not getting a lot of Aboriginal foster families because they don't believe they live up to the standards that are set.

One of the definite needs is we need to find a way that, yes, they may have been involved in a child protection case when they were younger and put in care, and when they have a child they're red-flagged. They're not even given a chance to improve. Because of that, most of them, when we hold a foster family information night, will not get involved.

connaît bien, alors nous pourrons établir des relations plus fortes. Je ne dis pas que cela devrait être le cas de façon générale. Cela doit être logique pour les besoins de la collectivité.

Ai-je aidé à répondre à une partie de ces questions?

Le sénateur Christmas: Je vous entends dire que, en ce moment, dans les régions urbaines, les centres d'amitié fournissent déjà quelques services et que vous faites de votre mieux pour travailler avec d'autres afin de fournir des services rehaussés ou améliorés aux régions urbaines.

Mme Formsma: Oui. Si vous prenez par exemple Ottawa, il y a un partenariat entre les organisations autochtones en milieu urbain afin de tenter de combler les lacunes concernant les enfants autochtones qui vivent là-bas. Vous avez le Centre d'amitié autochtone Odawa, mais aussi le programme Makonsag Head Start, et l'organisme Tungasuvvingat Inuit, qui offre des services aux Inuits. Je ne me rappelle pas le nombre d'organismes, mais ensemble, ils créent les d'intégration pour les enfants autochtones au sein de la collectivité. S'il y en a un qui se présente à leur porte, ils diront : « Nous ne sommes probablement pas les mieux placés pour fournir un service à cet enfant », et ils travailleront avec leurs partenaires au sein de la collectivité pour essayer de répondre à ces besoins, tant pour l'enfant que pour la famille elle-même. Ils travailleront avec des partenaires externes, les organismes de services à l'enfance et à la famille, les conseils scolaires et d'autres organisations d'enseignement pour intégrer ces services destinés à ces enfants, mais en reconnaissant que chacun de ces enfants est unique. Ce n'est pas juste un enfant autochtone. Cet enfant vient d'une collectivité algonquine, et celui-là vient du Nord, d'une collectivité inuite. On reconnaît la diversité des Autochtones au sein de ces contextes urbains lorsque les services leur sont fournis.

Mme Cooper: Parmi les difficultés, mentionnons le fait d'accéder à des familles autochtones élargies lorsque vous êtes pris en charge. La plupart des familles sont des familles d'accueil non autochtones, et, en soi, c'est un problème. Une des choses que nous constatons, bien malheureusement, c'est que beaucoup de nos membres de collectivités autochtones ont probablement eux-mêmes reçu des services de protection de l'enfance à un moment de leur vie; ils sont donc timides et ne font pas confiance au système. Vous ne recevez pas beaucoup de familles d'accueil autochtones parce qu'elles ne croient pas être en mesure de répondre aux normes établies.

Un des besoins absolus, c'est de trouver un moyen même si, oui, ils ont peut-être fait l'objet d'un cas de protection de l'enfance lorsqu'ils étaient plus jeunes et ont été pris en charge, et lorsqu'ils ont un enfant, ils font l'objet d'un signalement. On ne leur donne même pas la chance de s'améliorer. Pour cette raison, la plupart d'entre eux, lorsque nous organisons une soirée d'information pour les familles d'accueil, ne participeront pas.

We find a lot of kinship care. I have a daughter who I have had since she has been three. That's kinship care. But there's no supports for kinship care because they're treated differently. They are not able to access the same funding as foster parents, but yet we're scrutinized as much as a foster parent because the child is a ward of the province. That's an issue.

Understand the need for non-Indigenous foster families to access Aboriginal culture. If they want to foster Aboriginal children, it should be mandatory. For strengthening the Aboriginal families effectively, we work with children who are aging out and currently in care, but we also offer cultural competency. We don't find that a lot of non-Aboriginal foster families are taking advantage of it. I don't understand why, because we work with child and family services. We get referrals from them.

A lot of our children are not removed because of abuse; they're removed because of poverty, which is a result. It's neglect, which is a social determinant of health. It leads to poverty, if you don't have proper housing. The Native Council has done work in triple-P parenting, so we have our staff trained in that because it's important to us for Social Services to feel comfortable with our programs and services. We align ourselves with that and, because of that, we get a lot of referrals.

The parents need the wrap-around. What makes us unique and what is needed in urban centres is very much what you said — a wrap-around approach. It's not just the child you need to work with. I think Dr. Phil says it great: You can remove a child and fix them, but you can't put that child back in the family and expect it to be the same. There has to be work done around the family. That's what the native councils across Canada do. We wrap around.

When we're working with a child who is in care, we're also working with the parents. If they have low education, we have access to an assets program. We can fund education. If they have mental health and addictions, we have a program for them. If they have other kids in the family who are youth, we wrap around them and bring them into our youth program where they can learn how to make regalia and how to do sweats and dancing and drumming and connect back to their culture. We have 56 units of low-income housing for 25 per cent of their income. That is in itself is a wrap-around. It's not just the child. We understand that. That's only an issue that is reflective of a bigger

Nous voyons beaucoup de placements auprès d'un membre de la famille. Il y a une fille que j'ai depuis ses trois ans. Il s'agit d'un placement auprès d'un membre de la famille. Toutefois, il n'y a pas de mesures de soutien pour ce type de placement, parce qu'ils sont traités différemment. Ils ne sont pas en mesure d'accéder au même financement que les parents d'accueil; pourtant, nous sommes scrutés tout autant qu'un parent d'accueil, parce que l'enfant est sous la tutelle de la province. C'est un problème.

On doit comprendre le besoin des familles d'accueil non autochtones d'accéder à la culture autochtone. Si elles souhaitent adopter des enfants autochtones, ce devrait être obligatoire. Pour renforcer efficacement les familles autochtones, nous travaillons auprès d'enfants qui grandissent et sont actuellement pris en charge, mais nous offrons aussi une compétence culturelle. Nous constatons que peu de familles d'accueil non autochtones en profitent. Je ne comprends pas pourquoi, car nous travaillons auprès des Services à l'enfance et à la famille. Nous recevons des demandes de leur part.

Beaucoup de nos enfants ne sont pas retirés pour des raisons de violence; ils le sont en raison de la pauvreté, qui est un résultat. C'est de la négligence, qui est un déterminant social de la santé. Cela mène à la pauvreté si vous ne vivez pas dans un logement adéquat. Le Conseil des Autochtones a effectué du travail dans le programme parental Triple P, et nos employés sont donc formés à cet égard, parce que c'est important pour nous que les Services sociaux soient à l'aise avec nos programmes et nos services. Nous nous alignons sur ce programme, et pour cette raison, nous recevons beaucoup de demandes.

Les parents ont besoin du service d'intégration. Ce qui nous rend uniques et ce qui est nécessaire dans les centres urbains, c'est beaucoup ce que vous avez dit — une approche d'intégration. Ce n'est pas juste l'enfant avec qui vous devez travailler. Je crois que Dr Phil le dit très bien : vous pouvez retirer un enfant et le corriger, mais vous ne pouvez pas remettre cet enfant dans la famille et vous attendre à ce que tout soit pareil. Il doit y avoir un travail fait auprès de la famille. C'est ce que font les conseils des Autochtones partout au Canada. Nous offrons des services d'intégration.

Lorsque vous travaillez auprès d'un enfant qui est pris en charge, vous travaillez aussi auprès des parents. S'ils ont un faible taux de scolarisation, vous avez accès à un programme d'actifs. Nous pouvons financer les études. S'ils ont des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, nous avons un programme conçu pour eux. S'ils ont d'autres jeunes enfants dans la famille, nous les intégrons et les invitons à participer à notre programme pour les jeunes, où ils peuvent apprendre à fabriquer des habits et à organiser des sueries, à danser et à jouer du tambour, enfin, à se rattacher à leur culture. Nous offrons 56 habitations à loyer modéré pour 25 p. 100 de leur revenu. En soi, c'est un service d'intégration. Ce n'est pas juste l'enfant.

issue within the family. If a child has been removed — wow! What does it take? It takes a lot to remove a child.

Understand the difference between a child who lives on reserve and a child who lives off reserve. When you live on reserve, your community is so closed in that little Sue, who is three, will go two houses down with her sister who is six to get something to eat from Auntie's house. When you're small, that's common. Try that in an urban centre. How long do you think it will be before somebody calls Child and Family Services because a three-year-old and a six-year-old are walking down the street? We are educating our community members as well. That is why, when they come off, we wrap around them. We say, "You know what? That may be the way it is on the reserve, but you need to be careful; when you're off reserve, it is different."

We work with social workers. I've sat in meetings where they tell the parents that the child must do this and this and this. The parent is smiling and nodding, smiling and nodding. When we leave, I will look at the social worker and say, "That is not going to happen." They ask what I mean, because the parents just agreed. I explain, "No, what they're saying is, 'I respect your opinion." You're smiling again, and I respect that. They are saying, "I respect that you have an opinion and I will respect that, but it is not mine." We recognize those signs, and we work hard with parents and social workers to make sure they both understand what's expected of them. Just because you get a nod and a smile does not mean they will do it. There are a lot of cultural competencies and hands-on wrap-arounds with the families.

Those are the challenges we find. I hope that answered your question.

Senator Christmas: Thank you very much.

Ms. Cooper: You're welcome.

Senator McCallum: Thank you for your presentations and for all the work that you do with the little that you have. We've heard from you before.

When I listen to the mess we have here and the little time we have to address the issue, it makes me sad and very angry that our people are left again in a mess.

When we look at the law, it still continues to exist as a vessel of assimilation. That is what happens here because everyone is in one. Problems inevitably begin when someone else, like Nous le comprenons. C'est seulement une affaire qui reflète un plus grand enjeu au sein de la famille. Si un enfant a été retiré — wow! Que faut-il? Il faut beaucoup pour retirer un enfant.

Il s'agit de comprendre la différence entre un enfant qui vit sur une réserve et un enfant qui vit en dehors d'une réserve. Lorsque vous vivez sur une réserve, votre collectivité est tellement fermée que la petite Sue, qui a trois ans, va se rendre deux maisons plus loin avec sa sœur de six ans pour aller chercher à manger chez sa tante. Lorsque vous êtes peu nombreux, c'est pratique courante. Essayez de faire ça dans un centre urbain. À votre avis, combien de temps faudra-t-il attendre avant que quelqu'un appelle les Services à l'enfance et à la famille, parce qu'une enfant de trois ans et une autre de six ans marchent dans Nous renseignons également nos membres communautaires. C'est pourquoi nous nous occupons d'eux lorsqu'ils sortent. Nous disons : « Vous savez quoi? C'est peutêtre ainsi que les choses fonctionnent sur la réserve, mais vous devez faire preuve de prudence; lorsque vous êtes en dehors de la réserve, c'est différent. »

Nous collaborons avec des travailleurs sociaux. J'ai assisté à des réunions où ils disent aux parents ce que l'enfant doit faire. Les parents sourient et hochent la tête. Lorsque nous partons, je regarde le travailleur social et je lui dis : « Ça ne va pas arriver. » Il me demande ce que je veux dire par là, parce que les parents viennent juste d'accepter. J'explique : « Non, ce qu'ils disent, c'est qu'ils respectent votre opinion. » Vous souriez de nouveau, et je respecte cela. Ils disent : « Je suis conscient que vous avez une opinion et je vais respecter cela, mais ce n'est pas la mienne. » Nous reconnaissons ces signes et nous travaillons d'arrache-pied avec les parents et les travailleurs sociaux pour nous assurer qu'ils comprennent tous ce qui est attendu d'eux. Ce n'est pas parce qu'ils hochent la tête et vous sourient qu'ils feront ce que vous leur demandez. Il y a beaucoup de compétences culturelles et d'intégration pratique avec les familles.

Ce sont les difficultés que nous observons. J'espère que cela répond à votre question.

Le sénateur Christmas: Merci beaucoup.

Mme Cooper : Il n'y a pas de quoi.

La sénatrice McCallum : Merci de vos exposés et de tout le travail que vous faites avec si peu. Vous avez déjà comparu devant nous.

Lorsque j'entends parler du pétrin dans lequel nous sommes et du peu de temps que nous avons pour nous attaquer au problème, cela me rend triste et très en colère que nos gens se retrouvent encore une fois dans un tel pétrin.

Si nous examinons la loi, celle-ci continue d'exister comme vecteur d'assimilation. C'est ce qui se passe ici, parce que tout le monde est dans le même bateau. Les problèmes apparaissent government, determines what culture or what way ought to be there for a particular people's children. In addition, these fundamentally democratic issues become more complicated if groups of people find themselves, for whatever reason, living in a more multicultural human environment. The more heterogeneous the human cultural context, the more difficult it is to declare what core values and beliefs ought to be considered. In these cases, First Nations, Inuit, Metis, the non-status, urban, non-urban, these values have already been determined by others for future members of our given society — in this case, apprehended children.

I have listened to all the issues you've brought up — the invisibility of women, the discrimination of women, self-determination, jurisdiction of many kinds, funding and lack of adequate identification. I talk about invisibility of women. This is a child bill. There is not one mention of women in the bill. Okay? When I look at all that, there is so much mashed into this bill that it's incoherent. We have this before we come to the main issue of the bill, which is the self-determination of our children and the future of our children.

With all these complications that exist, I don't even know what question to ask you. Where would you start with all that? There is so little time and such inadequate funding. It just seems like people will be pitched against each other. What are your thoughts?

Mr. Bertrand: I'll just take a couple of minutes and then I'll pass it over.

One of the reasons I asked Lisa to join me is the fantastic work they do in the small affiliate of P.E.I. with the small amount of funding they receive. I wish I could tell you, honourable senators, that all of our affiliates are doing such great work, but I can't. I can't because a lot of our affiliates are not receiving core funding. For instance, the rural areas of Northern Quebec and Northern Ontario just do not have the funding to do some of this work.

We are asking you to change this bill, yes. I've always said that it's so important to address the problems of the First Nations, but there are so many other challenges out there facing the off reserve, whether they be non-status, Metis or Indian. From what I can see, there is no help in this bill. That's why it's so important to me that some major changes come to it.

Ms. Cooper: It's divide and conquer.

inévitablement quelqu'un d'autre, quand gouvernement, détermine quelle culture ou quelle façon de faire devrait exister pour les enfants d'un peuple particulier. De plus, ces questions fondamentalement démocratiques se complexifient davantage si des groupes de gens se retrouvent eux-mêmes, pour une quelconque raison, à vivre dans un environnement humain plus multiculturel. Plus le contexte culturel humain est hétérogène, plus il est difficile de déclarer quelles valeurs et croyances fondamentales doivent être prises en considération. Dans ces cas, les Premières Nations, les Inuits, les Métis, les Indiens non inscrits, les Autochtones en milieu urbain et les Autochtones en milieu non urbain... Ces valeurs ont déjà été déterminées par d'autres pour de futurs membres de notre société donnée — en l'occurrence, les enfants retirés.

J'ai écouté toutes les questions que vous avez soulevées — l'invisibilité des femmes, la discrimination à leur endroit, l'autodétermination, la compétence sous diverses formes, le financement et l'absence d'identification adéquate. Je parle de l'invisibilité des femmes. Il s'agit d'un projet de loi sur l'enfance. Les femmes ne sont pas une seule fois mentionnées dans le projet de loi. Est-ce correct? Lorsque j'examine tout cela, je me dis qu'on a fait une telle bouillie du projet de loi qu'il est incohérent. C'est ce que nous examinons avant d'en arriver à l'objet principal du projet de loi, c'est-à-dire l'autodétermination et l'avenir de nos enfants.

Vu toutes ces complications qui existent, je ne sais même pas quelle question vous poser. Par où commenceriez-vous avec tout cela? Le temps et le financement font cruellement défaut. Il me semble juste que l'on dressera les gens les uns contre les autres. Quelles sont vos opinions?

M. Bertrand : Je vais juste prendre quelques minutes, puis je céderai la parole.

Une des raisons pour lesquelles j'ai demandé à Lisa de se joindre à moi tient au travail fantastique que la petite société affiliée de l'Île-du-Prince-Édouard fait avec le petit montant de financement qu'elle reçoit. J'aimerais bien pouvoir vous dire, mesdames et messieurs les sénateurs, que toutes nos sociétés affiliées font de l'excellent travail, mais je ne peux pas, et ce, parce que beaucoup d'entre elles ne reçoivent pas de financement de base. Par exemple, les régions rurales du Nord du Québec et du Nord de l'Ontario ne reçoivent tout simplement pas le financement nécessaire pour faire ce travail.

Nous vous demandons de changer le projet de loi, oui. J'ai toujours dit qu'il importe de remédier aux problèmes des Premières Nations, mais elles font face à un très grand nombre d'autres difficultés en dehors des réserves, qu'il s'agisse d'Indiens non inscrits, de Métis ou d'Autochtones. Selon ce que je peux voir, il n'y a rien pour aider dans le projet de loi. C'est pourquoi il est si important pour moi qu'on y apporte quelques changements majeurs.

Mme Cooper: Il s'agit de diviser pour mieux régner.

Mr. Bertrand: That's what it is.

Ms. Cooper: It's colonialism at its finest. The best place to start is allowing us to speak here today, to share our experience, and I thank you.

It's also going back to the table. Historically, Canada had five national Indigenous organizations. We are all born of the same mother. If you have Native Women's Association, AFN, MNC, ITK, and Congress of Aboriginal Peoples, we are all born from the same organization. We come from the same womb, as I like to say. Why do we treat one different than the other? Why is one better? Why do we have to show one is better than the other? Why are we here? Bring us to the table. You have the determination.

I mean no disrespect, but it's the Government of Canada that caused this. It's the Government of Canada that needs to help us fix it. Throwing us a bone and saying, "fight for it" doesn't help us. Kids' lives are at stake. We are the most impoverished now off reserve. I would never discredit my on-reserve cousins because they need that help. I understand that they are in very small communities needing clean water, health, education, but don't forget that that's not where everyone is now. The majority live off reserve so there has to be some allocation of funding in recognition of that. The ones who are best suited are the ones with the family history and the connection. We're third and fourth generations now. Those are the people who will get the biggest bang for your buck.

That is what I think. I think you need to bring us together. Canada needs to stop playing one against another. Bring us all together to resolve this problem. Without us, you will not resolve it. It's the definition of insanity — doing the same thing repeatedly and expecting a different result. The numbers will not go down. Your problems will not be resolved. They will still be urban. They will still move to be urban. They will still look for us and we're still going to be there. We started in the living room, we'll probably end up in someone's living room, but at least we'll do it with pride and we'll continue. It would be nice if we had help.

Ms. Formsma: Just adding on that, I think, coming from the Indigenous children's rights background, that the efforts made really need to be about upholding the rights of those children and about advancing their rights within whatever it is that is created. When I say that, what I mean is you can take the UN declaration

M. Bertrand: C'est bien de cela qu'il s'agit.

Mme Cooper : C'est du grand colonialisme. La meilleure façon de commencer consiste à nous permettre de prendre la parole ici aujourd'hui, de raconter notre expérience, et je vous remercie.

Ça consiste aussi à revenir à la table. Durant son histoire, le Canada a eu cinq organisations autochtones nationales. Nous sommes tous nés de la même mère. Si vous prenez l'Association des femmes autochtones, l'Assemblée des Premières Nations, le Ralliement national des Métis, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Congrès des peuples autochtones, nous sommes tous nés de la même organisation. Nous venons tous du même sein, comme j'aime le dire. Pourquoi traitons-nous une organisation différemment de l'autre? Pourquoi une organisation est-elle meilleure? Pourquoi devons-nous montrer qu'une organisation est meilleure que l'autre? Pourquoi sommes-nous ici? Invitez-nous à la table. La décision vous appartient.

Sans vouloir manquer de respect, c'est le gouvernement du Canada qui a causé tout cela. C'est lui qui doit nous aider à corriger la situation. Ce n'est pas en nous lançant un os et en disant : « Battez-vous » que vous nous aiderez. La vie des enfants est en jeu. Nous sommes maintenant les plus pauvres parmi ceux qui vivent en dehors des réserves. Je n'irai jamais discréditer mes cousins sur les réserves parce qu'ils ont besoin de cette aide. Je crois savoir qu'ils vivent dans de très petites collectivités qui ont besoin d'eau potable, de services de santé et d'éducation, mais n'oubliez pas que ce n'est pas là que vit tout le monde en ce moment. La majorité vit en dehors des réserves, et il doit donc y avoir une certaine attribution du financement qui en tient compte. Les personnes les mieux placées sont celles ayant les antécédents familiaux et les liens. Nous en sommes maintenant aux troisième et quatrième générations. Ce sont les gens qui en auront le plus pour leur argent.

C'est mon avis. Je crois que vous devez nous rassembler. Le Canada doit cesser de nous dresser les uns contre les autres. Rassemblez-nous tous pour régler ce problème. Sans nous, vous n'y arriverez pas. C'est la définition de la folie — faire la même chose de façon répétée et s'attendre à un résultat différent. Les chiffres ne vont pas baisser. Vos problèmes ne seront pas réglés. Ils demeureront dans les régions urbaines. Ils continueront de se déplacer vers les régions urbaines. Ils continueront de nous chercher, et nous continuerons d'être là. Nous avons commencé dans le salon, nous allons probablement finir par nous retrouver dans le salon de quelqu'un, mais à tout le moins, nous le ferons avec fierté et nous continuerons. Ce serait bien d'obtenir de l'aide.

Mme Formsma: Juste pour ajouter quelque chose, dans le contexte des droits des enfants autochtones, je crois que les efforts déployés doivent vraiment viser le respect des droits de ces enfants et l'avancement de leurs droits au sein de quoi que ce soit qui est créé. Lorsque je dis cela, j'entends par là que vous

as the framework around Indigenous rights, and then you have the Convention on the Rights of the Child that has the framework around the children's rights, but when it comes to Indigenous children, they are both and you cannot separate the child from the Indigenous and the Indigenous from the child. Those frameworks really need to come together to reinforce one another.

If we keep in mind that as an Indigenous child, you have the right to your family, your culture, your language and everything that's existing within the declaration, but you have equal access to every single right that's articulated under the Convention of the Rights of the Child, and there is the general comment 11 that does I think an initial attempt to bring those together. This is right from the general comment — that special measures through legislation and policies for the protection of Indigenous children should be undertaken in consultation with the communities concerned and the participation of children in the consultation process.

I think this is one of those areas that we're looking at around special measures, and I think the bill advances the status quo from where we're currently at. If it's between this and doing nothing, I'm not sure how doing nothing really helps us get there. But again, to reiterate, I cannot see more advancement without the funding reference, not a number or amount, but some kind of reference to ensuring that jurisdiction is funded. Because without the funding, you can all the jurisdiction you want, but it doesn't mean it can be implemented in the way that these communities envision for their children.

The second part of that is the data collection. If we don't have any numbers, and we don't right now since the last iteration of the *Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect*, which was only a small component of only First Nations on reserve, if we don't even have a sense of what the actual issues are, then we can't even dream to imagine how we would start to resolve these things.

We have an opportunity with this bill. It advances the status quo as it is to a certain extent, but a very incremental step. We have the opportunity to maybe add a couple more steps within that if we draft it properly. Those are decisions that are outside of my hands, but I wanted to provide the perspective from where I'm coming from that would help inform perhaps some of those revisions.

Senator McCallum: So the funding is the number one issue then?

pouvez prendre la Déclaration des Nations Unies comme cadre concernant les droits autochtones, puis vous avez la Convention relative aux droits de l'enfant, qui définit le cadre concernant les droits des enfants, mais lorsqu'il s'agit des enfants autochtones, ils font partie de l'un et de l'autre, et vous ne pouvez pas séparer l'enfant de son identité autochtone ni l'identité autochtone de l'enfant. Ces cadres doivent vraiment fonctionner ensemble pour se renforcer l'un et l'autre.

Il faut garder à l'esprit que, en tant qu'enfant autochtone, vous avez le droit à votre famille, à votre culture, à votre langue et à tout ce qui existe au sein de la déclaration, mais vous avez aussi un accès égal à chaque droit unique qui est exprimé dans la Convention relative aux droits de l'enfant, et l'observation générale no 11 est, je crois, une tentative initiale de les réunir. Ceci provient directement de l'observation générale — des mesures spéciales, sous forme de législation et de politiques devraient être prises en vue de la protection des enfants autochtones, en consultation avec les communautés concernées et en veillant à ce que les enfants participent au processus de consultation.

Je crois que c'est un de ces domaines pour lesquels nous pouvons envisager des mesures spéciales et je crois que le projet de loi fait avancer le statu quo par rapport à notre situation actuelle. Si l'on doit choisir entre cela et ne rien faire, je ne sais pas en quoi ne rien faire nous aide vraiment à y parvenir. Encore une fois, je le répète, je ne peux pas voir comment nous avancerons davantage sans qu'il soit fait mention d'un financement, pas un chiffre ou un montant, mais un certain type de mention pour nous assurer que l'instance compétente est financée. Car sans le financement, vous pouvez avoir toute la compétence que vous voulez, mais cela ne veut pas dire qu'on peut la mettre en œuvre de la façon dont ces collectivités l'envisagent pour leurs enfants.

La deuxième partie concerne la collecte de données. Si nous n'avons pas de chiffres, et nous n'en avons pas en ce moment depuis la dernière version de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, qui n'était qu'une petite composante des seules Premières Nations dans les réserves, si nous n'avons même pas une idée des problèmes réels, nous ne pouvons alors même pas rêver d'imaginer comment commencer à régler ces choses.

Nous avons une occasion grâce à ce projet de loi. Il prône le statu quo dans une certaine mesure, mais constitue une étape très importante. Nous avons peut-être la possibilité d'ajouter quelques étapes supplémentaires si nous le rédigeons correctement. Ces décisions ne relèvent pas de moi, mais je voulais donner l'aperçu de mon point de vue, qui aiderait peut-être à éclairer certaines de ces révisions.

La sénatrice McCallum : Le financement est donc le problème numéro un?

Ms. Cooper: Funding and recognition, recognition of the work we do, absolutely.

Ms. Formsma: I'll just point back to the experience in the U.S. ICWA has been around for 40 years, and the organizations like the National Indian Child Welfare Association are still left to do basic ICWA 101 with policy makers, with courts, with judges, with tribes. You think after 40 years of this act being in existence, that they would be much further along, but that bill never had the funding for tribes to be able to fully enact their jurisdiction. It doesn't have funding for the courts to be able to make the kinds of decisions that they are allowed to make under the act. They just don't have the resources to do that. So I can't see how, without it, we would have the advancement. They say the funding will come later, but again, under ICWA, there was supposed to be another bill that was going to be passed afterwards providing some of those appropriations that just never came. We can't say let's do this for now with the promise later, because that promise might never ever be realized.

The Chair: We are out of time but, Senator Tannas, do you have a question>

Senator Tannas: I feel a bit like Senator McCallum. I've got more questions than answers out of the presentation.

I understand that there's a caring and a want to deliver services, but at the end of the day, the authority is the issue. You don't have the authority that you need in order to have people submit to what you think ought to be done with the children. You're the service deliverers, right? And I gather that your fear is that those who have the authority, that are on reserve and are recognized as legitimate governments, that we are passing the authority to them to protect and improve the rights of children that are members of that community, whether they're on or off reserve. You're worried that somehow you're going to get elbowed out of the way of what you're doing now. Is that fair to say? Is that what this is about? Help me.

Mr. Bertrand: Senator, you are absolutely right. I remember the last time I sat before you, I was mentioning that, right now, the last Statistics Canada numbers, 70 per cent of Indigenous people now live off reserve.

We always say around the CAP table that we can be part of the solution.

Senator Tannas: Right.

Mr. Bertrand: We are there. We want to help. We tried on numerous occasions to get involved and to be consulted. We contacted the different departments, from 2018 and 2019, the

Mme Cooper: Le financement et la reconnaissance, la reconnaissance du travail que nous faisons, absolument.

Mme Formsma: J'aimerais juste rappeler l'expérience américaine. L'ICWA existe depuis 40 ans, et les organisations comme la National Indian Child Welfare Association doivent encore traiter des notions de base de l'ICWA avec les décideurs, les tribunaux, les juges et les tribus. Vous pourriez penser qu'après 40 ans d'existence de cette loi, on serait beaucoup plus avancés. Or, ce projet de loi n'a jamais prévu le financement nécessaire afin que les tribus puissent exercer pleinement leur compétence. Les tribunaux ne disposent pas des fonds nécessaires pour prendre les décisions qu'ils sont autorisés à prendre en vertu de la loi. Ils n'ont tout simplement pas les ressources pour le faire. Je ne vois donc pas comment, sans cela, nous connaîtrions des progrès. On dit que le financement viendra plus tard, mais encore une fois, dans le cadre de l'ICWA, il était censé y avoir un autre projet de loi adopté par la suite, fournissant certains de ces crédits, qui ne s'est jamais matérialisé. Nous ne pouvons pas dire que nous ferons cela pour le moment avec la promesse ultérieure, car cette promesse pourrait ne jamais se réaliser.

La présidente : Nous n'avons plus de temps, mais, sénateur Tannas, avez-vous une question?

Le sénateur Tannas : Je me sens un peu comme la sénatrice McCallum. J'ai plus de questions que de réponses à la suite de l'exposé.

Je crois comprendre qu'il existe un intérêt et une volonté de fournir des services, mais au bout du compte, c'est le pouvoir qui compte. Vous n'avez pas le pouvoir dont vous avez besoin pour que les gens consentent à ce qui, selon vous, doit être fait avec les enfants. Vous êtes les prestataires de services, non? Je suppose que vous craignez que ceux qui ont le pouvoir, qui sont dans les réserves et qui sont reconnus comme des gouvernements légitimes, se voient confier le pouvoir de protéger et d'améliorer les droits des enfants membres de cette communauté, qu'ils vivent ou non dans les réserves. Vous craignez d'être écartés de ce que vous faites maintenant, n'est-ce pas? C'est ce dont il s'agit? Aidez-moi.

M. Bertrand : Sénateur, vous avez absolument raison. Je me souviens de la dernière fois que je me suis assis devant vous. Je mentionnais que, selon les derniers chiffres de Statistique Canada, 70 p. 100 des Autochtones vivent maintenant hors réserve.

Autour de la table du CPA, nous disons toujours que nous pouvons faire partie de la solution.

Le sénateur Tannas : D'accord.

M. Bertrand : Nous sommes là. Nous voulons aider. Nous avons tenté à plusieurs reprises de participer et d'être consultés. Nous avons communiqué avec les différents ministères,

most recent letter to Minister O'Regan on March 8. I do not understand why we are being left out.

Senator Tannas: Thank you.

Ms. Cooper: I want to say Harry Daniels was the president and national chief of the Congress of Aboriginal Peoples at the time of the constitutions. The Native Council of Prince Edward Island was very actively involved as well. I don't think Harry Daniels would have had talks on the constitution to exclude us. That would never have been his intentions. Canada chose to narrow the definition of "Indian," not Harry Daniels. So when Harry was on the constitutional talks, the talks were about "Indians" including Indians, Inuit and Metis. Canada took it upon themselves to narrow the definition. So it is more than just funding. It is more than just being elbowed out of the way. It's taking our rightful place in Canada where we belong.

The Congress of Aboriginal Peoples is an Indigenous representative organization with PTOs who have section 35 rights. We have an accord that says that. We have a history that says that. What I think it is, is about recognizing our rights to be at the table, recognizing our rights to service our community, and recognizing our rights to speak on behalf of our children and our grandchildren and our children's children's children for seven, eight or ten generations. So I think it goes deeper and it's about acknowledging CAP's rightful place at the table. Thank you.

Ms. Formsma: If I could just add very quickly, friendship centres aren't seeking jurisdiction, but we're saying that we already provide these services, so whoever has the jurisdiction in the communities that we're working in, we're already there and we're already doing some of those services already. So I think that's the point that we're trying to bring forward.

Senator Tannas: I'm sorry. I think the point that is starting to dawn on me is that we can't help you with that. We can only make sure that some rule in this bill prevents those who make those decisions from asking you to deliver those services. But you don't have the powers that the governments who will set this up have. You deliver the services, and you're there, and it's logical. It would be crazy for them to try to replicate that.

If you see things in this bill that specifically prevent a First Nations government, an Inuit government or a Metis government from asking you to deliver those services, or a portion of those services, that's what I think I'm interested in knowing. If that's not there, then we move forward, and you move forward to make

entre 2018 et 2019, la plus récente lettre ayant été adressée au ministre O'Regan, le 8 mars. Je ne comprends pas pourquoi nous sommes laissés de côté.

Le sénateur Tannas : Merci.

Mme Cooper: Je tiens à dire que Harry Daniels était président et chef national du Congrès des peuples autochtones à l'époque de la Constitution. Le Conseil des Autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard y a également participé très activement. Je ne pense pas que Harry Daniels aurait eu des discussions dans le cadre de la Constitution en vue de nous exclure. Cela n'aurait jamais été son intention. Le Canada, et non Harry Daniels, a choisi de restreindre la définition du mot « Indien ». Ainsi, lorsque Harry participait aux pourparlers constitutionnels, ceux-ci portaient sur les « Indiens », notamment les Indiens, les Inuits et les Métis. Le Canada a pris l'initiative de préciser la définition. Donc, il ne s'agit pas que du financement. C'est plus que le simple fait d'être écartés. Il s'agit de prendre la place qui nous revient au Canada, comme il se doit.

Le Congrès des peuples autochtones est une organisation représentative des Autochtones composée d'organismes provinciaux ou territoriaux (OPT) qui ont des droits confirmés par l'article 35. Nous avons un accord qui le dit. Nous avons une histoire qui le dit. Selon moi, il s'agit d'une reconnaissance de notre droit d'être à la table, une reconnaissance de notre droit de servir notre communauté et une reconnaissance de notre droit de parler au nom de nos enfants et de nos petits-enfants ainsi que des enfants de nos enfants pendant 7, 8 ou 10 générations. Je pense donc que cela va plus loin et qu'il faut reconnaître la place légitime du CPA à la table. Je vous remercie.

Mme Formsma: Si vous me permettez d'ajouter quelque chose très rapidement, les centres d'amitié ne cherchent pas à faire reconnaître leur compétence. Cependant, nous disons que nous fournissons déjà ces services, donc quiconque possède la compétence dans les communautés où nous travaillons... Nous sommes déjà là et nous offrons déjà certains de ces services. Je pense donc que c'est ce que nous essayons de faire valoir.

Le sénateur Tannas: Je suis désolé. Je pense que je commence à me rendre compte d'une chose, et c'est que nous ne pouvons pas vous aider à cet égard. Nous pouvons seulement nous assurer que certaines règles de ce projet de loi empêchent ceux qui prennent ces décisions de vous demander de fournir ces services. Or, vous n'avez pas les pouvoirs dont disposent les gouvernements qui vont mettre cette mesure en place. Vous fournissez les services, et vous êtes là, et c'est logique. Ce serait fou d'essayer de reproduire cela.

Si, dans ce projet de loi, vous constatez des dispositions qui empêchent spécifiquement un gouvernement des Premières Nations, un gouvernement inuit ou un gouvernement métis de vous demander de fournir ces services, ou une partie de ces services, c'est ce que je souhaiterais savoir. Si ce n'est pas le cas, nous progressons, et vous allez de l'avant pour vous assurer de

sure that you engage with your potential new clients, if you will, that will help you get the funding and so on.

Am I way off base here, or is that what you want us to do and what you're here to tell us?

Ms. Formsma: I'll just answer very quickly. We think that explicitly mentioning that communities can exist within the urban setting will help to ensure that those communities are considered when the jurisdiction is rolling out. I'm thinking of Native Child and Family Services in Toronto, for example. That service is within that urban population. There are other examples across the country. It is Indigenous owned and operated, it has the power and authority to do the apprehensions and it works with others to do prevention services. But to say that anyone has jurisdiction to do that? They've sort of given it to themselves within an urban space. It's the urban community that's come together to create Native Child and Family Services and examples of other urban agencies that provide those services. I just don't want it to be so limited that we can't account for certain realities. I am also concerned that it's so broad that we might be excluded, not on purpose but it's just that no one is really considering those. Thank you.

Senator Tannas: Got it. Thank you.

The Chair: Thank you. We are out of time. On behalf of the committee, I would like to thank you very much for taking the time to be here and for presenting your positions and answering questions.

The committee is pleased to welcome from the Assembly of Manitoba Chiefs, Arlen Dumas, Grand Chief; from the Association of Iroquois and Allied Indians, Grand Chief Joel Abram who is appearing via video conference; from the Federation of Sovereign Indigenous Nations, Vice Chief David Pratt; Raymond Shingoose, Director of Yorkton Tribal Council Child and Family Services; and Kyle Prettyshield, Health and Social Director.

Thank you all for being here this evening.

Arlen Dumas, Grand Chief, Assembly of Manitoba Chiefs:

[Editor's Note: Mr. Dumas spoke in his Indigenous language.]

As I have been introduced, my name is Grand Chief Arlen Dumas, of the Assembly of Manitoba Chiefs. I came here today and am grateful for the invitation. Thank you to the senators who invited me and to the senators who continued to work with and provide advice to me. I appreciate that.

nouer le dialogue avec vos nouveaux clients potentiels, si vous le souhaitez, qui vous aideront à obtenir le financement, et cetera.

Suis-je complètement à côté de la plaque ou est-ce ce que vous voulez que nous fassions et ce que vous voulez nous dire?

Mme Formsma: Je vais simplement répondre très rapidement. Nous pensons que le fait de mentionner explicitement que des communautés peuvent exister en milieu urbain aidera à garantir que ces communautés seront prises en compte lors de l'affirmation de la compétence. Je pense à l'organisme Native Child and Family Services à Toronto, par exemple. Ce service est au sein de cette population urbaine. Il y a d'autres exemples au pays. Il appartient à des Autochtones et est exploité par eux. L'organisme a le pouvoir et l'autorité d'effectuer la prise en charge et collabore avec d'autres dans le but d'offrir des services de prévention. Cependant, dire que quelqu'un a la compétence pour le faire? Ils se sont en quelque sorte octroyé eux-mêmes ce pouvoir dans un espace urbain. C'est la communauté urbaine qui s'unit afin de créer des services à l'enfance et à la famille pour les Autochtones et des exemples d'autres organismes urbains offrant ces services. Je ne veux tout simplement pas que ce soit limité au point que nous ne puissions pas rendre compte de certaines réalités. Je suis également préoccupée par le fait que ce soit si vaste que nous pourrions être exclus, non pas exprès, mais simplement du fait que personne n'envisage vraiment cela. Je vous remercie.

Le sénateur Tannas : Bien compris. Merci.

La présidente: Merci. Nous n'avons plus de temps. Au nom du comité, je vous remercie beaucoup d'avoir pris le temps d'être ici, d'avoir présenté vos points de vue et d'avoir répondu aux questions.

Le comité est heureux d'accueillir Arlen Dumas, grand chef de l'Assemblée des chefs du Manitoba; Joel Abram, grand chef de l'Association of Iroquois and Allied Indians, qui témoigne par vidéoconférence; David Pratt, vice-chef; Raymond Shingoose, directeur des services à l'enfance et à la famille du Conseil tribal de Yorkton; et Kyle Prettyshield, directeur de la santé et du secteur social, tous trois de la Fédération des nations autochtones souveraines.

Merci à vous tous de votre d'être des nôtres ce soir.

Arlen Dumas, grand chef, Assemblée des chefs du Manitoba :

[M. Dumas s'exprime dans une langue autochtone.]

Comme j'ai été présenté, je m'appelle Arlen Dumas, grand chef de l'Assemblée des chefs du Manitoba. Je suis ici aujourd'hui et je suis reconnaissant de l'invitation. Merci aux sénateurs qui m'ont invité et aux sénateurs qui ont continué à travailler avec moi et à me prodiguer des conseils. Je l'apprécie.

Fundamentally, I'm here tonight to actually speak against the legislation that is being proposed. I am going to advocate on behalf of the Assembly of Manitoba Chiefs that this legislation actually be abandoned and that we have meaningful discussions on how we're wanting to move forward.

The Assembly of Manitoba Chiefs has been very progressive. I want to acknowledge the leadership of Manitoba. Over the past 40 years, they've been very innovative and very forward-thinking. It seems as though, every 10 years, there is an opportunity to work collaboratively with our treaty partners to come up with a proper process. Unfortunately, when we get to the end, our treaty partners get cold feet and refuse to move forward in a substantial way that will allow for us to properly care for our children.

Our children were given to us. The creator provided laws for us to follow, and all those things were interfered with by colonialism, racism and discrimination. Our previous ministers have said that Child Welfare Manitoba is ground zero and that it is a humanitarian crisis.

With that said, the main issues that we have with the current legislation are that there was no meaningful consultation, it's a pan-Indigenous approach, and it does not respect the laws or jurisdiction of Indigenous people. The trick words or the lexicon of the day is that it is actually attempting to domesticate the rights and authorities that First Nations have. It actually fails on reconciliation because it does not respect the jurisdiction and authority that First Nations people have. The premise and the foundation, based on the best interests of the child, is not defined, but yet the definition of rights of the Indigenous child are defined. That is very problematic. Also, it does not respect the unique Indigenous-First Nations-Crown and treaty relationship that First Nations in Manitoba have with Canada.

It does not fundamentally change the status quo. It continues to make a space for the role of the province in legislating the province into Bill C-92. I'm here to say on the record that the status quo is actually better for us than this legislation. If we continue to move forward with this legislation, it will actually cause further complications and further divide us than anything else.

Also, the issue that we have with this legislation is that it attempts to legislate Jordan's Principle, and that is a separate thing. It's actually beyond the grasp of child welfare. It's more of a fulsome issue. That is a very important initiative and needs to be looked at it in its own regard.

Also there is no commitment to funding. That's very problematic.

Essentiellement, je suis ici ce soir pour parler en réalité contre le projet de loi proposé. Je vais plaider, au nom de l'Assemblé des chefs du Manitoba, pour que cette loi soit en fait abandonnée et que nous ayons des discussions constructives sur la manière dont nous voulons aller de l'avant.

L'Assemblée des chefs du Manitoba a été très progressiste. Je tiens à reconnaître le leadership du Manitoba. Au cours des 40 dernières années, les responsables ont été très novateurs et avant-gardistes. Il semble que, tous les 10 ans, nous avons l'occasion de travailler en collaboration avec nos partenaires du traité afin de mettre en place un processus approprié. Malheureusement, lorsque nous arrivons au terme du processus, nos partenaires du traité ont froid aux yeux et refusent d'aller de l'avant d'une façon substantielle qui nous permettra de prendre correctement soin de nos enfants.

Nos enfants nous ont été donnés. Le Créateur nous a donné des lois à suivre, et le colonialisme, le racisme et la discrimination ont interféré dans tout cela. Nos ministres précédents ont déclaré que les services à l'enfance du Manitoba sont au point zéro et qu'il s'agit d'une crise humanitaire.

Cela dit, nos principaux problèmes avec la législation actuelle tiennent au fait qu'il n'y a pas eu de consultation sérieuse, que c'est une approche panautochtone et qu'elle ne respecte pas les lois ni la compétence des peuples autochtones. Le stratagème ou ce qu'on entend ces temps-ci, c'est qu'elle tente en réalité de domestiquer les droits et les pouvoirs des Premières Nations. En fait, elle échoue pour ce qui est de la réconciliation, car elle ne respecte pas la compétence et le pouvoir des peuples des Premières Nations. Les prémisses et les fondements, qui reposent sur l'intérêt supérieur de l'enfant, ne sont pas définis, mais les droits des enfants autochtones le sont. C'est très problématique. De même, elle ne respecte pas les relations uniques entre les Autochtones, les Premières Nations et la Couronne ni le lien issu des traités qui unit les Premières Nations du Manitoba et le Canada.

Cela ne change pas fondamentalement le statu quo. On continue de laisser une place au rôle de la province en l'intégrant dans le projet de loi C-92. Je suis ici pour dire officiellement que le statu quo est en fait meilleur pour nous que le projet de loi. Si nous continuons à aller de l'avant avec ces mesures législatives, cela entraînera de nouvelles complications et nous divisera plus qu'autre chose.

En outre, le problème que nous avons avec ce projet de loi est qu'il tente d'inscrire le principe de Jordan dans la loi, ce qui est une chose distincte. C'est au-delà de la portée de la protection de l'enfance. C'est un enjeu global. Cette initiative est très importante et doit être examinée de façon distincte.

De plus, il n'y a aucun engagement de financement. C'est très problématique.

As you've heard from the previous witnesses, everyone gets bogged down to discussing issues about funding and who is going to get this and what's going to get that, but fundamentally, the issue, as one of the senators had brought up, is authority and jurisdiction. Fundamentally, that is what we want. If our treaty partners chose to actually acknowledge and recognize that we're walking this road together in a meaningful way and realized that by acknowledging our authority and our jurisdiction, it only bolsters the position of this country. That is how we need to move forward. It is not putting one over the other but moving forward in the way it needs to move.

I will have my staff share with you the technical information we have. We've done a comparison of the legislation. That will be provided to you. We will give you the list of information we have, but fundamentally, we will not be able to support this legislation as is because it is more problematic than anything.

I want to acknowledge the women's leadership in Manitoba. They have championed this issue. We had made a commitment with the federal government in signing a Canada and Assembly of Manitoba Chiefs MOU a year or two ago. Because Manitoba is so proficient and so innovative, we were able to do that work fairly quickly. We'd actually gone and engaged our communities, consulted with our communities, prepared draft templates for our communities to use so they could shape child welfare to actually conform to what it was and how they're wanting to govern themselves. In the same breath, the previous Minister of Indian Affairs announces her legislation that we're discussing today.

That is why I feel so strongly that I have to speak against this legislation in the way I am. The Assembly of Manitoba Chiefs and the chiefs of Manitoba who wholeheartedly support the initiatives we've undertaken in the assembly will continue. We won't waiver. Some of the work we had done bringing our children home — we will provide that to you. We will provide a copy of the MOU to you and the other information that justifies the statements I have made here this evening.

[Editor's Note: Mr. Dumas spoke in his Indigenous language.]

Thank you very much.

Joel Abram, Grand Chief, Association of Iroquois and Allied Indians: Thank you, senators, for the time this evening to speak on this issue.

The Association of Iroquois and Allied Indians, also known as AIAI, has seven member communities, with about

Comme vous l'avez entendu des témoins précédents, tout le monde s'enlise dans des discussions sur des questions relatives au financement, qui obtiendra ceci et qu'est-ce qui sera consacré à cela, mais essentiellement, le problème, comme l'a souligné l'un des sénateurs, tient au pouvoir et à la compétence. Fondamentalement, c'est ce que nous voulons. Si nos partenaires du traité décidaient de concéder et de reconnaître que nous marchons dans cette voie ensemble de façon concrète et matérialisaient cela en reconnaissant notre pouvoir et notre compétence, cela ne ferait que renforcer la position du pays. C'est ainsi que nous devons avancer. Il s'agit non pas de placer l'un devant l'autre, mais d'avancer comme il est approprié de le faire.

Des membres de mon personnel vous communiqueront les renseignements techniques dont nous disposons. Nous avons comparé la législation. Cela vous sera fourni. Nous vous donnerons la liste des renseignements dont nous disposons, mais essentiellement, nous ne serons pas en mesure d'appuyer ce projet de loi tel quel, car il est plus problématique qu'autre chose.

Je tiens à souligner le leadership des femmes au Manitoba. Elles ont défendu cette question. Le gouvernement fédéral s'était engagé à signer un protocole d'entente entre le Canada et l'Assemblée des chefs du Manitoba il y a un an ou deux. Comme le Manitoba est très compétent et très novateur, nous avons pu faire ce travail assez rapidement. Nous avons mobilisé nos communautés, les avons consultées et avons préparé des ébauches de modèles que nos communautés pourraient utiliser afin que les services à l'enfance puissent se conformer à ce qu'ils étaient et adopter le cadre de gouvernance voulu. Du même souffle, l'ancienne ministre des Affaires indiennes annonce le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui.

C'est pourquoi je suis aussi convaincu que je dois m'opposer ainsi à ce projet de loi. L'Assemblée des chefs du Manitoba et les chefs du Manitoba qui appuient sans réserve les initiatives que nous avons entreprises au cours de l'assemblée continueront leurs démarches. Nous n'y renoncerons pas. Nous vous fournirons une partie du travail que nous avons fait en ramenant nos enfants à la maison. Nous vous ferons parvenir une copie du protocole d'entente ainsi que les autres renseignements qui justifient les déclarations que j'ai faites ici ce soir.

[M. Dumas s'exprime dans une langue autochtone.]

Merci beaucoup.

Joel Abram, grand chef, Association of Iroquois and Allied Indians: Mesdames et messieurs, merci du temps que vous consacrez ce soir à cette question.

L'Association of Iroquois and Allied Indians, également connue sous le nom d'AIAI, compte sept communautés membres

20,000 First Nations citizens. I know time is short so I will get right to AIAI's position on Bill C-92.

As it currently stands, AIAI rejects Bill C-92 on the following three points: It lacks a standard of substantive quality to ensure compliance for tribunal decisions; second, it does not respect Indigenous jurisdiction and enables federal interference; and third, it was not co-developed, and this needs to be clearly understood. I will speak briefly to each of these three points.

The first is funding. First Nations have spent 12 years at the Canadian Human Rights Tribunal to deal with the chronic underfunding of our child welfare services by the federal government. The chiefs of Ontario has been a part of that process. The tribunal agreed with us and found that Canada discriminates against our children. The tribunal made it crystal clear that Canada needs to raise its funding and update its funding system consistent with the legal standard of substantive equality. But we have an implementation problem. We need to implement that and not leave it to chance. This bill needs to be amended to take the language on substantive equality out of the preamble and put into the law itself so it can hold the government accountable.

The preamble refers to the need for funding that is predictable, stable, sustainable, needs-based and consistent with the principle of equality. We agree with that. It says it wants to implement the tribunal's decision, but the words are not going to help us in a preamble. We need more than rhetoric; we need implementation of a binding funding commitment, not a formula but tying in the standard of substantive equality, a funding clause that has accountability. We don't want to be back after the next budget or after the next election. We think the funding — and will not work in the future —

The Chair: I'm sorry to interrupt you, but we're having difficulty with the audio transmission. Unfortunately, it sounds like they're not able to fix it. You mentioned that you had a written submission, which would be important to send to us. We can try to continue. If you try to hold your microphone closer or speaking slower, we'll see if we can improve.

Mr. Abram: I can do it a little bit slower, if that sounds better.

The Chair: Yes.

et environ 20 000 citoyens des Premières Nations. Je sais que le temps est compté, et je vais donc passer directement à la position de l'AIAI en ce qui concerne le projet de loi C-92.

Dans l'état actuel des choses, l'AIAI rejette le projet de loi C-92 sur les trois points suivants : il lui manque une norme de qualité sur le fond pour assurer la conformité des décisions des tribunaux; il ne respecte pas la compétence autochtone et permet l'intervention du gouvernement fédéral; et il n'a pas fait l'objet d'un processus d'élaboration concertée, et cela doit être clairement compris. Je parlerai brièvement de chacun de ces trois points.

Le premier point est le financement. Les Premières Nations ont passé 12 ans au Tribunal canadien des droits de la personne afin de régler le sous-financement chronique de nos services de protection de l'enfance par le gouvernement fédéral. Les chefs de l'Ontario ont pris part au processus. Le tribunal nous a donné raison et a conclu que le Canada faisait preuve de discrimination à l'égard de nos enfants. Le tribunal a clairement indiqué que le Canada doit mobiliser des fonds et mettre à jour son système de financement, conformément à la norme juridique de l'égalité réelle. Toutefois, nous avons un problème de mise en œuvre. Nous devons mettre cela en œuvre et ne pas laisser les choses au hasard. On doit modifier ce projet de loi de manière à supprimer du préambule le libellé relatif à l'égalité réelle et à le transposer dans la loi elle-même afin que le gouvernement soit tenu responsable.

Le préambule fait référence à un financement qui soit prévisible, stable, durable, fondé sur les besoins et conforme au principe de l'égalité réelle. Nous approuvons tous cela. Il indique que l'intention est la mise en œuvre de la décision du tribunal, mais les mots ne vont pas nous aider dans un préambule. Nous avons besoin de plus que de la rhétorique; nous avons besoin de la mise en œuvre d'un engagement de financement contraignant, non pas d'une formule, mais du respect de la norme de l'égalité réelle, une disposition relative au financement qui prévoit une reddition de comptes. Nous ne voulons pas être de retour après le prochain budget ou après les prochaines élections. Nous pensons que le financement... Cela ne fonctionnera pas dans l'avenir —

La présidente : Je suis désolée de vous interrompre, mais nous avons des difficultés avec la transmission audio. Malheureusement, on dirait que le problème ne peut être réglé. Vous avez mentionné que vous aviez un mémoire écrit; il serait important de nous le transmettre. Nous pouvons essayer de continuer. Si vous essayez de rapprocher votre microphone ou de parler plus lentement, nous verrons si nous pouvons améliorer la transmission.

M. Abram: Je peux parler un peu plus lentement, si cela semble mieux.

La présidente : Oui.

Mr. Abram: I will go to our second point, which is on jurisdiction, and you will receive the PowerPoint in my speaking notes. We just couldn't get them translated in time.

Our member nations haven inherent jurisdiction regarding their children and families. This inherent right was never surrendered and never will be. Bill C-92 claims to recognize that jurisdiction, but, in the same breath, it imposes all kinds of limits over it.

One limit is the so-called "minimum standards" in sections 10 to 15 of the bill. These are imposed under section 22(1). Not only is it an interference, but these are not necessarily minimums. Some of these would reduce our current rights under Ontario's law, such as section 12(2) on notice and section 13 on party status. Section 12(2) basically says the province would not be allowed to give information after the child is apprehended. Right now we receive notice, and we have band reps who are involved in a case right off the hop. This would allow CASs to take a child and tell the First Nation, "We took one of your kids. Guess which one." That doesn't make sense to us.

A second limit is in section 23 of the bill, which invites anyone to challenge our laws based on their own interpretation of best interests. It's completely open-ended and would mean that our laws will never be certain to even apply.

A third limit is the Canadian Charter of Rights and Freedoms and the Canadian Human Rights Act. These are part of the Canadian Constitution and federal laws, not part of our own laws. Canada has no power to limit our jurisdiction in this way. We reject the federal government's interference with our laws in the bill as it stands. The legislation needs a true recognition of jurisdiction — not giving with one hand and taking with the other.

Third, a few words about the process: The notion that this bill was co-developed is incorrect and insulting. Canada has been aware of the child welfare crisis for years, but developing this bill was all of a sudden a huge rush at the end of the term. I was invited to be a member of the AFN's legislative working group in December 2018, and I participated. It wasn't until late January 2019 that we were invited to review a single draft, with only a few days' notice to comment. In that draft, and afterward, the majority of our comments appeared to have been ignored. This process is not co-development. Real co-development means respect for nation-to-nation relationships. It means respectful

M. Abram: J'aborderai notre deuxième point, qui concerne la compétence, et vous recevrez le document PowerPoint avec mes notes d'allocution. Nous n'avons tout simplement pas pu les faire traduire à temps.

Nos nations membres possèdent une compétence inhérente à l'égard de leurs enfants et de leur famille. Ce droit inhérent n'a jamais été cédé et ne le sera jamais. Le projet de loi C-92 prétend reconnaître cette compétence, mais, du même coup, il impose toute sorte de limites à celle-ci.

L'une des premières limites est ce que l'on appelle les « normes minimales » dans les articles 10 à 15 du projet de loi. Elles sont imposées en vertu du paragraphe 22(1). Non seulement c'est une ingérence, mais ce ne sont pas nécessairement des normes minimales. Certaines d'entre elles réduiraient nos droits actuels en vertu de la loi ontarienne, comme le paragraphe 12(2) relatif à l'avis et l'article 13 relatif à la qualité de partie. Le paragraphe 12(2) dit essentiellement que la province ne serait pas autorisée à donner des renseignements après la prise en charge de l'enfant. Actuellement, nous recevons un avis, et nous avons des représentants de la bande qui interviennent dans une affaire dès le début. Cela permettrait aux sociétés d'aide à l'enfance de prendre en charge un enfant et de dire à la Première Nation : « Nous avons pris en charge un de vos enfants. Devinez lequel. » Cela n'a aucun sens pour nous.

L'article 23 du projet de loi contient une deuxième limite, qui invite quiconque à contester nos lois en fonction de sa propre interprétation de l'intérêt supérieur. C'est complètement indéfini, et cela voudrait dire que nous n'aurions jamais la certitude que nos lois s'appliqueront.

Une troisième limite est la Charte canadienne des droits et libertés et la Loi canadienne sur les droits de la personne. Elles font partie de la Constitution canadienne et des lois fédérales, pas de nos propres lois. Le Canada n'a pas le pouvoir de limiter notre compétence de cette façon. Nous rejetons l'ingérence du gouvernement fédéral dans nos lois, selon le projet de loi sous sa forme actuelle. La législation nécessite une véritable reconnaissance de la compétence; il ne s'agit pas de donner d'une main et de prendre de l'autre.

Troisièmement, voici quelques mots sur le processus : la notion selon laquelle le projet de loi a fait l'objet d'un processus d'élaboration concertée est incorrecte et insultante. Le Canada est au courant de la crise touchant la protection de l'enfance depuis des années, mais l'élaboration de ce projet de loi a été tout à coup précipitée vers la fin du mandat. J'ai été invité à faire partie du groupe de travail législatif de l'APN en décembre 2018 et j'y ai participé. Ce n'est qu'à la fin de janvier 2019 que nous avons été invités à examiner un avant-projet unique, avec seulement quelques jours de préavis pour formuler des commentaires. Dans cet avant-projet, et par la suite, il semblait

treatment as equal partners. It means allowing time for internal processes on both sides, not just on one side.

I believe that Amendments could still fix this bill. We urge the committee to make critical amendments by, No. 1, adding a funding commitment on the standard of substantive equality to ensure compliance with the Canadian Human Rights Tribunal decisions, and this can use language from the preamble; and, No. 2, respecting and affirming First Nations jurisdiction by eliminating federal interference.

We urge you to see the issues of this bill through our perspective because our children need change. We ask that you make these appropriate amendments to make this bill fair and workable for the communities who will be required to work with it. Canada has recognized that the Indian Act is discriminatory and patriarchal and that we need to get beyond it. It is not about using the name Indian Act or not. The question is, is our jurisdiction actually being respected? If federal control is still being imposed, then we would only be entrenching colonial control in new ways.

I am going to hold up here a Two Row *Wampum*, also known as the *Guswenta*. This signifies the original relationship . . .

The Chair: I think we lost the video, but we had a very dramatic image ending with the Two Row Wampum, and we all got the message.

David Pratt, Vice Chief, Federation of Sovereign Indigenous Nations:

[Editor's Note: Mr. Pratt spoke in his Indigenous language.]

I thank you and acknowledge the prayers that were rendered today for this session. I thank you for the opportunity to come here today and speak to the committee.

I acknowledge the Algonquin territory and the prayers made for us today.

I am here on behalf of the Federation of Sovereign Indigenous Nations. I'm Second Vice Chief David Pratt, and I hold the portfolio for Health and Social Development.

I bring greetings from Chief Cameron and FSIN Executive on behalf of the 74 Saskatchewan First Nation communities. It is a great honour to work in this area, advocating for our children and their families — in essence our future.

que l'on avait fait fi de la plupart de nos commentaires. Ce n'est pas un processus d'élaboration concertée. Une véritable élaboration concertée signifie le respect des relations de nation à nation et un processus respectueux auquel prennent part des partenaires égaux. Cela signifie qu'il faut laisser du temps aux processus internes de part et d'autre, pas seulement d'un côté.

Je crois que des amendements pourraient toujours corriger ce projet de loi. Nous exhortons le comité à apporter des amendements essentiels, premièrement, en ajoutant un engagement en matière de financement à la norme de l'égalité réelle afin de garantir le respect des décisions du Tribunal canadien des droits de la personne, et cet amendement peut utiliser un libellé du préambule; et, deuxièmement, en respectant et en affirmant la compétence des Premières Nations grâce à l'élimination de l'ingérence fédérale.

Nous vous demandons instamment de considérer les problèmes de ce projet de loi selon notre point de vue, car nos enfants ont besoin de changement. Nous vous demandons d'apporter les modifications appropriées afin que ce projet de loi soit juste et réalisable pour les communautés qui seront tenues de s'y conformer. Le Canada a reconnu que la Loi sur les Indiens est discriminatoire et patriarcale, et qu'il faut aller au-delà. Il ne s'agit pas d'utiliser ou non le nom Loi sur les Indiens. La question est de savoir si notre compétence est réellement respectée. Si le contrôle fédéral est toujours imposé, nous ne ferions que renforcer le contrôle colonial par de nouveaux mécanismes.

Je vais tenir ici un *wampum* à deux rangées, également appelé *Guswenta*. Cela signifie la relation d'origine...

La présidente : Je pense que nous avons perdu la vidéo, mais nous avions une image très dramatique se terminant par le wampum à deux rangées, et nous avons tous reçu le message.

David Pratt, vice-chef, Fédération des nations autochtones souveraines :

[M. Pratt s'exprime dans une langue autochtone.]

Je vous remercie et je suis reconnaissant des prières qui ont été faites aujourd'hui pour cette séance. Je vous remercie de me donner l'occasion de venir ici aujourd'hui et de parler au comité.

Je reconnais le territoire algonquin et les prières faites pour nous aujourd'hui.

Je représente la Fédération des nations autochtones souveraines. Je suis le deuxième vice-chef, David Pratt, et je suis titulaire du portefeuille Santé et développement social.

Je transmets les salutations du chef Cameron et des dirigeants de la FNAS au nom des 74 collectivités des Premières Nations de la Saskatchewan. C'est un grand honneur de travailler dans le domaine de la défense des intérêts de nos enfants et de leur famille; c'est notre avenir, en somme.

We know the only way to maintain healthy and thriving communities is by supporting our people to raise their children in accordance with their own history, culture, language, customs and laws. We know our children are not subjects or commodities to be owned or considered property; they are a gift from the creator and are viewed as sacred beings. It is a sacred responsibility to protect and nurture our children. It is inherent to us as a people to care for our children according to our laws no matter where they reside, whether on or off reserve. In all aspects, children are considered always, and this was true even at the time of treaty. Our leaders wanted to ensure health and wellness for all our children as long as the sun shines, the grass grows and the rivers flow.

The purpose of my presentation is to outline why child welfare legislation is important to Saskatchewan First Nations. Next to Manitoba, we have the second-highest number of children in care, and more than 80 per cent of those children are First Nations children. The status quo for us is not acceptable and can no longer continue to work for our children with Saskatchewan in the way it's going. We agree with former minister Jane Philpott when she said the situation for Indigenous people in the child welfare system is a humanitarian crisis.

In Saskatchewan, the Ministry of Social Services was given the right to come into our communities and apply Saskatchewan child welfare law to our children and families. Like the residential school process and other failed policies, all power and authority was given to officials in non-Indigenous governments to break up families and decide what kind of families we should have. These policies continue to go on this very day.

It was not long ago, and it is my belief that it continues today, that racism, discrimination and abhorrent beliefs in the inferiority of First Nations people and families caused massive breakup of our relationships by removing our children.

The TRC said that child welfare issues are part of the legacy of the residential school removals and forced assimilation of our children, of which my parents were survivors, and grandparents. I could not agree more. It is the same thing — deciding what is best for us by imposing someone else's standards and will on us without our consent — in short, a fundamental human rights violation impacting our identity and integrity as distinct peoples of this land.

Nous savons que la seule façon de maintenir des collectivités saines et prospères consiste à aider nos citoyens et à élever leurs enfants conformément à leur histoire, à leur culture, à leur langue, à leurs coutumes et à leurs lois. Nous savons que nos enfants ne sont pas des sujets ou des marchandises à posséder ou à considérer comme une propriété; ils sont un cadeau du Créateur et sont considérés comme des êtres sacrés. Protéger et nourrir nos enfants est une responsabilité sacrée. C'est une responsabilité inhérente que nous avons, en tant que peuple, de prendre soin de nos enfants conformément à nos lois, peu importe où ils résident, dans les réserves ou ailleurs. Dans tous les aspects, les enfants sont toujours pris en compte, et cela était vrai même au moment du traité. Nos dirigeants voulaient assurer la santé et le bien-être de tous nos enfants, aussi longtemps que le soleil brille, que l'herbe pousse et que les rivières coulent.

Mon exposé vise à expliquer pourquoi la législation en matière de protection de l'enfance est importante pour les Premières Nations de la Saskatchewan. Après le Manitoba, nous sommes la deuxième province qui compte le plus grand nombre d'enfants pris en charge, et plus de 80 p. 100 de ces enfants sont issus des Premières Nations. Le statu quo pour nous est inacceptable et ne peut plus continuer pour nos enfants de la Saskatchewan. Nous souscrivons à la déclaration de l'ancienne ministre Jane Philpott : la situation des peuples autochtones dans le système de protection de l'enfance est une crise humanitaire.

En Saskatchewan, le ministère des Services sociaux a eu le droit de venir dans nos collectivités et d'appliquer la loi relative à la protection de l'enfance à nos enfants et à nos familles. À l'instar du processus des pensionnats et des autres politiques qui ont échoué, tous les pouvoirs ont été accordés à des fonctionnaires de gouvernements non autochtones afin de séparer les familles et de décider du type de famille que nous devrions avoir. Ces politiques ont toujours cours ce jour même.

Il n'y a pas si longtemps, et je suis convaincu que cela continue encore aujourd'hui, le racisme, la discrimination et les croyances abominables à l'égard de l'infériorité des membres des Premières Nations et de leur famille ont provoqué une rupture massive de nos relations en raison de l'enlèvement de nos enfants.

La CVR a déclaré que les problèmes de protection de l'enfance font partie de l'héritage du déracinement par les pensionnats et de l'assimilation forcée de nos enfants, dont mes parents et mes grands-parents étaient des survivants. Je ne saurais dire mieux. C'est la même chose; le fait de décider de ce qui est le mieux pour nous en nous imposant les normes et les volontés de quelqu'un d'autre sans notre consentement est, en bref, une violation des droits de la personne fondamentaux qui touche notre identité et notre intégrité en tant que peuples distincts de ce pays.

This is why provisions in Bill C-92 are so important to us. What important provisions are principles that we embrace? Let me highlight six sections that will contribute to needed change in child welfare: the affirmation and recognition that it is our inherent God-given right to provide for our children, to care for them and keep our families together — section 18 — that the priority must be on prevention and keeping our families together — section 14 — and not apprehension, as has been the focus in the Ministry of Social Services since 1951; that if f the child is removed, the priority must be on placement in their family and community first and foremost; that birth alerts must be stopped — the trauma of removing children in hospitals is so traumatic to the mothers and family that it represents everything that has failed about the provincial child welfare systems imposed upon or people — section 14(2); that the best interests of a child must be interpreted with understanding of our identity, connection to family, culture, language, territories and values section 9; that poverty and poor health are not reasons to remove the child from a family — section 10.

We know this bill was not co-drafted with First Nations. Canada drafted it on their own but shared a consultation draft with FSIN. It was developed with our input into that process, and we met with the current and former minister as well as officials many times, and we submitted briefs and positions to inform the changes that we believed were required.

Canada did not accept all of our policy positions. We urged them to include predictable, sustainable, needs-based funding provisions. We urged them to create a national children's commissioner. We urged them to create a national child welfare agency, like the National Indian Child Welfare Agency in the U.S., that could work to support Indigenous governing bodies as they develop and implement their child welfare laws and policies. We did not achieve all that we wished for, and we know that the legislative process is sometimes like that. You have to start somewhere and let it build over time. It is a path to change and not necessarily the entire shift in one stroke of a pen.

In Saskatchewan, the 74 First Nations of the FSIN have for more than 50 years built distinctive cooperative institutions to serve our people and communities, such as First Nations University of Canada, Saskatchewan Indian Institute of Technologies, Saskatchewan Indian Gaming Authority and other

C'est pourquoi les dispositions du projet de loi C-92 sont si importantes pour nous. Quels sont les principes importants et les dispositions importantes auxquels nous adhérons? Permettez-moi de souligner six articles ou paragraphes qui contribueront au changement nécessaire dans les services de protection de l'enfance : l'affirmation et la reconnaissance du fait que nous avons le droit inhérent, donné par Dieu, de subvenir aux besoins de nos enfants, de nous occuper d'eux et de garder nos familles réunies — article 18; que la priorité doit être accordée à la prévention et au maintien de nos familles ensemble article 14 — et non pas à la prise en charge, comme le veut le ministère des Services sociaux depuis 1951; que si l'enfant est pris en charge, la priorité doit être axée sur le placement dans sa famille et sa collectivité d'abord et avant tout; que le signalement des naissances doit cesser — le traumatisme lié au retrait des enfants dans les hôpitaux est tellement bouleversant pour la mère et la famille qu'il représente tout ce qui a échoué en ce qui concerne les systèmes provinciaux de protection de l'enfance imposés aux personnes — paragraphe 14(2); que l'intérêt supérieur d'un enfant doit être interprété en fonction de notre identité et des liens avec la famille, la culture, la langue, les territoires et les valeurs — article 9; et que la pauvreté et la mauvaise santé ne sont pas des raisons de retirer l'enfant d'une famille — article 10.

Nous savons que ce projet de loi n'a pas été élaboré conjointement avec les Premières Nations. Le Canada l'a élaboré seul, mais il a transmis une ébauche à la Fédération des nations autochtones souveraines à des fins de consultation. Dans le cadre de ce processus d'élaboration, nous avons pu formuler des commentaires et nous avons rencontré de nombreuses fois l'ancienne ministre et le ministre actuel ainsi que des fonctionnaires. Nous avons présenté des mémoires et des documents de position pour justifier les modifications que nous jugions nécessaires.

Le Canada n'a pas accepté toutes nos positions de principe. Nous l'avons exhorté à ajouter des dispositions relatives au financement prévisible, durable et fondé sur les besoins, à nommer un commissaire national à l'enfance et à créer une agence nationale de protection de l'enfance, sur le modèle de la National Indian Child Welfare Agency des États-Unis, qui pourrait soutenir les instances dirigeantes autochtones pendant l'élaboration et la mise en œuvre de leur réglementation et de leurs politiques sur l'enfance. Nous n'avons pas obtenu tout ce que nous souhaitions, mais nous sommes conscients que c'est le propre du processus législatif; il faut commencer quelque part et laisser les choses se développer au fil du temps. Nous nous sommes engagés sur la voie du changement; un tel virage ne peut pas nécessairement être réalisé d'un simple coup de plume.

En Saskatchewan, les 74 Premières Nations que représente la Fédération des nations autochtones souveraines ont, depuis plus de 50 ans, mis sur pied des institutions coopératives distinctes au service de notre peuple et de nos collectivités, comme l'Université des Premières Nations du Canada, la Saskatchewan

bodies that have been created and operated with great impact to build up the economy of First Nations people and contribute to the overall health and well-being of the province of Saskatchewan. We are rebuilding our nations, supporting our young people to get the education that their grandparents were denied under the residential school system, and we want to continue to build more supports for our nations in relations to child welfare. I want to acknowledge the work of Raymond Shingoose, who sits beside me today, the Director of Yorkton Tribal Council Child and Family Services. We also work with national organizations like AFN to keep this work moving forward.

There is a lot of pressure to get this bill perfect, and I have identified six items that I believe will help us along the road and bring improvement over time. This bill can be reviewed every five years. We know it will take more than one bill or change in law to change the current culture and colonial context. We do not intend to stop this effort to reunify our families and change child welfare. This movement to address the humanitarian crisis will use the legislation but also the values and principles of our own First Nations treaty people. We believe in peace and friendship. We know we have our work as leaders to strengthen our communities, our children, women and families. We do not shy away from that work. There is a great amount of work that has been done already and still much more yet to be done. They are suggestions to improve the bill that will come from the AFN. We have been part of developing that work, and I tell you that we support the work. I will not repeat those proposals at this time. Further recommendations are important, and I do acknowledge there are restrictions on this committee recommending such changes, but I put them on the record because we want Canada to be in full compliance where the Canadian Human Rights Tribunal findings and orders.

I will raise one issue we believe needs to be address. The bill needs to reference the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous People as part of the purposes section of the bill, section 8. Bill C-91 has a purposes section that references UNDRIP because the protection of human rights and implementation of UNDRIP is the framework for this cultural, language and family-building work we must do together in Canada. Let me illustrate. Article 8 of UNDRIP provides that:

Indian Institute of Technologies et la Saskatchewan Indian Gaming Authority. La création et les activités de ces organismes, parmi d'autres, ont eu une incidence considérable sur la croissance économique des Premières Nations et contribué à la santé et au bien-être globaux de la Saskatchewan. Nous sommes en train d'édifier à nouveau nos nations; nous aidons nos jeunes à avoir accès à l'éducation que leurs grands-parents n'ont pas pu avoir dans les pensionnats et nous voulons continuer de renforcer les services de protection de l'enfance pour nos nations. Je tiens à souligner le travail de M. Raymond Shingoose, directeur des services à l'enfance et à la famille du Conseil tribal de Yorkton, ici présent à mes côtés. Nous travaillons également avec des organismes nationaux comme l'Assemblée des Premières Nations afin de poursuivre les efforts.

Tout le monde fait pression pour que ce projet de loi soit parfait. J'ai cerné six points qui, je crois, nous aideront au fil du temps à apporter des améliorations. Il est prévu que le projet de loi sera examiné tous les cinq ans. Nous sommes conscients du fait qu'il faudra davantage qu'un seul projet de loi ou une seule modification législative pour changer la culture ou le contexte colonial actuel. Nous n'avons pas l'intention de mettre un terme aux efforts que nous menons pour réunir les familles ou faire changer les choses en ce qui a trait à la protection de l'enfance. Ce projet de loi, au même titre que les valeurs et les principes de Premières Nations signataires de traités, va soutenir les efforts déployés pour remédier à cette crise humanitaire. Nous avons foi en la paix et en l'amitié. Nous savons que nous avons un travail à accomplir, comme dirigeants, pour renforcer nos collectivités, nos enfants, nos femmes et nos familles, et nous ne nous déroberons pas. Nous avons déjà accompli énormément de choses, mais il y a encore énormément à faire. L'Assemblée des Premières Nations va transmettre d'autres propositions en vue d'améliorer le projet de loi. Nous avons participé à ce travail et nous soutenons ces recommandations. Cependant, je ne vais pas les répéter ici. Malgré l'importance de recueillir des recommandations supplémentaires, je comprends que votre comité est limité quant aux modifications qu'il peut proposer. Je veux toutefois qu'elles figurent au compte rendu, parce que je veux que le Canada se conforme intégralement aux conclusions et aux ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne.

Il y a un sujet qui, selon nous, doit être abordé. L'objet du projet de loi, énoncé à l'article 8, doit mentionner la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. L'article du projet de loi C-91 énonçant son objet mentionne cette déclaration parce que la protection des droits de la personne et la mise en œuvre de la déclaration forment le cadre du travail que nous devons faire ensemble au Canada pour renforcer notre culture, nos langues et nos familles. Laissez-moi vous donner un exemple. L'article 8 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dit ceci :

Indigenous peoples and individuals have the right not to be subjected to forced assimilation or destruction of their culture.

Subsection (c) further provides that:

Any form of forced population transfer which has the aim of violating or undermining any of their rights —

— is prohibited. That's what's happening under the current child welfare system.

Bill C-92 has a provision in section 9(2)(d) that says child and family services should be provided in a manner that does not contribute to the assimilation of First Nations peoples or the destruction of their culture. Interpreting this provision will be critical to changing the course on child welfare. It does not make sense without understanding article 8 in UNDRIP. UNDRIP sets out the minimum standards required for the survival and dignity of First Nations people. While UNDRIP is referenced in the preamble, it must be in the very purposes section of Bill C-92. I urge you to make this explicit in section 8 on the purposes provision of Bill C-92, just as was done with Bill C-91 on Indigenous language, by recommending a new subsection is added at the end of the current provision that reads:

... implement the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples....

I thank you for this opportunity to address an important bill for our First Nations people in Saskatchewan, our most precious treasure and resource, and not only our most precious treasure and resource but our future. We know this work is difficult and will take many strategies and collective efforts on all of our parts, not just at the federal level but at the provincial and regional level, with the PTOs, but we urge you to accept the importance of this bill and to make improvements but not to delay it.

FSIN and many of our tribal councils and First Nations are already working to implement their authority and laws for children and families, and that work is currently being developed. Saskatchewan is ready to occupy the field in jurisdiction of child welfare and we will succeed where the provincial Ministry of Social Services of Saskatchewan has failed our children time and time again. We cannot be held back any longer, and our children deserve better than the status quo that exists today. We hope this bill will help influence continued

Les Autochtones, peuples et individus, ont le droit de ne pas subir d'assimilation forcée ou de destruction de leur culture.

Et voici ce que dit l'alinéa c):

Toute forme de transfert forcé de population ayant pour but ou pour effet de violer ou d'éroder l'un quelconque de leurs droits...

... est interdite. Pourtant, c'est ce que fait le régime actuel de protection de l'enfance.

Selon l'alinéa 9(2)d) du projet de loi C-92, les services à l'enfance et à la famille devraient être fournis d'une manière qui ne contribue pas à l'assimilation du peuple autochtone ou à la destruction de sa culture. L'interprétation de cette disposition sera cruciale au moment d'inverser la tendance en matière de protection de l'enfance. Toutefois, cette disposition prend tout son sens seulement à la lumière de l'article 8 de la Déclaration des Nations Unies, qui établit les normes minimales relatives à la survie et à la dignité des peuples autochtones. La déclaration a beau être mentionnée dans le préambule du projet de loi C-92, elle doit aussi faire partie de l'objet du projet de loi. Je vous exhorte donc à mentionner explicitement la déclaration à l'article 8, qui énonce l'objet du projet de loi C-92, comme cela a été fait dans le projet de loi C-91, la Loi concernant les langues autochtones. Nous recommandons paragraphe soit ajouté à la fin de la disposition actuelle afin d'indiquer ceci:

[...] de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones [...]

Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de témoigner à propos d'un projet de loi qui concerne la ressource la plus précieuse des Premières Nations de la Saskatchewan. Il ne s'agit pas seulement de notre ressource ou de notre trésor le plus précieux, mais bien de notre avenir. Nous savons que le travail sera difficile. Nous tous, les gouvernements fédéral et provinciaux, les administrations régionales et les organisations provinciales-territoriales, nous aurons besoin de nombreuses stratégies et de beaucoup d'efforts. Malgré tout, nous vous implorons de reconnaître l'importance de ce projet de loi, de l'améliorer et de l'adopter le plus rapidement possible.

La Fédération des nations autochtones souveraines, avec bon nombre de nos conseillers tribaux et de Premières Nations, travaille déjà à la création d'organismes de réglementation et à la mise en œuvre de lois sur l'enfance et la famille. Le travail est en train de se faire. La Saskatchewan est prête à prendre sa place dans le domaine de la réglementation de la protection de l'enfance, et nous réussirons là où le ministère des Services sociaux de la Saskatchewan a si souvent failli à la tâche de protéger nos enfants. Nous ne pouvons plus rester en retrait; nos

recognition of our inherent, God-given and treaty rights, title and jurisdiction in future co-development. *Meegwetch*.

The Chair: Thank you very much. The floor is now open to questions from senators. Before we begin, Mr. Pratt, did you have some documents that you would send to the committee that outline the particular items that you thought should be included so that we have it very clear? You could send that to the clerk.

Mr. Pratt: Yes, senator, we can provide any documentation from what I have presented here.

The Chair: Thank you very much.

Senator McPhedran: My question is directed to Grand Chief Dumas. I have a letter, and I won't read it all, but I want to just ask for some clarification. This is a letter that you wrote, dated February 7, 2019, on behalf of the Assembly of Manitoba Chiefs, and you addressed it to Prime Minister Justin Trudeau. I will go into a little more detail, but my first question about the letter is whether you had a reply from the Prime Minister to this letter.

Mr. Dumas: I don't believe I have received one yet.

Senator McPhedran: You made a number of very compelling points that would be of interest to members of this committee. The first part is that an MOU was actually signed between Canada and the Assembly of Manitoba Chiefs. Am I correct that that was towards the end of 2017?

Mr. Dumas: Yes.

Senator McPhedran: And that MOU related to an agreement that the Manitoba First Nations would draft a Manitoba-specific child and family draft legislation.

Mr. Dumas: Yes, absolutely.

Senator McPhedran: I have that correct. My question is in the context of one of the key points that you made tonight and had been made by a number of other speakers that we've heard, and that is that this is legislation that could be called one-size-fits-all, or pan-Indigenous is another term that's used. What would it look like if you did get an answer from the Prime Minister? Your question and your request was that the AMC would be able to proceed. I do also want to note also that this letter was signed by the chair of the AMC Women's Council Chief Francine Meeches and yourself. What would it look like for Manitoba to have, as you put it, a government bill to give effect to the Manitoba-derived bringing home our children act?

enfants méritent mieux que le statu quo. Nous espérons que ce projet de loi contribuera à la reconnaissance permanente de nos droits inhérents, donnés par Dieu et issus de traités, de nos titres et de notre compétence dans le cadre de toute collaboration future. *Meegwetch*.

La présidente : Merci beaucoup. Nous allons passer à la période des questions des sénateurs. Avant de procéder, monsieur Pratt, aviez-vous des documents à faire parvenir au comité pour expliquer très clairement les dispositions précises qui, selon vous, devraient être ajoutées? Si oui, vous devriez les envoyer à la greffière.

M. Pratt : Oui, sénatrice. Nous pouvons vous fournir tous les documents que j'ai utilisés dans mon témoignage.

La présidente : Merci beaucoup.

La sénatrice McPhedran: Ma question s'adresse au grand chef Dumas. J'aimerais simplement avoir quelques précisions à propos d'une lettre. Je ne vais pas la lire au complet, mais il s'agit d'une lettre datée du 7 février 2019 que vous avez envoyée au nom de l'Assemblée des Chefs du Manitoba au premier ministre Justin Trudeau. Avant de poursuivre, j'aimerais savoir si le premier ministre a répondu à votre lettre.

M. Dumas: Je ne crois pas avoir reçu de réponse jusqu'ici.

La sénatrice McPhedran: Vous avez avancé un certain nombre d'arguments très convaincants qui devraient intéresser les membres du comité. Dans la première partie, vous dites qu'un protocole d'entente a été signé entre le Canada et l'Assemblée des chefs du Manitoba. C'était vers la fin de 2017, n'est-ce pas?

M. Dumas: Oui.

La sénatrice McPhedran: En vertu du protocole d'entente, il était convenu que les Premières Nations du Manitoba allaient élaborer un projet de loi concernant les enfants et les familles du Manitoba spécifiquement.

M. Dumas: Oui, tout à fait.

La sénatrice McPhedran: J'avais donc bien compris. Ma question porte sur l'un des points clés que vous avez soulevés ce soir. D'autres témoins en ont aussi parlé. Le fait est que le projet de loi à l'étude s'appliquera uniformément à l'ensemble du Canada. Une autre expression que l'on pourrait utiliser serait « panautochtone ». D'après vous, que répondrait le premier ministre à votre lettre? Vous avez demandé que l'Assemblée des chefs du Manitoba soit autorisée à aller de l'avant. Je tiens également à souligner que la lettre était signée par la présidente du conseil des femmes de l'Assemblée des chefs du Manitoba, la chef Francine Meeches, et par vous-même. Dans quel contexte le gouvernement du Manitoba pourrait-il, comme vous l'avez décrit, adopter un projet de loi qui lui soit propre afin de ramener les enfants à la maison?

Mr. Dumas: First of all, senator, I appreciate your question. Thank you very much.

Before I answer, there's already existing legislation that actually identifies specific regions already in existence, so the whole concept of asking for bringing-our-children-home specific legislation to Manitoba isn't anything impossible. It has been done before and it can be done again. Unfortunately, I have no faith in the partners that we have to deal with in Manitoba.

Fundamentally, when the issue was brought forward to us by the federal government, the travesty happening on the incentivized apprehension of our children made the federal government very uncomfortable. They were literally paying the provincial government of Manitoba to apprehend our children, so much so that there are more children in care in Manitoba than there ever was during the residential school period. The majority of those children are permanent wards, and it will continue. I think it is very poignant that I had said that I would prefer the status quo than to move forward on this legislation. Because I have no faith in these people who, over the past 50 years, have shown their true colours and truly not wanted to work with us to look after our children.

Fundamentally, as simply as I can put it, there are already existing processes we could work towards together within the federal constructs, and we would be able to work together to ensure that the resources made available for looking after our children can come through us. First Nations have been audited six to ten times a year. We've been doing reports. We're been conditioned to do all of these things, and we do them fairly regularly. When you want to talk about transparency, let's go visit our provincial treaty partners and ask them for an audit on the funding that they receive on behalf of our kids. You will never get that.

So, senator, to answer your question, I don't think it's an impossible feat. It can be done. Through Chief Meeches and the rest of the Women's Council with their strategic leadership and the work they've done, we've actually created the templates, the opportunity and the conduit to bring life to this thing, if only our treaty partners on the federal side would have enough trust in us to be able to look out for ourselves.

Senator McPhedran: Just a quick supplementary, would you find it acceptable if it was possible for Manitoba to be exempted from this act?

Mr. Dumas: Certainly. We all need to be reasonable, but there needs to be truth when we say these things. With the rest of the things that my honourable colleagues have said, there needs to be a real commitment to moving forward. Get the province out

M. Dumas: Avant toute chose, sénatrice, j'aimerais vous remercier de la question. Merci beaucoup.

Avant de répondre, je tiens à dire qu'il existe déjà des lois visant des régions précises, alors tout ce concept d'un projet de loi visant à ramener les enfants à la maison et s'appliquant au Manitoba précisément n'a rien d'impossible. Cela s'est fait par le passé, et cela peut se faire aujourd'hui. Malheureusement, je fais peu confiance aux partenaires avec qui nous devons travailler au Manitoba.

Fondamentalement, l'encouragement à la prise en charge de nos enfants — un scandale — met le gouvernement fédéral très mal à l'aise lorsqu'il doit aborder la question avec nous. Le gouvernement fédéral payait littéralement le gouvernement du Manitoba pour qu'il nous enlève nos enfants, au point où il y a plus d'enfants pris en charge par le gouvernement du Manitoba de nos jours que pendant l'époque des pensionnats. La plupart de ces enfants seront pour toujours des pupilles de l'État. La situation va se perpétuer. Le fait que, comme je l'ai dit plus tôt, je préférerais le statu quo à ce projet de loi en dit long sur ma détresse. Voyez-vous, je n'ai aucune confiance en des gens qui, ces 50 dernières années, ont montré leur vrai visage et refusé de travailler avec nous pour le bien de nos enfants.

Essentiellement, pour résumer cela de la façon la plus simple possible, il existe déjà, dans les cadres établis par le gouvernement, des processus qui nous permettraient de réaliser nos objectifs en travaillant ensemble, et nous pourrions collaborer afin de veiller à ce que les ressources destinées à la protection de l'enfance nous soient directement accessibles. Les Premières Nations font l'objet d'audits de six à dix fois par année. Nous présentons des rapports. Nous avons été conditionnés à faire toutes ces choses, et nous les faisons régulièrement. Vous parlez de transparence, alors allons rendre visite à nos partenaires provinciaux dans le cadre des traités et faisons-leur subir un audit financier pour voir comment sont utilisés les fonds qu'ils reçoivent pour le compte de nos enfants. Vous n'aurez jamais la suite.

Donc, sénatrice, pour répondre à votre question, je ne crois pas que ce soit impossible. Nous pouvons y arriver. Grâce au travail et à la direction stratégique du conseil des femmes et de la chef Meeches, nous avons élaboré des modèles, ouvert des possibilités et créé des mécanismes afin de pouvoir mettre tout cela sur pied, mais pour cela, il faut que nos partenaires de traités à l'échelon fédéral nous fassent suffisamment confiance pour nous permettre de nous débrouiller par nous-mêmes.

La sénatrice McPhedran: Rapidement, j'ai une question supplémentaire. Accepteriez-vous que le Manitoba soit exempté du projet de loi, si c'était possible?

M. Dumas: Certainement. Même si nous devons tous nous montrer raisonnables, nous devons parler franchement. Compte tenu de tout ce que mes respectés collègues ont dit jusqu'ici, il faut qu'il y ait un véritable engagement; il faut qu'on veuille

of the legislation. We don't need them. Don't make this a pan-Indigenous thing. Actually, it further complicates things. It will eventually create more discrimination than what we realize. It will be very problematic. If we pass this legislation as it is today, it will haunt us for generations.

Senator McPhedran: Thank you.

Senator Coyle: Thank you to all of you who are with us by video and in person tonight. I almost don't know where to start, but I do hear a consistency, actually, with various grades. No one is 100 per cent saying to pass that legislation just the way it is. We're going to have some concrete amendments coming from Vice Chief Pratt and from you, Grand Chief Abram. You have some amendments that you'll be suggesting.

I think my biggest question is for you, Grand Chief Dumas. I don't know the nuance of everything you're talking about, but I believe you have said to us that this legislation should be abandoned and that the status quo is better than this legislation. My question to you then: Is there any condition under which Bill C-92, in some form, not the form as you see it here today, is redeemable for you?

Mr. Dumas: First of all, I want to preface my statement by saying that it pains me to have to say that to you about the status quo. I've been involved with child welfare from a young person. I see the potential through the generations of what it is we need to do. It was with great hope and aspiration when we took up the challenge of former Minister Jane Philpott to do the work that we've done in Manitoba. It pains me to say that I would have to abandon this legislation as is.

However, I think that with my Women's Council in Manitoba and the leadership of the assembly, if there was actually a truly meaningful process, we could come up with something that could be workable, but our writers and our drafters in the room would have to abandon the positions they're in. We're talking about issues here, senators — and I don't mean this in a disrespectful way — but there is a reason why there are lawyers and drafters that are talking about this. There are larger fundamental issues in regard to the division of authorities and all of the rigmarole that goes along with it that are actually Canada's problems. We know what our rights are and what our privileges are. We know what our laws are, and we need to move forward as we've done historically.

If you think that there might be some redeeming qualities on this, it would essentially have to be a whole redraft. The simple thing to do would be to support the Bringing Our Children Home vraiment faire bouger les choses. Exemptez la province de cette loi. Nous n'en avons pas besoin. Nous n'avons pas besoin d'un projet de loi panautochtone. Cela ne ferait que compliquer les choses. Cela créera au bout du compte plus de discrimination que l'on pourrait le croire. Cela créera des problèmes. Ce projet de loi nous hantera pendant des générations s'il est adopté sous sa forme actuelle.

La sénatrice McPhedran: Merci.

La sénatrice Coyle: Merci à vous tous, autant à ceux qui sont avec nous par vidéoconférence, qu'aux personnes ici présentes ce soir. Je ne suis pas vraiment sûre de savoir par quoi commencer, mais il semble que tout le monde s'entend sur une chose, dans une certaine mesure. Personne ne semble convaincu à 100 p. 100 que le projet de loi devrait être adopté sous sa forme actuelle. Le vice-chef Pratt ainsi que vous, grand chef Abram, allez nous envoyer des modifications précises. Vous allez nous proposer quelques modifications.

Ma question principale s'adresse à vous, grand chef Dumas. Je n'ai pas saisi toutes les nuances de ce dont vous avez parlé, mais je crois bien que vous avez dit que le projet de loi devrait être abandonné et que le statu quo était préférable au projet de loi. Voici donc la question que je vous pose : qu'est-ce que l'on pourrait modifier, dans la version actuelle du projet de loi C-92, pour le rendre acceptable à vos yeux?

M. Dumas: Avant toute chose, je veux commencer en disant que c'est difficile pour moi de dire cela du statu quo. Quand j'étais jeune, j'ai eu affaire aux services de protection de l'enfance. Je vois le potentiel des générations, et je sais ce que nous devons faire. C'est avec énormément d'espoir et d'ambition que nous avons relevé le défi lancé par l'ancienne ministre Jane Philpott de faire ce que nous avons fait au Manitoba. Je regrette de le dire, mais ce projet de loi, sous sa forme actuelle, doit être abandonné.

Malgré tout, je crois qu'il serait possible, grâce au conseil des femmes du Manitoba et aux dirigeants de l'assemblée, si le processus est véritablement sincère, d'élaborer quelque chose d'acceptable. Il faudrait cependant que nos rédacteurs dans la salle acceptent d'assouplir leurs positions. Mesdames les sénatrices, messieurs les sénateurs, nous sommes en train de parler... Je ne veux pas vous manquer de respect, mais ce n'est pas pour rien que nous devons faire appel à des avocats et à des rédacteurs. La répartition des pouvoirs, et tout ce cirque, soulève toutes sortes de questions fondamentales qui sont, dans les faits, les problèmes du Canada. Nous connaissons nos droits et nos privilèges. Nous connaissons nos lois, et nous devons aller de l'avant comme nous l'avons fait par le passé.

Vous voulez savoir s'il existe une façon de rendre ce projet de loi acceptable; je vous répondrais qu'il faudrait en fait le réécrire au grand complet. La chose la plus simple à faire serait de Act that was developed by the Assembly of Manitoba Chiefs, and everyone would be able to build off of that.

Senator Coyle: Thank you very much.

Senator LaBoucane-Benson: My question for Vice Chief Pratt and Grand Chief Abram. I want to talk about funding statements that are clear and in the body of the bill. We heard from Kevin Page this week, and he was talking about adding a fourth principle in the "purpose and principles" section that would be about funding. Another idea was around adding a bullet in the substantive equality principle around funding that would demonstrate substantive equality. I want your feedback and maybe other ideas about where that funding statement would be best placed in a way that doesn't limit the funds that could be spent on a wide variety of programming but also holds the government's feet to the fire to ensure that funding is actually available for the programs and services that are required.

Mr. Pratt: Thank you, senator, for that question. I want to say there is definitely a need for stronger language when it comes to funding in the bill. Currently it's in the preamble part and I think it needs to be in the main body where there's some stronger language and commitment. Should the legislation be successful, and it is Saskatchewan's hope that it is, we want to be able to have the resources that we need for implementation. There is going to be a lot of work that is going to have to happen on the ground. That's already starting. We've already started some of that. I think our legislative development, we have our welfare framework act that was ratified by our chiefs and assembly. A lot of work has already been done, and a lot of good things have been happening in terms of child welfare with their agencies.

I am grateful for Raymond Shingoose, who is an expert on child welfare in our region, as well as Colin Rope. We call him our guru and is like the godfather of child welfare. He has done a lot of good work. I appreciate these men and women who are standing with us and providing us direction.

But I definitely think there has to be some stronger language here when it comes to the statutory obligations of Canada for us to be able to implement this bill. It can't just be in the preamble. It needs to be in the body of the bill. As to where it will fit, that's a good question. I think it needs to be somewhere where it has some teeth to it. I think that's very important. soutenir la loi sur le retour des enfants dans leur famille qui a été élaborée par l'Assemblée des chefs du Manitoba. Tout le monde pourrait poursuivre les efforts à partir de là.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Ma question s'adresse au vice-chef Pratt et au grand chef Abram. J'aimerais que nous discutions des fonds explicitement prévus selon le libellé du projet de loi. M. Kevin Page est venu témoigner cette semaine, et il a mentionné la possibilité d'ajouter à la rubrique « Objet et principes » un quatrième principe qui concernerait le financement. Une autre possibilité serait d'ajouter au principe d'égalité réelle un alinéa à propos du financement, dans le but de prouver l'égalité réelle. J'aimerais entendre vos commentaires par rapport à cela et peut-être vos autres suggestions quant au meilleur endroit où placer cet alinéa touchant le financement. Il faut que le financement puisse être utilisé sans restriction pour un grand éventail de programmes, et il faut aussi veiller à ce que le gouvernement se sente constamment obligé de rendre des fonds accessibles pour les programmes et les services.

M. Pratt: Merci, sénatrice, de poser la question. Je tiens à dire qu'il est hors de tout doute nécessaire de renforcer le libellé du projet de loi en ce qui a trait au financement. À l'heure actuelle, cela est évoqué dans le préambule, alors qu'il devrait en être question, je crois, dans le texte principal, où le libellé est plus clair et où les engagements sont énoncés. Si le projet de loi est adopté — et c'est ce que nous espérons en Saskatchewan —, nous voulons être sûrs d'avoir accès aux ressources dont nous avons besoin pour la mise en œuvre. Il y a énormément de choses que nous allons devoir faire sur le terrain. Nous avons déjà commencé le travail, en partie. Nous avons commencé à élaborer des lois; notre loi-cadre sur les services d'aide a déjà été approuvée par nos chefs et par l'assemblée. Nous avons déjà accompli beaucoup de travail, et beaucoup de bonnes choses ont été faites en ce qui concerne les organismes de protection de l'enfance.

Je suis très reconnaissant envers M. Raymond Shingoose, un expert de la protection de l'enfance de votre région, ainsi qu'à M. Colin Rope du travail qu'ils ont fait. C'est notre maître à penser; on peut dire qu'il est comme le parrain de la protection de l'enfance. Il a fait énormément de bon travail. Je suis reconnaissant aux hommes et aux femmes qui nous appuient et qui nous aident à nous orienter.

Malgré tout, je crois sans l'ombre d'un doute que le libellé devrait être plus clair en ce qui concerne les obligations réglementaires du Canada à notre égard, si nous voulons que le projet de loi puisse être mis en œuvre. Cet aspect ne peut pas être évoqué seulement dans le préambule. Il faut qu'il le soit dans le corps du projet de loi. Mais où exactement, c'est une bonne question. Je crois qu'il faudrait que ce soit dans une partie qui a du mordant. C'est très important, selon moi.

Senator LaBoucane-Benson: Like a principle then. Like a strong principle.

Mr. Pratt: Like a strong principle, yes.

Mr. Abram: If funding is not statutory, it's discretionary, and if funding is discretionary, First Nations have lived through over 100 years of discretionary funding, and look where it has gotten us in terms of drinking water, housing and child welfare.

At every table we've participated in with Canada since that CHRT decision, people say over and over that the funding must be predictable, stable, sustainable, needs-based and consistent with the principle of substantive equality.

The Government of Canada sees it too. It did not appeal the tribunal decision. It says it is working to implement it. They put that exact language quoted above into the preamble, but if it's not statutory, again, it will remain at the goodwill of future governments. First Nations relying on the goodwill of governments over the years have not fared very well.

Senator McCallum: Thank you for your presentations.

[Editor's Note: Senator McCallum spoke in her Indigenous language.]

My question now is about the relationships that you have with the province. When you look in section 3, it says that the First Nations or the government will supersede the province, but the next clause says: "... unless there is a pre-existing agreement with the province."

I know with Manitoba, the funding for our children in care is a big issue, and the province has refused to relinquish their hold on the children, so we remain in their stranglehold. I don't know what Saskatchewan's relationship is. I know what Manitoba has, and I think that is one of the questions that has always been in your mind. Could you please speak about it a bit?

Mr. Dumas: Thank you, Senator McCallum. Before I answer your question, I just want to make it totally clear to the senators that if this legislation were to pass as is today, you will be forcing all of the discrimination and all of those things onto Manitoba. You will be doing that. If you support this, that will be your legacy, if this legislation goes as is.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Ce pourrait être un principe, donc. Un principe ferme.

M. Pratt: Comme un principe ferme, oui.

M. Abram: Si aucun financement n'est prévu par la loi, alors il est discrétionnaire, et, quand un financement est discrétionnaire... Les Premières Nations vivent avec un financement discrétionnaire depuis plus d'une centaine d'années, et vous voyez les résultats en ce qui a trait à l'eau potable, au logement et à la protection de l'enfance.

À toutes les réunions auxquelles nous avons participé avec le Canada depuis la décision du Tribunal canadien des droits de la personne, les gens ont dit, encore et encore, que le financement doit être prévisible, stable, durable, fondé sur les besoins et conforme au principe de l'égalité réelle.

Le gouvernement du Canada le reconnaît également. Il n'a pas interjeté appel de la décision du tribunal. Il dit qu'il travaille à mettre cela en œuvre. Le préambule contient les mots mêmes que je viens tout juste d'utiliser, mais, si le financement n'est pas obligatoire, encore une fois, il restera lié au bon vouloir des gouvernements futurs. Les Premières Nations qui s'en sont remises à la bonne volonté des gouvernements pendant des années s'en sont sorties perdantes.

La sénatrice McCallum: Merci de vos exposés.

[La sénatrice McCallum s'exprime dans une langue autochtone.]

Ma question porte sur la relation que vous entretenez avec votre province. L'article 3 prévoit que les Premières Nations ou le gouvernement l'emportent sur la province. Cependant, la disposition suivante dit : « [...] à moins qu'il y ait une entente préexistante avec la province ».

Je sais qu'il y a un grave problème de financement au Manitoba pour les services liés aux enfants pris en charge par l'État. La province a aussi refusé de remettre les enfants à leur famille. Nous sommes dans une impasse. Je ne sais pas quelle est votre relation avec la Saskatchewan. Je sais ce qui se passe au Manitoba, et j'imagine que c'est le genre de questions qui vous occupent toujours l'esprit. Pourriez-vous formuler quelques commentaires là-dessus?

M. Dumas: Merci, sénatrice McCallum. Avant de répondre à votre question, je veux qu'il soit parfaitement clair pour toutes les sénatrices et tous les sénateurs que, si le projet de loi est adopté aujourd'hui dans sa forme actuelle, vous allez imposer toutes ces mesures discriminatoires et tout le reste au Manitoba. C'est ce que vous allez faire. Si vous soutenez ce projet de loi dans sa forme actuelle, c'est ce que vous allez laisser aux générations futures.

Before I speak specifically on child welfare, everyone here in the room knows that the Province of Manitoba refused to sign the Health Accord until the last possible moment. The Province of Manitoba refused to sign the carbon tax. I don't know if they did or not. They completely refused to do these things and work with the federal system. So here you are. The question is: How are they going to work with us? If they can't work with the federal government, then how are they going to work with us? How are we going to be able to change the whole business that they've created over the past 20 years on cashing in on our children?

In going back to the funding flow, I would like to do an analysis on the children who come into care. When they come into our communities, they are level one kids, but as soon as they're taken out, they magically become level three or four kids, and funding magically becomes available for them to be looked after in these specific institutions. That's why the Assembly of Manitoba Chiefs has worked so hard to create attention for this issue.

We can't move forward without having our meaningful involvement in developing these processes. That relationship with the Province of Manitoba is essentially nonexistent, and if we rely upon the status quo and the good favours and the well wishes of people, well, it's not going to do anything for us.

Does that answer your question?

Senator McCallum: Yes.

Mr. Pratt: Thank you, senator, for your question. With Saskatchewan, where do I begin with these guys? I think we have to go back to 1905 when the province was created. It's not good. We basically have a nonexistent relationship with the current Saskatchewan government and Premier Moe. Premier Wall, before him, was just as bad. When they did the review of the child welfare legislation and did the amendments and changes to the Child and Family Services Act in Saskatchewan in 2016, there was no consultation. The two child welfare agencies that were recognized in the previous child welfare legislation act, YTC and STC, were removed from the legislation when they redid it. They only came to us after to discuss the policy.

That's how business operates in Saskatchewan; it's not good. I have had numerous meetings with Premier Moe, as well as his colleagues, Minister Merriman and Minister Warren Kaeding, Minister responsible for First Nations, Metis and Northern Affairs, in Saskatoon. I had a heated discussion with Minister Kaeding. I might as well tell you all here because it

Avant d'aborder en détail le sujet de la protection de l'enfance, je veux dire que tous les gens ici présents savent que la province du Manitoba s'est abstenue de signer l'accord sur les soins de santé jusqu'au tout dernier moment. La province du Manitoba a aussi refusé d'entériner la taxe sur le carbone. Je ne sais pas si cela a été fait ou non. Elle a catégoriquement refusé de faire ce genre de choses et de travailler avec le gouvernement fédéral. Voilà où en sont les choses. La question est donc la suivante : comment compte-t-elle travailler avec nous? Si elle ne peut pas travailler avec le gouvernement fédéral, comment espère-t-on qu'elle va travailler avec nous? Comment va-t-on pouvoir modifier tout ce que le Manitoba a créé au cours des 20 dernières années afin de pouvoir faire de l'argent sur le dos de nos enfants?

Pour revenir à la question du financement, j'aimerais qu'une étude soit réalisée sur les enfants qui sont pris en charge par l'État. Dans nos collectivités, ce sont des enfants dits de niveau un, mais à l'extérieur, comme par magie, ils deviennent des enfants de niveau trois ou quatre, et, comme par magie, des fonds sont débloqués afin que l'on puisse les placer dans des établissements. Pour cette raison, l'Assemblée des chefs du Manitoba a travaillé sans ménager sa peine pour attirer l'attention sur ces problèmes.

Les choses ne pourront progresser que si nous participons concrètement à l'élaboration des processus. Notre relation avec la province du Manitoba est essentiellement inexistante. Nous n'arriverons à rien si nous continuons de nous fier au statu quo et à la bonne volonté et aux bons souhaits des gens.

Est-ce que cela répond à votre question?

La sénatrice McCallum: Oui.

M. Pratt: Merci de votre question, sénatrice. Par où dois-je commencer pour parler de notre relation avec la Saskatchewan? Je crois que je dois remonter à 1905, à l'époque où la province a été créée. Notre relation n'est pas bonne. Actuellement, notre relation avec le gouvernement de la Saskatchewan et le premier ministre Moe est pratiquement inexistante. Notre relation était aussi mauvaise avec son prédécesseur, le premier ministre Wall. Quand le gouvernement a lancé l'examen des lois sur la protection de l'enfance et que la Child and Family Services Act de la Saskatchewan a été modifiée, en 2016, il n'y a eu aucune consultation. Les deux organismes de protection de l'enfance reconnus par l'ancienne loi sur la protection de l'enfance, YTC et STC, ont été retirés de la loi quand elle a été modifiée. On nous a seulement consultés après coup, pour discuter des politiques.

Voilà comment les choses se passent en Saskatchewan; ce n'est pas correct. J'ai participé à de nombreuses réunions avec le premier ministre Moe et ses collègues, le ministre Merriman et le ministre Warren Kaeding, responsable des Affaires des Premières Nations, des Métis et du Nord, à Saskatoon. J'ai eu un échange musclé avec le ministre Kaeding. Je peux bien vous le

doesn't matter. It's not like it's going to change anything with our relationship with him. I asked him, "Why don't you want to give us our kids? Give us our kids back. Why don't you give them up?" He smiled at me across the table and said, "Because we'll own that badge." Just like that.

I want to let senators know why Saskatchewan supports this and why we want out from under child welfare, because that's what we deal with on the ground. This is the province that killed an Indigenous man, Colten Boushie, whom I will never stop speaking about every chance I get, and let him walk free. What message did that send to our young people in Saskatchewan? That their lives don't matter. That's what we deal with in Saskatchewan on a daily basis.

It's no secret Saskatchewan has an issue with racism. That's what we fight daily. It's high up in the Cabinet level. I have friends that are in Cabinet. I have friends that are in the Saskatchewan Party and the NDP. I hear the comments the cabinet ministers make when they think they're having a private discussion. We hear everything they're doing. Minister Merriman and his bureaucrats have done everything they could to scuttle this bill and everything they could to destroy the work that we've done and that Saskatchewan has led since 1982 when our Vice Chief at that time started the work.

We don't have a relationship with the provincial government. That's why our legislation has to be recognized. We're ready to do it. We're working on enabling legislation. It's already done and ready to go. We already have a child welfare framework act. We already have 16 child welfare agencies that operate in the province of Saskatchewan. We're ready. We know what the needs are. Saskatchewan will never, ever be able to heal our children as long as they're coming in and taking them over. They don't even understand how to introduce the culture because it's not theirs to introduce.

We get that recognition of our jurisdiction back that we never gave up when we signed the treaties. We get that back. We're going to bring down the numbers. We're going to succeed where the province has failed and that's my message over and over. Saskatchewan is ready to go. We've already developed that work.

You pass that legislation, make the amendments that we want, get it through the Senate, get it through Parliament, get it into law, get Royal Assent and, man, we'll be ready to declare the day it receives Royal Assent that we're going to give the province one year's notice we're ready to occupy the field and

dire à tous, parce que ce n'est pas important. Je ne crois pas que cela va changer notre relation. Je lui ai demandé : « Pourquoi ne voulez-vous pas nous redonner nos enfants? Redonnez-nous nos enfants. Pourquoi ne pouvez-vous simplement pas nous les rendre? » Il m'a souri, de l'autre côté de la table, et a dit : « Parce que c'est nous qui allons en porter la responsabilité. » Tout bonnement.

Je veux que les sénatrices et les sénateurs sachent pourquoi la Saskatchewan agit ainsi et pourquoi nous voulons nous défaire de ce régime de protection de l'enfance. C'est ce genre de problèmes que nous devons affronter sur le terrain. Il s'agit de la province qui a acquitté le meurtrier d'un homme autochtone, Colten Boushie, dont je vais toujours parler chaque fois que l'occasion se présente. Quel genre de message a-t-on envoyé à nos jeunes de la Saskatchewan? Que leur vie n'a pas d'importance. Voilà le genre de choses auxquelles nous sommes confrontés quotidiennement en Saskatchewan.

Tout le monde sait que la Saskatchewan a un problème de racisme. Nous devons affronter cela tous les jours. Il y a du racisme même chez les ministres. J'ai des amis au Cabinet. J'ai des amis au Parti de la Saskatchewan et au NPD. J'ai entendu les commentaires que les ministres font lorsqu'ils croient être en privé. Nous sommes au courant de tout ce qu'ils font. Le ministre Merriman et ses fonctionnaires ont tout fait en leur pouvoir pour saborder ce projet de loi et réduire en miettes tout le travail que nous avons fait et qui a été dirigé par la Saskatchewan depuis 1982, quand notre vice-chef a entamé les travaux.

Nous n'avons pas de relation avec le gouvernement provincial. C'est la raison pour laquelle notre loi doit être reconnue. Nous sommes prêts à le faire. Nous travaillons sur une loi habilitante. Elle est déjà rédigée et prête à être adoptée. Nous avons déjà une loi-cadre sur la protection de l'enfance. Nous avons 16 organismes de protection de l'enfance qui mènent leurs activités dans la province de la Saskatchewan. Nous sommes prêts. Nous connaissons les besoins. La Saskatchewan ne pourra jamais être en mesure de guérir nos enfants tant qu'elle continuera de nous les enlever. Elle ne comprend même pas comment présenter la culture aux enfants parce que ce n'est pas son rôle.

Si nous retrouvons notre compétence, que nous n'avons jamais cédée lorsque nous avons signé les traités, nous allons faire baisser les statistiques. Nous allons réussir là où la province a échoué, et c'est le message que j'envoie sans cesse. La Saskatchewan est prête à aller de l'avant. Nous avons déjà accompli ce travail.

Adoptez ce projet de loi, apportez les amendements que nous désirons, soumettez-les au Sénat et au Parlement, faites-en une loi et obtenez la sanction royale et, je vous le dis, nous serons prêts, dès que la sanction royale aura été reçue, à donner à la province un avis d'un an pour lui dire que nous sommes prêts à

enact our own legislation and take that seat away from them. I think we're going to do a heck of a lot better job than they are.

I hope that answers your question, senator. I'm going to tell the truth here. I'm not here to tell you everything is rosy in Saskatchewan, because it isn't.

The Chair: Chief Abram, would you like to respond?

Mr. Abram: With regard to the province, I think the biggest thing is that you don't realize that the provincial legislation is still going to apply even if Bill C-92 does pass. It will still apply to First Nations, and First Nations laws only if they're recognized with the force of federal law and if there is a conflict with provincial law, well the First Nation law supersedes. Where there is no conflict, then a provincial law will still apply.

Ontario also has a long history of apprehending children from hospitals as newborns on the basis of poverty. It's a wicked circle between the federal and provincial governments that we have created here with regard to child welfare where the federal government has underfunded us in terms of housing and safe drinking water, and the province comes along and says, "Your kids have no safe drinking water and no safe housing, so we're going to take them," and other poverty-related issues.

It's really a holistic thing we're looking at. It's not just this bill. It's about if a child is healthy, then they have to have a healthy family. For a family to be healthy, there has to be certain things. They have to have services available to them. They have to have a safe place to live and safe drinking water. That's mainly what I want to talk about, jurisdiction-wise.

Subclause 12(2) of the bill basically says that the province would not be allowed to disclose information when a child has been apprehended. That would actually be a downgrade from the rights that we have under the provincial legislation.

Also, we have band reps. Ontario is different in that way, where First Nations have band reps who are notified if there is a protection issue with a child. If this legislation passes, that will make our band rep programs unworkable.

I don't see why First Nations should not be able to know which child they're having a protection issue with. Why can't we know that? Why can't we know until after the child has been

occuper le terrain, à appliquer notre propre loi et à prendre sa place. Je crois que nous allons faire un bien meilleur travail qu'elle.

J'espère que cela répond à votre question, sénatrice. Je vais dire la vérité ici. Je n'affirmerai pas que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes en Saskatchewan parce que ce n'est pas le cas.

La présidente : Chef Abram, souhaitez-vous répondre à la question?

M. Abram: En ce qui concerne la province, le principal problème, selon moi, c'est qu'on ne se rend pas compte que la loi provinciale va continuer à s'appliquer même si le projet de loi C-92 est adopté. Elle s'appliquera encore aux Premières Nations, et leurs lois s'appliqueront seulement si elles sont reconnues par une loi fédérale et, advenant un conflit avec la loi provinciale, la loi des Premières Nations l'emporte. S'il n'y a pas de conflit, la loi provinciale continuera donc de s'appliquer.

L'Ontario assume également depuis longtemps la prise en charge de nouveau-nés dans les hôpitaux en raison de la pauvreté. C'est un cercle vicieux que les gouvernements fédéral et provinciaux ont créé relativement à la protection de l'enfance, puisque le gouvernement fédéral a sous-financé nos logements et notre eau potable, et ensuite la province vient nous dire : « Vos enfants n'ont pas d'eau potable ni de logement salubre, alors nous devons les prendre en charge. » Il y a également d'autres problèmes liés à la pauvreté.

Nous devons vraiment trouver une solution globale. Il ne faut pas seulement ce projet de loi. Si un enfant est en santé, il doit avoir une famille qui l'est également. Pour qu'une famille soit en santé, elle a besoin de certaines choses. Elle doit avoir accès à des services, à un logement sécuritaire et à de l'eau potable. C'est principalement ce dont je veux parler en ce qui concerne la compétence.

Le paragraphe 12(2) du projet de loi prévoit essentiellement que la province n'aurait pas le droit de divulguer des renseignements lorsqu'un enfant est pris en charge. Ce serait en réalité une régression par rapport aux droits que nous avons en vertu de la loi provinciale.

Également, nous avons des représentants de bande. L'Ontario est différent à cet égard parce que les Premières Nations ont des représentants de bande qui sont avisés s'il y a un problème de protection concernant un enfant. Si ce projet de loi est adopté, nos programmes de représentants de bande ne pourront plus fonctionner.

Je ne vois pas pourquoi les Premières Nations ne devraient pas être en mesure de savoir quel enfant fait face à un problème de protection. Pourquoi ne pouvons-nous pas le savoir? Pourquoi apprehended? And even after the child has been apprehended, we have to guess which one has been apprehended?

Our band reps are also representative of our nation's rights of what is the best interests of that child. That's another thing, about sections 10 to 15 assuming to know what the best interests of the child are, and assuming that First Nations are not capable of deciding what those best interests are ourselves, as if we're going to choose something that is not in the best interests of the child. This bill makes several assumptions with respect to that which I think First Nations don't agree with.

Also, I should add that, just today, we had a special chiefs assembly in Ontario. We've all come to one mind with respect to the bill, and we've decided to reject the bill as it stands unless the jurisdiction issue and the statutory funding issue are cleared up. If those are not cleared up, then in Ontario, as a province, we will be against this bill. If this bill passes without those amendments, it will certainly be a step back from what we already have in the province. Those are hard-fought things that we had within our provincial legislation.

Senator McCallum: When you're looking at the federal and provincial relationship, does the federal government have authority to tell the provinces what to do through law? If they could, they would have already done it. They would have already worked with First Nations to do this without the province. It doesn't seem like it exists already. Could you respond to that, both of you?

Mr. Dumas: I would argue that it does. We've been told that the federal government has supremacy, is sovereign and delegates authority to the province — the division of authority the constitution has agreed to. However, because of our unique relationship, there are mechanisms that are already in existence that we would be able to use that actually wouldn't have to go into this whole realm of division of authority, but there needs to be trust on the federal side to do those things. It can be done.

With that said, I want to add this to my answer, and I want senators to be aware of this, because this is the sober second thought: The bureaucrats going around doing engagement on this bill have said to my technical people today that it doesn't matter what Manitoba says because this bill is going to pass. So if that's the sentiment of this bureaucracy, then I'm pleading to you even more that, in order to do this bill, we need to do it right. If that's the mindset of the people we're supposed to be working with, that's very problematic.

Mr. Pratt: Thank you, senator, for your question. It depends on the interpretation of the Constitution Act section 91(24). In Saskatchewan, particularly on First Nations lands, the federal government has that responsibility for lands and lands reserved for Indians. Our chiefs' historical position is that our treaty rights

pouvons-nous l'apprendre seulement après que l'enfant a été pris en charge? Même là, nous devons deviner de quel enfant il s'agit.

Nos représentants de bande sont également les représentants des droits de notre nation lorsqu'il s'agit de l'intérêt de l'enfant. Voilà un autre problème concernant les articles 10 et 15 qui supposent qu'il faut connaître l'intérêt de l'enfant et que les Premières Nations sont incapables de déterminer par ellesmêmes ce qui est dans l'intérêt de l'enfant, comme si elles allaient choisir quelque chose qui irait à l'encontre de celui-ci. Le projet de loi laisse supposer plusieurs choses en ce sens auxquelles les Premières Nations ne souscrivent pas.

J'ajouterai également que, pas plus tard qu'aujourd'hui, nous avons tenu une assemblée extraordinaire des chefs en Ontario. Nous sommes tous du même avis au sujet du projet de loi et nous avons décidé de le rejeter dans sa forme actuelle à moins qu'on ne règle les questions de compétence et de financement obligatoires. Si ce n'est pas le cas, alors nous nous opposerons au projet de loi en Ontario. S'il est adopté sans ces amendements, cela constituera certainement un recul par rapport à ce que nous avons déjà dans la province. Il s'agit de droits durement gagnés que nous avions dans notre loi provinciale.

La sénatrice McCallum: Lorsque vous examinez la relation entre le gouvernement fédéral et les provinces, est-ce que le gouvernement fédéral a le pouvoir de dire aux provinces quoi faire au moyen d'une loi? S'il le pouvait, il l'aurait déjà fait. Il aurait déjà travaillé avec les Premières Nations pour faire cela sans la province. Il semble que cela n'existe pas déjà. Pouvez-vous me dire, tous les deux, ce que vous en pensez?

M. Dumas: Je dirais que ça existe. On nous a dit que le gouvernement fédéral a préséance, qu'il est souverain et qu'il délègue des pouvoirs aux provinces, c'est la répartition des pouvoirs en vertu de la Constitution. Toutefois, en raison de notre relation unique, nous pourrions utiliser des mécanismes qui existent déjà et qui ne seraient pas assujettis à cette répartition des pouvoirs, mais il faut de la confiance du côté du gouvernement fédéral pour réaliser cela. Ça peut se faire.

Cela dit, j'aimerais ajouter ceci, et j'aimerais que les sénateurs le sachent parce qu'il s'agit d'un second examen objectif : les bureaucrates qui font de la mobilisation relativement à ce projet de loi ont dit aujourd'hui à mes techniciens que ce que dit le Manitoba importe peu, car le projet de loi sera adopté. Si c'est l'attitude des bureaucrates, alors je vous prie encore plus de faire les choses de la bonne façon en ce qui concerne le projet de loi. Si c'est la mentalité des gens avec qui nous sommes censés travailler, alors nous avons un grand problème.

M. Pratt: Merci, sénatrice, de votre question. Cela dépend de l'interprétation du paragraphe 91(24) de la Loi constitutionnelle. En Saskatchewan, particulièrement sur les terres des Premières Nations, le gouvernement fédéral est responsable des terres et des terres réservées aux Indiens. La position de nos chefs a

are portable, so they work both on and off reserve. As a member of Muscowpetung, I might not be residing on Muscowpetung, but because Muscowpetung having signed a treaty, my rights are just as valid whether I live in Saskatoon or here in Ottawa. That's always been our historical position.

The federal government is well within its rights to make such an historic change in legislation when it comes to our children in care. It's long overdue, and I think it's much needed. It's going to be a great day when it happens for Saskatchewan, because we'll have the provincial government out of our hair and we'll be able to move forward. And that's not just on child welfare. Once we get child welfare jurisdiction back with adequate funding, we're going to go after them for education and justice. I plan on being back here over the next couple of years to talk about those two big issues next, because we need a whole new justice system in Saskatchewan. The current one is a failure. We need a whole new education system, because the current one isn't working for First Nations people.

Senator Tannas: This was supposed to be the easy thing. This was, "The framework failed. We have to do something to get Indigenous people on the road to self-determination." This was the easy thing that they picked, because they were in a hurry. Time is ticking now. Wow.

I really appreciate everything you have said here — both diametrically opposed, spoken strongly, clearly. I'm humbled to have been here to listen, and it will take the wisdom and the full wattage of intelligence of all of us to figure out how to square this.

I don't have any questions. Thank you.

Senator Christmas: Again, as was expressed, we appreciate you being here and bringing your experience and knowledge to this table.

Grand Chief Dumas and Vice Chief Pratt, both of you have mentioned that child care is in a humanitarian crisis. I believe Manitoba has the highest number of Indigenous children in child care. Grand Chief, I think you called it ground zero. Vice Chief, you mentioned that Saskatchewan has the second-highest number of children in child care. For the public record and while this issue is so pressing, can both of you just take a few moments and describe why child care in your respective provinces is at the level of a humanitarian crisis?

toujours été que nos droits issus de traités nous accompagnent, alors ils s'appliquent dans les réserves et hors réserves. En tant que membre de la bande de Muscowpetung, je n'habite peut-être pas dans la réserve de Muscowpetung, mais comme notre bande a signé un traité, je bénéficie des mêmes droits, que je vive à Saskatoon ou ici à Ottawa. Cela a toujours été notre position.

Le gouvernement fédéral a tout à fait le droit d'apporter une telle modification historique à la loi lorsqu'il s'agit de nos enfants pris en charge. Il est grand temps que cela se fasse, et je crois que c'est vraiment nécessaire. Ce sera un grand jour lorsque cela se produira en Saskatchewan parce que le gouvernement provincial nous laissera tranquilles, et nous serons en mesure d'aller de l'avant, cela ne concerne pas seulement la protection de l'enfance. Lorsque nous reprendrons notre compétence en matière de protection de l'enfance et que nous recevrons un financement adéquat, nous allons ensuite nous attaquer à l'éducation et à la justice. Je prévois revenir ici au cours des deux ou trois prochaines années pour vous parler de ces deux grandes questions parce que nous avons besoin d'un tout nouveau système de justice en Saskatchewan. Celui en place est un échec. Nous avons besoin d'un nouveau système d'éducation parce que le système actuel ne fonctionne pas pour les Autochtones.

Le sénateur Tannas: Cela devait être la chose facile à faire. Nous disions que le cadre était un échec et que nous devions faire quelque chose pour que les peuples autochtones puissent obtenir l'autodétermination. On a choisi la voie facile parce qu'on était pressé. Le temps file maintenant. Incroyable.

Je vous suis très reconnaissant de ce que vous avez dit ici; vous avez des positions diamétralement opposées, et vous vous êtes exprimés fermement et clairement. C'est un honneur pour moi de vous écouter, et il faudra que nous fassions tous preuve de sagesse et d'intelligence pour résoudre ce problème.

Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

Le sénateur Christmas: Encore une fois, comme d'autres l'ont dit, nous vous remercions de votre présence et de nous faire bénéficier de vos expériences et de vos connaissances.

Grand chef Dumas et vice-chef Pratt, vous avez tous deux mentionné que la protection de l'enfance fait face à une crise humanitaire. Je crois que le Manitoba compte le nombre le plus élevé d'enfants autochtones pris en charge. Grand chef, je pense que vous avez dit qu'il s'agissait de l'épicentre de la crise. Vice-chef, vous avez affirmé que la Saskatchewan occupe le deuxième rang pour ce qui est du nombre d'enfants pris en charge. Aux fins du compte rendu et puisque cette question est très urgente, est-ce que vous pouvez tous les deux prendre quelques instants pour nous dire pourquoi la protection de l'enfance dans votre province respective est dans une situation de crise humanitaire?

Mr. Dumas: Generally, senator, because of racism, discrimination and because of all these ugly things that have impacted our societies — things we need to expunge and move away from. It's because of differences in world view. Here's a simple example: Because of how and where I was raised, I slept in a communal bed with my family. As a father, it was important for me to bond with my children, so I chose to sleep with my children in my bed. But according to the law of Manitoba, I'm not supposed to do that. Every child is supposed to have their own bed. There are all these bureaucratic policies that interfere with how we choose to raise our children.

In Manitoba, I believe the number is like 12,000 kids in care. Unacceptable. Then again, you need to follow the course of time. Like I said, Manitoba has been very innovative. They have been very strong and wanted to do these things. They have developed authorities and agencies, and they have done all this stuff in good faith to work with a system that always ends up skewing interpretations and definitions. All of a sudden, it's, "Yeah, you can look after your children," but for the safety of children, the Province of Manitoba decides what that is. What is that? You can't be sleeping two children to a bed or whatever the excuse is. Fundamentally, that's the problem. People take advantage and liberty of our good graces. Over time, they erode and they condition people to think a certain way.

As simply put as we could, if we could make this legislation direct resources directly to the communities, so the communities could decide how our children are looked after, it would build a lot more accountability into how our children are raised. Look at the safety of the child. It takes a village to raise a child. We know what that means — but not according to the Province of Manitoba. Yank that child out of that community because the individual rights of that child far outweigh the collective rights of his community, the collective rights of those people who are supposed to jointly raise and rear that child. According to provincial law, it is illegal, so we yank kids out of their communities.

Mr. Pratt: Senator, thank you for your question. It's good to meet you in person. I was in your community yesterday, touring Membertou and seeing what's going on with the school. It's amazing what's happening in that community.

Your question is such a loaded question that I could be here all night. So many issues are happening in Saskatchewan when it comes to our children in care. I will defer to Raymond Shingoose. He has a wealth of knowledge, being the director of probably our largest child welfare agency in the province, with 16 First Nations underneath him. I will let him

M. Dumas: De manière générale, sénateur, c'est à cause du racisme, de la discrimination et de toutes ces choses horribles qui ont marqué nos sociétés. Il s'agit de problèmes que nous devons éradiquer et dont nous devons nous éloigner. C'est en raison des différences dans nos manières de voir le monde. Voici un exemple bien simple. J'ai été élevé en partageant un lit avec ma famille. En tant que père, il était important pour moi d'établir un lien étroit avec mes enfants, alors j'ai choisi de les faire dormir avec moi dans mon lit. Cependant, en vertu de la loi du Manitoba, je ne suis pas censé faire cela. Chaque enfant doit avoir son propre lit. Il y a toutes ces politiques bureaucratiques qui nous empêchent d'élever nos enfants comme nous le souhaitons.

Au Manitoba, je pense qu'il y a environ 12 000 enfants pris en charge. C'est inacceptable. Encore là, il faut laisser le temps suivre son cours. Comme je l'ai dit, le Manitoba a fait preuve de beaucoup d'innovation. Il était très déterminé à réaliser ces choses. Il a mis en place des autorités et des organismes et pris toutes ces initiatives de bonne foi et a fini par travailler avec un système qui finit toujours par déformer les interprétations et les définitions. Ensuite, tout à coup, la province du Manitoba nous dit que nous pouvons nous occuper de nos enfants, mais, pour leur sécurité, elle décide comment nous devons procéder. Quelle est cette façon de faire? On ne peut pas faire dormir deux enfants dans le même lit ou peu importe l'excuse qu'on trouve. Fondamentalement, voilà le problème. Les gens prennent des libertés et profitent de nos bonnes grâces. Au fil du temps, ils minent les relations et conditionnent le monde à penser d'une certaine façon.

Pour le dire le plus simplement possible, si nous pouvions faire en sorte que le projet de loi alloue des ressources directement aux communautés afin qu'elles puissent décider comment s'occuper de leurs enfants, cela favoriserait une responsabilisation accrue relativement à la façon dont elles les élèvent. Prenez par exemple la sécurité de l'enfant. Il faut un village pour élever un enfant. Nous savons ce que cela veut dire, mais pas d'après la province du Manitoba. Il faut arracher l'enfant de la communauté parce que les droits individuels de cet enfant l'emportent de loin sur les droits collectifs de sa collectivité, droits collectifs des personnes qui sont censées élever conjointement l'enfant. Selon la loi provinciale, c'est illégal, alors on arrache les enfants de leur communauté.

M. Pratt : Sénateur, merci de votre question. Je suis ravi de vous rencontrer en personne. J'étais dans votre collectivité hier pour visiter Membertou et voir ce qui se passe avec l'école. Des choses extraordinaires se produisent dans cette collectivité.

Votre question est très complexe, et je pourrais vous en parler jusqu'à demain matin. Il y a tellement d'enjeux en Saskatchewan qui touchent la prise en charge de nos enfants. Je vais m'en remettre à Raymond Shingoose. Il connaît extrêmement bien la situation parce qu'il est directeur probablement du plus grand organisme de protection de l'enfance de la province et que

speak. He will be able to answer in more detail from a technical viewpoint.

Raymond Shingoose, Director of Yorkton Tribal Council Child and Family Services, Federation of Sovereign Indigenous Nations: I want to say thank you to the Senate. It's an honour being here.

That question you asked on the humanitarian crisis is quite heavy for children and families. It's heavy being a voice for the child and, at the same time, honouring the spirit of that child in the manner that I was taught. We were taught to honour Creator's laws, grandfathers' laws, grandmothers' laws, natural laws — all those laws that are specific to the well-being of a child and a family.

Think of all the trauma done to our people historically — even before the residential schools, during the residential schools and up until now. Physically and mentally, there was so much damage done to our people. It's still happening. They are using legislation, laws that are not our own. It's happening on the reserve, and more so off the reserve, to our people. It's causing so much damage that it's at a crisis right now. The only people who are able to fix that are us. By doing so, they need to respect our own laws, because it's a one-way system right now. It needs to be a two-way system.

In the Yorkton Tribal Council Child and Family Services, we have an MOU that recognizes both jurisdictions. Have they followed that? No. We have a bilateral agreement that looks to me like a transitional agreement to start implementing our own laws. If we have federal legislation that recognizes and affirms First Nations' laws in regard to giving the responsibility to my agency, based on their authorities as rights-holders specific to child welfare in the ways we know how, we could fix this damage. It is very key and very fundamental when it comes to looking at the child. It's kind of close to my heart here when it comes to how we will fix this.

We have our traditional helping systems. No one does that anymore. It's not recognized anywhere in this country, but we recognize it. We do two systems in our agency. We implement our own system with very little money or no money, but we implement the provincial system on reserve, which is not working. It's failing our children even more. We're doing more damage. We need legislation that will recognize our First Nations laws to fix that historical trauma. I will stop there.

16 Premières Nations relèvent de lui. Je vais lui donner la parole. Il sera en mesure de vous répondre plus en détail du point de vue technique

Raymond Shingoose, directeur des services à l'enfance et à la famille du Conseil tribal de Yorkton, Fédération des nations autochtones souveraines: J'aimerais remercier le Sénat. C'est un honneur pour moi d'être ici.

Pour revenir à la question que vous avez posée sur la crise humanitaire, c'est quelque chose de très lourd pour les enfants et les familles. Il est difficile d'être la voix d'un enfant et, en même temps, d'honorer l'esprit de cet enfant comme on me l'a enseigné. On nous a appris à honorer les lois du Créateur, des grands-pères et des grands-mères et les lois naturelles — toutes les lois qui s'appliquent au bien-être d'un enfant et d'une famille.

Pensez à tous les traumatismes qu'a subis notre peuple par le passé — avant même les pensionnats, pendant ceux-ci et jusqu'à maintenant. On a causé beaucoup de ravage chez notre peuple sur les plans physique et mental. Cela se produit encore. On utilise des mesures législatives et des lois qui ne sont pas les nôtres. Notre peuple subit des préjudices sur les réserves et plus encore hors des réserves. Cela cause tellement de dommages que c'est maintenant une crise. Nous sommes les seuls qui peuvent la résoudre. Ce faisant, on doit respecter nos propres lois parce que, à l'heure actuelle, il s'agit d'un système à sens unique. Il faut qu'il fonctionne dans les deux sens.

Aux services à l'enfance et à la famille du Conseil tribal de Yorkton, nous avons un protocole d'entente qui reconnaît les deux compétences. Le gouvernement l'a-t-il respecté? Non. Nous avons conclu un accord bilatéral qui me semble être une entente transitoire pour que nous commencions à mettre en œuvre nos propres lois. Si nous avions une loi fédérale qui reconnaît et confirme les lois des Premières Nations concernant l'octroi de la responsabilité à mon organisme, en tant que titulaires des droits relativement à la protection de l'enfance comme nous savons le faire, nous pourrions réparer les dommages. C'est quelque chose d'essentiel et de fondamental lorsqu'il s'agit de s'occuper d'un enfant. Les solutions pour corriger la situation me tiennent à cœur.

Nous avons nos propres systèmes d'aide traditionnels. On ne les utilise plus. Ils ne sont reconnus nulle part au pays, mais nous, nous les reconnaissons. Notre organisme a deux systèmes. Nous mettons en œuvre notre propre système sans argent ou presque, mais nous utilisons le système provincial sur les réserves, système qui ne fonctionne pas. Il cause encore plus de tort à nos enfants. Il provoque encore plus de dommages. Il nous faut une loi qui reconnaîtra nos lois autochtones en vue de surmonter les traumatismes que notre peuple a vécus par le passé. Je vais m'arrêter ici.

Mr. Dumas: I want to expand upon that, if I may. As I said, in Manitoba, and I know it's fairly similar to my relatives in Saskatchewan, but, senator, every 10 years, there have been initiatives. There are mechanisms in place where the province is supposed to come and work with us to do these things, but they don't follow them, as my colleague just said. They choose not to because they don't have to because they have the authority. That's the problem.

Senator Christmas: If I can summarize — Grand Chief, you just took the words out of my mouth — the humanitarian crisis that we're facing is because of the problem of the province.

Mr. Pratt: Senator, can I add a comment? I know we are pressed for time, but this is an example. Things will change because of this example of how the province takes. They're doing their best now because they have our children. So they're opening up these homes. I called them and, believe me, I blasted them. I called them about what's going on at those receiving homes. I said, "What's happening with our children?"

Listen to this one statistic: 83 per cent of the children in Saskatchewan full-time care are First Nations. They have a 60 per cent dropout rate. Think of that. Yet they come and talk to us about the best interests of the child. I said to Minister Merriman, "You said the best interests of the child," I said, "I'm a former teacher and educator. I'd be giving you a failing grade right now because six out of every ten of our children whom you are holding are not even completing high school. You are responsible for them. You are robbing them of opportunities to go into post-secondary or technical training institutes. There is no follow-up on these kids once they age out. They are being dumped on the street, probably going right into jails, or right onto the streets or right into gangs."

That is another issue. They don't understand anything when it comes to the cultural part of it. They are trying to open up homes to incorporate culture. They're opening up receiving homes, and they are working. They are using drum therapy with the kids that have been traumatized, and it's working. They see that it's working, so they are trying to implement it in other places — but it's not theirs. They will never succeed to give those kids back their identities, not until we have that. I told that to Minister Paul Merriman and I told that to the Premier. I said, "Your only job with this legislation is for implementation and transition. You have no role to play here whatsoever."

It needs to be a bilateral relationship with Canada when it comes to the implementation of this legislation. It will change when the accountability switches from Minister Paul Merriman,

M. Dumas: J'aimerais ajouter quelque chose, si vous me le permettez. Comme je l'ai dit, au Manitoba, et je sais que la situation est assez similaire à celle que vivent mes parents en Saskatchewan, on prend des initiatives tous les 10 ans. On met en place des mécanismes avec lesquels la province est censée travailler avec nous pour mettre en œuvre ces initiatives, mais elle ne les respecte pas, comme mon collègue vient de le dire. Elle choisit de ne pas le faire parce qu'elle n'est pas obligée de le faire, vu qu'elle a le pouvoir. Voilà le problème.

Le sénateur Christmas: Si je peux résumer — grand chef, vous venez de m'enlever les mots de la bouche —, la crise humanitaire à laquelle nous faisons face est causée par la province.

M. Pratt: Sénateur, puis-je ajouter quelque chose? Je sais que nous n'avons plus beaucoup de temps, mais je vais vous donner un exemple. Les choses changeront en raison de ce que réalise la province. Elle fait de son mieux à l'heure actuelle parce qu'elle a pris en charge nos enfants. Alors, elle ouvre des foyers. J'ai appelé les représentants de la province et, croyez-moi, je les ai fortement réprimandés. Je les ai appelés à cause de ce qui se passe dans ces foyers d'accueil d'urgence. Je leur ai demandé: « Qu'est-ce qui se passe avec nos enfants? »

Écoutez bien la statistique suivante : 83 p. 100 des enfants pris en charge à temps plein par la Saskatchewan sont autochtones. Ils ont un taux de décrochage de 60 p. 100. Pensez-y. Pourtant, la province nous parle de l'intérêt de l'enfant. J'ai dit au ministre Merriman : « Vous parlez de l'intérêt de l'enfant, et je suis un ancien enseignant et éducateur. Je vous donnerais une note d'échec à l'heure actuelle parce que 6 enfants sur 10 dont vous avez la charge n'obtiennent même pas leur diplôme d'études secondaires. Vous êtes responsable de ces enfants. Vous les privez de la possibilité de faire des études postsecondaires ou de fréquenter une école de formation technique. On n'effectue aucun suivi de ces enfants lorsqu'ils ne sont plus en foyer. On les jette à la rue, et il est probable qu'ils se retrouvent en prison, demeurent dans la rue ou se joignent à un gang. »

Il y a un autre problème. La province ne comprend absolument rien à l'aspect culturel. Elle essaie d'ouvrir des foyers afin d'intégrer la culture. Elle ouvre des foyers d'accueil d'urgence, et ceux-ci fonctionnent. On utilise la thérapie par le tambour avec des enfants qui ont été traumatisés, et ça fonctionne. On constate que cela fonctionne, alors on essaie de mettre en œuvre cette thérapie dans d'autres endroits, mais ce n'est pas le rôle de la province. Elle ne réussira jamais à redonner leur identité à ces enfants, pas avant que cette compétence nous revienne. J'ai dit au ministre Paul Merriman ainsi qu'au premier ministre : « Votre seul travail avec le projet de loi, c'est la mise en œuvre et la transition. Vous n'avez aucun autre rôle à jouer. »

Il faut que ce soit une relation bilatérale avec le Canada lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre du projet de loi. Cela changera lorsque la responsabilité passera du ministre where it is now, to the chiefs and First Nations communities, where it belongs. When it is back with the First Nations, you will see changes not just in child welfare. It will begin with child welfare, but it will spill over into all the other sectors. There will be a critical mass where it will go into education, which we will tackle next. It will go into justice, which we will go after next. All this damage was not done overnight, but we will begin to work with child welfare legislation to repair the damages from those policies that have impacted the First Nations people in Canada.

Senator Christmas: Thank you very much, gentlemen.

The Chair: Thank you very much. We have run out of time. On behalf of the committee, I would like to thank our presenters this evening: Grand Chief Arlen Dumas from the Assembly of Manitoba Chiefs and Vice-Chief David Pratt, Federation of Sovereign Indigenous Nations. We lost our video link for Joel Abram, Grand Chief, Association of Iroquois and Allied Indians. Thank you very much for your fulsome testimony this evening.

With that, the meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

Paul Merriman, qui l'exerce à l'heure actuelle, aux chefs et aux communautés autochtones, à qui elle revient. Lorsque les Premières Nations retrouveront ce pouvoir, vous verrez des changements, et pas seulement en ce qui concerne la protection de l'enfance. Ça commencera par la protection de l'enfance, mais cela s'étendra à tous les autres secteurs. Il y aura une masse critique qui touchera l'éducation, qui sera le prochain secteur dont nous nous occuperons. Nous passerons ensuite à la justice. Tous ces préjudices n'ont pas été causés du jour au lendemain, mais nous commencerons par travailler sur des mesures législatives en matière de protection de l'enfance pour réparer les dommages qu'ont causés ces politiques aux peuples autochtones du Canada.

Le sénateur Christmas: Merci beaucoup, messieurs.

La présidente : Merci beaucoup. Nous sommes à court de temps. Au nom du comité, j'aimerais remercier nos témoins de ce soir : grand chef Arlen Dumas, de l'Assemblée des chefs du Manitoba, et vice-chef David Pratt, de la Fédération des nations autochtones souveraines. Nous avons perdu notre connexion vidéo avec le grand chef Joel Abram, de l'Association of Iroquois and Allied Indians. Merci beaucoup de vos témoignages complets ce soir.

Sur ce, la séance est levée.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, April 11, 2019

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 1:02 p.m. to study the subject matter of Bill C-92, An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families; and, in camera, for the consideration of a draft report.

Senator Lillian Eva Dyck (Chair) in the chair.

[English]

The Chair: Good afternoon. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either here in the room, on television or listening via the web. I would like to acknowledge, for the sake of reconciliation, that we are meeting on the traditional unceded lands of the Algonquin peoples. My name is Lillian Dyck and I am from Saskatchewan. I have the honour and privilege of chairing this committee.

Today, we are continuing our study of Bill C-92, An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families. Before we begin, I would invite my fellow senators to introduce themselves, starting on my right.

Senator Coyle: Mary Coyle from Antigonish, Nova Scotia.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Treaty 10, Manitoba region.

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 territory, Alberta.

Senator Pate: Kim Pate, Ontario.

Senator Christmas: Dan Christmas, Membertou First Nation, Nova Scotia.

Senator Lovelace Nicholas: Senator Lovelace Nicholas, New Brunswick.

The Chair: Before we begin, I should let everyone know I may have to leave the chair to go to the chamber once or twice this afternoon. If necessary, the clerk will call an election for the acting chair when I do so. Be alert for that. We'll do that right now.

Mireille K. Aubé, Clerk of the Committee: Honourable senators, as clerk of the committee, it is my duty to inform you

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 11 avril 2019

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 13 h 2, pour étudier la teneur du projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis; et, à huis clos, pour l'étude d'une ébauche de rapport.

La sénatrice Lillian Eva Dyck (présidente) occupe le fauteuil.

[Traduction]

La présidente : Bon après-midi. J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous les sénateurs et membres du public qui suivent la présente réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones ici dans la salle, à la télévision ou sur le Web. Je tiens à souligner, conformément au principe de réconciliation, que nous nous réunissons sur les terres traditionnelles non cédées des peuples algonquins. Je m'appelle Lillian Dyck et je viens de la Saskatchewan. J'ai l'honneur et le privilège de présider le comité.

Nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Avant de commencer, j'inviterais mes collègues sénateurs à se présenter en commençant à ma droite.

La sénatrice Coyle: Mary Coyle, d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, Traité no 10, région du Manitoba.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, territoire visé par le Traité nº 6, Alberta.

La sénatrice Pate: Kim Pate, Ontario.

Le sénateur Christmas: Dan Christmas, Première Nation Membertou, Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Sénatrice Lovelace Nicholas, Nouveau-Brunswick.

La présidente : Avant de commencer, je dois vous aviser que je devrai peut-être quitter le fauteuil pour me rendre à la Chambre une ou deux fois cet après-midi. Au besoin, la greffière déclenchera une élection pour désigner le président suppléant à ce moment-là. Vous êtes ainsi prévenus. Faisons-le immédiatement.

Mireille K. Aubé, greffière du comité : Honorables sénateurs, en tant que greffière du comité, il est de mon devoir de

of the unavoidable future absence of the chair and our deputy chair and to preside over the election of an acting chair.

I am ready to receive a motion to that effect. Are there any nominations?

Senator LaBoucane-Benson: I nominate Senator Christmas.

Ms. Aubé: It is moved by the Honourable Senator LaBoucane-Benson that the Honourable Senator Christmas do take the chair of this committee.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Motion carried.

This afternoon I would like to welcome to the committee, from the Anishinaabe Nation in Treaty 3, Grand Chief Ogichidaa Francis Kavanaugh; and from the Nlaka'pamux Nation Tribal Council, Debbie Abbott, Executive Director, and Ardith Walkem, Barrister and Solicitor.

We will begin opening remarks with Grand Chief Kavanaugh, to be followed by Ms. Abbott. The floor is yours.

Ogichidaa Francis Kavanaugh, Grand Chief, Anishinaabe Nation in Treaty #3: Good afternoon. I am here as the grand chief of Treaty 3 to address the standing Senate committee while you consider Bill C-92, An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families.

Grand Council is a traditional government of the Anishinaabe Nation in Treaty 3. Our territory includes 28 communities, encompassing 55,000 square miles in northwestern Ontario and southeastern Manitoba, with an approximate population of 25,000. As a functioning traditional government, an integral part of the governance role is our law-making capacity. We continue in our assertion as sovereign people that lawmaking is our inherent right. For us, in our territory, our spiritual laws are sacred, descending from the creator. Because of the source of authority, our laws cannot be broken or altered and must be adhered to the highest degree.

In Treaty 3, we have codified laws, including Manitou Aki Inakonigewin, translated into the Great Earth Law; and the Abinoojii Inakonigewin, our child care law. The process of codifying our traditional laws into written laws must abide by our traditional protocols. Our traditional protocols include ceremony and spiritual sanction, national meetings for guidance from our elders, women, men and youth and the work of our

vous informer de l'absence forcée de la présidente et de notre vice-président, et de présider à l'élection d'un président suppléant.

Je suis prête à recevoir une motion à cet effet. Y a-t-il des nominations?

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je propose le sénateur Christmas

Mme Aubé : L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson propose que l'honorable sénateur Christmas soit président de ce comité.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

La présidente : La motion est adoptée.

Cet après-midi, j'aimerais souhaiter la bienvenue au grand chef Ogichidaa Francis Kavanaugh, de la nation Anishinaabe visée par le Traité nº 3; à Debbie Abbott, directrice générale, et à Ardith Walkem, avocate, du Nlaka'pamux Nation Tribal Council.

Nous allons commencer par la déclaration liminaire du grand chef Kavanaugh, qui sera suivi de Mme Abbott. La parole est à vous.

Ogichidaa Francis Kavanaugh, grand chef, Nation Anishinaabe visée par le Traité nº 3 : Bonjour. Je suis ici en tant que grand chef du Traité nº 3 afin de m'adresser au Comité sénatorial permanent pendant son étude du projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Le Grand conseil est un gouvernement traditionnel de la nation Anishinaabe visée par le Traité n° 3. Notre territoire comprend 28 collectivités couvrant une superficie de 55 000 miles carrés dans le Nord-Ouest de l'Ontario et le Sud-Est du Manitoba, avec une population d'environ 25 000 habitants. En tant que gouvernement traditionnel en fonction, notre capacité de légiférer fait partie intégrante du rôle de gouvernance. Nous continuons d'affirmer, en tant que peuple souverain, que l'élaboration des lois est notre droit inhérent. Pour nous, sur notre territoire, nos lois spirituelles sont sacrées, émanant du Créateur. Étant donné la source d'autorité, nos lois ne peuvent être enfreintes ni modifiées et doivent être respectées au plus haut degré.

Dans le Traité nº 3, nous avons codifié des lois, notamment la Manitou Aki Inakonigewin, traduite par la grande loi de la Terre, et l'Abinoojii Inakonigewin, notre loi relative à la garde d'enfants. Le processus de codification de nos lois traditionnelles en lois écrites doit respecter nos protocoles traditionnels, lesquels incluent des cérémonies et des sanctions spirituelles, des réunions nationales pour l'obtention de conseils de nos aînés,

leaders to oversee this comprehensive process. Through this, we have united to endorse our traditional law, Abinoojii Inakonigewin, that was ratified on October 6, 2005; however, its origin ascends prior to contact.

Our communities and our child care agencies in Treaty 3 have adopted our law, Abinoojii Inakonigewin, and practise our traditional law. In collaboration with our child care agencies, while respecting the unique needs of every community and the autonomy of our individual leaders, our law has been implemented at the community level through the development and implementation of distinct community codes.

Our child care agencies are vital to the actualization of Abinoojii Inakonigewin and are supportive of the implementation plan. We have three child care agencies, Anishinaabe Abinoojii Family Services, Weechi-it-te-win Family Services and Sagkeeng Child and Family Services in Manitoba, that have been providing a bi-cultural service delivery model dating back to the 1980s. These agencies have had great success with service delivery such that they have been called upon to mentor and assist in the creation and development of other Indigenous-led service delivery across Canada.

As part of successful adoption of Abinoojii Inakonigewin, the cooperation of both the provinces of Ontario and Manitoba have been instrumental in Treaty 3 providing support and resourcing the work that has been undertaken. There is a bilateral table with Ontario with a signed relationship agreement and discussions have been initiated with Manitoba and the Southern Chiefs' Organization to ensure proper political protocols are followed. The bill directly undermines the respectful work that we have undertaken with the provinces for the past decade.

The federal government has not assisted us with the development and implementation of Abinoojii Inakonigewin nor has it followed the proper political protocols. This is a fundamental issue that we have had since the successful implementation of our child-care law. Now the federal government is proposing the imposition of unilateral legislation that will bind and restrict our traditional laws. This is completely unacceptable. Instead of being a partner at the table, the federal government has put forth legislation that will fundamentally limit our laws, institutions and practices.

Grand Council Treaty 3 puts forth the position that this proposed legislation is a pan-Aboriginal approach that does not consider the unique jurisdiction and recognize the governance/law-making capacity of Grand Council Treaty 3. This proposed

femmes, hommes et jeunes ainsi que le travail de nos dirigeants lié à la supervision de ce processus complet. Grâce à cela, nous nous sommes unis pour adopter notre loi traditionnelle, Abinoojii Inakonigewin, qui a été ratifiée le 6 octobre 2005; cependant, son origine remonte avant les premiers contacts.

Nos collectivités et nos organismes chargés de la garde d'enfants, selon le Traité nº 3, ont adopté notre loi, Abinoojii Inakonigewin, et appliquent notre loi traditionnelle. En collaboration avec nos organismes chargés de la garde d'enfants, dans le respect des besoins uniques de chaque collectivité et de l'autonomie de nos dirigeants, notre loi a été mise en œuvre à l'échelle de la collectivité grâce à l'élaboration et la mise en œuvre de codes communautaires distincts.

Nos organismes chargés de la garde d'enfants sont essentiels à l'actualisation d'Abinoojii Inakonigewin et soutiennent le plan de mise en œuvre. Nous comptons trois organismes chargés de la garde d'enfants: Anishinaabe Abinoojii Family Services, Weechi-it-te-win Family Services et Sagkeeng Child and Family Services au Manitoba, qui fournissent un modèle biculturel de prestation de services remontant aux années 1980. Ces organismes ont eu beaucoup de succès dans la prestation de services, de sorte qu'ils ont été sollicités afin de guider la création et l'élaboration d'autres services fournis par des Autochtones d'un bout à l'autre du Canada et d'aider à cet égard.

Dans le cadre de l'adoption réussie de l'Abinoojii Inakonigewin, la coopération des provinces de l'Ontario et du Manitoba a été essentielle afin que le Traité nº 3 fournisse un soutien et des ressources aux travaux entrepris. Il existe une table bilatérale avec l'Ontario assortie d'un accord de relations signé; en outre, on a entamé des discussions avec le Manitoba et l'Organisation des chefs du Sud dans le but de veiller au respect des protocoles politiques appropriés. Le projet de loi mine directement le travail respectueux que nous avons entrepris avec les provinces au cours des 10 dernières années.

Le gouvernement fédéral ne nous a pas aidés à élaborer et à mettre en œuvre l'Abinoojii Inakonigewin, et n'a pas suivi non plus les protocoles politiques appropriés. C'est un problème fondamental que nous avons depuis la mise en œuvre réussie de notre loi relative à la garde d'enfants. Le gouvernement fédéral propose maintenant l'imposition d'une loi unilatérale qui lierait et restreindrait nos lois traditionnelles. C'est tout à fait inacceptable. Au lieu d'être un partenaire à la table, le gouvernement fédéral a présenté des mesures législatives qui limiteront fondamentalement nos lois, nos institutions et nos pratiques.

Le Grand conseil du Traité n^o 3 affirme que le projet de loi est une approche pan autochtone qui ne tient pas compte de la compétence unique et ne reconnaît pas la capacité de gouvernance et d'élaboration de lois du Grand conseil du legislation is paramount to political interference of the federal government and we take this matter very seriously.

Our children are sacred gifts from the creator. We have undertaken solemn commitments for the responsibility of our child care. This bill is a direct extension and continued historical oppression by the federal government on our people and intervention is necessary. I implore the Senate to consider the ramifications that this legislation imposes on Treaty 3 and other Indigenous nations across Canada. For our territory, the consequences have come at a cost that we simply cannot afford: political degradation by the federal government at the expense of the well-being of our children and families.

The provisions outlined in Bill C-92 contravene Abinoojii Inakonigewin by undermining the most fundamental aspects of our law in this regard. These Anishinaabe laws are a direct result of comprehensive work through extensive consultations and engagement processes that were undertaken.

In its present form, Bill C-92 does not support the Grand Council as a nation in the work that continues with respect to the implementation and transition of Abinoojii Inakonigewin within our territory. Thank you. *Meegwetch*.

Debbie Abbott, Executive Director, Nlaka'pamux Nation Tribal Council: Good afternoon. I would like to make a couple of introductory comments and then turn it over to Ardith.

One of the things we see with Bill C-92 is the fact that our inherent rights are limited rather than being recognized. As we get into the topic, you can see there is a real need to address the failure to recognize the rights of Indigenous children.

Despite being an act to protect children, Bill C-92 fails to recognize the rights of children in several meaningful ways. Placing a child with their sibling is a lower level of priority and subject to a determination of the best interests of the child. There is no mention of how children and youth will have their voices heard and reflected in decisions which impact them.

I'll leave it at that. I would like to turn it over to Ardith and she can talk more about the operation.

Ardith Walkem, Barrister and Solicitor, Nlaka'pamux Nation Tribal Council: I asked that this picture be distributed. It might not make a lot of sense, but our elders have always asked that we have reference to this picture when we speak about children. This is a picture of a slide that happened on the Fraser River in 1913, when one of the railways was putting track

Traité nº 3. Ce projet de loi est crucial en ce qui concerne l'ingérence politique du gouvernement fédéral, et nous prenons cette question très au sérieux.

Nos enfants sont des cadeaux sacrés du Créateur. Nous avons pris des engagements solennels en ce qui concerne la responsabilité de la garde de nos enfants. Ce projet de loi est un prolongement direct et une oppression historique continue du gouvernement fédéral à l'égard de notre peuple, et une intervention s'impose. J'exhorte le Sénat à examiner les conséquences que ce projet de loi comporte pour le Traité n° 3 et d'autres nations autochtones du Canada. Pour notre territoire, les conséquences ont eu un coût que nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre : une dégradation politique orchestrée par le gouvernement fédéral au détriment du bien-être de nos enfants et de nos familles.

Les dispositions énoncées dans le projet de loi C-92 contreviennent à l'Abinoojii Inakonigewin en sapant les aspects les plus fondamentaux de notre droit à cet égard. Ces lois anishinaabes sont le résultat direct d'un travail exhaustif réalisé au moyen de consultations approfondies et de processus de mobilisation qui ont été entrepris.

Sous sa forme actuelle, le projet de loi C-92 n'appuie pas le Grand conseil en tant que nation dans le travail de mise en œuvre et de transition d'Abinoojii Inakonigewin qui se poursuit sur notre territoire. Je vous remercie. *Meegwetch*.

Debbie Abbott, directrice générale, Nlaka'pamux Nation Tribal Council: Bon après-midi. J'aimerais présenter quelques observations liminaires, puis céder la parole à Ardith.

Le projet de loi C-92 témoigne notamment du fait que nos droits inhérents sont limités au lieu d'être reconnus. À mesure que nous aborderons le sujet, vous pourrez voir qu'il est vraiment nécessaire de remédier à l'incapacité de reconnaître les droits des enfants autochtones.

Bien qu'il s'agisse d'une loi visant à protéger les enfants, le projet de loi C-92 ne reconnaît pas les droits des enfants de plusieurs façons concrètes. Le placement d'un enfant avec son frère ou sa sœur est une priorité inférieure et est subordonné à la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il n'y a aucune mention de la façon dont les enfants et les jeunes feront entendre leur voix et seront pris en considération dans les décisions qui les touchent.

Je vais en rester là. J'aimerais céder la parole à Ardith, et elle pourra parler davantage du fonctionnement.

Ardith Walkem, avocate, Nlaka'pamux Nation Tribal Council: J'ai demandé qu'on distribue cette photo. Cela n'a peut-être pas beaucoup de sens, mais nos aînés nous ont toujours demandé de faire référence à cette photo lorsque nous parlons des enfants. Il s'agit d'une photo d'un glissement de terrain survenu sur le fleuve Fraser en 1913, lorsque l'une des

through the canyon. As a result of that slide, the river was entirely blocked. It was entirely blocked right when the largest salmon run in B.C. was returning to that river. There were literally millions and millions of fish stuck and they couldn't get through, and this was in the midst of our territory. Our people took baskets and blankets and that run survived because we carried them over by hand.

When our elders talk to us about child welfare, they say remember this story, because our kids right now are stuck, and we need to find the baskets, to find the blankets, to carry them over. If we cannot carry them over, then they won't make it.

We looked at this bill from two respects. One more closely accords with the grand chief in terms of an assessment of the inherent rights and clear limitations of the bill. When we look at that with this story, we need to clear the river. We need to allow the river to flow again.

Some of the comments that I want to talk to you about today have to do with when we're in that position right now and we're trying to carry the kids over in baskets and blankets. One of the things that the ShchEma-mee.tkt (Our Children) Project of the Nlaka'pamux Nation has done is intervene in child welfare matters provincially just because that's where our kids are. We have a different plan but we're stuck where we are.

I want to highlight some clear deficiencies of the legislation. I'm sure that you will hear this a lot. The best interest test right now makes cultural consideration subject to other definitions. This won't improve anything. This is the practice across the country right now. In fact, the practice in B.C. actually sets a higher standard because in B.C. right now the standard is that you cannot consider the best interests of the child without reference to their culture.

We can't carry those children over if we don't acknowledge that they're Indigenous children and we don't protect that. One of the things that we're very conscious of, looking forward and into the future, is if we don't acknowledge and keep children connected to their culture, the impact of the child-welfare system isn't protection. In fact, if we can't keep kids protected, we're going to see them later in the criminal justice system. The number of kids who come through disconnected and then have their own children taken is high. The price is too high to not

compagnies de chemin de fer mettait en place la voie ferrée qui traversait le canyon. À la suite de ce glissement, le fleuve a été entièrement bloqué. Il était entièrement bloqué au moment même où la plus grande migration anadrome des saumons en Colombie-Britannique amorçait son mouvement vers ce fleuve. Il y avait littéralement des millions et des millions de poissons coincés et ils ne pouvaient pas passer; c'était au milieu de notre territoire. Notre peuple a pris des paniers et des couvertures, et cette migration a survécu parce que nous avons transporté les poissons à la main.

Quand nos aînés nous parlent de protection de l'enfance, ils nous disent de nous souvenir de cette histoire, car nos enfants sont actuellement coincés, et nous devons trouver les paniers, les couvertures, et les transporter. Si nous ne pouvons pas les transporter, ils ne s'en sortiront pas.

Nous avons examiné ce projet de loi sous deux aspects. L'un est davantage en accord avec le grand chef en ce qui concerne l'évaluation des droits inhérents et les limites claires du projet de loi. Lorsque nous examinons cela en parallèle avec cette histoire, nous devons nettoyer le fleuve. Nous devons permettre au fleuve de couler à nouveau.

Certains des commentaires que je veux formuler aujourd'hui sont liés au fait que nous sommes dans cette position à l'heure actuelle et que nous essayons de transporter les enfants dans des paniers et des couvertures. L'une des choses que le projet ShchEma-mee.tkt, autrement dit nos enfants, de la Nation Nlaka'pamux a faites est d'intervenir à l'échelle provinciale dans le domaine de la protection de l'enfance simplement parce que c'est là que se trouvent nos enfants. Nous avons un plan différent, mais nous nous retrouvons bloqués là où nous sommes.

Je tiens à souligner certaines lacunes manifestes de la législation. Je suis sûre que vous en entendrez beaucoup parler. À l'heure actuelle, le critère applicable à l'intérêt supérieur subordonne la considération culturelle à d'autres définitions. Cela n'améliorera rien. C'est la pratique dans l'ensemble du pays en ce moment. En fait, la pratique en Colombie-Britannique établit effectivement une norme plus élevée, car en Colombie-Britannique à l'heure actuelle, la norme est que vous ne pouvez pas prendre en considération l'intérêt supérieur de l'enfant sans faire référence à sa culture.

Nous ne pouvons pas transporter ces enfants si nous ne reconnaissons pas qu'ils sont des enfants autochtones et que nous ne protégeons pas cette réalité. L'une des choses dont nous sommes très conscients, désormais et dans l'avenir, c'est que, si nous ne reconnaissons pas que les enfants sont liés à leur culture et que nous ne maintenons pas ces liens, l'effet du système de protection de l'enfance n'est pas une protection. En fait, si nous ne pouvons pas protéger les enfants, nous les verrons plus tard dans le système de justice pénale. Le nombre d'enfants qui arrivent déracinés et qui voient leurs propres enfants pris en

acknowledge that we need to define best interests according to the laws of the nation, and to include connection to that nation.

I know that a large part of this bill was also built upon the Indian child welfare act in the States. We left one thing on the table that could be very powerful. The ICWA calls for active efforts to keep a child connected. In practice, in Canada, what happens is we can have all the things we want in an act. If we're not saying to the court, if we're not saying to the child welfare officials these aren't easy things, you need to take active efforts, not passive efforts. I think that is something that we need to look at incorporating.

When I told you about this Hells Gate, one of the things I wanted to mention is that there were so many fish and they were dying, and we know that our neighbours on the river, the Stó:lō, Stswecem'c and the Stellat'en, other nations, also rely on those fish. When it was desperate, in desperate hours, they came with their own baskets and blankets.

Why do I mention this? We're very troubled by the strongest ties provision within this legislation. Strongest ties, in section 24, says that when there is a conflict of law between two Indigenous laws that one of them will trump, that it sets a mechanism for one of them.

This is precisely against the operation of our law. Our law tells us clearly that some of the highest forms of diplomacy come from recognition of joint kinship. We have mechanisms within our law that say to us, you can't give it up and say somebody wins, because a child isn't half-and-half or half and quarter. A child is fully this and fully this. We need to turn to those mechanisms within Indigenous laws to recognize that part of identity. If we impose the strongest ties test we're going to harm the child because the impact will be to deny them their cultural heritage, to deny them access to people who could help them and who could make a real difference.

I want to point out some of the areas as well. I know we have unique legislation where we're coming from. The legislation in B.C. right now was recently amended to say that as soon as a child becomes involved in the child welfare system — it could be as easy as a report and investigation — that there is a right to involve the Indigenous community. Our practice has seen clearly that the earlier you involve a community the more difference you have. The earlier the community is involved, the more likely it is that you can prevent a child from being taken and that you can protect that child under your own laws.

charge est important. Le prix est trop élevé; il faut reconnaître que nous devons définir l'intérêt supérieur en fonction des lois de la nation et inclure ce lien avec cette nation.

Je sais qu'une grande partie de ce projet de loi était également fondée sur l'Indian Child Welfare Act (ICWA) des États-Unis. Nous avons laissé sur la table une chose qui pourrait être très puissante. L'ICWA appelle à des efforts actifs visant à maintenir les liens d'un enfant. En pratique, au Canada, nous pouvons avoir tout ce que nous voulons dans une loi. Si nous ne disons pas au tribunal, aux responsables de la protection de l'enfance, que ces choses ne sont pas faciles, vous devez faire des efforts actifs, et non passifs. Je pense que c'est quelque chose que nous devons envisager d'intégrer.

Quand je vous ai parlé de ce canyon Hells Gate, une des choses que je voulais mentionner, c'est qu'il y avait énormément de poissons et qu'ils mouraient, et nous savons que nos voisins sur la rivière, les Premières Nations Stó:lo, Stswecem'c et Stellat'en, d'autres nations, dépendent aussi de ces poissons. Dans un moment de désespoir, elles sont venues avec leurs propres paniers et couvertures.

Pourquoi est-ce que j'en parle? Nous sommes très troublés par la disposition sur les liens plus étroits figurant dans le projet de loi. Selon cette disposition, l'article 24, lorsqu'il y a un conflit de droit entre deux textes législatifs autochtones dont un l'emportera sur l'autre, cela définit un mécanisme pour l'un d'entre eux.

Cela va précisément à l'encontre de l'effet de notre loi. Notre loi nous dit clairement que certaines des formes de diplomatie les plus élevées viennent de la reconnaissance de la parentalité conjointe. Notre loi renferme des mécanismes qui nous disent que vous ne pouvez pas abandonner et dire qu'une personne l'emporte, parce qu'un enfant n'est pas moitié-moitié ou moitié et un quart. Un enfant est entièrement ceci et cela. Nous devons nous tourner vers ces mécanismes au sein des lois autochtones qui reconnaissent cette partie de l'identité. Si nous imposons le critère des liens plus étroits, nous nuirons à l'enfant, car cela aura pour effet de lui refuser son héritage culturel, de lui refuser l'accès à des gens qui pourraient l'aider et qui pourraient contribuer à changer vraiment les choses.

J'aimerais signaler certains des aspects également. Je sais que nous nous inspirons d'une législation unique. En ce moment, la législation en Colombie-Britannique a récemment été modifiée pour dire que, dès qu'un enfant vient à faire partie du système de protection de l'enfance — cela pourrait être aussi simple qu'un rapport et une enquête — on a le droit de faire participer la collectivité autochtone. Notre pratique a clairement révélé que plus tôt vous mobilisez la collectivité, plus vous contribuerez à changer les choses. Plus la collectivité participe tôt, plus il est probable que vous puissiez empêcher un enfant d'être retiré et que vous le protégiez en vertu de vos propres lois.

The provisions in the act leave this decision to the social work team. It doesn't say when it must be and it is also subject to a determination of best interests. If you're dealing with a social work team who, for example, has some sort of bias against community involvement that might never come. We're not going to get those children through. We're not going to be able to wrap our ways around them if we leave that sit. I think that's something that is very important.

Debbie also mentioned the whole rights of the children. It's an act about children that doesn't in fact list the rights of the children. For example, it doesn't clarify in the detail needed what are the rights of children to have their voice heard and how that will happen. That's really important.

When we work with kids who have been dislocated, quite often we find them when they are teenagers and they are very clear that what they care about is they wanted to have a voice to be connected to us. They wanted to know where we were. They wanted to be able to reach out to us as communities.

I also want to point out — and I don't think this can be underestimated — it's not a placement preference to place children together. Sometimes when people go through a system, it might be your brother or sister who is the only tie that you have left. This act puts that as a lesser priority. That shouldn't be the case. The act also doesn't protect them — and this is a very big problem — when children age out of care and their siblings are still in care. What sometimes happens is they lose touch with their siblings because there is no right of continued connection within the system. If we want to talk about an act that respects the rights of children, we need to look at those things and how to truly give voice to children within the process, including how to give voice to their desire to be connected.

In closing, one of the things that is very powerful is that we need to specifically contemplate the protective nature of culture. Too often when we're looking at this, we say we're going to protect children, but we look at a limited set of things. We don't truly look at the role culture plays in protecting a child over their lifetime. Part of that has to be saying an assessment when we take a kid into care and we leave them in care. There is a price to care. We shouldn't just assume that protection is protection and we close the book. What we have seen with the Sixties Scoop and the class action arising from that, is that we suffer tremendous loss when we cut off kids from culture. If we're going to legislate, we need to acknowledge that. We can't just think we're legislating about protection and saying because we say it's protection, it results in protection. If we cut off kids from

Les dispositions dans la loi laissent cette décision entre les mains de l'équipe de travailleurs sociaux. On ne dit pas quand cela doit être fait, et c'est aussi assujetti à la détermination de l'intérêt supérieur. Si vous avez affaire à une équipe de travailleurs sociaux qui, par exemple, a un certain genre de parti pris à l'encontre de la participation communautaire, cela pourrait ne jamais arriver. Nous n'allons pas aider ces enfants à passer à travers. Nous n'allons pas pouvoir trouver des moyens pour les aider si nous laissons cette situation telle quelle. Je crois que c'est quelque chose qui est très important.

Debbie a aussi parlé des droits entiers des enfants. C'est une loi au sujet des enfants qui n'énumère pas, en fait, les droits des enfants. Par exemple, elle ne clarifie pas en détail quels sont les droits des enfants de faire entendre leur voix et la façon dont cela se produira. C'est vraiment important.

Lorsque nous travaillons avec des enfants qui ont été déplacés, bien souvent, nous les repérons durant l'adolescence, et ils expriment très clairement que ce qui compte pour eux, c'est d'avoir une voix afin de se rattacher à nous. Ils voulaient savoir où ils étaient. Ils voulaient être en mesure de nous tendre la main, en tant que collectivités.

J'aimerais aussi faire remarquer — et je ne crois pas qu'on puisse le sous-estimer — que ce n'est pas une préférence en matière de placement de placer des enfants ensemble. Parfois, lorsque des gens passent à travers un système, ce pourrait être votre frère ou votre sœur qui est le seul lien qu'il vous reste. Cette loi y accorde une priorité moindre. Or, cela ne devrait pas être le cas. La loi ne les protège pas non plus — et c'est un très gros problème — lorsque les enfants sortent du système et que leurs frères et sœurs demeurent pris en charge. Ce qui arrive souvent, c'est qu'ils perdent le contact avec leurs frères et sœurs parce qu'il n'y a pas de droit de liens continus au sein du système. Si nous voulons parler d'une loi qui respecte les droits des enfants, nous devons examiner ces choses et se pencher sur la façon de vraiment donner une voix aux enfants faisant partie du processus, y compris la façon de donner une voix à leur désir d'être rattachés.

Pour terminer, une des choses qui sont très puissantes, c'est que nous devons précisément contempler la nature protectrice de la culture. Trop souvent, lorsque nous l'examinons, nous disons que nous allons protéger les enfants, mais nous nous penchons sur un ensemble limité de choses. Nous n'examinons pas réellement le rôle que la culture joue dans la protection de l'enfant au cours de sa vie. En partie, on doit effectuer une évaluation lorsque nous prenons à charge un enfant et que nous le laissons sous garde. Il y a un prix à la prise en charge. Nous ne devrions pas juste présumer que la protection est ce qu'elle est et fermer le dossier. Nous avons vu, avec la rafle des années 1960 et le recours collectif qui en a découlé, que nous subissons une perte énorme lorsque nous coupons les enfants de la culture. Si nous sommes pour légiférer, nous devons en tenir compte. Nous ne pouvons pas juste penser que nous légiférerons au sujet de la

culture, we know that it doesn't. We know we're legislating endangerment and thus we specifically focus on that. Thank you.

The Chair: Thank you. The floor is now open to questions from senators.

Senator McCallum: Thank you for your presentations. It's good to hear people who have their own laws codified, their own system in place. I want to acknowledge you for that.

When you look at both your lawmaking power and your codified laws, how is the province able to come in and determine for you what your right to your children are?

Mr. Kavanaugh: We passed that law in 2005, but we just signed off on a relationship agreement with the province. We're in our second year of a five-year implementation plan in which we hope to displace the ministry's directives with respect to child welfare. We're in the second year of that process right now.

Senator McCallum: With Manitoba, with Sagkeeng, where are you with that?

Mr. Kavanaugh: We're working together. They're part of it.

Senator McCallum: With the province?

Mr. Kavanaugh: Yes. We are working with the province as well. We have overlapping jurisdictions, Ontario and Manitoba.

Senator McCallum: I don't really understand the power or the depth and range of this bill. I thought that if you had your own codified laws and your Constitution through your traditional protocols, this law would allow you to displace the province within a year. Isn't that how it works? That's how I understood it

Mr. Kavanaugh: That's the process. I would expect this bill would put in some kind of provision recognizing and acknowledging our law.

Senator McCallum: Thank you.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you very much for your presentations today. Ms. Walkem, so much of what you were talking about follows my table of amendments, I thought you were kind of checking them off as you went. I want to talk to you about the best interests of the child and the primary consideration. When I was talking with the staff and the minister,

protection et dire que puisque nous disons qu'il s'agit de protection, cela se solde par la protection. Si nous coupons les enfants de la culture, nous savons que ce n'est pas le cas. Nous savons que nous légiférons sur la mise en danger, et, par conséquent, nous nous concentrons précisément là-dessus. Merci.

La présidente : Merci. Les sénateurs peuvent maintenant poser des questions.

La sénatrice McCallum: Merci de vos exposés. C'est bien d'entendre des gens dont les propres lois sont codifiées et dont le système est en place. Je tiens à vous en remercier.

Si vous regardez votre pouvoir législatif et vos lois codifiées, comment la province est-elle en mesure d'intervenir et de déterminer pour vous quel est votre droit à l'égard de vos enfants?

M. Kavanaugh: Nous avons adopté cette loi en 2005, mais nous venons juste d'approuver un accord de relation avec la province. Nous en sommes à notre deuxième année d'un plan de mise en œuvre quinquennal dans le cadre duquel nous espérons écarter les directives du ministère relativement à la protection des enfants. Nous sommes à la deuxième année de ce processus en ce moment même.

La sénatrice McCallum : Où en êtes-vous avec le Manitoba, avec Sagkeeng?

M. Kavanaugh: Nous travaillons ensemble. Ils en font partie.

La sénatrice McCallum : Avec la province?

M. Kavanaugh: Oui. Nous travaillons également avec la province. Il y a un chevauchement des compétences entre l'Ontario et le Manitoba.

La sénatrice McCallum: Je ne comprends pas vraiment le pouvoir, la profondeur et la portée de ce projet de loi. Je croyais que si vous déteniez vos propres lois codifiées et votre Constitution par l'intermédiaire de vos protocoles traditionnels, cette loi vous permettrait d'écarter la province en un an. Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne? C'est ainsi que je l'ai compris.

M. Kavanaugh: C'est le processus. Je m'attends à ce que ce projet de loi insère un certain type de disposition qui reconnaît notre loi et en tient compte.

La sénatrice McCallum: Merci.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Merci beaucoup de vos exposés aujourd'hui. Madame Walkem, une grande partie de ce dont vous parliez respecte mon propre tableau des modifications; je me suis dit que vous étiez en quelque sorte en train de les cocher au fur et à mesure. J'aimerais vous parler de l'intérêt supérieur de l'enfant et de la considération première. Quand je

they said that this whole "best interests of the child" needs to be seen as an entire framework and that the list isn't supposed to be one on top of the other. Further, they said that for the primary consideration, all the factors have to be considered together as a bundle. I find this troubling because if I was to write it, I would say the primary consideration has to be a balance between the safety, security of the child and culture, family and community connection. Those would be the primary considerations. The factors would then add breadth and enhance that. I thought that the primary consideration should be shared.

They assured me this "best interest of the child" is a minimum standard. Any nation can exert a higher standard. You say B.C.'s is better. Then you could adopt the B.C. version as opposed this one. This was the minimum. I'm just relaying all the information of this discussion. If you were going to rewrite this, how would you rewrite the best interest of the child section?

Ms. Walkem: I wouldn't subvert the cultural connection. I would include it in the list and it would be it is in the best interest to remain connected to their Indigenous cultures, community and territory? And give very clear direction that it's to be interpreted and defined according to their own Indigenous people's values and traditions.

"Best interests" is one of those areas that we think is neutral. Once you have said it's about child protection or best interests, it's kind of case closed; common sense. We don't need to talk about it. I think we really need to unpack what the common sense analysis is. When we look at the kids who were the subject of the sixties, seventies and eighties, the ongoing "Scoop," we see the impact on them. They are the result of the operation of the best interest of the child test.

Senator LaBoucane-Benson: Exactly.

Ms. Walkem: If we don't change what that test means, we will duplicate it. I think a tremendous weakness of the bill is that it subjects culture to that. It doesn't specifically say it's in the best interest of the child to be cared for in the ways of their own people.

Senator LaBoucane-Benson: Right.

Ms. Walkem: Our people are different. That will be different. If we want to look at the best interest, we know what the results are because all the kids who were removed were removed under a provision exactly like that.

me suis entretenue avec les employés et le ministre, ils ont dit que toute la question de l'« intérêt supérieur de l'enfant » doit être considérée comme un cadre complet et que les intérêts n'étaient pas censés s'empiler les uns sur les autres. De plus, ils ont dit que l'on doit tenir compte de tous les facteurs ensemble. Je juge cela troublant, car si je devais rédiger la disposition, je dirais que la considération première doit être un juste milieu entre la sécurité et les liens culturels, familiaux et communautaires. Ce seraient les considérations premières. Les facteurs viendraient ensuite ajouter de l'envergure et rehausser tout cela. Je croyais que la considération première devait être communiquée.

Ils m'ont assurée que cet « intérêt supérieur de l'enfant » est une norme minimale. Toute nation peut exercer une norme supérieure. Vous dites que celle de la Colombie-Britannique est meilleure. Puis, vous adopteriez la version de la Colombie-Britannique plutôt que celle-ci. C'était le minimum. Je ne fais que relayer tous les renseignements issus de cette discussion. Si vous deviez le rédiger de nouveau, comment rédigeriez-vous l'article sur l'intérêt supérieur de l'enfant?

Mme Walkem: Je ne saboterais pas les liens culturels. Je les inclurais dans la liste, et on dirait que c'est dans l'intérêt supérieur de conserver les liens avec leur culture, leur collectivité et leurs territoires autochtones. Je donnerais une indication très claire que cela doit être interprété et défini conformément aux valeurs et aux traditions de leur propre peuple autochtone.

L'« intérêt supérieur » est un de ces éléments que nous considérons comme neutre. Une fois que vous avez dit qu'il s'agit de la protection de l'enfant ou de son intérêt supérieur, c'est en quelque sorte une affaire réglée; c'est la logique. Nous n'avons pas besoin d'en parler. Je crois que nous devons vraiment décortiquer l'analyse relative à la logique. Si nous regardons les enfants qui ont été les victimes de la « rafle » continue des années 1960, 1970 et 1980, nous voyons les répercussions sur eux. Ils sont le produit de l'application du critère de l'intérêt supérieur de l'enfant.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Exactement.

Mme Walkem: Si nous ne changeons pas la signification de ce critère, nous allons le dupliquer. Je crois que le projet de loi présente une faiblesse énorme: il soumet la culture à ce critère. Il ne dit pas précisément que c'est dans l'intérêt supérieur de l'enfant d'être pris en charge de la façon dont son propre peuple le fait

La sénatrice LaBoucane-Benson: Exact.

Mme Walkem : Nos gens sont différents. Ce sera différent. Si nous voulons examiner l'intérêt supérieur, nous connaissons les résultats, parce que tous les enfants qui ont été retirés l'ont été en application d'une disposition exactement comme celle-là.

Senator LaBoucane-Benson: Exactly.

Ms. Walkem: If culture is secondary, we're going to keep doing the same thing. We have an opportunity to do better. I think that we should.

Senator LaBoucane-Benson: Is it fair to say you think that colonial assumptions can be mobilized to maintain the status quo if we leave the primary consideration as is?

Ms. Walkem: Absolutely. The best interests of the child test, for example, could have to do with thinking it's in the best interests of a child to grow up in a home with their own bedroom and have a certain level of social interaction.

When I was growing up, we lived in a one bedroom apartment. There were eight or nine of us there. I was the youngest. I didn't even get the couch. I was on the floor beside the couch. This has to do with poverty, but it wasn't unusual in our family. On a best interest analysis, someone might have said, "Put this kid away from her mom, her nieces and her nephews. Put her in a different house." We have to look at "best interests" is going to be defined by social work teams. It will be defined by courts and it will be defined without reference to who we are as a people. I think who we are as a people needs to be there. The child's right to be connected needs to be at the forefront or it will be defeated every time. We know how the system operates. We have a chance to try to disrupt it.

Senator LaBoucane-Benson: Grand chief, I am just wondering, if there was an opt-out clause for First Nations, so they could continue doing the work that they were doing with the province, would that satisfy your need for change? If you could choose to opt out and you could continue your work, would that give you some satisfaction?

Mr. Kavanaugh: I think, yes, at the very least, it would satisfy us but we would prefer something more. We want to assert our jurisdiction. We have a relationship agreement with the province that spells out that our jurisdiction is still intact. We would want something more significant in terms of just saying, yes, we recognize you. We want something more substantive.

Senator LaBoucane-Benson: There is a section 4 that does talk about existing agreements with the province being primary. Some people have a problem with that, for sure, but would that actually work for you, because you want those agreements with the province to stay intact once this bill is passed?

Mr. Kavanaugh: Yes.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Exactement.

Mme Walkem: Si la culture est secondaire, nous allons continuer de faire la même chose. Nous avons l'occasion de nous améliorer. Je crois que nous devrions le faire.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Est-il juste de dire que vous pensez que les hypothèses coloniales peuvent être mobilisées pour maintenir le statu quo si nous laissons la considération première telle quelle?

Mme Walkem : Absolument. Le critère de l'intérêt supérieur de l'enfant, par exemple, pourrait être lié au fait de penser que c'est dans l'intérêt supérieur de l'enfant de grandir dans une maison où il a sa propre chambre à coucher et un certain degré d'interactions sociales.

Durant mon enfance, nous avons vécu dans un appartement d'une chambre à coucher. Nous étions huit ou neuf personnes. J'étais la cadette. On ne me donnait même pas le divan. J'étais sur le sol, à côté du divan. Cela a bien sûr à voir avec la pauvreté, mais ce n'était pas inhabituel dans notre famille. Si on avait fait une analyse de l'intérêt supérieur, on aurait pu dire : « Éloignez cette enfant de sa mère, de ses nièces et de ses neveux. Mettez-la dans une maison différente. » Nous devons nous demander comment l'« intérêt supérieur » sera défini par les équipes de travailleurs sociaux. Ce sera défini par des tribunaux, et sans égard à qui nous sommes en tant que personnes. Je crois que l'on doit mentionner qui nous sommes en tant que personnes. Le droit de l'enfant doit être à l'avant-plan, sinon il sera toujours rejeté. Nous savons comment le système fonctionne. Voici l'occasion de le perturber.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Grand chef, je me demande seulement ceci: s'il y avait une clause de retrait pour les Premières Nations qui leur permettait de continuer de faire le travail qu'elles faisaient auprès de la province, cela satisferait-il votre besoin de changement? Si vous pouviez choisir de vous retirer et de continuer votre travail, cela vous donnerait-il une certaine satisfaction?

M. Kavanaugh: Oui, à tout le moins, je crois que cela nous satisferait, mais nous préférerions quelque chose de plus. Nous voulons affirmer notre compétence. Nous avons un accord de relation avec la province qui précise que notre compétence demeure intacte. Nous aimerions quelque chose de plus important que le seul fait de dire, oui, nous vous reconnaissons. Nous voulons quelque chose de plus tangible.

La sénatrice LaBoucane-Benson: L'article 4 dit en effet que les ententes existantes avec la province ont préséance. Évidemment, cela contrarie certaines personnes, mais cela vous convient-il, car vous voulez que ces ententes avec la province restent intactes après l'adoption du projet de loi?

M. Kavanaugh: Oui.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you to all of you for appearing. My question is to you, Ms. Walkem. When Dr. Cindy Blackstock was before us yesterday, I asked her a question and she recommended I ask you as someone who would be better able to answer.

The question was how this bill will intersect with the divorce bill that's coming before us, Bill C-78. It picks up on the question that Senator LaBoucane-Benson just asked you. I wonder if you could go a bit further? Are there some things we need to be taking into account here that could ensure First Nations, Metis and Inuit children don't end up the ones losing in terms of any differences or distinctions between the definitions or the provisions of those two acts?

Ms. Walkem: One of the things I can potentially do is shine a light on how muddy the water is. If you want to see one of the examples of where federal legislation attempting to go into areas has not worked, look at the federal matrimonial interests act. Part of that act contained a provision which would allow people who were subject to violence to seek an emergency protection order. The federal government said you should get those, in B.C., at the provincial court level. The federal government can't compel a court of non-inherent jurisdiction, so in provinces such as B.C. — there is a sort of patchwork across the country — you can't get a protection order under the act because there is no legislation compelling that.

There is a potential to be a very serious issue because, quite often, matters get referred out of child welfare and into, for example, family legislation in different respects. That is something we have to look at. We have not given a lot of thought to how the different areas of legislation will act together. It might be, for example, that you don't have an Indigenous child's rights drawn through and recognized, including the right to continued contact.

To answer the question, it is very muddy water and we have not contemplated how all of the jurisdictions will interact. It may well be, as it happened with the matrimonial property legislation, that you just have parts of it falling through. We're not saying it is falling through; we are just not looking at it.

Senator Pate: Is that something you would be in a position to assist us with?

Ms. Walkem: It might be something that we would look at further. In general, there is a huge access-to-justice issue. Most often, parents and children who come into child welfare matters, if they are represented at all — poverty is a huge issue — they are coming through legal-aid systems. There has also been no

La sénatrice LaBoucane-Benson: Merci à tous de vos témoignages. Ma question s'adresse à vous, madame Walkem. Quand Mme Cindy Blackstock a comparu devant le comité, hier, je lui ai posé une question, et elle vous a été présentée comme la personne qui serait en mesure d'y répondre.

La question était de savoir comment ce projet de loi sera combiné au projet de loi sur le divorce, le projet de loi C-78, qui va nous être présenté. Cela nous ramène à la question que la sénatrice LaBoucane-Benson vient de vous poser. Pourriez-vous nous en dire davantage? De quoi doit-on tenir compte si l'on veut garantir que les enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits ne finissent pas perdants à cause d'une différence ou d'une distinction entre les définitions ou les dispositions de ces deux lois?

Mme Walkem: Une des choses que je pourrais faire, c'est de braquer les projecteurs sur les eaux troubles dans lesquelles nous avançons. Vous voulez un exemple de cas où la législation fédérale a tenté en vain de s'engager dans des domaines? Prenez la Loi fédérale sur les intérêts matrimoniaux. La loi contenait une disposition qui permettait aux personnes victimes de violence de demander une ordonnance de protection d'urgence. Le gouvernement fédéral a déclaré que vous devriez adopter des dispositions, en Colombie-Britannique, à l'échelon de la cour provinciale. Toutefois, le gouvernement fédéral ne peut pas contraindre une cour qui n'a pas de compétence inhérente; donc, dans des provinces comme la Colombie-Britannique — c'est disparate dans le pays —, vous ne pouvez pas obtenir d'ordonnance de protection d'urgence en vertu de la loi, car aucune mesure législative ne l'oblige à vous l'offrir.

Un très grave problème pourrait se poser, car, assez souvent, ces questions ne sont pas réglées en vertu des lois sur la protection de l'enfance, mais en vertu des mesures législatives relatives à la famille, par exemple. C'est une chose dont nous devons tenir compte. Nous n'avons pas beaucoup réfléchi à la façon dont les différentes mesures législatives fonctionneront ensemble. Il se peut, par exemple, que les droits d'un enfant autochtone ne soient pas respectés et reconnus, y compris le droit de rester en contact avec sa famille.

Pour répondre à la question, ce sont des eaux très troubles et nous n'avons pas réfléchi à l'interaction entre les administrations. Il se peut fort bien, comme cela s'est produit avec les lois sur les biens matrimoniaux, qu'une partie de ce projet de loi tombe à l'eau. Nous ne sommes pas en train de dire qu'il tombe à l'eau; nous ne l'envisageons simplement pas.

La sénatrice Pate : Seriez-vous en mesure de nous aider à ce sujet?

Mme Walkem: Il se pourrait que ce soit une chose que nous examinions. Il y a un très grand problème d'accès à la justice, en général. Le plus souvent, les parents et les enfants qui comparaissent pour des affaires liées à la protection de l'enfance, du moins quand ils sont représentés — la pauvreté pose un très

particular consideration for how different jurisdictions will operate. For example, there is a provision in case the province has a higher standard. You can say that the standard won't apply and we want to keep our higher standard. How will we equip legal-aid lawyers to know about that argument and to make it? There is a huge access issue. How will we free up court time to have it done?

There is a whole bunch of repercussions that have to do with the legislation, with access-to-justice issues that we need to think about because the population impacted is made up of children who won't have their own representation or their parents will be in poverty and very vulnerable. They are being thrown into a new arena. We need to think about how that will impact them.

Senator Pate: Thank you.

Senator Christmas: Thank you very much for being with us. Grand chief, if I may ask you a question. You had mentioned in your remarks that the Anishinaabe Nation had adopted its own traditional protocols in 2005. For the benefit of us in the committee who don't know very much about your protocols, can you describe some of the key features of your traditional protocol?

Mr. Kavanaugh: Maybe I will start with our lawmaking capacity. Like I say in my comments, our laws are Creator-sanctioned. That's how we do our traditional lawmaking. Our governance practices and systems remain intact in our territory. We have not changed. Our way of conducting business and our affairs prior to contact was using our institutions of ceremonies, sweat lodges, shake tents, and other lodges like metawin lodges and sun dances. Those are whole. Even our treaty itself, the Treaty of 1873, is whole.

It took three sittings for our leaders of the day to agree to sign our treaty, because that's what they did. They went into ceremony. They sought traditional guidance through ceremony, until the message from their ceremony said it was okay to sign. That's when they signed. That's what we still follow.

I will describe a process. We have our resource law in our territory as well to displace MNRF in forest management, natural resources and stuff like that. We did pass that in 1997. We have used that. We successfully renegotiated our resource revenuesharing with the province. Our area gets 45 per cent revenues from the forestry industry and 40 per cent from the mining industry. That's the result of that resource law.

grand problème —, passent par les systèmes d'aide juridique. On n'a pas non plus pris en compte le fonctionnement des différentes administrations. Par exemple, il existe une disposition pour le cas où une province a fixé une norme plus élevée. Vous pouvez refuser d'appliquer la norme et respecter plutôt la norme plus élevée. Comment pourrons-nous aider les avocats de l'aide juridique à connaître cet argument et à le faire valoir? Il y a un grand problème d'accès. Comment pourrait-on libérer des périodes d'audience pour le régler?

Il y a toute une série de répercussions liées au projet de loi, y compris les questions d'accès à la justice auxquelles nous devons réfléchir, car les personnes touchées sont des enfants qui n'ont pas leur propre représentant ou dont les parents sont pauvres et très vulnérables. Ils sont jetés dans une nouvelle arène. Nous devons réfléchir à la façon dont cela les touchera.

La sénatrice Pate: Merci.

Le sénateur Christmas: Je vous remercie d'être ici. Grand chef, j'aimerais vous poser une question. Vous avez mentionné dans vos commentaires que la Première Nation anishinaabe a adopté ses propres protocoles traditionnels en 2005. Pour les membres du comité qui ne connaissent pas bien vos protocoles traditionnels, pourriez-vous nous décrire certaines des caractéristiques clés?

M. Kavanaugh: Je vais peut-être commencer par notre capacité de légiférer. Comme je l'ai dit dans mes commentaires, nos lois sont approuvées par le Créateur. C'est notre manière traditionnelle de faire des lois. Nos pratiques et nos systèmes de gouvernance restent intacts sur nos territoires. Nous n'avons pas changé. Nous menions nos activités et nos affaires, avant l'arrivée des Européens, en utilisant les institutions dédiées à nos cérémonies, les sueries, les tentes tremblantes et d'autres rituels comme celui appelé Metawin ou les danses du soleil. Tout ça est holistique. Même notre traité, le Traité de 1873, est holistique.

Il a fallu trois réunions pour que nos chefs de l'époque acceptent de signer le traité, car c'est ce qu'ils ont fait. Ils se sont rendus à la cérémonie. Ils ont cherché des conseils traditionnels tout au long de la cérémonie, jusqu'à ce que le message affirmant qu'ils pouvaient signer le traité leur soit donné. C'est à ce moment-là qu'ils ont signé. C'est ainsi que nous procédons.

Je vais vous décrire un processus. Nous avons aussi une loi sur les ressources, sur notre territoire, pour remplacer le ministère des Richesses naturelles et des Forêts dans les dossiers de l'aménagement forestier, des ressources naturelles et d'autres choses de ce genre. Nous l'avons adoptée en 1997. Nous nous en sommes servi. Nous avons réussi à renégocier le partage des recettes de l'exploitation des ressources avec la province. Notre région perçoit 45 p. 100 des recettes de l'industrie forestière et 40 p. 100 de celles de l'industrie minière. C'est ce qui a découlé de la loi sur les ressources.

It took a great deal of consultation to get the resource law. It was probably the biggest consultation effort ever in the Treaty 3 territory where we consulted everyone in our territory. Then it was finally done; it took us four years, consulting and putting together the law itself. Once we had the draft AIP, which is Agreement in Principle, our people said: Yes, we have a law but we are only human beings. We cannot pretend that we know everything. Grand chief, we want you to take that resource law through a traditional validation process, meaning to take it to ceremony.

What I did, I sat down with some knowledge keepers, and we went through the document. Some of it is legalese. How will we formulate questions in ceremony? We did that. After we did that, we were instructed from the ceremony that we had to erect lodges for a four-day ceremony. On the evening of the four-day ceremony, we had to use a shake tent. It had to be someone who was very high in the Meta win society and we had to get the final validation scanned by the spiritual side, by the spirits that we ask to look at these things.

When that was done, the spirits gave it back to me. Now, it's your turn to get the chiefs to ratify that law. The next day we had our chief's assembly started, and the first order of business on the agenda was to ratify that law.

That's how we make laws. That's how our treaty was achieved. We still practise the same way. There was a comment here that legislation has higher standards in the province or this and that. We believe our standards are higher because they are Creator-sanctioned and, as human beings, we cannot change them. That's what we abide by, and that's how we continue to practise in our territory. *Meegwetch*.

Senator Christmas: Grand chief, you also mentioned that you are now in the second year of a five-year agreement with the Province of Ontario. Can you tell us a bit more about that agreement? What are the key understandings between the Anishinaabe Nation and the province?

Mr. Kavanaugh: This is a comparative analysis of our First Nations customary care codes — *Abinoojii Inakonigenewin*— and Bill C-92.

Basically, our customary codes we're developing through ceremony, cultural protocols and processes, traditional knowledge-based, community-driven consultation processes and best practices, and also implementing change from the impacts of our intergenerational trauma.

Il a fallu un grand nombre de consultations pour avoir la loi sur les ressources. Il s'agissait probablement du plus grand effort de consultation jamais entrepris dans le territoire du Traité nº 3, où nous avons consulté tout le monde. Finalement, cela a été fait; il nous a fallu quatre ans pour tenir les consultations et élaborer la loi. Une fois que nous avons eu l'ébauche de l'accord de principe, nos membres ont dit : oui, nous avons une loi, mais nous ne sommes que des êtres humains. Nous ne pouvons pas prétendre que nous savons tout. Grand chef, nous voulons que vous fassiez passer cette loi sur les ressources par un processus de validation traditionnel, à savoir dans le cadre d'une cérémonie.

Alors, je me suis assis avec quelques gardiens du savoir et nous avons parcouru le document. Certaines parties étaient rédigées en jargon juridique. Comment allons-nous formuler ces questions pendant la cérémonie? Nous l'avons fait. Après, les responsables nous ont demandé de construire des pavillons pour une cérémonie de quatre jours. Le soir de cette cérémonie, nous avons dû utiliser une tente tremblante. Il devait y avoir une personne d'un niveau élevé de la hiérarchie Metawin, et la validation finale devait être analysée par les esprits, à qui nous demandons d'examiner ces choses.

Une fois que cela a été fait, les esprits me l'ont rendu. Maintenant, c'est à votre tour d'amener les chefs à ratifier cette loi. Le lendemain s'ouvrait notre assemblée générale des chefs, et le premier point à l'ordre du jour a été la ratification de la loi.

C'est de cette façon que nous faisons des lois. C'est ainsi que notre traité a été conclu. Nous faisons toujours la même chose. J'ai entendu ici un commentaire selon lequel la loi a des normes plus élevées dans la province, ou ceci ou cela. Nous pensons que nos normes sont plus élevées, car elles sont approuvées par le Créateur et, en tant qu'êtres humains, nous ne pouvons pas les changer. C'est ce à quoi nous nous conformons, c'est comme cela que nous continuons à faire dans notre territoire. Meegwetch.

Le sénateur Christmas: Grand chef, vous avez également mentionné que vous en êtes actuellement à la deuxième année d'une entente de cinq ans que vous avez conclue avec la province de l'Ontario. Pourriez-vous nous en dire un peu plus au sujet de cette entente? Quels sont les éléments importants de cette entente entre la Nation Anishinaabe et la province?

M. Kavanaugh: Il s'agit d'une analyse comparative des codes coutumiers des Premières Nations — *Abinoojii Inakonigenewin* — et du projet de loi C-92.

Essentiellement, nous élaborons nos codes coutumiers grâce à des cérémonies, des protocoles et des processus culturels, des processus de consultation et des pratiques exemplaires axés sur le savoir traditionnel et sur les collectivités, et nous mettons également en œuvre des changements visant les répercussions de nos traumatismes intergénérationnels.

The process is about displacing what Ontario dictates. We are replacing them with ours. We are already doing that. We have been doing that for many years now. We have three mandated agencies in our territory, and then we have communities that have devolved from the mother agencies. They operate through a service agreement. Then they use our child care law and adapt it to their local conditions and their communities.

We are all unique. There are 28 communities in my territory. We are all unique. Even our dialects are different. We say things differently. Some of our ceremonies are the same, but they go according to who goes to that ceremony.

I briefly described the resource law, how we are displacing MNRF in that field. That's what we are doing.

I want to add that I was involved in child welfare for many years. In one initiative, I was working on child welfare with the senior management director of Indian Affairs' regional office in Toronto. When we started talking about customary care and traditional child-rearing, he would say that he had to toe the Indian Affairs' line: "I'm sorry; I can't go there. Directives and policies don't let me go there."

We used to have two-day meetings. I said to him one day, "Okay, we're having a two-day meeting. Next month, we are having another two-day session. How about we have a sweat lodge so I can introduce you to who we are, and this and that, and you will get a better feel for who we are and where we come from when we talk about our traditional ways and this and that." He agreed, and within a short period of time he started to advocate on our behalf.

Then one day he called me. He said, "Francis, I've been removed from the file." He shared with me the internal memo from his director, the regional director: "David, we are removing you from the file. You are getting too close to the Indians." That's what it said.

That's the mentality we have to deal with when it comes to implementing change to legislation that has been oppressing us for years and years and years. That has to change. *Meegwetch*.

Senator Christmas: Thank you, grand chief.

Senator Coyle: Thank you very much to our guests. Again, you are opening our eyes and really helping us as we do our best to respond to the legislation that is before us. I have questions for each group, if that's all right.

Le processus consiste à remplacer ce que l'Ontario impose. Nous remplaçons ce que fait la province par ce que nous faisons. Nous le faisons déjà. Nous faisons cela depuis maintenant de nombreuses années. Il y a trois organismes mandatés sur notre territoire, et quelques collectivités ont reçu des pouvoirs délégués par les organisations mères. Elles fonctionnent dans le cadre d'une convention de services. Puis, elles appliquent notre loi sur les services de garde d'enfants en l'adaptant à leur réalité locale et à leurs collectivités.

Nous sommes tous uniques. Il y a 28 collectivités sur mon territoire. Nous sommes tous uniques. Même nos dialectes sont différents. Nous disons les choses différemment. Certaines de nos cérémonies sont les mêmes, mais elles se déroulent en fonction des personnes qui y assistent.

J'ai brièvement décrit la loi sur les ressources en expliquant que nous remplaçons le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) dans ce domaine. Voilà ce que nous faisons.

J'aimerais ajouter que je me préoccupe de la protection de l'enfance depuis de nombreuses années. Dans le cadre d'une initiative, j'ai travaillé dans le domaine de la protection de l'enfance avec le cadre supérieur du bureau régional d'Affaires indiennes à Toronto. Quand nous avons commencé à parler de soins conformes aux traditions et d'éducation traditionnelle des enfants, il m'a dit qu'il devait suivre les directives du ministère des Affaires indiennes : « Je suis désolé; je ne peux pas aller plus loin. Les directives et les politiques ne me le permettent pas. »

Nous avions des réunions de deux jours. Un jour, je lui ai dit : « D'accord, nous avons une réunion de deux jours. Le mois prochain, nous en aurons une autre. Ce que je vous propose, c'est de participer à une suerie, pour que je puisse vous expliquer qui nous sommes, et ainsi de suite, et vous comprendrez mieux qui nous sommes et d'où nous venons quand nous parlons de nos façons de faire traditionnelles, et ainsi de suite. » Il a accepté et, après peu, il a commencé à défendre nos intérêts.

Puis, un jour, il m'a appelé. Il m'a dit : « Francis, on m'a retiré le dossier. » Il m'a montré la note de service de son directeur, le directeur régional, qui disait : « David, nous vous retirons le dossier. Vous êtes trop proche des Indiens. » Voilà ce que disait la note.

Quand il s'agit d'apporter des changements à la loi qui nous oppresse depuis des années et des années, nous nous heurtons à cette mentalité. Cela doit changer. *Meegwetch*.

Le sénateur Christmas: Merci, grand chef.

La sénatrice Coyle: Je remercie nos invités. Une fois encore, vous nous ouvrez les yeux et vous nous aidez réellement; nous faisons de notre mieux pour comprendre ce projet de loi qui nous est présenté. J'ai des questions pour chaque groupe, si vous êtes d'accord.

As I understand, Grand Chief Kavanaugh, you are now in an advanced stage with this file of child and family welfare in your territory. You have a good agreement with the Ontario government, not quite yet with the Manitoba government, if I understood you correctly, but you are in that process.

You've recognized not only that your territory is distinct and should not be considered in a pan-Indigenous framework. Even within your territory, the communities themselves, you've found ways to accommodate the distinctiveness and uniqueness of the various communities in your territory.

You've created a model that perhaps is one we can learn from for this legislation, which, of course, is for all of Canada. What you've done sounds like something very interesting. Am I on the right track so far, reflecting what you said?

Mr. Kavanaugh: Yes.

Senator Coyle: You mentioned a concern about the imposition of this legislation, which would bind and restrict your work. If this were to come in, in its present form, you are worried that all the progress that you have made will be possibly undone and you wouldn't be able to advance in the ways that you still want to advance, as I understand it.

Could you tell us exactly what you think the implications will be? What are the main implications of, as you said, political degradation? What would the implications be to the children in your area? Do you see a way of amending this legislation such that it would better accommodate and basically unleash you — not restrict you but unleash you to continue on the track you are on, which is to now go forward with Manitoba, and continual improvement of what you are doing in Ontario as well?

Mr. Kavanaugh: First of all, there has to be dialogue on Bill C-92. There have to be good-faith discussions with Minister O'Regan. There is also no mention that they will continue funding the existing agencies. That is also a concern.

Senator Coyle: Has there been dialogue?

Mr. Kavanaugh: Dialogue, yes. We're talking, but to what extent? I'm not certain where it is going, but we are there. Also, that any recommendations to reform have to be guided by our principles, values and traditional systems. Children need to know their identity. They need to have a sense of belonging to their family, community and, most importantly, to their language, culture and traditions. That, to me, is what is being threatened.

Grand chef Kavanaugh, si j'ai bien compris, vous êtes en ce moment à un stade avancé du dossier de la protection de l'enfance et de la famille, sur votre territoire. Vous avez conclu une bonne entente avec le gouvernement de l'Ontario, et vous allez bientôt le faire avec le gouvernement du Manitoba, si je vous ai bien compris, mais vous êtes engagé dans ce processus.

Vous avez également reconnu que votre territoire est distinct et ne devrait pas être inclus dans un cadre panautochtone. Même sur votre territoire, dans les collectivités elles-mêmes, vous avez trouvé le moyen de tenir compte des particularités et des singularités des différentes collectivités de votre territoire.

Vous avez créé un modèle dont nous pourrions nous inspirer pour le projet de loi, qui vise, évidemment, tous les Canadiens. Ce que vous avez fait me semble être très intéressant. Est-ce que je résume bien ce que vous avez dit?

M. Kavanaugh: Oui.

La sénatrice Coyle: Vous avez mentionné que vous aviez une préoccupation touchant le projet de loi qui serait imposé, qui serait contraignant et qui limiterait votre travail. S'il devait être adopté, dans sa forme actuelle, vous craignez que tous les progrès que vous avez accomplis ne soient annulés et que vous ne puissiez pas progresser de la façon dont vous le souhaitez encore, si je comprends bien.

Pouvez-vous nous dire exactement quelles en seront les répercussions, selon vous? Quelles seraient les principales répercussions, comme vous l'avez dit, de la dégradation politique? Quelles seraient les répercussions sur les enfants de votre région? Voyez-vous une autre manière de modifier ce projet de loi, de sorte qu'il s'adapte mieux à votre situation et qu'il vous libère, en fait, plutôt que de vous contraindre, mais qu'il vous libère pour que vous puissiez continuer dans la même voie, c'est-à-dire d'aller maintenant de l'avant aux côtés du Manitoba et de continuer à apporter des améliorations dans votre travail en Ontario également?

M. Kavanaugh: Tout d'abord, il faut un dialogue sur le projet de loi C-92. Il faut discuter de bonne foi avec le ministre O'Regan. Sans oublier que rien ne prévoit le maintien du financement des organismes existants. C'est également une préoccupation.

La sénatrice Coyle : Y a-t-il eu un dialogue?

M. Kavanaugh: Un dialogue, oui. Nous parlons, mais où estce que ça nous mène? Je ne suis pas certain de savoir où cela nous mène, mais nous y voilà. J'aimerais ajouter que toute recommandation de réforme doit être guidée par nos principes, nos valeurs et nos systèmes traditionnels. Les enfants doivent connaître leur identité. Ils doivent avoir un sentiment d'appartenance à leur famille, mais surtout, à leur langue, à leur culture et à leurs traditions. Selon moi, c'est cela qui est menacé. Within the bill there should be a section in there acknowledging and recognizing that, yes, Treaty 3 has its own laws and its own ways of practising child welfare.

We have a law in the nation, and we have three child-welfare agencies in our territory. We have over three decades of experience in that regard. That's why we are saying we don't want to be lumped into a one-size-fits-all model. In fact, we may be suggesting they should take a close look at Treaty 3 and see how we do child welfare.

Senator Coyle: I appreciate that. Thank you for further explaining that. We hope that dialogue is fruitful.

Mr. Kavanaugh: Yes.

Senator Coyle: A question now for Ms. Abbott and Ms. Walkem. Thank you. I loved this metaphor. This story is really helpful. What are those blankets and baskets that will be needed? You've expressed that. You've talked about culture as protection.

Some of the ways you have articulated things is something I have not heard expressed in the way you have, but it makes very good sense. We talk a lot about the importance of attachment for children. Usually we think about attachment to mother. I am getting, from various people who have spoken about their cultures, that attachment to culture in various traditions is like an attachment to mother that we talk about in other situations. Thank you for bringing this to our attention.

I am generally interested in everything you are saying, but when you talked about your concerns about the strongest-ties test — that provision in this bill — and that being against your laws and how you and they operated in this case to save the salmon, on both sides of the river, as you said. Could you speak more about that and what you think should be done with the bill to accommodate your laws?

Ms. Walkem: There are two things. I want to make clear that when we are talking about changes to the bill, we are talking about what we see as an emergent situation of trying to get the children through.

It is not that we disagree with what the grand chief said about the need to recognize laws. We are just saying if we are going to do this, we need to look at it.

I can give an example without naming names. One of the strongest cases we ever dealt with involved a family with three nations; so there was someone from our nation, and then the Dans le projet de loi, il faudrait un article qui reconnaît et qui tient compte du fait que, oui, le Traité no 3 a ses propres lois et sa propre façon d'assurer la protection de l'enfance.

Nous avons une loi, pour la nation, et il y a trois services d'aide sociale à l'enfance sur notre territoire. Nous avons plus de trois décennies d'expérience dans ce domaine. C'est pourquoi nous refusons d'être mis dans le même moule que tout le monde. En fait, nous pourrions leur suggérer d'examiner attentivement le Traité n° 3 pour voir comment nous nous occupons de la protection de l'enfance.

La sénatrice Coyle: Je comprends. Merci de m'avoir expliqué cela en détail. Nous espérons que ce dialogue sera fructueux.

M. Kavanaugh: Oui.

La sénatrice Coyle: J'ai à présent une question pour Mme Abbott et Mme Walkem. Merci. J'ai adoré la métaphore. Cette histoire a réellement été utile. De quelles sortes de couvertures et de paniers aurez-vous besoin? Vous en avez parlé. Vous avez parlé de la culture comme d'une protection.

Vous avez exprimé les choses d'une façon inédite pour moi, mais c'est tout à fait logique. Vous avez beaucoup parlé de l'importance de l'attachement pour les enfants. Généralement, nous pensons à l'attachement à la mère. Les différentes personnes qui se sont exprimées sur leur culture m'ont fait comprendre que l'attachement à la culture, dans différentes traditions, est semblable à l'attachement à la mère dont nous parlons dans d'autres situations. Merci d'avoir attiré notre attention sur cette question.

Tout ce que vous dites m'intéresse, en général. Vous avez parlé de vos préoccupations au sujet du critère des liens les plus étroits — une disposition de ce projet de loi — et du fait que cela va à l'encontre de vos lois et de ce que vous avez fait, vous et les autres, pour sauver les saumons, sur les deux rives, comme vous l'avez dit. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet et sur ce qui doit être fait, selon vous, pour que ce projet de loi s'adapte à vos lois?

Mme Walkem : Il y a deux choses. J'aimerais préciser que, lorsque nous parlons des modifications à apporter au projet de loi, nous parlons de ce que nous considérons comme une situation d'urgence, où on essaie d'aider les enfants.

Nous ne sommes pas en désaccord avec ce que le grand chef a dit sur la nécessité de reconnaître les lois. Nous disons simplement que si, nous devons le faire, nous devons les examiner.

Je peux donner un exemple sans donner de noms. Une des plus grandes affaires que nous ayons traitées concernait une famille et trois nations; il y avait donc une personne de notre nation, et les children were also Métis and of another nation. There were three nations.

When we were called upon to deal with this, our law tells us that we have to honour the mother. It doesn't mean that we say that the kids are of her nation, it is that we know the kids are of her nation, her nations and of our nation. When we exercised that, we made space for her, and our resolution brought together all of us.

Our kinship laws are ways of resolving disputes, historically would have been, for example, in many cases, intermarriage. If we were having a fight about something, we would arrange for marriages; so a high form of diplomacy between nations. The result would be a forced peace. This is not a forced peace; this is a forced surrender. Someone wins, someone loses.

I tried to run this through my own kids — I don't know if you have seen this. This is a picture of my youngest daughter. I wanted to point out that the photographer who took this is the grand chief's niece. We were happy to do this because this Anishinaabe woman created all of our imagery.

This picture shows all her auntie hands that are touching her. I tried to assess this. I'm from a different nation. My spouse is from a coastal nation, and we live off our territory. I ran it through, and I thought, "Oh, my gosh," because her family visits more, and they can speak [Indigenous language spoken], a bit of that language. She's taught them dancing. I thought, "My gosh, I would lose the strongest ties."

That should not be the case. How impoverished would our child be if Debbie didn't get to be part of its larger aunties group, but this will happen. The strongest-ties test comes immediately from the Indian Childware Act in the States where their law says that you can belong to one tribe. They recognize jurisdiction that way.

That's not what we do. We have to make space for recognition of the ways that our laws operate. The Indigenous laws that I am aware of don't say that somebody wins, somebody loses, half this, half that. They say all of this, all of that, and wealthier for it.

If we allow this to stand — and we cut out, for example, one nation in planning for a child — what will happen is that then the child won't be placed within that nation, won't have those aunties, those uncles that community that is contributing. They will become impoverished. It is exactly against my understanding of our laws.

enfants étaient également métis et d'une autre nation. Trois nations étaient concernées.

Nous avons donc été appelés à traiter cette affaire; nos lois disent que nous devons honorer la mère. Cela ne revient pas à dire que les enfants font partie de sa nation, mais que les enfants sont de sa nation, de ses nations et de la nôtre. Quand nous avons appliqué cette loi, nous avons fait une place pour la mère, et notre résolution nous a tous réunis.

Nos lois sur les liens de parenté sont des moyens de régler les différends, à savoir, historiquement, par exemple, dans de nombreux cas, les mariages mixtes. Quand nous nous disputons à propos de quelque chose, nous organisions des mariages; c'est donc de la diplomatie de haut niveau entre les nations. Le résultat était une paix forcée. Il ne s'agit pas ici d'une paix forcée, mais d'une reddition forcée. Il y a un gagnant et un perdant.

J'ai tenté de faire comprendre cela à mes propres enfants. Je ne sais pas si vous avez déjà vu ceci. C'est une photo de la plus jeune de mes filles. J'aimerais préciser que la photographe qui a pris cette photo est la nièce du grand chef. Nous étions contents de faire cela, car c'est cette femme anishinaabe qui nous a donné toutes ces images.

Cette photo montre les mains de toutes ses tantes qui la touchent. J'ai essayé de l'analyser. Je viens d'une autre nation. Mon époux vient d'une nation de la côte, et nous vivons hors de notre territoire. J'ai essayé de comprendre, et je me suis dit : « Oh, mon doux! », car sa famille lui rend davantage visite, et ils peuvent parler [le témoin s'exprime en langue autochtone] un peu cette langue. Elle leur a appris des danses. Je me suis dit : « Mon doux, je pourrais perdre le lien le plus étroit. »

Ça ne devrait pas arriver. Qu'aurait-il manqué à notre enfant, si Debbie n'avait pas fait partie du grand groupe de ses tantes, mais cela arrivera. Le critère des liens les plus étroits découle directement de la loi américaine sur la protection des enfants autochtones, qui dit qu'on ne peut appartenir qu'à une seule tribu. Ils reconnaissent la compétence de cette façon.

Nous ne faisons pas les choses comme cela. Nous devons faire de la place pour la reconnaissance du fonctionnement de nos lois. Les lois autochtones que je connais n'indiquent pas qu'une personne gagne et que l'autre perd, que c'est moitié ceci, moitié cela. Elles disent tout ceci ou tout cela, et c'est plus enrichissant.

Si nous laissons cette situation perdurer — et que nous laissons une nation de côté au moment de planifier les choses pour un enfant —, ce qui arrivera, c'est que cet enfant ne sera pas placé dans cette nation, qu'il n'aura pas ses tantes, ses oncles, ni cette collectivité qui contribue. Les enfants seront défavorisés. C'est exactement contraire à ma compréhension de nos lois.

Some nations may have a different law. That's not the laws that I'm aware of. One of the other areas that has caused me to think about is the imposition of the Charter. You would think, "That's nice, let's respect." If you come from a matrilineal society, you are being eliminated. One of the examples from our nation, when we are dealing with very severe issues, such as child sexual abuse, when we decide and want to solve that, that's a women's issue. Our men have a role. They have to guard the door, which is to say they guard our ability to make the decision. They don't let other people in. When we've made the decision, they help carry it out. We say that that's something that we decide because we are the toughest. In our law, our men are gentle; they make the peace. If we need to make a firm "That's it, there's the line," that's us. The women. If we subjected that to a Charter analysis, we would lose. We have the capacity to hurt things.

If governments pass legislation, they can send it through an analysis, through section 1 of the Charter, which allows for societal balancing.

We are proposing, in all cases, to subject Indigenous laws to a Charter analysis without allowing us it say, for example, that those laws reference what our society tells us are important values. That's another area we have maybe not thought of — how we will impact those societies that are matrilineal or patrilineal but that are just different, that protect rights differently. It is not that we don't protect them. We just think of them differently.

Senator Coyle: Thank you very much.

Senator Lovelace Nicholas: My question is along the lines of the province. Don't be insulted if I ask this question, but are you a provincial or federal jurisdiction, grand chief?

Mr. Kavanaugh: Right now we are operating under the dictates of the province, but we are operating under our law. There have been other communities that have devolved from the mother agencies, and they used that law, but they adapted to their community needs and the customs in that community.

Senator Lovelace Nicholas: Would you say it's a good relationship? Who controls the funding?

Mr. Kavanaugh: It's a good relationship. Right now it is the province that controls the funding. We are in the five-year implementation phase, and hopefully it's going to be us who deals with the Treasury Board to finance our agencies.

Certaines nations ont peut-être des lois différentes. Ce ne sont pas des lois que je connais. Une des autres questions qui m'ont longuement fait réfléchir, c'est le fait qu'on nous impose la Charte. Vous auriez pensé: « C'est bien, respectons-la. » Si vous venez d'une société matrilinéaire, vous êtes éliminé. Voici un exemple qui a trait à notre nation. Quand nous faisons face à de très graves problèmes, comme l'exploitation sexuelle des enfants et que nous voulons régler le problème... C'est un problème qui concerne les femmes. Nos hommes ont un rôle à jouer. Ils doivent monter la garde, en d'autres termes, ils doivent protéger notre capacité à prendre des décisions. Ils ne laissent pas les autres intervenir. Quand nous prenons une décision, ils nous aident à l'exécuter. Si nous prenons des décisions, c'est parce que nous sommes les plus sévères. Selon nos lois, nos hommes sont gentils, ils font régner la paix. Si nous devons prendre une décision et dire : « Voilà, c'est ainsi et pas autrement », la décision nous revient, à nous, les femmes. Si nous soumettons cela à une analyse fondée sur la Charte, nous perdrions. Nous pouvons bousculer les choses.

Quand le gouvernement adopte une loi, il peut la soumettre à une analyse au regard de l'article 1 de la Charte, qui prévoit l'équilibre sociétal.

Nous proposons, dans tous les cas, de soumettre les lois autochtones à une analyse fondée sur la Charte, mais nous ne pouvons pas dire, par exemple, que ces lois mentionnent les valeurs que notre société nous dit être importantes. Il s'agit peut-être d'un autre aspect auquel nous n'avons pas réfléchi, à savoir la mesure de notre incidence sur les sociétés matrilinéaires ou patrilinéaires, qui sont simplement différentes, qui protègent leurs droits différemment. Ce n'est pas que nous ne les protégeons pas. C'est que nous les considérons tout simplement différemment.

La sénatrice Covle : Merci beaucoup.

La sénatrice Lovelace Nicholas: Ma question concerne la province. Ne soyez pas insulté que je vous pose la question. Relevez-vous de la compétence provinciale ou fédérale, grand chef?

M. Kavanaugh: Actuellement, nous sommes soumis aux diktats de la province, mais nous appliquons notre loi. Les organisations mères ont cédé des pouvoirs à d'autres collectivités, et elles respectent cette loi, mais elles l'ont adaptée aux besoins et aux coutumes de leur collectivité.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Diriez-vous que vous avez une bonne relation? Qui contrôle le financement?

M. Kavanaugh: C'est une bonne relation. Actuellement, c'est la province qui contrôle le financement. Nous en sommes à la phase de mise en œuvre quinquennale, et j'espère que c'est nous qui allons négocier avec le Conseil du Trésor au moment de financer nos organisations.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you.

Senator LaBoucane-Benson: If this law goes into effect on June 21, and you give the province notice on June 22, my understanding is you could be in control of those funds within one year. Your law would be elevated to the one that works, and the province will be out of the picture. Is that your understanding?

Mr. Kavanaugh: That's the five-year implementation plan I'm talking about. We're only in the second year. That's the outcome we are looking for is that we displace Ontario in that area.

With respect to Bill C-92, I would expect there will be an exemption to existing laws and stuff like that. If there is conflict between Bill C-92 and our law, inconsistencies, I would hope you would consider our law as being in force.

Senator LaBoucane-Benson: That's my understanding. It's supposed to be your law that is the one that is in force.

Mr. Kavanaugh: Yes.

Senator LaBoucane-Benson: I thought you could speed up that five-year process to a one-year process with this law — potentially.

Mr. Kavanaugh: Potentially, yes.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you.

The Chair: Thank you very much. We are at the end of our time. On behalf of the committee, I would like to thank our presenters this afternoon.

Senator Dan Christmas (Acting Chair) in the Chair.

The Acting Chair: The committee is pleased to welcome our second panel. With us this afternoon are Grand Chief Constant Awashish, Chair of the Atikamekw Nation Council; and Mary Ellen Turpel-Lafond, Director, Residential School History and Dialogue Centre, Professor of Law, University of British Columbia, via teleconference.

We will begin with opening remarks from Grand Chief Awashish, followed by Ms. Turpel-Lafond. The floor is yours, grand chief.

Constant Awashish, Grand Chief, Chair of the Atikamekw Nation Council, Atikamekw Nation Council: Thank you, Mr. Chair.

I'll be speaking in French. I always forget that I can also speak in French.

La sénatrice Lovelace Nicholas: Merci.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Si cette loi entre en vigueur le 21 juin et que vous en donnez avis à la province le 22 juin, d'après ce que je comprends, vous pourriez contrôler ces fonds dans l'année. Votre loi serait élevée au rang de la loi qui s'applique, et la province n'aurait plus rien à dire. Est-ce bien ce que vous comprenez?

M. Kavanaugh: Il s'agit du plan de mise en œuvre sur cinq ans dont je parlais. Nous en sommes seulement à la deuxième année. Le résultat que nous cherchons à obtenir, c'est de remplacer l'Ontario dans ce domaine.

En ce qui concerne le projet de loi C-92, je m'attends à ce qu'il y ait des exemptions en ce qui concerne l'application des lois en vigueur et ce genre de choses. S'il y a des contradictions ou des incohérences entre le projet de loi C-92 et notre loi, j'espère que vous considérerez notre loi comme étant celle qui est en vigueur.

La sénatrice LaBoucane-Benson: C'est ce que je comprends. C'est votre loi qui est censée être en vigueur.

M. Kavanaugh: Oui.

La sénatrice LaBoucane-Benson: J'ai pensé qu'en vertu de cette loi, vous pourriez accélérer le processus quinquennal et en faire un processus d'un an.

M. Kavanaugh: Oui, potentiellement.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Merci.

La présidente : Merci beaucoup. Notre temps est écoulé. Au nom du comité, j'aimerais remercier les témoins de cet aprèsmidi.

Le sénateur Dan Christmas (président suppléant) occupe le fauteuil.

Le président suppléant : Le comité a le plaisir d'accueillir le deuxième groupe de témoins. Nous accueillons cet après-midi le grand chef Constant Awashish, président du Conseil de la Nation Atikamekw, et par vidéoconférence, Mary Ellen Turpel-Lafond, directrice du Residential School History and Dialogue Centre et professeure de droit à l'Université de la Colombie-Britannique.

Nous allons commencer par les déclarations préliminaires du grand chef Awashish, puis ce sera au tour de Mme Turpel-Lafond. Vous avez la parole, grand chef.

Constant Awashish, grand chef, président du Conseil de la Nation Atikamekw, Conseil de la Nation Atikamekw: Merci, monsieur le président.

Je parlerai français. J'oublie toujours que je peux aussi parler français.

First, I will say a few words in my language to honour my people. Thank you.

[Grand Chief Awashish speaks in his Indigenous language.]

[Translation]

I'd like to introduce myself to the distinguished members of the committee. My name is Constant Awashish. I'm the Grand Chief of the Atikamekw Nation and the chair of the Atikamekw Nation Council. The council is an entity that provides various services to the Atikamekw population. Some of the issues that concern us today include child protection and anything related to families. I also have another role, which I'll talk about later on in my presentation. I'm the Honorary Colonel of the 62nd Field Artillery Regiment of Shawinigan.

For those who don't know, on January 29, 2018, the Atikamekw Nation Council signed an agreement with the Government of Quebec concerning autonomy on child protection matters. In light of our experience, I'm here today to speak to you and share our observations regarding Bill C-92.

I want to thank the committee for giving me the opportunity to speak to you. Given the very short time that I had to prepare, I wrote a text. I don't like reading texts, but I'll do so today, to make sure that I get the message across and to avoid saying things that aren't true. I'm somewhat familiar with the issue, as a result of my role. However, more qualified experts could address the issue with you.

On February 26, 2019, Bill C-92 was tabled in the House of Commons. Its preamble affirms the need to eliminate the over-representation of Indigenous children in child and family services. The objective is commendable, but questions remain regarding how to achieve it. One possibility is to enable an Indigenous governing body to exercise its legislative authority in relation to child and family services. Various aspects of the bill seem good. However, we're concerned about other aspects.

Given the amount of time that I have to speak to you today, I've chosen to focus on the legislative authority of an Indigenous governing body in relation to child and family services, and the coordination agreement. We'll soon be sending you a brief containing our comprehensive positions on other topics that I can't discuss today, given the time allotted to me. These topics include the definition of the family, the notion of the best interests of the child, the concept of significant measures and the collection of information.

Tout d'abord, j'aimerais dire quelques mots dans ma langue pour honorer mon peuple. Merci.

[Le grand chef Awashish s'exprime dans sa langue autochtone.]

[Français]

Distingués membres du comité, je me présente. Je suis Constant Awashish, grand chef de la Nation Atikamekw et président du Conseil de la Nation Atikamekw. Le conseil est une société qui offre différents services à la population atikamekw. Entre autres sujets qui nous concernent aujourd'hui, il y a la protection de l'enfance et tout ce qui touche la famille. Je porte aussi un autre chapeau — et j'en parlerai dans mon discours un plus tard. Je suis colonel honoraire du 62^e Régiment d'artillerie de campagne de Shawinigan.

Pour ceux qui l'ignorent, le 29 janvier 2018, le Conseil de la Nation Atikamekw a signé une entente avec le gouvernement du Québec sur l'autonomie en matière de protection de la jeunesse. C'est à la suite de notre expérience que je viens aujourd'hui vous parler et partager nos observations par rapport au projet de loi C-92.

Je remercie le comité de me donner la chance de m'exprimer devant vous. Étant donné le délai très court que j'ai eu pour me préparer, j'ai rédigé un texte. Je n'aime pas lire des textes, mais je le ferai aujourd'hui, afin de m'assurer de bien transmettre le message et de ne pas dire de faussetés. C'est une question que je connais un peu, en raison de mes fonctions, mais dont des experts mieux placés que moi pourraient vous entretenir.

Le 26 février 2019, le projet de loi C-92 a été déposé à la Chambre des communes. Son préambule énonce la nécessité de mettre fin à la surreprésentation des enfants autochtones au sein des services à l'enfance et à la famille. L'objectif est fort louable, mais des questions demeurent quant aux moyens d'y parvenir. Parmi ces moyens figure la possibilité qu'un corps dirigeant autochtone exerce sa compétence législative en matière de services à l'enfance et à la famille. Ce projet de loi paraît intéressant à divers égards. Toutefois, nous nous interrogeons par rapport à d'autres aspects.

Compte tenu du temps dont je dispose pour m'adresser à vous aujourd'hui, j'ai choisi de limiter mes commentaires à des questions de compétence législative d'un corps dirigeant autochtone en matière de services à l'enfance et à la famille, ainsi qu'à l'accord de coordination. Nous vous ferons parvenir sous peu un mémoire qui contiendra nos positions complètes quant aux autres sujets sur lesquels je ne peux vous entretenir aujourd'hui, étant donné le temps qui m'est imparti. Ces sujets comprennent la définition de la famille, la notion de l'intérêt de l'enfant, le concept des mesures importantes et la collecte de renseignements.

In terms of the legislative authority of an Indigenous group and the exercise of that authority through coordination agreements, at first glance, the federal legislation certainly shows the most innovation in this area. It recognizes the right of the Indigenous governing body to exercise its legislative authority in relation to child and family services. However, the exercise of this legislative authority requires a coordination agreement. This raises questions regarding the scope of the legislative authority. Is the authority otherwise limited, given the minimum standards set out by the legislation, to the study and provision of the Charter of Rights and Freedoms? For example, could the Indigenous governing body establish, within its legislation, grounds to carry out an intervention with the child and family that are different from the grounds set out in the provincial legislation? Conversely, could the Indigenous governing body choose to not get involved in a situation even though the provincial legislation requires an intervention? How autonomous is the Indigenous governing body in exercising its legislative authority?

The Indigenous governing body may also ask the provincial minister and government to enter into a coordination agreement on the exercise of the governing body's authority. This means that the coordination agreement is tripartite and that it requires the participation of federal and provincial Indigenous authorities. Although the Indigenous governing body is free to adopt any legislation it sees fit, subject to the minimum standards and provisions of the Charter of Rights and Freedoms, the concrete exercise of this authority would require a coordination agreement. An Indigenous group can therefore exercise its legislative authority in this specific context. Nevertheless, this undermines a strong statement in the preamble of the legislation to the effect that Parliament affirms the right to selfdetermination of Indigenous peoples, including the inherent right of self-government, which includes jurisdiction in relation to child and family services.

The Atikamekw Nation Council finds that the need to enter into a coordination agreement to exercise its right to govern in matters of child and family services greatly undermines its right to self-determination. The legislation states that the dispute resolution mechanism may be used to promote entering into an agreement if reasonable efforts have been made to enter into the agreement within one year of the date of the request to the provincial minister and government.

This raises some questions. How will the concept of reasonable effort be interpreted? What dispute resolution process will be set out in the regulations? Will the process be effective? Will the process make it possible to enter into coordination agreements within a reasonable time frame?

En ce qui concerne la compétence législative d'un groupe autochtone et l'exercice de cette compétence par l'intermédiaire des accords de coordination, c'est certainement à ce chapitre que la loi fédérale fait, de prime abord, la plus grande preuve d'innovation. Elle reconnaît au corps dirigeant autochtone le droit d'exercer sa compétence législative en matière de services à l'enfance et à la famille. L'exercice de cette compétence législative comporte cependant la conclusion d'un accord de coordination. Des questions se posent quant à l'étendue de cette compétence législative. Est-elle autrement limitée, de par les normes minimales prévues par la loi, à l'étude et la disposition de la Charte des droits et libertés? Le corps dirigeant autochtone pourrait-il, par exemple, prévoir, à l'intérieur de son texte législatif, des motifs d'intervention auprès de l'enfant et de sa famille qui soient différents de ceux qui sont prévus par la loi provinciale? À l'inverse, pourrait-il choisir de ne pas intervenir dans une situation alors que la loi provinciale prévoit qu'il doit y avoir une intervention? Jusqu'à quel point le corps dirigeant autochtone est-il autonome dans l'expression de sa compétence législative?

Le corps dirigeant autochtone peut également demander au ministre et au gouvernement de la province de conclure avec lui un accord de coordination sur l'exercice de sa compétence. Cela signifie que l'accord de coordination est tripartite et qu'il requiert la participation des autorités autochtones fédérales et provinciales. Bien que le corps dirigeant autochtone soit libre d'adopter le texte législatif qu'il désire, sous réserve des normes minimales et des dispositions de la Charte des droits et libertés, l'exercice concret de cette compétence passerait par un accord de coordination. C'est donc dans ce contexte précis que la compétence législative d'un groupe autochtone peut être exercée. Cela vient tout de même diluer une affirmation forte, contenue à l'intérieur du préambule de la loi, soit que le Parlement affirme le droit à l'autodétermination des peuples autochtones, y compris le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, lequel comprend la compétence en matière de services à l'enfance et à la famille.

Le Conseil de la Nation Atikamekw est d'avis que le passage obligé par l'accord de coordination pour l'exercice de son droit de gouverner en matière de services à l'enfance et à la famille vient grandement atténuer son droit à l'autodétermination. La loi prévoit qu'il est possible d'enclencher le mécanisme de résolution des différends afin de favoriser la conclusion de l'accord si des efforts raisonnables ont été faits pour y parvenir au cours de l'année suivant la date de la présentation de la demande auprès du ministre et du gouvernement de la province.

Des questions se posent. De quelle manière le concept d'effort raisonnable sera-t-il interprété? Quel est le processus de résolution des différends qui sera prévu par le règlement? Ce processus sera-t-il efficace? Permettra-t-il de conclure des accords de coordination à l'intérieur d'un délai raisonnable?

The Atikamekw Nation Council would like to point out that it took over ten years of work to enter into an agreement with the Government of Quebec under the specific section for the province of Ouebec, which is subsection 37(5) of the Youth Protection Act. This bipartite agreement makes it possible for the ANC to apply, within its defined territory, a special youth protection program that must be compatible with the general principles and the children's rights set out in the Quebec legislation, and the jurisdiction of the Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Although subsection 37(5) came into force on June 21, 2001, the agreement wasn't signed until January 29, 2018. The ANC is the first and only Indigenous organization to have entered into a youth protection agreement with the Government of Quebec. Based on this concrete experience, the Atikamekw Nation Council seriously doubts that a coordination agreement involving the federal government, provincial government and Indigenous governing body can be established within a reasonable time frame. The right to self-determination and the inherent right of self-government affirmed in the federal legislation under consideration become quite relative concepts in these circumstances.

The list of topics on which a coordination agreement may be reached isn't exhaustive. All kinds of useful topics can be added to the exercise of Indigenous legislative authority. For example, agreements may be required to ensure that Indigenous organizations use resources from the provincial network, such as foster families and rehabilitation centres.

In light of the Atikamekw experience that I mentioned earlier concerning the agreement with the Government of Quebec, we seriously doubt that the coordination agreements needed for the exercise of the Indigenous body's legislative authority can be reached quickly. In short, the legislation under consideration is the result of the government's clear effort to improve the child and family services provided to Indigenous people and to reduce the number of children removed from their family environment and placed in non-Indigenous environments. The legislation recognizes the importance of the children's cultural, linguistic and spiritual heritage, and the importance of the children's relationships with the people who take care of them. The draft minimum standards that must be met also seem very good in this context.

The legislation gives Indigenous people the opportunity to establish their own child and family services legislation. This will lead to significant progress in the development of solutions for the over-representation of Indigenous people in these services. However, the concrete exercise of this authority may be greatly undermined by the tripartite coordination agreements that

Le Conseil de la Nation Atikamekw croit utile de mentionner que plus d'une dizaine d'années d'efforts ont été nécessaires à la conclusion d'une entente avec le gouvernement du Québec en vertu de l'article particulier pour la province de Québec, qui est le paragraphe 37(5) de la Loi sur la protection de la jeunesse. Cet accord bipartite permet au Conseil de la Nation Atikamekw d'appliquer sur son territoire déterminé un régime particulier de protection de la jeunesse qui doit respecter les principes généraux et les droits des enfants prévus dans la loi québécoise, de même que la compétence de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Bien que le paragraphe 37(5) soit entré en vigueur le 21 juin 2001, ce n'est que le 29 janvier 2018 que la signature de l'entente a eu lieu. Le Conseil de la Nation Atikamekw est la première et la seule organisation autochtone à avoir conclu une entente avec le gouvernement du Québec en matière de protection de la jeunesse. Tenant compte de cette expérience concrète, le Conseil de la Nation Atikamekw doute sérieusement qu'un accord de impliquant le gouvernement fédéral, coordination gouvernement provincial et le corps dirigeant autochtone puisse avoir lieu à l'intérieur d'un délai raisonnable. Le droit à l'autodétermination et le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale affirmés à l'intérieur des lois fédérales à l'étude deviennent des concepts bien relatifs dans ces circonstances.

La liste des sujets sur lesquels peut porter un accord de coordination est non limitative. Il est possible d'ajouter toutes sortes de sujets utiles à l'exercice de la compétence législative autochtone. Par exemple, des ententes pourront être nécessaires pour que les organismes autochtones utilisent des ressources du réseau provincial, comme les familles d'accueil et les centres de réhabilitation.

Si l'on considère l'expérience atikamekw dont j'ai parlé plus tôt quant à la conclusion de l'entente avec le gouvernement du Québec, nous doutons sérieusement que les accords de coordination nécessaires à l'exercice de la compétence législative du corps autochtone puissent se conclure rapidement. Certes, en conclusion, la loi à l'étude est le fruit d'un effort sans équivoque de la part du gouvernement afin d'améliorer les services à l'enfance et à la famille dispensés aux Autochtones et de diminuer le nombre d'enfants retirés de leur milieu familial pour être confiés à des milieux allochtones. La loi reconnaît l'importance du patrimoine culturel, linguistique et spirituel de l'enfant, de même que l'importance des liens qu'il a tissés avec ceux qui lui dispensent des soins. L'ébauche des normes minimales à respecter paraît également fort intéressante dans ce contexte.

La loi donne aux Autochtones la possibilité d'établir leurs propres lois en matière de services à l'enfance et à la famille, ce qui se traduit par un net progrès en la matière dans la façon d'envisager des solutions sur la surreprésentation des Autochtones au sein de ces services. Cependant, l'exercice concret de cette compétence risque d'être grandement atténué must be reached. The dispute resolution mechanism could certainly be used to promote entering into this type of agreement, unless the mechanism establishes that a decision can be made by an arbitrator or another authority and that the decision is final and can't be appealed.

There's no guarantee that this type of agreement can be reached within a reasonable time frame. Thank you for listening to me.

[English]

The Acting Chair: Thank you, grand chief.

Ms. Turpel-Lafond.

Mary Ellen Turpel-Lafond, Director, Residential School History and Dialogue Centre, Professor of Law, University of British Columbia, as an individual: Good afternoon. First of all, I want to acknowledge that I'm speaking to you today from Victoria, so this is the Songhees and Esquimalt territory I'm sitting in today. I want to make that acknowledgment.

I'm very pleased to be called before the committee. I am Cree person originally from the Prairies. I am now a professor and director of the Residential School History Dialogue Centre at UBC and a professor at the Peter A. Allard School of Law. I also practise law and, in that capacity, represent a number of First Nations, and have provided advice to the Assembly of First Nations; the B.C. Assembly of First Nations Leadership Council, which is the BCAFN; the First Nations Summit; the Union of BC Indian Chiefs; the Saskatoon Tribal Council and other First Nations with respect to child welfare.

I also have a history as a First Nations judge from Saskatchewan, and served a time there and retired from that position. I served as B.C.'s first independent child advocate and representative for children and youth. I have a varied background and experience that I bring to the matter. That frames somewhat the comments I want to make by way of opening today.

I want to make a few high-level comments. I look forward to answering any questions or following up on any questions you may have.

The first thing I want to note is that Bill C-92 really seeks to shift Canada's national law and policy toward new arrangements with First Nations. I'm going to focus mostly on the First Nations track, if you like. Metis and Inuit, I have some experience in that area. I chaired a national reference group which was comprised of First Nations, Inuit and Metis. I'm

par les accords tripartites de coordination qui devront être conclus. Certes, le mécanisme de résolution des différends pourrait être enclenché pour favoriser la conclusion d'un tel accord, à moins que ce mécanisme ne prévoie la possibilité qu'une décision puisse être prise par un arbitre ou une autre instance, et que cette décision soit finale et sans appel.

Il n'y a rien qui puisse garantir la conclusion d'un tel accord à l'intérieur d'un délai raisonnable. Merci de m'avoir écouté.

[Traduction]

Le président suppléant : Merci, grand chef.

Madame Turpel-Lafond, allez-y.

Mary Ellen Turpel-Lafond, directrice, Residential School History and Dialogue Centre, professeure de droit, Université de la Colombie-Britannique, à titre personnel: Bonjour. Tout d'abord, j'aimerais vous dire que je m'adresse à vous aujourd'hui depuis Victoria, sur le territoire des Songhees et des Esquimalts. Je tenais à le dire.

Je suis très contente de comparaître devant le comité. Je suis Crie et je viens des Prairies. Je suis maintenant professeure et directrice du Residential School History Dialogue Centre de l'Université de la Colombie-Britannique et je suis aussi professeure à la Peter A. Allard School of Law. Je suis également avocate et, en cette qualité, je représente un certain nombre de Premières Nations; j'ai conseillé l'Assemblée des Premières Nations, le Conseil des leaders des Premières Nations de la Colombie-Britannique, le Sommet des Premières Nations, l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, le Conseil tribal de Saskatoon et d'autres Premières Nations pour ce qui est de la protection de l'enfance.

J'ai également été la première membre des Premières Nations à être nommée juge, en Saskatchewan; j'ai occupé ce poste quelque temps avant de passer à autre chose. J'ai été la première avocate indépendante à œuvrer comme représentante des enfants et des jeunes, en Colombie-Britannique. J'ai une expérience très variée que je mets à contribution. Cela éclaire en quelque sorte ma déclaration préliminaire.

J'aimerais faire quelques commentaires d'ordre général. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions ou de revenir sur toute autre question qui pourrait vous intéresser.

La première chose que je tiens à souligner, c'est que le projet de loi C-92 vise vraiment à réorienter les lois et les politiques nationales du Canada vers de nouvelles ententes avec les Premières Nations. Je vais me concentrer surtout sur le point de vue des Premières Nations, si vous le voulez. J'ai de l'expérience avec les Métis et les Inuits. J'ai présidé un groupe de référence national composé de membres des Premières Nations, d'Inuits et

going to speak mostly about First Nations track, which is what I'm mostly familiar with in terms of my expertise.

This law will shift Canada's national law in the direction of recognizing and affirming some pre-existing rights of peoples, but also shifting the practice of child welfare to address underlying issues that keep coming up in provincial and territorial systems that create a barrier, but also create the problem that has been called by the Truth and Reconciliation Commission the legacy of these kinds of failed policies of imposing provincial practices on First Nations peoples and communities without their consent and without properly considering their rights, culture, identity, and the importance of continuity of their culture and language and identity through generations.

I want to note that Bill C-92, in my respectful view, is one step. No piece of legislation is a panacea to change everything happening in the child welfare system. This is a very profound shift that is needed at many levels in Canada. The national legislation is critically important, as the TRC said, but it requires us to change a number of systems and how they work.

As someone who has and still has many cases involving families, communities and children, shifting these systems is difficult. The objective is a laudable one. It's very important that we have multiple focus strategies to do this work.

Tackling the circumstances that cause First Nations children and families to be overly caught within the child welfare system requires taking the right steps. I am of the view that for the most part, this bill will be a contribution in a positive direction to make those shifts.

There are many areas for discussion and improvement. I think that the Bill C-92 has some extremely promising aspects that we need to look at. However, given the devastating impact of the current system on First Nations children, families and communities, this work is going to take time. It is a crisis, it requires coherent strategies. It has required for some time clear and unequivocal leadership at the national level.

We have to remember that for more than 30 years, Canada's position was that it was a mere passive funder of child welfare. It had no obligation, legal or otherwise. All services were provided to First Nations by provinces, and those provincial laws were incorporated through the Indian Act and applied to First Nations, so coming out of that system is a major step forward to have national legislation that places it on a very different footing.

de Métis. Je vais parler surtout du point de vue des Premières Nations, ce pour quoi j'ai le plus d'expertise.

Cette loi modifiera le droit national du Canada pour reconnaître et affirmer certains droits préexistants des peuples, mais également pour modifier la pratique de la protection de l'enfance afin de régler les problèmes sous-jacents qui continuent de se poser dans les systèmes provinciaux et territoriaux qui créent un obstacle, mais qui créent également le problème que la Commission de vérité et réconciliation a appelé l'héritage de ce genre de politiques ratées visant à imposer aux peuples et aux communautés des Premières Nations des pratiques provinciales sans leur consentement et sans tenir compte adéquatement de leurs droits, de leur culture et de leur identité ainsi que de la nécessité de préserver leur langue et leur culture de génération en génération.

Je tiens à souligner que le projet de loi C-92, à mon humble avis, constitue une étape. Aucune mesure législative n'est une solution miracle pour changer tout ce qui se passe dans le système de protection de l'enfance. Il s'agit d'un changement très profond qui s'impose à bien des égards au Canada. La législation nationale est d'une importance capitale, comme l'a dit la CVR, mais elle nous oblige à modifier un certain nombre de systèmes ainsi que leur mode de fonctionnement.

En tant que personne qui a eu et a encore de nombreux dossiers concernant des familles, des collectivités et des enfants, je peux dire qu'il est difficile de modifier ces systèmes. L'objectif est louable. Il est important que nous ayons des stratégies axées sur plusieurs objectifs pour faire ce travail.

Pour lutter contre les circonstances qui font que les enfants et les familles des Premières Nations se retrouvent trop souvent aux prises avec le système de protection de l'enfance, il faut prendre les bonnes mesures. Je suis d'avis que, dans l'ensemble, ce projet de loi contribuera de façon positive à ces changements.

Il y a de nombreux points à discuter et à améliorer. Je pense que le projet de loi C-92 comporte des aspects extrêmement prometteurs qu'il faut examiner. Toutefois, étant donné les effets dévastateurs du système actuel sur les enfants, les familles et les collectivités des Premières Nations, ce travail prendra du temps. Il s'agit d'une crise, et cela exige des stratégies cohérentes. Un leadership clair et sans équivoque à l'échelle nationale est exigé depuis un certain temps.

Il faut se rappeler que, pendant plus de 30 ans, la position du Canada était qu'il ne finançait la protection de l'enfance que de façon passive. Il n'avait aucune obligation sur le plan juridique ou autre. Les provinces fournissaient tous les services aux Premières Nations, et les lois provinciales étaient établies en fonction de la Loi sur les Indiens et appliquées aux Premières Nations, alors sortir de ce système est une avancée majeure pour avoir une loi nationale qui change la donne.

The human rights dimensions have been studied and considered. I know you had a chance to hear from other experts and advocates like Dr. Cindy Blackstock. The ongoing human rights issues are very significant, need to be and will be continued. This will not end careful examination of those issues.

I do want to say, though, that how this legislation will work in practice, it is a high-level legislation that does two things. It opens the door to affirm First Nations, Metis and Inuit jurisdiction and lawmaking. It also sets in place some new principles and priorities that are very important to address some of the key issues in child welfare.

Because it is legislation akin to human rights legislation, I am of the view that section 12 of the Interpretation Act will mean that this legislation will be given a large and liberal interpretation with a remedial purpose. It is very important to state that, because the purpose of the legislation in clause 8 is two-fold, and that is to recognize or affirm that jurisdiction and to address the issues around the critically national issues for children and families and to support children and families that may be currently in the system.

I have heard from some of the other witnesses. The recommendation that one of the purposes should also include implementation of UNDRIP, as was included in Bill C-91. I would lend my voice of support to that. I think it is critical to keep this in a very strong human rights context, and that is very consistent with the Truth and Reconciliation Commission.

I think it's important to do that, because as it is interpretive, the legislation does get passed in some form and receives Royal Assent. It needs to be interpreted in that large, liberal and generous way.

It also is, in my respectful view, legislation that I would call recognition legislation; it recognizes rights. There are some procedural rights and substantive rights, but these are critically important. I know I have limited time, but I can take one or two of these and explain from a practical status quo viewpoint how it will fundamentally present change in the system at a provincial level in the provinces I'm an expert in, which are British Columbia, Saskatchewan and Manitoba.

In terms of the implementation of this bill going forward, so many significant shifts are going to be required. First, meaningful collaboration with provinces, if First Nations wish to pursue that, and coordination. Coordination in child welfare is critical because child safety requires a seamless net, and being On a étudié et examiné les dimensions liées aux droits de la personne. Je sais que vous avez eu l'occasion d'entendre d'autres experts et défenseurs de droits comme Cindy Blackstock. Les questions continues de droits de la personne sont très importantes; elles doivent l'être, et on continuera le travail à cet égard. Cela ne mettra pas fin à l'examen approfondi de ces questions.

J'aimerais signaler, cependant, que la façon dont fonctionnera ce projet de loi concrètement, c'est qu'il aura une portée générale et accomplira deux choses. Il permettra de confirmer la compétence et le pouvoir de légiférer des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Il mettra également en place de nouvelles priorités et de nouveaux principes qui sont très importants pour régler certaines questions clés relatives à la protection de l'enfance.

Comme il s'agit d'une mesure législative similaire à une loi sur les droits de la personne, je suis d'avis que, en vertu de l'article 12 de la Loi d'interprétation, ce projet de loi devra être interprété de façon large et libérale et aura un caractère réparateur. Il est très important de le dire parce que l'objectif de l'article 8 du projet de loi comporte deux volets : premièrement, reconnaître ou confirmer cette compétence et régler les problèmes concernant les enjeux nationaux cruciaux relatifs aux enfants et à leur famille; deuxièmement, appuyer les enfants et les familles qui ont des démêlés avec le système à l'heure actuelle.

J'ai entendu d'autres témoins. Ils ont recommandé qu'un des objectifs soit également la mise en œuvre de la DNUDPA, comme le prévoyait le projet de loi C-91. Je suis en faveur de cette recommandation. Je crois qu'il est essentiel de conserver le projet de loi dans le contexte très concret des droits de la personne, et c'est conforme avec les conclusions de la Commission de vérité et réconciliation.

À mon sens, il importe de faire cela parce que, étant donné qu'il est interprétatif, le projet de loi, s'il est adopté sous une forme ou une autre et qu'il reçoit la sanction royale, devra être interprété de manière large, libérale et généreuse.

C'est également, à mon humble avis, un projet de loi de reconnaissance; il reconnaît des droits. Il y a des droits procéduraux et des droits fondamentaux, mais ces derniers sont extrêmement importants. Je sais que mon temps est limité, mais je peux prendre un ou deux de ces droits et expliquer, du point de vue pratique du statu quo, la façon dont le projet de loi modifiera foncièrement le système à l'échelon provincial dans les provinces à l'égard desquelles j'ai une expertise, c'est-à-dire la Colombie–Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba.

Pour ce qui est de la mise en œuvre du projet de loi dans l'avenir, de nombreux changements importants seront nécessaires. Premièrement, il faudra établir une collaboration concrète avec les provinces, si les Premières Nations désirent emprunter cette voie, et assurer une coordination. La

able to take command of a child in a crisis situation and know what the roles and responsibilities are and that it is coordinated and focused on the child requires a type of national cooperation that needs to be an incentive in this legislation. I welcome that component in section 20 of this bill.

This is very important practically. One of the challenges we have in Canada is never knowing in these high-risk cases who is taking command of the child and appropriately providing for their safety. If there are too many gaps, it can be problematic.

I like the concept of coordination. I like the concept of the affirmation of rights. I like the concept of putting into a national law the priority on prevention at various levels and other priorities around recognizing culture, reframing the best interests of the child with an Indigenous lens and frame. These are all extremely positive steps. I think they are very consistent with what the Truth and Reconciliation Commission proposed in its first five calls to action, particularly consistent with addressing some of those core problems.

I feel that Bill C-92 represents a potential advance in Canada in terms of addressing the issues of child welfare and over-representation of First Nations children, families and supporting First Nations jurisdiction.

I will answer questions. I have some very specific comments about areas where it could be improved. I heard the earlier presentation by British Columbia lawyer Ardith Walkem, whom I highly respect. I think she made some very good points. A lot of points that are being made deal with how First Nations laws and customs will be treated and respected in comparison to some of the provisions of this bill.

I have some views about that. I have some views about how that could also potentially be strengthened and clarified. I don't see it as a fatal issue with respect to the language in the bill.

The final comment I'm going to make by way of opening, though, is to just come back to the reality of practice. During my 10 years as a child advocate, I worked extensively with First Nations in British Columbia and with First Nations children and families. I had a small team, 17,000 cases over 10 years. I have a lot of familiarity with how the system works in practice today. British Columbia is considered to be one of the more progressive child welfare systems. However, these issues were almost impossible to advance on many occasions. If a First Nations child or family wished to bring forward a very different perspective on family unity and prevention, the barrier to do that today is very high. A First Nations family or community must

coordination relative à la protection de l'enfance est essentielle parce que la sécurité de l'enfant exige un filet sans faille. Le fait d'être en mesure de prendre en charge un enfant dans une situation de crise, de connaître ses rôles et ses responsabilités et de savoir que les efforts sont coordonnés et visent l'enfant exige un type de collaboration nationale qui doit être encouragé dans le projet de loi. Selon moi, cet élément est le bienvenu dans l'article 20 du projet de loi.

C'est très important sur le plan pratique. Un des défis auxquels nous faisons face au Canada, c'est de ne jamais savoir, dans les cas qui présentent un risque élevé, qui prend en charge l'enfant et assure sa sécurité de manière appropriée. S'il y a trop de lacunes, cela peut poser problème.

J'aime les concepts de coordination et d'affirmation des droits et j'aime que l'on inscrive dans une loi nationale la priorité en matière de prévention à divers échelons et d'autres priorités qui concernent la reconnaissance de la culture et la reformulation de l'intérêt de l'enfant dans une optique autochtone. Ce sont toutes des mesures extrêmement positives. Je crois qu'elles sont conformes à ce qu'a proposé la Commission de vérité et réconciliation dans ses cinq premiers appels à l'action et qu'elles sont particulièrement cohérentes avec la résolution de certains de ces problèmes fondamentaux.

Je crois que le projet de loi C-92 représente une avancée potentielle au Canada pour ce qui est de régler les problèmes liés à la protection de l'enfance et à la surreprésentation des enfants et des familles autochtones et d'appuyer la compétence des Premières Nations.

Je vais répondre aux questions. J'ai quelques observations bien précises concernant les aspects qui pourraient être améliorés. J'ai entendu plus tôt l'exposé de l'avocate de la Colombie-Britannique, Ardith Walkem, que je respecte énormément. Je crois qu'elle a fait valoir d'excellents points. Bon nombre de choses qui ont été affirmées portent sur la façon dont les lois et les coutumes des Autochtones seront traitées et respectées en comparaison de certaines des dispositions du projet de loi.

J'ai mon avis là-dessus et sur la façon dont cela pourrait être renforcé et précisé. Je ne crois pas que le libellé du projet de loi soit un problème fatal.

La dernière chose que je vais dire dans ma déclaration préliminaire, cependant, c'est qu'il faut simplement revenir à la réalité sur le terrain. Pendant mes 10 ans de défense des droits des enfants, j'ai travaillé très étroitement avec les Premières Nations en Colombie-Britannique et les enfants et les familles autochtones. J'avais une petite équipe et j'ai traité 17 000 dossiers en 10 ans. Je connais très bien la façon dont fonctionne concrètement le système aujourd'hui. Le système de protection de l'enfance de la Colombie-Britannique est considéré comme l'un des plus progressistes. Toutefois, il est presque impossible de faire avancer ces questions dans de nombreux cas. Si un enfant ou une famille autochtone désire présenter une

prove they have rights to a standard of proof. Basically, the current system is based on the denial of those rights. It is a very expensive and time-consuming process to prove those rights. You have to file a notice of constitutional question. It is not necessarily heard. It is a very complex, lengthy process, that requires a level that is extremely high.

This bill is very important because it means that all of that procedural barrier would be gone, and there is a new space to talk about what the values, rules and principles are that apply in actual cases. It also — and I will say this by way of conclusion to my opening comments — prevents, I think, a kind of trauma that happens in the real system when you deal with families in crisis. I've had this a lot with newborns being removed. The families are so traumatized. To make an argument in court to try and keep Mom and baby together, to keep a family intact and recognize their First Nations values, culture, practices, kinship relations, when they are not recognized and they have to be argued and asserted so firmly to gain recognition — and we have a kind of leading case in B.C. involving a Huu-ay-aht child. We were able to keep that child connected to her family, but the Superior Court in B.C. had to rely on its parens patriae jurisdiction, which is the old school "I am the better parent" jurisdiction as opposed to making a decision based on recognizing the rights of the Huu-ay-aht to work with their families and protect a child.

I think this bill shifts us to make it easier for us to do that in practice in the future. The path is there to do it. The fact that the bill can be re-evaluated every five years is really significant because, like all legislation, things out of the starting gates don't always work the way you think they will work. You need to come back, continually improve and invest in it and see if it is working.

As the old saying goes: The perfect is the enemy of the good. When it comes to legislation, we have to get things right and make a shift. We are not going to get things perfect. We have to make sure that shift is a shift in the right direction.

As I say, I will answer your questions. I feel that many aspects of this bill present a shift in the right direction. Thank you.

The Chair: Thank you to our presenters. The floor is now open to questions from senators.

Senator LaBoucane-Benson: My first question is for the Grand Chief. I want to make sure that I clearly understand.

perspective très différente sur l'unité familiale et la prévention, elle fait face aujourd'hui à un obstacle très important. Une famille ou une communauté autochtone doit prouver qu'elle a des droits en matière de norme de preuve. Essentiellement, le système actuel est fondé sur le déni de ces droits. Il est très coûteux et très long de prouver ces droits. On doit présenter un avis d'une question constitutionnelle. Cet avis n'est pas nécessairement entendu. C'est un processus fort complexe et fort long qui exige un haut niveau de compétence.

Ce projet de loi revêt beaucoup d'importance parce qu'il signifie que tous les obstacles procéduraux seraient levés et qu'il serait possible de parler des valeurs, des règles et des principes qui s'appliquent dans des cas réels. À mon avis, il évite également — et je conclus ma déclaration préliminaire làdessus — un type de traumatisme subi dans le système actuel lorsqu'on traite avec des familles en crise. J'ai vécu cela à de nombreuses reprises dans le cas de nouveau-nés qui sont arrachés de la famille. Les familles sont très traumatisées. Il est fort difficile de faire valoir des arguments en cour et d'essayer de garder ensemble la mère et le bébé, de conserver une famille intacte et de reconnaître les valeurs, la culture, les pratiques et les liens de parentés des Autochtones lorsque ceux-ci ne sont pas reconnus et qu'on doit les défendre ardemment pour qu'ils soient reconnus — et une cause ayant fait jurisprudence en Colombie-Britannique met en jeu un enfant huu-ay-aht. Nous avons été en mesure de protéger le lien entre l'enfant et sa famille, mais la Cour supérieure de la Colombie-Britannique a dû avoir recours à sa compétence parens patriae, qui est la compétence désuète « je suis le meilleur parent », au lieu de rendre une décision fondée sur la reconnaissance des droits des Huu-ay-aht de travailler avec leurs familles et de protéger l'enfant.

Je crois que le projet de loi nous rendra la tâche plus facile sur le plan pratique dans l'avenir. La voie pour y arriver est tracée. Le fait que la loi puisse être réévaluée tous les cinq ans est vraiment très important parce que, comme nombre de lois, les choses ne fonctionnent pas toujours dès le départ de la façon dont on l'avait prévu. On doit revenir sur la loi afin de la revoir et de l'améliorer constamment et de voir si elle fonctionne.

Comme le dit l'adage populaire : le mieux est l'ennemi du bien. Lorsqu'il s'agit d'un projet de loi, nous devons bien faire les choses et apporter un changement. Nous n'atteindrons pas la perfection, mais nous devons nous assurer qu'une modification est un pas dans la bonne direction.

Je le répète, je vais répondre à vos questions. Je crois que nombre d'aspects du projet de loi vont dans le bon sens. Merci.

La présidente : Merci à nos témoins. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Ma première question s'adresse au grand chef. J'aimerais m'assurer d'avoir bien compris ce que vous avez dit.

One of your concerns is with dispute resolution. If I understood correctly, your concern is that the province could just drag out dispute resolution on and on and we would never get to a place where the First Nations law would prevail. Am I correct in understanding that?

Mr. Awashish: Yes. It is one of our concerns based on our experience. Like I mentioned earlier, the Province of Quebec ruling with article 37.5 allows a First Nation to take care of their own family system and child services. In our experience, it took 17 years to get to an agreement. We had 17 years to prove that we are getting it right, that our children are not falling between the cracks and that our system was working as it should. That's one of our concerns.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you very much. Ms. Turpel-Lafond, I am really grateful for your description of the bill and where the focus and the shift is, but I'm very confused. We've had three Grand Chiefs and a vice-chief with very opposing perspectives of how this bill is going to roll out.

Last night we had a panel with a Grand Chief who said that this could be catastrophic. If this bill is passed — he wants us to walk away from it completely. On the other hand, we had a vice-chief from Saskatchewan saying he is so excited about the bill. They have their laws together and they will go for it. They will occupy the field.

I am confused. How are there two such different legal opinions about this bill? When we speak with the minister's staff, that's not their intention, but I'm very concerned about this other legal opinion. It is confusing for us. Which one is true? How do we see this in a way that we can move forward with amendments?

Ms. Turpel-Lafond: First of all, I respect very much the right of chiefs and rights and title holders to make their opinions heard. The deep, profound suspicion and mistreatment that First Nations families have experienced — and Métis and Inuit families — is such that you are dealing with 140 years of colonialism in your committee today. I would be very shocked if you are ever going to have a bill that involves Indigenous people cheerleading for this because there is suspicion.

However, just taking the point that was raised before this question, which was about dispute resolution in the provinces, even on that, what the bill says is that a First Nation can occupy the field and pass its law. If a First Nation, such as Haida,

Une de vos préoccupations porte sur la résolution des différends. Si je comprends bien, la province pourrait étirer à n'en plus finir le processus de résolution des différends de sorte que la loi des Premières Nations ne prévale jamais. Ai-je bien compris votre préoccupation?

M. Awashish: Oui. C'est une de nos préoccupations compte tenu de notre expérience. Comme je l'ai mentionné plus tôt, la décision de la province du Québec concernant l'article 37.5 permet à une Première Nation de s'occuper de son propre système de services d'aide à la famille et de protection de l'enfance. Selon notre expérience, il a fallu 17 ans pour conclure un accord. Il nous a fallu 17 ans pour prouver que nous faisions bien les choses, que nos enfants ne passaient pas entre les mailles du filet et que notre système fonctionnait comme il se devait. C'est une de nos préoccupations.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Merci beaucoup. Madame Turpel-Lafond, je vous suis très reconnaissante de nous avoir décrit le projet de loi et de nous avoir dit ce sur quoi il porte et les changements qu'il prévoit, mais je suis vraiment perdue. Nous avons reçu trois grands chefs et un vice-chef qui avaient des opinions diamétralement opposées sur les répercussions du projet de loi.

Dans notre groupe de témoins d'hier soir, un grand chef nous a dit que le projet de loi pourrait être catastrophique. S'il était adopté... Il veut que nous l'abandonnions complètement. Par ailleurs, un vice-chef de la Saskatchewan affirmait qu'il était très enthousiaste à propos du projet de loi. Les dirigeants autochtones ont déjà rédigé leurs lois et ils sont prêts à aller de l'avant. Ils auront préséance.

Je suis perdue. Comment peut-il y avoir deux avis juridiques complètement opposés relativement au projet de loi? Lorsque nous parlons avec le personnel du ministre, ce n'est pas son intention, mais je suis très préoccupée par cet autre avis juridique. C'est difficile à comprendre pour nous. Quel avis est le bon? Comment pouvons-nous nous y retrouver dans cette situation et aller de l'avant avec les amendements?

Mme Turpel-Lafond: Tout d'abord, je respecte beaucoup les droits des chefs et les droits des titulaires de titre de faire valoir leur opinion. La profonde méfiance et les mauvais traitements que les familles autochtones ont vécus — ainsi que les familles métisses et inuites — sont très importants parce que votre comité discute aujourd'hui de questions qui découlent de 140 ans de colonialisme. Je serais très surprise si les peuples autochtones étaient de fervents partisans du projet de loi parce qu'ils sont méfiants.

Toutefois, pour revenir à ce qui a été mentionné avant votre question, qui concernait la résolution des différends dans les provinces, même à ce sujet, ce que dit le projet de loi, c'est qu'une Première Nation peut avoir préséance et adopter sa loi. Si une Première Nation, comme les Haïdas, les Tsimshian, les Cris

Tsimshian, Cree, what have you, want to pass their own bill or have their law recognized, they can do that.

Section 18 says that. They can invite the province to the table if they want to. If the province does not participate over a year, the First Nations law prevails over all provincial and federal law. There is no other piece of legislation today, or ever prepared in the history of Parliament, that has had that degree of affirmation of the legislative authority of a First Nation as a government. These are not Indian bands under the Indian act. These are as First Nations governments. This is a very significant step. It has not been done before. It has been long overdue. But how will the legislation unfold? In my view, there are First Nations — I work with the Nisga'a First Nation, and others — that are ready to go. They've been held back for years. There are others at different steps.

The important point that you have to keep in mind as senators is that there are deep colonial problems with Canada's policies. This is attempting to break from that. I don't see that there is anything in this bill that is going to cause this devastation. However, it is not, overnight, going to be easy. As I said, no single bill changes a system. Even if we had a perfect bill—because I had real cases in courts, many cases—we would deal with a culture of social work or a provincial context where they are so enmeshed in their practices that it is hard to shift. The tools in this bill are tools that have never been offered and created. They may not be perfect, they may need to develop over time, but they have never been offered. This is why these need to be understood as remedial and human rights.

I think this bill should be given a fair shake. I respect you will hear from people that don't want it. They don't have to pass their law if it is they don't want it. No one is forcing anyone to pass any law. If they don't want to do it, they don't have to do it. However, there are many people, many First Nations, who have their laws and need that space. Today, in Canada, the provincial law comes through section 88 of the Indian Act and has been imposed on First Nations. This a big shift.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you so much.

Senator Coyle: Thank you very much to both of our guests. That really helped a lot, Ms. Turpel-Lafond. Grand Chief Awashish, thank you very much for giving us the outline of your environment, in particular, your concerns around the importance of coordination, which we heard again when we are dealing with children, children's safety and security of being. We want to

ou peu importe, veut adopter son propre projet de loi ou faire reconnaître ses propres lois, elle peut le faire.

L'article 18 le précise. Elle peut inviter la province à la table de négociation si elle le désire. Si la province ne participe pas aux négociations en un an, la loi de la Première Nation prévaut sur toutes les lois provinciales et fédérales. Il n'y a aucune autre loi aujourd'hui, ou même depuis que le Parlement existe, qui prévoit ce degré d'affirmation du pouvoir législatif d'une Première Nation comme gouvernement. Il ne s'agit pas de bandes d'Indiens en vertu de la Loi sur les Indiens. Ce sont des gouvernements autochtones. C'est un pas en avant considérable. C'est inédit. On attend cela depuis longtemps. Toutefois, comment ce projet de loi sera-t-il mis en œuvre? Selon moi, il y a des Premières Nations — je travaille avec la Première Nation Nisga'a et d'autres — qui sont prêtes à aller de l'avant. On les retient depuis des années. D'autres en sont à des étapes différentes.

L'élément important que vous devez garder à l'esprit en tant que sénateurs, c'est que les politiques du Canada comportent des problèmes coloniaux profonds. Le projet de loi tente de les régler. Je n'y vois aucune disposition qui provoquera cette dévastation. Toutefois, cela ne se fera pas du jour au lendemain ni facilement. Comme je l'ai dit, un projet de loi à lui seul ne peut pas changer un système. Même si nous avions un projet de loi parfait — parce que j'ai pris part à des affaires réelles devant les tribunaux, de nombreuses causes —, nous aurions affaire à une culture de travail social ou à un contexte provincial où les gens sont enchevêtrés dans leurs pratiques au point qu'elles sont difficiles à changer. Les outils que contient le projet de loi sont des outils qui n'avaient jamais été offerts ni créés. Ils ne sont peut-être pas parfaits; il faudra peut-être les perfectionner au fil du temps, mais ils n'ont jamais été offerts. Voilà pourquoi ils doivent être interprétés comme des droits de recours et de la personne.

Je pense que le projet de loi devrait faire l'objet d'un traitement équitable. Je respecte le fait que vous entendrez le témoignage de gens qui n'en veulent pas. Ils ne sont pas obligés d'adopter des lois dont ils ne veulent pas. Personne ne force quiconque à adopter des lois. S'ils ne veulent pas le faire, ils ne sont pas obligés. Toutefois, de nombreuses personnes — un grand nombre de Premières Nations — ont établi leurs lois et ont besoin de cet espace. Aujourd'hui, au Canada, la loi provinciale est appliquée en vertu de l'article 88 de la Loi sur les Indiens et a été imposée aux Premières Nations. C'est un gros changement.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Merci infiniment.

La sénatrice Coyle: Merci beaucoup à nos deux invités. Ces renseignements ont vraiment été très utiles, madame Turpel-Lafond. Grand chef Awashish, merci beaucoup de nous avoir présenté une description de votre environnement, et en particulier de vos préoccupations quant à l'importance de la coordination. Vous vous faites l'écho de ce que nous avons déjà

make sure that there is a seamless net there for them. Thank you for reinforcing that with us.

Of course, Ms. Turpel-Lafond, we know, as legislators, that there is no perfect law. Perfection can be the enemy of the good. This is something we face every day in our work here. However, we can't be complacent. I don't think you are encouraging us to be so.

You have alluded to some practical suggestions that you have for enhancements, perhaps amendments to this legislation, that would not veer it off of, as you describe it, this laudable shifting of intent and, hopefully, practice.

Could you share with us some of your main suggestions for changes to improve this bill? Thank you.

Ms. Turpel-Lafond: Yes. I would make four recommendations. I appreciate there is only so much you can do, again, in light of the role of the committee and the authority of government, and other things. I've listened to the other witnesses and reviewed Hansard, so I will not repeat what others have said. I think that the funding principle in the preamble, while it is valuable, should not say "acknowledge the call" but "responds to the call." I heard what the deputy said in his presentation. I thought he made a very important point, namely, that there is a funding obligation. I would like to see that funding principle put in the body of the bill — not a formula, but a principle in the body of a bill — which I think would give us more scope to work it out practically.

Regarding the second area, I mentioned the UNDRIP reference in the purposes section. I think you've heard about that as well. That would track what's in Bill C-91. I don't know why it wasn't consistent, but it should have been. I think it must have been an oversight.

An issue I'm hearing from chiefs, from experts and others, is on the best interests of the child. Because the best interests of the child has often been used and weaponized against First Nations to impose these values and judgments on them, the attempt in this bill to reframe "best interests" is very important. I think there is good content to begin that process. I would like to see the best interests section have perhaps a new section 9.4 that says that "the application of best interests of the Indigenous child

entendu lorsqu'il est question d'enfants, de leur sûreté et de leur sécurité. Nous voulons nous assurer d'établir un filet sans faille à leur intention. Je vous remercie d'avoir renforcé cet aspect auprès de nous.

Bien entendu, madame Turpel-Lafond, en tant que législateurs, nous savons qu'il n'existe aucune loi parfaite. La perfection peut être l'ennemi du bien. C'est quelque chose à quoi nous faisons face tous les jours dans le cadre de nos travaux, ici. Toutefois, nous ne pouvons pas faire preuve de complaisance. Je ne pense pas que vous nous encouragiez à le faire.

Vous avez fait allusion à certaines suggestions pratiques concernant des améliorations, peut-être des modifications à apporter au projet de loi, lesquelles ne le feraient pas dévier — comme vous le décrivez — de ce changement louable d'intention et, espérons-le, de pratique.

Pourriez-vous nous faire part de certaines de vos principales suggestions de modifications visant à améliorer le projet de loi? Merci.

Turpel-Lafond: Oui. Je Mme formulerais recommandations. Je comprends que vous ne pouvez pas tout faire, encore une fois à la lumière du rôle du comité, du pouvoir du gouvernement et d'autres choses. J'ai écouté les autres témoins et examiné le hansard, alors je ne répéterai pas les propos que d'autres ont tenus. Je pense que, même s'il a de la valeur, le principe relatif au financement énoncé dans le préambule devrait indiquer non pas « reconnaît la demande », mais plutôt « répond à la demande ». J'ai entendu les propos qu'a tenus le sous-ministre dans son exposé. J'ai trouvé qu'il avait soulevé une question très importante, c'est-à-dire l'existence d'une obligation en matière de financement. J'aimerais que ce principe de financement soit intégré dans le corps du projet de loi - non pas une formule, mais un principe dans le corps du projet de loi -, ce qui, selon moi, nous offrirait une plus grande latitude pour régler la question de façon pratique.

Concernant l'autre aspect, j'ai mentionné le renvoi à la DNUDPA qui figure dans la section de l'objet. Je pense que vous en avez entendu parler également. Cette disposition permettrait de faire le suivi du contenu du projet de loi C-91. Je ne sais pas pourquoi elle n'était pas uniforme, mais elle aurait dû l'être. D'après moi, c'était probablement une omission.

Un problème dont j'entends parler de la bouche des chefs, des experts et d'autres intervenants concerne l'intérêt de l'enfant. Comme on s'est souvent servi de ce principe comme d'une arme contre les Premières Nations afin de leur imposer ces valeurs et jugements, la tentative dans le projet de loi de recadrer la notion d'« intérêt » est très importante. Je pense que le projet de loi contient de bonnes dispositions pour amorcer ce processus. J'aimerais que la section portant sur l'intérêt contienne peut-être un nouvel article 9.4 qui serait ainsi libellé : « L'application de

should be interpreted in a way that is consistent with the laws passed by Indigenous governing bodies."

For instance, as Ms. Walkem said earlier, if you have a child from two nations, what about the laws. We have to make sure Indigenous practices are not erased. Overall, I think it is in the bill, but making it more explicit would not at this point be harmful.

The final issue is symbolic more than anything. It's about rebuilding trust. I think would be very valuable, at least in the preamble, and in the recognition of substantive equality, to recognize Jordan's Principle, which was passed by the House of Commons as a resolution.

It has been important. I appreciate that bills don't usually name people unless there is a very specific person, but because Jordan's Principle has been a part of our response to substantive inequality and it is so meaningful for First Nations, I would like to see it referenced. Again, it goes to that purposeful, large liberal — I identified some specific and I think small, reasonable changes to consider. I know the concerns that First Nations have brought forward about funding will be major issues and we have a lot of work to do. I would like to see that put on a good footing. I also know that funding for First Nations child welfare has increased fourfold since the Human Rights Tribunal decision. I know it is going in the right direction. We want to keep it going there.

Finally, I listened to Mr. Page's presentation on outcomes. I'm very committed to outcomes. I would like to see that funding process have it. Using British Columbia as an example, I would like us to have a plan to reduce the number of children in care. We fund it and promote family unity. I am all for outcomes. I don't think it has to be in the legislation, but I think we should encourage it. These are areas where, in your evaluation, if you find opportunities to strengthen it, I encourage you to do that. However, the child welfare field will be working on all of these issues, no matter what. We like to be more successful, but we will keep focused on these issues.

Senator Coyle: Thank you very much.

Senator McCallum: Thank you both for your presentations and for taking the time to come and share your experience.

l'intérêt d'un enfant autochtone devrait se faire d'une manière qui correspond aux lois adoptées par les organismes dirigeants autochtones. »

Par exemple, comme l'a mentionné Mme Walkem plus tôt, si un enfant appartient à deux nations, qu'en est-il des lois? Nous devons nous assurer que les pratiques autochtones ne sont pas effacées. Dans l'ensemble, je pense que c'est prévu dans le projet de loi, mais, à ce stade, le fait de rendre cette disposition plus explicite ne ferait pas de tort.

La dernière question est plus symbolique qu'autre chose. Elle concerne le rétablissement de la confiance. Je pense qu'il serait très utile — du moins, dans le préambule, ainsi que dans le passage sur la reconnaissance de l'égalité réelle — que l'on reconnaisse le principe de Jordan, qui a été adopté par la Chambre des communes sous forme de résolution.

C'est important. Je comprends que les projets de loi ne nomment habituellement personne, sauf s'il s'agit d'une personne très précise, mais, comme ce principe fait partie de notre réaction à l'inégalité réelle et qu'il a beaucoup d'importance pour les Premières Nations, J'aimerais qu'il soit mentionné. Encore une fois, on en revient à cette importante disposition libérale et intentionnelle... J'ai mentionné certaines des particularités, ainsi que de petites modifications raisonnables à envisager, selon moi. Je sais que les préoccupations qu'ont soulevées les Premières Nations au sujet du financement seront des problèmes majeurs et que nous avons beaucoup de travail à faire. J'aimerais que nous partions du bon pied à cet égard. Je sais également que le financement de l'aide sociale à l'enfance destiné aux Premières Nations a quadruplé depuis la décision du Tribunal des droits de la personne. Je sais qu'on va dans la bonne direction. Je souhaite que l'on continue.

Enfin, j'ai écouté l'exposé de M. Page sur les résultats. Je tiens beaucoup à l'obtention de résultats. J'aimerais que ce processus de financement en produise. Pour utiliser l'exemple de la Colombie-Britannique, J'aimerais que nous établissions un plan pour la réduction du nombre d'enfants pris en charge. Nous le finançons et faisons la promotion de l'unité familiale. Je suis entièrement favorable à l'obtention de résultats. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que cela figure dans le projet de loi, mais, selon moi, nous devrions l'encourager. Si, dans le cadre de votre évaluation, vous trouvez des possibilités de renforcer ces aspects, je vous encourage à le faire. Toutefois, les intervenants dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance travailleront sur tous ces problèmes, quoi qu'il arrive. Nous aimons réussir, mais nous allons continuer à nous concentrer sur ces problèmes.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup.

La sénatrice McCallum: Je vous remercie tous les deux de vos exposés et d'avoir pris le temps de venir nous faire part de votre expérience.

I want to go back to the provinces. I am concerned about the provincial relationship that First Nations in Manitoba don't have with the province. It's the same thing in Saskatchewan, I understand. In Ontario, I don't know if that's true.

If you cannot get the provinces to the table, then what option do they have? I would also like to understand how the province ever got jurisdiction over First Nations. I am First Nations, so I'm going there.

When you look at the British North America Act and that it is designated a federal responsibility. When Indian Affairs announced its plan to shift its responsibilities for Indian child welfare over to the provinces, they wanted to shift it to the provinces, and they were told, no, this is an area of federal jurisdiction.

They went back and said, "Can we delegate that responsibility," and they said, "No, it is federal jurisdiction under 91.24 of the BNA Act. It cannot be delegated." They ended up contracting.

Is that how you see the history? Okay. If you can clarify that with me? I want to understand why the province has such a tight hold on Indigenous people. When, as a senator, I tried to work with the province, based on problems that First Nations had brought to me in Manitoba. The province never responded.

To this day, we have been unable to resolve services that go up north, and that's medevac flights, the water bombers. It's different areas. That's where my concern is, if you can speak to that?

Ms. Turpel-Lafond: Yes, I would be happy to address it, because you've raised such a fundamental issue. I want to explain how it happened, which is, the Indian Act, of course, which we completely opposed but has been imposed for 140 years — when section 88 was added in the 1950s, then the provincial laws of general application became federal laws. All the Manitoba child welfare laws — not just The Child and Family Services Act but the Adoption Act and everything, it became equivalent to federal law.

The Indian Act was like a door through which provincial laws were imposed on First Nations people. Same for Saskatchewan. Same for Manitoba. This is the profound injustice of this colonial act. And I applaud the fact that this Bill C-92 at no point says the expression "Indian Act," because we should make no effort to rehabilitate that Indian Act. It is totally unacceptable.

Je veux revenir aux provinces. Je suis préoccupée par l'absence de relation entre les Premières Nations du Manitoba et la province. La situation est la même en Saskatchewan, à ce que je crois savoir. En Ontario, je ne sais pas si c'est le cas.

Si on ne peut pas amener les provinces à participer, quel choix les Autochtones ont-ils? J'aimerais également comprendre pourquoi la province a obtenu la compétence à l'égard des Premières Nations. Je suis autochtone, alors j'aborde la question.

Si on regarde l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et le fait qu'il s'agit d'une responsabilité désignée du gouvernement fédéral... Quand Affaires indiennes a annoncé son plan visant à transmettre aux provinces ses responsabilités à l'égard de l'aide sociale aux enfants autochtones, les provinces ont refusé, parce qu'il s'agit d'un domaine de ressort fédéral.

Les responsables du ministère sont retournés s'adresser aux provinces pour leur demander : « Pouvons-nous déléguer cette responsabilité? », et elles ont répondu : « Non, il s'agit d'une compétence fédérale au titre de l'article 91.24 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Elle ne peut pas être déléguée. » Ils ont fini par la confier à des sous-traitants.

Est-ce ainsi que vous voyez l'histoire? D'accord. Pouvez-vous clarifier cette question pour moi? Je veux comprendre pourquoi la province a une telle emprise sur les Autochtones. Quand j'ai tenté, en tant que sénatrice, de travailler avec la province, à la lumière de problèmes dont m'avaient fait part les Premières Nations au Manitoba, la province n'a jamais répondu.

À ce jour, j'ai été incapable de régler le problème lié aux services qui sont offerts dans le Nord, et il s'agit des évacuations médicales par avion, des bombardiers à eau, entre autres. Ce sont divers domaines. Voilà ce qui me préoccupe, si vous pouvez aborder cette question.

Mme Turpel-Lafond: Oui, je serais ravie de l'aborder, parce que vous avez soulevé une question très fondamentale. Je veux expliquer comment c'est arrivé, c'est-à-dire la Loi sur les Indiens, bien entendu, à laquelle nous nous sommes complètement opposés, mais qui est imposée depuis 140 ans... Quand l'article 88 a été ajouté, dans les années 1950, les lois provinciales d'application générale sont devenues des lois fédérales. Toutes les lois régissant l'aide sociale à l'enfance du Manitoba — pas seulement la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, mais aussi la Loi sur l'adoption et tout le reste — sont devenues l'équivalent de lois fédérales.

La Loi sur les Indiens a été comme une porte par laquelle les lois provinciales ont été imposées aux peuples des Premières Nations. La même chose s'est produite en Saskatchewan et au Manitoba. Il s'agit de l'injustice profonde de cette loi coloniale. Par ailleurs, je me réjouis du fait qu'aucune disposition du projet de loi C-92 ne contient l'expression « Loi sur les Indiens », car nous ne devrions déployer aucun effort dans le but de réhabiliter cette loi. Elle est totalement inacceptable.

In order to switch that practice — and trust me, First Nations have challenged this in court. It's not like we've never challenged it. We have challenged it and lost every case. We are subject to provincial law without our consent. Hence we've had this horrible ethnocide of children being removed, just like residential schools.

The bill stops that. It shuts the door on section 88, because a First Nation can pass its own law and, yes, there is a year to coordinate, if you want to, but at the end of that, your law is paramount over the provincial law and paramount over the Indian Act. It seems complex, but if you work in the field you can see how very significant this shift is.

I know some organizations like the Assembly of Manitoba Chiefs are disappointed in this. They wanted their own act. I respect that. If this act is passed, the Assembly of First Nations, the individual First Nations members can say to the AMC, "Go ahead and pass your law," and that will be the law under section 18 of this act. If the province chooses not to come to the table, then it shows they are not committed to child safety.

In fact, for one of my clients, the Saskatoon Tribal Council, just the tabling of this bill at first reading led to them having an agreement with the Province of Saskatchewan to talk about jurisdiction and to have a hard conversation that had never happened before.

I feel that the bill brings shifts. Legally, we must understand this. This is not trying to impose another colonial regime. This is opening up and repairing a very problematic past. First Nations have to decide if they want their laws to apply. I think we also have the problem of Indian Act issues and we are in a transition with the resurgence of our nations. This pushes us toward that resurgence.

It is a unique bill. This is a unique moment. It is a transformational moment to go in that direction. Of course, there are good questions by many people. Section 88 of the Indian Act would be finished for child welfare with this bill, and so it should be, as the Truth and Reconciliation Commission recommended.

Senator McCallum: If the province refuses to play ball and they have all the personal health information of those children, they hold everything with them and you need them for the First Nations to transition into their own organization, could they say no or would this have to go to court?

Afin de changer cette pratique... Croyez-moi, les Premières Nations ont contesté cette loi devant les tribunaux. Ce n'est pas comme si nous ne l'avions jamais contestée. Nous l'avons fait et avons perdu toutes les causes. Nous sommes assujettis aux lois provinciales sans notre consentement. Ainsi, nous avons été victimes de cet horrible ethnocide causé par l'enlèvement de nos enfants, tout comme dans le cas des pensionnats.

Le projet de loi arrête cette pratique. Il ferme la porte à l'article 88, puisqu'une Première Nation pourra adopter ses propres lois et, oui, on dispose d'une année pour coordonner la transition, si on le veut, mais, à la fin de cette période, sa loi l'emporte sur les lois provinciales et sur la Loi sur les Indiens. Ce changement semble complexe, mais, si on travaille dans le domaine, on peut constater toute son importance.

Je sais que certaines organisations, comme l'Assemblée des chefs du Manitoba (ACM), sont déçues du projet de loi. Elles voulaient leur propre loi. Je respecte cela. Si le projet de loi est adopté, l'Assemblée des Premières Nations — chacun de ses membres — pourra dire à l'ACM: « Allez-y; adoptez votre loi », et ce sera la loi sous le régime de l'article 18 du projet de loi. Si la province choisit de ne pas prendre part aux débats, cela montrera que la sécurité des enfants ne lui tient pas à cœur.

De fait, dans le cas d'un de mes clients — le Conseil tribal de Saskatoon —, le simple dépôt du projet de loi à la première lecture l'a amené à conclure une entente avec le gouvernement de la Saskatchewan afin d'aborder la compétence et de tenir une discussion de fond qui n'avait jamais eu lieu.

J'estime que le projet de loi apporte des changements. D'un point de vue juridique, nous devons le comprendre. Il ne s'agit pas de tenter d'imposer un autre régime colonial. Il s'agit d'ouverture et de réparation d'un passé très problématique. Les Premières Nations doivent décider si elles veulent que leurs lois s'appliquent. Je pense que nous avons également le problème lié aux questions touchant la Loi sur les Indiens et que nous sommes en transition, compte tenu de la résurgence de nos nations. Le projet de loi nous pousse vers cette résurgence.

Il s'agit d'un projet de loi unique. Le moment est unique. C'est le moment de tout changer et d'emprunter cette voie. Bien entendu, de nombreuses personnes posent de bonnes questions. Grâce au projet de loi, nous en aurons fini avec l'article 88 de la Loi sur les Indiens, et il devrait en être ainsi, car la Commission de vérité et de réconciliation l'a recommandé.

La sénatrice McCallum: Si la province refuse de jouer le jeu et qu'elle possède et garde pour elle seule tous les renseignements sur la santé de ces enfants, dont vous avez besoin pour que les Premières Nations puissent effectuer la transition vers leurs propres organisations, pourrait-elle refuser de les communiquer, ou bien l'affaire devrait-elle aller devant les tribunaux?

Ms. Turpel-Lafond: How I view it is, again, as someone who is in the system, that practices like — if I were representing the matriarch in Manitoba, like the Nehiyaw, Cree matriarch of a family and their child was in the system, and the province said, "We will not tell you anything about that child," and we had Bill C-92, I don't feel I would have any difficulty arguing that we had full access to information about that child. Bill C-92 gives us not one — it gives us about 10 new tools that we never had.

First of all, the matriarch would have standing in court, which they don't now have. The matriarch would be able to make representations, which would be like the Cree system. They would be not only heard but their culture and role would have to be respected. Under the Manitoba child welfare legislation, there is nothing like that. These tools come into effect.

The federal government doesn't reach into the provincial legislature and change its law. The federal government with Bill C-92 creates tools for people who want to stand up for their children. If the matriarch stepped forward and said, "My granddaughter is in this case and I want a standing," I would say, "Thank you very much, Senator McCallum. I am going to represent you. You will not only have standing; you will make representations. I have 10 new tools to get you to have your culture, your views, your commitment to that child recognized in this court."

If I stood before a judge in the Superior Court in Manitoba and said, "This province will not give this matriarch access to the information about her very own child for which she is responsible under this federal law," I would see that would be fatal and Manitoba would have no choice but to work together with First Nations in a new way.

Now, I hope they do that voluntarily. I think shifts will happen. There is no question, like everything, when things change, there are people who oppose it. By giving new tools to First Nations people, to have their values respected, to have their dignity and integrity respected — people like myself who are skilled judges, lawyers, whatever, it makes it so much easier. I don't have to start at ground zero. I can say, "This is the matriarch. This is our system. This is the role. Now please let us apply our system."

Mme Turpel-Lafond: Selon moi, encore une fois, en tant que personne qui évolue dans le système et qui pratique le droit, si, par exemple, je représentais une matriarche au Manitoba, comme une matriarche crie nehiyaw, dont l'enfant était pris en charge par le système et que les responsables provinciaux disaient: « Nous ne vous communiquerons aucun renseignement à propos de cet enfant », et que le projet de loi C-92 avait été adopté, je crois que je n'aurais aucune difficulté à faire valoir des arguments pour obtenir l'accès complet aux renseignements relatifs à cet enfant. Le projet de loi C-92 nous donne plus qu'un outil; il nous en donne environ 10 dont nous n'avons jamais disposé auparavant.

Tout d'abord, la matriarche pourrait se présenter devant les tribunaux, ce qui n'est pas possible actuellement. Elle pourrait soumettre des observations, ce qui serait semblable au processus dans le système cri. Ainsi, non seulement les matriarches pourraient faire entendre leur voix, mais on devrait respecter leur culture et leur rôle. Au Manitoba, les mesures législatives relatives à la protection de l'enfance ne contiennent aucune disposition en ce sens. Ces outils s'appliqueraient.

Le gouvernement fédéral ne s'immisce pas dans les affaires de l'assemblée législative provinciale pour en modifier les lois. Par le projet de loi C-92, le gouvernement fédéral crée des outils pour les personnes qui souhaitent défendre leurs enfants. Si une matriarche intervenait et affirmait : « Ma petite-fille est visée dans cette affaire et je souhaite comparaître », je répondrais : « Merci beaucoup, madame McCallum. Je vais vous représenter. Non seulement vous aurez qualité pour comparaître, vous soumettrez des observations. Je dispose de 10 nouveaux outils pour faire reconnaître devant ce tribunal votre culture, votre point de vue et votre engagement envers cet enfant. »

Si je disais devant un juge de la Cour supérieure du Manitoba que le gouvernement provincial refuse à cette matriarche l'accès aux renseignements concernant son propre enfant, de qui elle est responsable selon cette loi fédérale, à mon avis, cela ferait échec aux arguments du gouvernement du Manitoba, et les responsables n'auraient d'autre choix que de collaborer avec les Premières Nations en suivant une nouvelle facon de faire.

J'espère que les responsables le feront de façon volontaire. Je crois que des changements s'opéreront. Il ne fait aucun doute que, comme toujours, des changements suscitent l'opposition de certaines personnes. Si on donne de nouveaux outils aux peuples des Premières Nations afin qu'ils puissent faire respecter leurs valeurs, leur dignité et leur intégrité, des gens comme moi, qui sont des juges, des avocats ou d'autres professionnels expérimentés, auront la tâche beaucoup plus facile. Je n'aurai pas à partir de rien. Je pourrais dire : « Voici la matriarche. Voici notre système. Voici son rôle. Maintenant, appliquons les règles de notre système. »

I can't see that we would not be successful. I know not everything will be easy, but I think we will change fundamentally how this is done. The level of respect for that matriarch, those Cree laws — as an example I am using Cree — will be shifted.

In fact, I suspect, the system will probably welcome that and say, "Finally, we've been waiting to hear from matriarchs or others who want to do this work."

This opens it up in a way that today that matriarch has no standing. The Government of Manitoba can say to her, "We can't tell you anything because it is private."

Under the new act, they can say, "Actually, no, it is not private, because it's my child, my community, my nation and, in fact, there is a priority on placement with this child with our family. I am the matriarch of this family. I have a right to be heard. My lawyer is here today to make sure I get everything I need to make this decision and that you do not block it."

I think it is a very significant shift. Without a doubt, there will be places where provinces don't buy in, but most provinces in Canada have had to admit, after intensive examination, that their child welfare systems have not worked. I think many of those provinces will embrace the shift. I hope they do it voluntarily and enthusiastically. We have to do work.

In Manitoba, as an example, we need to work with that province and say, "This is how we will do things differently," and have a more respectful dialogue.

Senator McCallum: Okay, thank you.

Senator Pate: Thank you professor for all of your incredible work in this area, and the recommendations you have made.

You probably heard my question of some of the other witnesses around the interplay between Bill C-78 that is before us, proposed changes to the Divorce Act, and how you would see that interplaying with this bill.

Je ne vois pas ce qui nous empêcherait de réussir. Je sais que ce ne sera pas toujours facile, mais je crois que nous réussirons à changer de façon fondamentale la façon de faire ces choses. Le degré de respect à l'égard de la matriarche et des lois cries — je donne le peuple cri en exemple — changera.

De fait, je soupçonne que les intervenants dans le système seront probablement heureux de ces modifications et affirmeront : « Enfin, nous attendions le moment où nous pourrions entendre les voix des matriarches ou d'autres personnes qui souhaitent accomplir ces tâches. »

Ces dispositions changeront entièrement la situation actuelle, dans laquelle les matriarches ne sont pas reconnues. Les responsables du gouvernement manitobain peuvent leur dire : « Nous ne pouvons vous communiquer quoi que ce soit parce qu'il s'agit de renseignements privés. »

Selon la loi modifiée, les matriarches pourront dire : « En fait, ces renseignements ne sont pas confidentiels, en ce qui me concerne, parce qu'il s'agit de mon enfant, de ma collectivité et de ma nation et, de fait, cet enfant doit être confié de façon prioritaire à notre famille. Je suis la matriarche de la famille et j'ai le droit d'être entendue. Mon avocat est présent aujourd'hui pour faire en sorte qu'on me fournisse tout ce dont j'ai besoin pour prendre cette décision et s'assurer que vous ne la bloquez pas. »

Je crois qu'il s'agit d'un changement très important. Il ne fait aucun doute qu'il y aura des responsables dans des provinces qui n'adhéreront pas à cette approche, mais la plupart des gouvernements des provinces au Canada doivent admettre, après avoir mené un examen exhaustif, que leurs systèmes de protection de l'enfance n'ont pas fonctionné. Je crois que dans nombre de ces provinces on sera heureux de ces modifications. J'espère que les responsables les appliqueront de façon volontaire et avec enthousiasme. Nous avons du travail à faire.

Au Manitoba, par exemple, nous devons collaborer avec les autorités provinciales et affirmer : « Voilà comment nous ferons les choses dorénavant », ainsi que tenir un dialogue plus respectueux.

La sénatrice McCallum: Très bien, merci.

La sénatrice Pate: Merci, madame, de tout le travail incroyable que vous menez dans ce domaine et des recommandations que vous avez formulées.

Vous avez probablement entendu la question que j'ai posée à quelques autres témoins portant sur les interactions entre le projet de loi C-78, proposant des modifications à la Loi sur le divorce, lequel nous étudions, et le présent projet de loi. Selon vous, quels seront les effets réciproques?

As well, I would like to provide another opportunity for you to make any other recommendations. Particularly I'm interested in your agreement with Kevin Page about looking at outcome measures and what you would recommend perhaps that we look at.

Ms. Turpel-Lafond: Yes, the issues around other areas, I'm just going to start there. On the funding issue, when you evaluate section 20 of the bill, you know the coordinating agreements are important. In particular, section 20(c) which refers to fiscal arrangements, I think we could do a better job saying something like fiscal arrangements to provide funding that is predictable, stable, sustainable, needs-based and secures positive, long-term outcomes for children, youth and families, and probably supports the effective capacity of First Nations to work in child welfare.

I would like to see that outcomes concept captured in those agreements. I think sub 20(c) could be a minor amendment to shift that so that, you can't force coordination agreements, but at least everyone sits down and says that you will track and monitor outcomes. We will make sure children in care get reduced. That's an area that also provides some comfort to First Nations, that they are not given jurisdiction affirmed, but no resources. That's a very significant area. I am just going to stop there to make sure you don't have a further question about that.

Senator Pate: That's great. Thank you.

Ms. Turpel-Lafond: Good. Can you remind me what your earlier question was?

Senator Pate: The interplay between this bill and Bill C-78.

Ms. Turpel-Lafond: The Divorce Act changes on the best interests of the child. I like the Divorce Act proposal, because it took into account the identity for Aboriginal children, and the importance of it. The odd thing about the Divorce Act changes was we weren't consulted and engaged adequately in it. It came out of the blue, but at the same time it's not a bad thing. I'm not saying it's a bad thing to have it there. It has been important for some time.

In terms of interplay, this bill is focused on child and family services, but First Nations lawmaking on families also provide for what happens when families break down. Not everyone is going to have a marriage and divorce under provincial/federal De même, je souhaite vous donner l'occasion de formuler d'autres recommandations. J'aimerais particulièrement en apprendre davantage à propos de votre entente avec Kevin Page concernant l'établissement de mesures des résultats et aussi connaître vos recommandations à propos des éléments que nous devrions examiner.

Mme Turpel-Lafond: Oui, je vais commencer par les questions qui touchent d'autres aspects. En ce qui concerne le financement, quand on examine l'article 20 du projet de loi, on constate que les accords de coordination sont importants. En particulier, en ce qui concerne l'alinéa 20c), où sont mentionnés les arrangements fiscaux, je crois qu'il serait préférable que le libellé comprenne plutôt quelque chose comme des arrangements fiscaux visant à fournir un financement qui est prévisible, stable, durable et fondé sur les besoins, qui assure des résultats positifs à long terme pour les enfants, les jeunes et les familles et aussi qui soutient la capacité effective des Premières Nations de mener des activités dans le domaine de la protection de l'enfance.

Je souhaiterais que le concept des résultats soit inclus dans ces accords. Je crois qu'une modification mineure pourrait être apportée à l'alinéa 20c) afin que, même si on ne peut forcer la conclusion d'accords de coordination, on puisse au moins faire en sorte que tous les intervenants se réunissent et qu'on affirme qu'il faut effectuer le suivi et la surveillance des résultats. Nous nous assurerons que le nombre d'enfants visés par des mesures de protection sera réduit. C'est un aspect qui rassure quelque peu les membres des Premières Nations, c'est-à-dire qu'on ne leur confère pas une compétence sans leur fournir de ressources. Il s'agit d'un point très important. Je vais m'arrêter ici pour m'assurer que vous n'avez pas d'autres questions à ce sujet.

La sénatrice Pate: Excellent. Merci.

Mme Turpel-Lafond : Très bien. Pouvez-vous répéter votre autre question?

La sénatrice Pate : Quelles seront les interactions entre ce projet de loi et le projet de loi C-78?

Mme Turpel-Lafond: La Loi sur le divorce subira des modifications en ce qui concerne l'intérêt de l'enfant. Les modifications qu'on propose d'apporter à la Loi sur le divorce me plaisent, parce qu'elles tiennent compte de l'identité dans le cas des enfants autochtones, et de son importance. Ce qui est étonnant à propos des modifications de la Loi sur le divorce, c'est que nous n'avons pas été consultés et qu'on n'a pas sollicité notre participation de façon adéquate à ce sujet. C'est sorti de nulle part, mais, d'un autre côté, ce n'est pas une mauvaise chose. Je ne dis pas que c'est mauvais que cela fasse partie des modifications. C'est important depuis longtemps.

Quant aux interactions, ce projet de loi est axé sur les services aux enfants et aux familles, mais la législation des Premières Nations concernant la famille prévoit aussi des mesures quand il y a éclatement des familles. Ce ne sont pas toutes les unions ou law. There is strong jurisprudence recognizing custom adoption, and other aspects of customary family law practices.

What I like about this bill is those are affirmed, and there is a human rights dynamic. The Divorce Act has that provision, but you don't know what to do with it. What I like about Bill C-92 is it has a human rights footing. When you have human rights, you have to think about, yes, there are limitations, but it's with a purpose. You focus more on child safety and also their connection and identity.

The issue I like about the Divorce Act is getting away from thinking about children as a possession. "I have custody, I own the child." More inter-parental responsibilities, and the commitment that everyone has to have to sustain and protect the identity of the First Nations or Indigenous child, and that has to be recognized in our system. The Divorce Act change I think is positive. But it's just like this one little piece hanging over there.

This legislation gives us another whole kind of technicolour view, because on best interests we see a child is actually connected to a family, a territory, a distinct identity. It isn't a pan-Indian thing. You have a tribal identity and your right is to be connected to that. If you're Mi'kmaq, if you're Cree, if you're Heiltsuk or Haida, it's not the velvet painting on the wall, it's one size fits all. It really has a cultural piece that reflects more the right of the child. I think that's good.

I think these two would probably be interpreted together, but again, First Nations litigation on divorce is very limited, but children have a right to be connected to their culture and identity. That doesn't mean all children will be placed in a certain placement, but we have to preserve that, because one of the impacts of colonialism is that First Nations identity has been so devalued that our law says nothing. When we see it percolate up in the Divorce Act, it's very modest, but I don't think it's a bad thing.

Senator Pate: Would you suggest that we make some observations or do anything in the preamble that acknowledges the interplay of these two and talks about perhaps the primacy of Bill C-92 as an interpretation tool for the Divorce Act?

Ms. Turpel-Lafond: Bill C-92 is valuable for a whole suite of things. The languages legislation itself being proposed on Bill C-91, some of the principles in here about the continuity of

les séparations qui sont visées par les lois provinciales ou fédérales. Il existe une solide jurisprudence de reconnaissance des adoptions coutumières, et d'autres aspects en matière de droit familial coutumier.

Ce que j'aime à propos de ce projet de loi, c'est qu'on y reconnaît cela, et qu'on tient compte des droits de la personne. La Loi sur le divorce contient une disposition à cet égard, mais on ne sait pas comment l'appliquer. Ce que j'aime du projet de loi C-92, c'est qu'il s'appuie sur les droits de la personne. Quand il faut tenir compte des droits de la personne, oui, il y a des limites, mais il y a aussi un objectif. Il faut porter davantage attention à la sécurité des enfants et à leurs liens et leur identité.

L'aspect qui me plaît à propos de la Loi sur le divorce, c'est le fait qu'on s'éloigne de la perception que les enfants sont des biens. « J'ai la garde, l'enfant m'appartient. » Il faut reconnaître dans notre système davantage de responsabilités interparentales et l'engagement selon lequel tout le monde doit soutenir et protéger l'identité de l'enfant autochtone. Je crois que les modifications apportées à la Loi sur le divorce sont favorables. Toutefois, ce n'est qu'une petite pièce du casse-tête.

Cette mesure législative nous donne un tout autre aperçu, parce que, en ce qui concerne l'intérêt de l'enfant, nous percevons l'enfant comme étant lié à une famille et à un territoire et possédant une identité distincte. La loi ne s'applique pas de façon uniforme à toutes les Premières Nations. Une personne a une identité liée à sa tribu, et son droit doit y être lié. Si une personne est micmaque, crie, heiltsuk ou haïda, ce n'est pas juste un ornement, c'est quelque chose d'universel. Le projet contient vraiment un aspect culturel qui reflète davantage les droits de l'enfant. Je crois que c'est une bonne chose.

Je crois que ces deux mesures législatives seraient probablement utilisées ensemble; toutefois, encore une fois, les litiges en matière de divorce sont peu nombreux chez les Premières Nations, mais les enfants ont le droit de conserver un lien avec leur culture et leur identité. Cela ne signifie pas que tous les enfants seront pris en charge de la même façon, mais nous devons préserver ces éléments, parce que le colonialisme a tellement réduit la valeur de l'identité des membres des Premières Nations que nos textes de loi n'en font pas mention. Quand nous voyons une disposition à cet égard incluse dans la Loi sur le divorce, c'est très peu, mais je ne crois pas que ce soit une mauvaise chose.

La sénatrice Pate : Selon vous, devrions-nous formuler certains commentaires ou ajouter quelque chose dans le préambule qui souligne l'interaction de ces deux lois et mentionne peut-être aussi la primauté du projet de loi C-92 comme outil d'interprétation de la Loi sur le divorce?

Mme Turpel-Lafond : Le projet de loi C-92 sera utile dans un grand nombre de cas. En ce qui concerne la mesure législative sur les langues proposée dans le projet de loi C-91, certains des principes du projet de loi C-92 portant sur le fait de continuer

providing that to children and creating that, some of these principles would be valuable there.

You know how statutory interpretation works; one statute is more remedial, it's a human rights thing, another one is another purpose. I think that we would be drawing upon concepts here, but this is why I made the argument about UNDRIP, that is for this reason. I view UNDRIP as being an incredibly progressive, interpretive instrument for Canada. It's the minimum standards for the survival and dignity. If we more explicitly reference UNDRIP in Bill C-92 that helps. If we would have done it in the Divorce Act, it helps. It doesn't — I don't view UNDRIP as a big scary thing that is going to cause all harm. I think there has been a lot of fear mongering about UNDRIP. UNDRIP though, because of the human rights lens, if we strengthen that in Bill C-92, I don't think we're going to lose anything because we'll have that ability to grow over time, and understand that rights are balanced, and respected, but particularly vulnerable people, for First Nations people, women, children, elders, need to have a particular kind of protection and support that has been absent in these colonial laws. I don't think you can be doing anything wrong by cross-referencing this in the preamble, or even saying something like this bill should inform the treatment of Indigenous children and families, in everything. I think there is so much value here, but it's a lot to study in a short period of time because there are multiple shifts. Fundamentally, we have to shift from this very imposed colonial hostile history, to a more human rights respecting approach.

Senator Pate: Thank you very much.

Senator Christmas: Thank you. I have a few questions. I'll try to narrow it down to one. Ms. Turpel-Lafond, you may have heard the previous panel speak a little bit, actually quite a bit. Grand Chief Kavanaugh spoke quite a bit about how the traditional protocols on child care of the Anishinaabe Nation may be lost because of Bill C-92. In your opening remarks, you had commented that if you had time, you would discuss how First Nations laws and how First Nations customs could be strengthened by this bill. Could you take some time to elaborate on how traditional protocols like the Anishinaabe Nation, how they would be treated by Bill C-92? How do you see those laws being affected?

d'offrir cela aux enfants et de créer cette continuité seraient utiles dans le projet C-91.

Vous savez comment fonctionne l'interprétation des lois; une loi est à caractère plutôt réparateur, et cela est lié aux droits de la personne; une autre a un objectif distinct. Je crois que nous prendrions appui sur des concepts dans ce cas, et c'est pourquoi j'ai évoqué la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. À mes yeux, cette déclaration est un incroyablement instrument progressiste et un d'interprétation pour le Canada. Elle établit les normes minimales pour la survie et la dignité. Il serait utile de faire référence à cette déclaration de façon plus explicite dans le projet de loi C-92. Si nous l'avions fait dans le projet touchant la Loi sur le divorce, cela aurait été utile. Ce n'est pas... À mon sens, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones n'est pas quelque chose d'effrayant qui ne causera que du tort. Je crois qu'il y a eu beaucoup de propos alarmistes à propos de cette déclaration. Toutefois, comme elle est axée sur les droits de la personne, si nous mettons l'accent sur ce point dans le projet de loi C-92, cela ne fera pas en sorte, à mon avis, que nous soyons perdants. Nous aurons la capacité de faire évoluer les choses au fil du temps, et de comprendre qu'il y a un équilibre entre les droits et qu'ils sont respectés. Les personnes vulnérables en particulier, les membres des Premières Nations, les femmes, les enfants et les aînés, doivent bénéficier d'un certain type de protection et de soutien qui était absent de ces lois colonialistes. Je crois qu'on ne peut pas se tromper en faisant référence à cela dans le préambule ni même en affirmant d'une certaine manière que ce projet de loi devrait servir de fondement au traitement réservé aux enfants et aux familles autochtones à tous les égards. Je crois que cet élément est très riche, mais cela fait beaucoup de choses à examiner en peu de temps, parce qu'il y a beaucoup de changements. En somme, nous devons passer d'une approche très imposée liée à l'histoire coloniale hostile à une approche plus respectueuse des droits de la personne.

La sénatrice Pate: Merci beaucoup.

Le sénateur Christmas: Merci beaucoup. Je souhaitais poser quelques questions. Je vais tenter de m'en tenir à une seule. Madame Turpel-Lafond, vous avez peut-être entendu un peu, même beaucoup, les témoignages du groupe de témoins précédent. Le grand chef Kavanaugh a longuement abordé la possible perte des protocoles traditionnels en matière de soins à l'enfance de la nation Anishinaabe en raison du projet de loi C-92. Dans votre déclaration liminaire, vous avez mentionné que, si vous disposiez d'assez de temps, vous pourriez expliquer comment les lois et les coutumes des Premières Nations pourraient être renforcées par ce projet de loi. Pourriez-vous donner des détails sur la façon dont les coutumes traditionnelles, comme celles de la nation Anishinaabe, seraient traitées dans le cadre du projet de loi C-92? Selon vous, comment ces lois seront-elles touchées?

Ms. Turpel-Lafond: Yes, and I think the thing I'm trying to say is I have talked about the best interest of the child, you could make it clearer so there is more comfort for people that best interest will be complied consistent with the First Nations laws, customs and traditions. I would urge you to do that. I think it is there already. If I had to stand up tomorrow and represent, whether it's Mi'kmaq, Anishinaabe, Nehiyaw or Haida, I think I could probably find that space and that respect there. You can never err on the side of making it clearer because we are doing something more important and clearer, and we're against this huge colonial history.

When I look at the tools in the bill, where the culture and the laws come in, you know, section 10 factors about the customs and traditions of their people, section 10(3)(f).

That gives me an ability to say, if you're Nisga'a and you have a house system, if and you're Mi'kmaq and you have a clan system, or you have a matriarch system if you're Cree, you can tell the Canadian justice system not only do you have to recognize it, but you have to stand down and allow these laws to come in.

We're in a new area here. This is something that most of the senators like yourself have worked your whole life for. We want to make sure we open that door well.

I think that door is opened by this bill. The proof in the pudding is in the tasting. If this bill gets passed, we have to make sure we have the support to have those customs, laws and traditions recognized. They have gone so underground because of the Indian Act. Now with the resurgence of our law-making and our identity and the celebration with our children and grandchildren, the world is a very different place. We're in good hands with these young people. I have very feisty children myself, who hold me to account. They are saying, "Why aren't our laws applying?" We have to remember this resurgence and celebration of our laws, culture, language and identity will translate on the ground. It will be unstoppable. It's a fact that it exists.

This law gives it recognition, and we don't have to go cap in hand to a court and say, "Would you please, based on tonnes of oral evidence, recognize we have rights?" We are going to say, "We recognize we have rights. This is how our rights apply." Yes, we have conflicts, but we also have the ability to have dispute resolution on our own laws and enforce our laws.

Mme Turpel-Lafond: Oui, et ce que j'essaie de dire, c'est que j'ai déjà parlé de l'intérêt supérieur de l'enfant; vous pourriez clarifier ce point afin que les gens comprennent mieux qu'on tiendra compte de cet aspect conformément aux lois, aux coutumes et aux traditions des Premières Nations. Je vous invite fortement à le faire. Je pense que cet élément est déjà là. Si je devais me lever demain et représenter quelqu'un de la nation micmaque, anishinaabe, nehiyaw ou haïda, j'estime que je pourrais probablement trouver cet espace et ce respect. Vous ne pouvez jamais vous tromper en clarifiant les choses, puisque nous sommes en train de faire quelque chose de plus important et de plus clair, et que nous réparons les énormes conséquences de ce passé colonial.

Lorsque j'examine les outils du projet de loi, lesquels, comme vous le savez, traitent de la culture et des lois, soit les facteurs à l'article 10 par rapport aux coutumes et aux traditions des peuples, à l'alinéa 10(3)f).

Cela me donne la possibilité de dire que si vous êtes Nisga'a et que vous avez un système de maison, ou si vous êtes Micmac et que vous avez un système de clan, ou si vous êtes Cri et que vous avez un système de matriarche, vous pouvez dire au système de justice canadien : « Non seulement vous devez reconnaître ces facteurs, mais vous devez également vous retirer et permettre l'entrée en vigueur de ces lois. »

Nous sommes dans une nouvelle zone ici. Il s'agit d'une chose pour laquelle la plupart des sénateurs comme vous ont travaillé toute leur vie. Nous voulons nous assurer de bien ouvrir cette porte.

J'estime que c'est ce que fait ce projet de loi. On juge l'arbre à ses fruits. Si ce projet de loi est adopté, nous devons nous assurer d'avoir l'appui nécessaire pour faire reconnaître ces coutumes, ces lois et ces traditions. Elles sont devenues beaucoup moins présentes en raison de la Loi sur les Indiens. Grâce à la résurgence de nos lois et de notre identité, et grâce à la célébration avec nos enfants et nos petits-enfants, le monde est un endroit très différent. Nous sommes entre de bonnes mains avec ces jeunes gens. J'ai moi-même des enfants fougueux, qui me demandent des comptes. Ils disent : « Pourquoi nos lois ne s'appliquent-elles pas? » Nous devons nous souvenir de cette résurgence, puis la célébration de nos lois, de notre culture, de notre langue et de notre identité se traduira sur le terrain. Ce sera impossible à arrêter. C'est un fait que cela existe.

Cette loi permet une reconnaissance. Nous n'avons pas à nous présenter devant un tribunal, l'air piteux, et dire : « Pourriezvous, s'il vous plaît, en vous fondant sur une multitude de témoignages oraux, reconnaître que nous avons des droits? » Nous allons plutôt dire : « Nous reconnaissons que nous avons des droits. Voici comment ils s'appliquent. » Oui, nous avons des conflits à résoudre, mais nous avons également la capacité de régler des différends par rapport à nos lois et de faire respecter ces lois.

This is a very interesting bill. I understand the reluctance and concern of chiefs, I respect it fully. For someone who has worked in the system, these shifts like clause 10 and clause 9 on substantive quality, even things like you can't remove a child for poverty under clause 11, why is that important? For Cree people, or Nehiyaw people, we believe you remove the offending person; you don't remove the child. That's the law. You don't go into a house and take the child.

You'll see that Cross Lake and other First Nations have been trying to do this, but they can't get recognized under the provincial child welfare system.

There is an example of a law. We want to remove the problematic person, keep the family intact. That will get due recognition in Canadian law, because it's our order and our way of doing things.

We will have to make it explicit and explain it. I think that there are multiple examples in this bill of where things will be so much easier than they were before. As I said at the outset, no single law changes the world. It has to take people changing it.

Senator Christmas: Thank you, professor.

Senator LaBoucane-Benson: We have been talking with people about the possibility of changing it from a five-year review to a three-year review because this is going to be so revolutionary that it's going to probably need to be tweaked. Also, maybe putting something in there that the House has to report to the Senate after two years on how implementation is going, giving us a chance to maybe launch an inquiry if it's not going well and then getting ahead of that three-year review so that we cannot be in the position we're in right now: The election is coming; you have to pass this. There is no time to really sit and think about it. Our feet are to the fire. So to change that time frame so that perhaps in year three, we are contemplating what changes need to be made. What do you think about that?

Ms. Turpel-Lafond: I think that's a great idea. The first few times you do things, they are hard, and then they become more routine. It might be given the enormous pressure that you're under for the time of your multiple bills that you have before you and the nature of the moment we're in. You might want to say it's reviewed every five years, but the first will be a report at year three that can be subject to thorough study at the House of Commons and the Senate and then come back. Thereafter, it could be five years. Then you need progress.

Il s'agit d'un projet de loi très intéressant. Je comprends et je respecte pleinement la réticence et les préoccupations des chefs. Pour quelqu'un qui évolue dans le système, pourquoi ces changements apportés à l'article 10 et à l'article 9 sur l'égalité réelle, et même quelque chose comme le fait de ne pas retirer un enfant en raison de la pauvreté, au titre de l'article 11, sont-ils importants? Chez les Cris et les Nehiyaw, nous retirons la personne qui pose problème; nous ne retirons pas l'enfant. C'est la loi. Vous n'entrez pas dans une maison pour prendre l'enfant.

Vous constaterez que Cross Lake et d'autres Premières Nations tentent de faire de même, mais cela n'est pas reconnu en vertu du système provincial de protection de l'enfance.

Voici un exemple de loi. Nous voulons retirer la personne qui pose problème et garder la famille intacte. Cela sera dûment reconnu en vertu du droit canadien, puisque c'est ainsi que nous procédons.

Nous devrons rendre ce point explicite et l'expliquer. Je pense qu'il y a de multiples exemples dans ce projet de loi de façons dont les choses seront plus faciles qu'auparavant. Comme je l'ai dit au départ, aucune loi ne change le monde. Il faut des gens pour le changer.

Le sénateur Christmas: Merci.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Nous avons parlé avec des gens de la possibilité de changer l'examen quinquennal pour un examen triennal, parce que ce projet sera tellement révolutionnaire qu'il faudra probablement le peaufiner. De plus, il faudrait peut-être y inscrire quelque chose comme quoi la Chambre doit présenter un rapport au Sénat après deux ans, lequel porterait sur le déroulement de la mise en œuvre, afin de nous donner l'occasion d'entamer une enquête dans le cas où les choses ne vont pas bien et ensuite de prendre de l'avance relativement à cet examen triennal pour ne pas nous retrouver au point où nous en sommes à l'heure actuelle : les élections s'en viennent, il faut adopter ce projet de loi. Nous n'avons pas le temps de nous asseoir et de réfléchir. La pression est trop forte. Que pensez-vous de la possibilité de changer ce délai afin que peut-être, à la troisième année, nous soyons en mesure de déterminer quels changements doivent être apportés?

Mme Turpel-Lafond: Je pense qu'il s'agit d'une bonne idée. Les premières fois que vous entamez quelque chose, c'est difficile, puis la routine s'installe. C'est peut-être en raison de l'énorme pression que vous subissez à cause des multiples projets de loi que vous avez devant vous et du climat actuel. Vous voudrez peut-être dire que l'examen se fera tous les cinq ans, mais le premier examen prendra la forme d'un rapport fait à la troisième année, lequel pourrait faire l'objet d'une étude approfondie par la Chambre des communes et le Sénat avant d'être renvoyé. Par conséquent, cela pourrait prendre cinq ans. Vous devez alors faire avancer les choses.

I would even suggest to you, you could recommend a provision that you receive an annual report on progress on implementation. You could identify other tools. I think like everything, someone has to be responsible to evaluate it. You need to know, as senators, how many laws have been passed. How are they working? What are the thorny issues? We have to think of this as a pathway. You don't want to wait too long.

If you feel pressured today, I do not see any harm in shortening that for the first period.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you.

The Chair: Thank you. We are out of time. On behalf of committee members, I would like to thank our presenters today, Grand Chief Awashish, Chair of the Atikamekw Nation Council; and Mary Ellen Turpel-Lafond, Professor of Law from University of British Columbia. Thank you very much.

(The committee continued in camera.)

Je vous suggère même de recommander une disposition prévoyant un rapport annuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre. Vous pourriez définir d'autres outils. Je pense que, comme pour tout, quelqu'un doit être responsable de l'évaluation. Vous devez savoir, en tant que sénateurs, combien de lois ont été adoptées. Comment se portent-elles? Quelles sont les questions épineuses? Nous devons voir la chose comme un chemin à suivre. Vous ne devriez pas attendre trop longtemps.

Si vous sentez de la pression aujourd'hui, je ne vois pas de mal à raccourcir ce délai pour la première période.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Merci.

La présidente : Merci. Nous n'avons plus de temps. Au nom des membres du comité, j'aimerais remercier nos témoins aujourd'hui, monsieur le grand chef Awashish, président du Conseil de la Nation Atikamekw, et Mary Ellen Turpel-Lafond, professeure de droit à l'Université de la Colombie-Britannique. Merci beaucoup.

(La séance se poursuit à huis clos.)

Federation of Sovereign Indigenous Nations:

David Pratt, Vice Chief;

Raymond Shingoose, Director of Yorkton Tribal Council Child and Family Services;

Kyle Prettyshield, Director, Health and Social Development.

Thursday, April 11, 2019

Anishinaabe Nation in Treaty #3:

Ogichidaa Francis Kavanaugh, Grand Chief.

Nlaka'pamux Nation Tribal Council:

Debbie Abbott, Executive Director;

Ardith Walkem, Barrister and Solicitor.

Atikamekw Nation Council:

Constant Awashish, Grand Chief, Chair of the Atikamekw Nation Council.

As an individual:

Mary-Ellen Turpel-Lafond, Director, Residential School History and Dialogue Centre, Professor of Law, University of British Columbia (by video conference).

Fédération des nations autochtones souveraines :

David Pratt, vice-chef;

Raymond Shingoose, directeur des services à l'enfance et à la famille du Conseil tribal de Yorkton;

Kyle Prettyshield, directeur de la santé et du secteur social.

Le jeudi 11 avril 2019

Nation Anishinaabe visée par le Traité nº 3 :

Ogichidaa Francis Kavanaugh, grand chef.

Nlaka'pamux Nation Tribal Council:

Debbie Abbott, directrice générale;

Ardith Walkem, avocate.

Conseil de la Nation Atikamekw:

Constant Awashish, grand chef, président du Conseil de la Nation Atikamekw.

À titre personnel :

Mary-Ellen Turpel-Lafond, directrice, Residential School History and Dialogue Centre, professeure de droit, Université de la Colombie-Britannique (par vidéoconférence).

WITNESSES TÉMOINS

Tuesday, April 9, 2019

Indigenous Services Canada:

Jean-François Tremblay, Deputy Minister;

Joanne Wilkinson, Assistant Deputy Minister, Child and Family Services Reform;

Isa Gros-Louis, Director General, Child and Family Services Reform.

Department of Justice Canada:

Laurie Sargent, Assistant Deputy Minister, Aboriginal Affairs Portfolio.

As an individual:

Cynthia Wesley-Esquimaux, Former Minister's Special Representative on Child Welfare.

First Nations Child and Family Caring Society of Canada:

Cindy Blackstock, Executive Director.

Assembly of First Nations:

Kevin Hart, Regional Chief;

Mary Ellen Turpel-Lafond, Senior Advisor.

Native Women's Association of Canada:

Francyne Joe, President;

Virginia Lomax, Legal Counsel;

Melissa Lambert-Tenasco, Policy Advisor.

Institute of Fiscal Studies and Democracy:

Kevin Page, President and CEO.

Wednesday, April 10, 2019

Congress of Aboriginal Peoples:

Robert Bertrand, National Chief;

Lisa Cooper, Chief, Native Council of PEI and CAP Board Member.

National Association of Friendship Centres:

Jocelyn Formsma, Executive Director.

Assembly of Manitoba Chiefs:

Arlen Dumas, Grand Chief.

Association of Iroquois and Allied Indians:

Joel Abram, Grand Chief (by video conference).

(Continued on previous page.)

Le mardi 9 avril 2019

Services aux Autochtones Canada:

Jean-François Tremblay, sous-ministre;

Joanne Wilkinson, sous-ministre adjointe, Direction générale de la réforme des services aux enfants et aux familles;

Isa Gros-Louis, directrice générale, Direction générale de la réforme des services aux enfants et aux familles.

Ministère de la Justice Canada:

Laurie Sargent, sous-ministre adjointe, Portefeuille des affaires autochtones.

À titre personnel:

Cynthia Wesley-Esquimaux, ancienne représentante spéciale de la ministre en matière de bien-être des enfants.

Société de soutien à l'enfance et aux familles des Premières Nations du Canada:

Cindy Blackstock, directrice exécutive.

Assemblée des Premières Nations :

Kevin Hart, chef régional;

Mary Ellen Turpel-Lafond, conseillère.

Association des femmes autochtones du Canada:

Francyne Joe, présidente;

Virginia Lomax, conseillère juridique;

Melissa Lambert-Tenasco, conseillère en politiques.

Institut des finances publiques et de la démocratie :

Kevin Page, président et premier dirigeant.

Le mercredi 10 avril 2019

Congrès des peuples autochtones :

Robert Bertrand, chef national;

Lisa Cooper, chef du Conseil des Autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard et membre du conseil d'administration du CPA.

Association nationale des centres d'amitié :

Jocelyn Formsma, directrice exécutive.

Assemblée des chefs du Manitoba :

Arlen Dumas, grand chef.

Association of Iroquois and Allied Indians:

Joel Abram, grand chef (par vidéoconférence).

(Suite à la page précédente.)

Available on the Internet: http://sencanada.ca Disponible sur internet: http://sencanada.ca